This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

54 2128.47

Harvard College Library

BEQUEST OF

GEORGINA LOWELL PUTNAM

OF BOSTON

Received, May 14, 1914.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SA 2.128.47

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE D'HAITI,

PAR

Thomas Madiou fils,

ANCIEN DIRECTEUR DU LYCÉE NATIONAL DU PORT-AU-PRINCE, &c.

TOME TROISIEME.

AU PORT-AU-PRINCE.

IMPRIMERIE DE Jh. COURTOIS

1848.

Digitized by Google

SA 2128.47

Harvard College Library
May 14, 1914.
Bequest of
Georgina Lowell Putnam

17-17
3

RECEIVED JUL 9 1914

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

1803.

Sommaire. Conduite de l'amiral Latouche-Tréville au Môle St.-Nicolas.—Félicitations adressées à l'armée de St. Domingue par Bonaparte.—Réorganisation de l'armée de St.-Domingue.—Le général Quentin enlève les forts de la Martellière et de Jacquezy.—Expédition dirigée par Rochambeau contre les indépendans de la Tortue.—Geffrard pénètre de nouveau dans le Sud.—Il prend Aquin sur les français.—Il se réunit à Férou.—Les indépendans du Sud reconnaissent l'autorité de Dessalines.—Geffrard attaque les Cayes, et est repoussé.—Mort de Kerpoisson.—Expédition du général Kerverseau au Maniel.—Le général Sarrasin se rend de Tiburon aux Cayes; après plusieurs combats.—Rochambeau transporte son quartier-général au Port-Républicain.—Bal emblématique.—Lamarre chasse les français du Petit Goâve.—Cangé dirige une attaque contre Léogane.—La garde d'honneur de Rochambeau débarque au Petit-Goâve.—Elle est battue par Lamarre.—Mort de Néterwood.—Toussaint Brave attaque le Fort-Liberté.—Il est repoussé par le général Quentin.—Le général Brunet part pour le Sud avec 2,000 hommes.—Marche générale des troupes françaises du Sud contre Geffrard.—Les français sont battus à Bérette par Gérin; au Plymouth par Moreau et Thomas Durocher, à Garata par Férou.—Les indigènes prennent le Corail sur Darbois.—Sarrasin est enveloppé dans la plaine des Cayes par Geffrard. Combat du Pont de Truche.—Sarrasin est dégagé par Brunet.—Les indigènes prennent l'Anse-à-Veau.—Départ de Laplume et de Nérette pour France.—Les anglais vendent des armes et des munitions aux indépendans.—Etat de la plaine du Cul-de-Sac.—Mission du général Pierre Boyer, en France.—Renforts venus de France.—Promotions dans l'armée française.—Capoix prend le Port-de-Paix; ensuite la Tortue.—Ordonnance du 18 avril 1803.—Expédition de Viet aux Grands-Bois.

Digitized by Google

—Blockaus établis à Drouillard et à Santo.— Les français attaquent l'Arcahaie, et sont repoussés par le général Pétion —Toussaint Brave et Romain s'emparent de l'Acul; ils en sont chassés par Clausel.— Réunion des chefs indigènes du Petit-Goâve et de Léogane à l'Arcahaie.—But de cette réunion.—Mort héroïque de Laporte.— Cangé envahit la plaine du Cul-de-Sac —Combat de Borgella et de Jumécourt.— Mort de Mimi Bode — Dessalines part de l'Artibonite pour le Cul-de-Sac.—Il prend le Mirebalais.—Il envahit la plaine du Cul-de-Sac.—Il se réunit à Cangé au Camp Frère.—Première entrevue de Dessalines avec Lamour Dérance.—Les Cultivateurs du Cul-de-Sac se soulèvent pour Dessalines contre les français.—Dessalines fait incendier la plaine du Cul-de Sac.—Seconde entrevue de Dessalines avec Lamour Dérance.—Propagande contre Lamour Dérance dans la plaine de Léogane.— Arrestation et exécution de Pierre Louis — Dessalines dégrade le colonel Montauban.—Gabart est battu à la savane Oblonde.— Toute la plaine du Cul-de Sac est soulevée contre les français qui n'occupent que le bourg de la Croix-de -Bouquets et quelques blockaus.

Pendant que l'insurrection s'organisait de toutes parts, et se concentrait sous une seule autorité, la domination française s'anéantissait rapidement. Les maladies avaient considérablement affaibli les équipages des bâtimens de guerre; le moral des matelots était abattu, et les marins qu'animaient des sentiments d'honneur étaient indignés d'être devenus geoliers, et d'être sans cesse témoins de scènes de carnage. L'amiral Latouche Tréville, homme mou et efféminé dans nos climats, commandait les forces navales de St Domingue. Se livrant à toutes sortes de voluptés au Môle St. Nicolas, il ne pouvait même pas se résoudre à donner la chasse aux pirogues indigènes qui, sortant des anses de la côte, attaquaient hardiment les navires marchands et les capturaient. Cependant il demandait sans cesse des grades pour les enseignes de vaisseaux et une foule d'autres officiers qui ne se livraient qu'à l'assassinat et à l'orgie. Le vaisseau amiral était encombré de captifs condamnés à être noyés. La plupart des officiers de marine spéculaient sur la position de ces infortunés auxquels ils prétendaient porter toutes sortes de sollicitudes. Ils invitaient leurs parens à leur envoyer, à bord, de l'argent, pour leur nourriture et leur habillement. Souvent en quelques jours, ils recevaient des sommes considérables dont ils s'appropriaient; car ceux auxquels cet argent était envoyé, avaient été noyés, le plus souvent, dès le jour de leur arrivée sur l'escadre. Dans sa correspondance avec le ministre de la marine, Décrès, Latouche Tréville disait que la flotte rivalisait de zèle et de dévouement avec l'armée de terre. Cependant il terminait toujours ses lettres en demandant du repos au gouvernement. Décrès lui répondait que le Premier Consul, prenant en considération les services qu'il avait rendus, pensait qu'il serait injuste de le remplacer pendant que St-Domingue était encore en insurrection. Ces réponses quoique flatteuses ne contentaient pas Latouche Tréville qui, devenu riche, craignait qu'un plus long séjour à St.-Domingue ne compromit sa fortune.

Digitized by Google

Rochambeau, de son côté, s'efforçait de relever le courage des troupes de terre. Il publia que le Premier Consul avait envoyé des félicitations au général Clausel pour la reprise du Fort-Liberté, au général Brunet pour sa conduite au Môle contre les brigands, et au colonel Néraud pour l'énergie qu'il avait déployée dans la plaine du Cul-de Sac. Néraud, devenu adjudant-commandant, fut attaché à l'état-major du capitaine général.

Les 11e et 5e demi-brigades d'infanterie légère, les 7e, 31e et 86e d'infanterie de bataille furent réduites à deux bataillons chacune. Rochambeau avait reçu un Arrêté des Consuls de la République, en date du 27 Frimaire an 11, (18 Décembre 1802), par lequel la formation d'un troisième bataillon de chacun de ces corps avait été ordonnée en France.

Les troupes européennes avaient été tellement moissonnées par le fer et la peste que Rochambeau se vit contraint de réunir plusieurs demi-brigades en une seule. Sept bataillons ne purent fournir qu'une force effective de mille hommes. Les débris des 14e, 19e, 15e, 3e, 7e, 28e, 30e, 74e, 77e, 83e, 60e, 20e, 23e, 90e, 71e, 79e, 68e, 2e, furent incorporés dans neuf demi-brigades, les 5e, 11e, 7e, 31e, 85e, 110e, la légion de St.-Domingue, ci-devant expéditionnaire, la légion du Cap ci-devant légion de la Loire, et la 114e. Les drapeaux des corps dont les numéros n'existaient plus furent expédiés au chef de l'état-major général qui les envoya en France au ministre de la guerre.

Les neuf demi brigades qui formaient à présent l'armée française étaient dispersées sur différents points de l'île. La 5e légère était cantonnée au Port-Républicain et à la Croix-des-Bouquets. Le colonel Pesquidou commandait à St. Marc la légion expéditionnaire; la 86e commandée par Lacroix et la demi-brigade polonaise étaient cantonnées dans le département du Sud; la 11e légère, sous les ordres de Dubreton, les 7e. et 11e de ligne, sous les ordres du colonel Anhouil formaient la garnison du Cap dont l'arrondissement était commandé par le général Clausel; la 31e était cantonnée au Môle, et la légion du Cap fut envoyée à Sto-Domingo sous les ordres du général Kerverseau.

A mesure qu'un bataillon arrivait de France, il était incorporé dans la demi-brigade la plus faible. Le bataillon helvétique avait été incorporé dans la 5e légère. La 3e. et la 4e. légion de gendarmerie étaient entrées dans la garde d'honneur du capitaine-général.

Comme les campagnes étaient presque de toutes parts en insurrection, les français ne recevaient plus, pour ainsi dire, aucun produit de l'intérieur; le commerce était presque nul; les habitans des villes ne faisaient plus d'échanges de denrées avec la métropole; ils payaient en argent les objets qu'apportaient les navires français et étrangers, consommaient leurs épargnes, et se ruinaient; la famine se faisait

Digitized by Google

déjà cruellement sentir dans les villes. Toutes les dépenses faites pour l'entretien de l'armée et de l'administration étaient soldées par le gouvernement de la métropole pour lequel St.-Domingue était une lourde charge. Quand les communications entre la France et la colonie deviendront plus difficiles, Rochambeau aura recours aux contributions forcées, et sévira rigoureusement contre les négocians blancs qu'il traitera alors d'anglo-man.

Le capitaine général faisait publier comme de grandes victoires de faibles avantages qu'obtenaient les français dans le Nord.

Le général Quentin qui commandait la division gauche du Nord sortit du Fort Liberté, en mars, à la tête de deux bataillons européens, et alla attaquer le fort de la Matellière et le bourg de Jacquezy qu'occupaient les indigènes, sous les ordres de Toussaint Brave. Le fort de la Martellière fut enlevé d'assaut, et soixante hommes qui y étaient enfermés furent passés au fil de l'épée. En même temps, Lecourte, adjudant attaché à la place du Fort-Liberté, trouvait une vive résistance à Jacquezy. Après deux heures de combat les indigènes lui cédèrent le terrain, et se retirèrent à Caracolle, abandonnant une pièce de 8 au pouvoir des français.

Depuis la descente de Jacques Louis à la Tortue, les indigènes de cette île entretenaient de continuelles relations avec Capoix. Ils recevaient des munitions par des embarcations qu'ils cachaient dans les bois du littoral pour les dérober à la vigilance des chaloupes canonnières qui visitaient fréquemment les anses de la petite île. Dans les premiers jours de mars, ils se soulevèrent de nouveau, égorgèrent les malades des hôpitaux, et refoulèrent les français dans les forts du rivage. Ils livrèrent aux flammes la plupart des habitations. Dès que Rochambeau reçut la nouvelle de cette révolte, il envoya à la Tortue, sur une frégate, le chef d'escadron Lallemand, à la tête de 200 chasseurs de la 11e légère. L'expédition débarqua à la Basse Terre. Lallemand divisa sa troupe en deux colonnes; il en confia une au capitaine Baury qui marcha contre le Coquillage; lui même, à la tête de l'autre, pénétra dans le centre de l'île. Il tua aux indigènes, en deux rencontres, cinquante hommes, leur enleva vingt-cinq fusils et deux tambours. De son côté, le capitaine Baury les chassa du Coquillage, et livra aux flammes leurs barges qui étaient cachées dans les bois. La tranquillité fut rétablie, et les français conservèrent encore le seul asile qui restât à leurs malades.

Pendant cet intervalle, Cangé apprit que Geffrard, retiré dans les montagnes du Petit-Goâve, depuis la défaite qu'il avait essuyée à l'Anse-à-Veau, était dans un état extrême de détresse, sans munitions, abandonné d'un grand nombre de ses gens, et dans l'impuissance de reprendre l'offensive, s'il ne recevait pas des renforts. Il vola à son secours avec un escadron et un bataillon. Aussitôt après l'arrivée de ces renforts, Geffrard pénétra de nouveau dans le Sud, après

Digitized by Google

avoir forcé le cordon de Miragoâne que commandait le colonel Hurto, et marcha sur Aquin. Presque toutes les troupes françaises étaient concentrées aux Cayes et à Jérémie. Quand il parvint près d'Aquin, il divisa son armée en trois colonnes. A midi, pendant que les français se livraient au repos, Jean Louis François, à la tête de la première colonne, attaqua un poste avancé qui couvrait la ville, et l'enleva. L'ennemi sortit d'Aquin, et marcha à la rencontre des indigènes. Assaillis avec vigueur, les français furent rompus et poursuivis jusqu'à l'entrée de la place. En même temps le colonel Nérette qui sortait des Cayes entrait en ville. Il fit une vigoureuse sortie contre les dragons indigènes, et les repoussa après leur avoir enlevé un drapeau. Mais dès qu'il aperçut Jean Louis François qui s'avançait, au pas de charge, à la tête de l'infanterie, il abandonna le champ de bataille, et se retira sur le rivage de la mer où il se retrancha. Geffrard négligeant d'assaillir sa position qui était formidable se résolut à opérer sa jonction avec Férou. Il se proposait ensuite d'aller assiéger les Cayes dont la chute devait entraîner celle des autres villes du Sud. Il se dirigea vers le quartier du Citronnier où il y avait une forte garnison française. Le terrain lui fut disputé pied à pied, et il n'y arriva qu'après avoir traversé pendant une journée plusieurs embuscades. Les français étonnés de l'audace de sa marche abandonnèrent leur position et rentrèrent aux Cayes. Geffrard campa au Citronnier, et fit aussitôt annoncer à Férou son arrivée. En moins de quarante huit heures, il vit se présenter devant lui plusieurs envoyés de Férou et de Vancol, les deux principaux chefs des indépendans du Sud. Ils lui annoncèrent qu'ils étaient chargés de lui offrir le commandement en chef de l'insurrection. Geffrard leur répondit: allez dire au commandant Férou que j'obéis aux ordres de Dessalines, et que je déploierai toute mon énergie pour faire respecter son autorité dans ce département. J'accepte son offre, s'il consent à reconnaître Dessalines général en chef des armées indigènes.— Votre parti est celui du commandant Férou, répliquèrent les députés; vous avez été, sous le général Rigaud, notre compagnon d'armes, et nous savons que vous ne pourriez servir une mauvaise cause. » Les députés se retirèrent au milieu des applaudissemens de toute l'armée, et apportèrent à Férou des dépêches par lesquelles Geffrard l'engageait à venir se joindre à lui au Quatre-Chemins, à l'entrée des Cayes. Geffrard continua sa marche, et atteignit l'avant-garde de Férou sur l'habitation Bergeaud près de la rivière de l'Ilet. Les deux armées indépendantes se confondirent sur l'habitation Charpentier, en poussant avec ivresse des cris d'enthousiasme. Tous ces guerriers étaient de vieux compagnons qui avaient combattu ensemble sous Rigaud; ils avaient été dispersés après le triomphe de Toussaint Louverture ; c'était la première fois qu'ils se revoyaient depuis la chute de Rigaud. Ils versèrent d'abondantes larmes, et s'embrassèrent

Digitized by Google

avec effusion. Férou reconnut solennellement l'autorité de Dessalines dont le nom cependant était en exécration dans le Sud. En cette circonstance, il sacrifia ses sentimens personnels à la cause de la liberté ; car en demeurant divisés les indigènes n'auraient pu triompher de l'ennemi commun. Le général Geffrard avait obtenu le but auquel voulait parvenir Dessalines en l'envoyant dans le Sud. En représentant le général en chef à ses concitoyens sous des couleurs favorables, il calma les grandes animosités qui existaient contre lui. Pétion, de son côté, se soumettant à la prépondérance de Dessalines, avait dissipé les défiances de la population de l'Ouest. Tant est puissante sur les masses l'influence des noms. Ainsi les départemens du Sud, de l'Artibonite, du Nord, et une partie de l'Ouest, étaient soumis à Dessalines; et les plaines du Cul de-Sac et de Léogane, quoique en apparence sous le commandement de Lamour Dérance, obéissaient à ses ordres. Les mornes de Jacmel et du Petit-Goâve seuls étaient en réalité encore soumis à Lamour Dérance. Geffrard campa dans la plaine des Cayes, et poussa ses avant-postes presque jusqu'aux portes de cette ville. La 86e de ligne, de 600 hommes, dans laquelle on avait fait entrer les débris de la 20e, une compagnie de 120 polonais, les gardes nationales d'Aquin, de St Louis, de Cavaillon, celle de la ville menacée, composaient la garnison des Cayes. Ces troupes fournissaient une force de 3000 hommes environ. L'inquiétude des français était grande. Depuis que Geffrard avait pénétré dans le Sud, beaucoup d'indigènes s'étaient enfuis de la ville. Des murmures même se faisaient entendre contre les autorités. Le général Laplume excité par la municipalité composée de colons se résolut à chasser les indigènes de la plaine. Le 6 Mars, dans la matinée, il commanda à la compagnie polonaise de faire une sortie. Les polonais atteignirent l'ennemi à la barrière de Charpentier. Férou qui y commandait fut culbuté. Geffrard qui occupait Bergeaud lui envoya un renfort de 200 hommes sous les ordres de Moreau ou Gocoherne. Les européens assaillis vigoureusement furent refoulés dans la place, chargés par la cavalerie indigène. Dans cette action les indépendans perdirent un officier de couleur, Raymond Benne, qui reçut la mort à la tête de la cavalerie.

Berger avait remarqué que les gardes nationaux indigènes donnaient mollement depuis quelque temps. Il sentit qu'il ne pouvait plus guère compter sur la milice qui n'applaudissait plus aux rigueurs du gouvernement. Cependant le nom de Dessalines était en horreur parmi les citoyens, et ils ne faisaient des vœux pour le triomphe des armes indigènes que parce qu'ils croyaient que Geffrard était indépendant de son autorité. Ils n'avaient aucun renseignement sur ce qui s'était passé à Charpentier. Ils convinrent en grand nombre de passer à l'ennemi à la première attaque que dirigerait le général Geffrard contre la place.

Digitized by Google

Les indépendans enhardis par le succès qu'ils avaient obtenu le 6, ignorant les dispositions des citoyens en leur faveur, ne comptant que sur leur propre valeur, s'approchèrent de la ville dans la nuit du 8 mars, et l'attaquèrent sur tous les points, à cinq heures du matin. Le général Geffrard avait formé quatre colonnes de son armée. Cangé et Moreau, à la tête de la 1re, s'efforçaient d'enlever le portail du grand chemin; Gérin et Jean-Louis François, à la tête de la deuxième, attaquaient les fossés du côté du fort l'Ilet; Vancol, à la tête de la troisième, tentait de traverser la rivière Renaud; et Férou donnait assaut vers le poste Trousse-Côte. Berger et Laplume, excitant l'ardeur de la 86e et des polonais, faisaient de toutes parts face à l'ennemi. Une partie de la garde nationale demandait, à grands cris, à faire une sortie par le grand chemin de la plaine; beaucoup de citoyens devaient se rendre à l'ennemi. Tout à-coup l'on entendit s'élever des rangs des indigènes les cris mille fois répétés de vive Dessalines! Les sympathies qu'on éprouvait pour les indépendans se changèrent en fureur. On crut que Dessalines en personne dirigeait l'attaque. En même temps la colonne que commandaient Cangé et Moreau culbuta les polonais qui gardaient le pont, pénétra dans la ville, et se mit aussitôt à piller la première boutique qu'elle rencontra. Mais assaillie tout-à-coup, elle ne put résister au choc impétueux de la cavalerie, et fut rejetée au-delà du pont. Gérin, de son côté, faisait de prodigieux efforts pour franchir les fossés qui couvraient le poste l'Ilet; mais de vives décharges de mousqueterie et d'artillerie le contraignirent à abandonner le terrain. Il rallia les indigènes qui revinrent au combat avec tant d'audace que rien ne put arrêter leur élan; et le chef de bataillon Francisque planta un drapeau sur les remparts près du palais du gouvernement. Mais une batterie de six pièces de canon, tout-à-coup démasquée, vomit un feu si meurtrier sur les grenadiers indépendans, qu'ils furent obligés d'abandonner le poste dont ils s'étaient emparés. Francisque fut emporté par ses soldats, atteint d'un coup de mitraille à la cuisse. L'on se battait avec acharnement depuis cinq heures du matin; les indigènes n'avaient pas d'artillerie, et de toutes parts les boulets leur enlevaient des lignes entières. Vancol fut repoussé, après avoir tenté, plusieurs fois, de traverser la rivière Renaud. Geffrard voyant tomber ses meilleurs soldats commanda la retraite à 7 heures du matin. Il se retira en bon ordre au camp Gérard, et se disposa à cerner la ville. Férou reçut l'ordre d'aller s'établir aux Côteaux pour intercepter les communications par terre que pourrait entretenir la garnison des Cayes avec celle de Tiburon.

Comme les munitions de guerre commençaient à manquer aux Cayes, le colonel Berger en envoya chercher à Jérémie par une goëlette que montait le commandant Kerpoisson. Celui ci parvenu

Digitized by Google

à Jérémie chargea de poudre le navire et appareilla pour les Cayes. Après qu'il eut doublé le cap Tiburon, il vit la mer devenir calme et la goëlette demeurer immobile. Bégon, homme de couleur, et Aoua, noir, chefs des barges indigènes du Sud, se tenaient cachés dans les anses de la baie des Anglais. . ès qu'ils aperçurent le bâtiment français, ils sortirent de la baie, à force de rames, avec quatre barges montées chacune de trente hommes. Malgré le feu des canons de la goëlette, les indigènes l'abordèrent à la fusillade. Bégon et Aoua, armés chacun d'une hache, s'élancèrent dans le navire suivis de leurs matelots. L'on se battit corps à corps sur le pont. Les français furent la plupart égorgés, et Kerpoisson fut fait prisonnier. Bégon l envoya à Armand Berrault, commandant du poste établi aux Anglais. En voyant arriver, fortement garrotté, le blanc le plus cruel de la province, les indigènes laissèrent éclater une vive joie. Kerpoisson, depuis longtemps, ne se livrait qu'au pillage et à l'assassinat. Il noyait impitoyablement les prisonniers indigènes qui étaient à bord des bâtimens de guerre en station dans le Sud, ou les vendait à des espagnols qui les conduisaient comme esclaves à Cuba, à Porto Rico, ou à la Côte-Ferme. Armand Berrault lui dit qu'il supporterait toutes les tortures qu'il avait fait endurer à ceux des indigènes qui étaient tombés en son pouvoir Avant de lui ôter la vie, les indépendans le plongèrent dans la mer, le fouettèrent, le percèrent de coups de baïonnettes, et lui brisèrent tous les membres à coups de fusil. Ils le transportèrent, pendant qu'il lui restait un souffle d'existence, aux Quatre-Chemin, à l'entrée des Cayes, et le pendirent, au milieu de la nuit, avec cet écriteau sur le dos : « le crime ne reste jamais impuni. » La prise de sa goëlette procura aux indépendans des munitions en abondance.

Ce fut à cette époque, que les français pénétrèrent, pour la première fois, au sommet des hautes montagnes du Maniel. Le général Kerverseau, commandant de l'ancienne colonie espagnole, apprenant que des indépendans qui reconnaissaient, assurait on, l autorité de de Lamour Dérance, avaient dans les mornes de Maniel un dépôt considérable de vivres, résolut de leur enlever ce point important. Il divisa ses troupes dont le chiffre montait à 2000 hommes en trois colonnes. Celle du centre fut confiée au chef de bataillon Camberlin, celle de droite à Mirdonday, et celle de gauche à Wives. Pour atteindre le sommet de ces mornes presque inaccessibles, il employa huit jours. Au milieu des plus grandes difficultés, l'armée traversa de profondes ravines, gravit des rochers qui pendaient au-dessus de sombres abymes. Si les français avaient été attaqués dans leur marche, ils eussent tous péri, écrasés sous d'énormes masses de pierres. Le 15 Mars, Kerverseau parvint au camp du Maniel; il y rencontra une belle population cultivant d'immenses champs de

Digitized by Google

bananiers, d'ignames et de patates. A la première décharge que firent les français, les indépendants prirent la fuite et disparurent dans les forêts. Kerverseau trouva dans une des cases du plateau 600 livres de poudre, 200 fusils et quelques pistolets. Peu de jours après, il descendit de la montagne, après en avoir ravagé toutes les plantations. Cette course du général Kerverseau demeura infructueuse. Les indépendans du Maniel avaient des camps en cent lieux divers.

Rochambeau qui avait appris les progrès de l'insurrection du Sud, se détermina à envoyer des renforts aux Cayes. Il ordonna au général Sarrasin qui venait d'arriver au Cap avec quelques forces, de partir pour le Sud, à la tête de la 14e légère. Sarrasin s'embarqua sur le vaisseau l'*Atalante*, et fit voile pour les Cayes. C'était un officier général de réputation. Sous le Directoire Exécutif, il avait eu le commandement d'une division de 6000 hommes de l'armée expéditionnaire d'Irlande. Le 9 mars, il se trouva en vue de Tiburon. Quoiqu'il eût reçu l'ordre, pour épargner aux troupes de rudes fatigues, d'atteindre les Cayes, directement, par mer, il entra dans le port de Tiburon et se résolut à se rendre à sa destination, par terre. Les officiers indigènes encore fidèles aux français lui firent en vain observer que les chemins étaient presque impraticables à cause des pluies et du débordement des rivières. Plein de confiance en la valeur de ses troupes, il ferma l'oreille à tous les sages avis qu'on lui donna, et se détermina à traverser un espace de 24 lieues, couvert d'embuscades, de Tiburon aux Cayes. Après avoir écrit au général Laplume de s'avancer à sa rencontre avec une partie de la garnison des Cayes, il confia le commandement de son avant garde au chef de bataillon Lespos, celui de son arrière-garde au capitaine Verime, et sortit de Tiburon, précédé de guides indigènes. 10 Mars. La 14e suivit la route qui longe le rivage de la mer. Quand elle arriva à la Cohanne, elle rencontra un poste indigène qu'occupaient quelques troupes sous les ordres de Férou. Le combat s'engagea ; il fut opiniâtre et meurtrier. Le chef de bataillon Lespos enleva la position à la baïonnette. Les indigènes, s'échelonnant en tirailleurs des deux côtés du chemin, commencèrent sur les français une fusillade qui peu soutenue n'arrêta pas leur marche. Néanmoins la colonne européenne fut obligée d'abandonner ses blessés qui furent égorgés. Le 11 Mars, Sarrasin aperçut le village des Anglais, situé à cinq lieues de Tiburon. Il avait déjà perdu 50 hommes. Il y avait au pied d'un morne que traverse le grand chemin trois mille cultivateurs armés la plupart de bâtons et de pierres. Il n'y avait pas cent fusillers parmi eux. Ils étaient retranchés derrière de grands arbres renversés ; ils n'avaient pas une seule pièce de canon. Le général Sarrasin, en les découvrant, se tourna vers ses grenadiers et leur dit : « Ces brigands pourraient-

Digitized by Google

ils vous arrêter? En avant! » La charge se fit entendre, et la 14e s'avança audacieusement contre le retranchement exécutant des feux de pelotons. Les indigènes firent pleuvoir une grêle de pierres sur les blancs qui les abordèrent à la baïonnette. Le capitaine Monvoisin, à la tête des grenadiers, s'empara des retranchemens. Les indigènes prirent la fuite, et allèrent attendre l'ennemi un peu plus loin. A sept heures du matin, Sarrasin était maître des Anglais. Il s'y reposa le reste de la journée. Ses troupes étaient harassées de fatigues; elles avaient traversé plusieurs torrens, marchant tantôt dans des chemins boueux, tantôt dans des sentiers rocailleux, la nuit la pluie sur le dos, et dans la journée brûlés par les ardeurs du soleil. Elles reprirent leur marche dans la nuit du 12. Avant le lever du soleil, elles tombèrent dans une embuscade qu'elles levèrent après avoir perdu une vingtaine d'hommes. Pendant cet intervalle, le général Laplume sortait des Cayes, et marchait à la rencontre de Sarrasin avec 800 hommes de troupes et deux pièces de campagne. Il arriva à Welche Taverny, et y attendit inutilement pendant 24 heures le général Sarrasin. Craignant d'être enveloppé par les insurgés, il rentra aux Cayes.

Le 13 Mars, le général Sarrasin atteignit la Grande-Crête du Port-Salut dont le sommet était occupé par un millier d'indépendans sous les ordres de Bazile. Les indigènes étaient dans une position formidable. Le général Sarrasin, voulant traverser ce morne avant la nuit les attaqua avec vigueur. Le combat dura trois heures. Les français après une perte de 200 hommes s'emparèrent de la position. Sarrasin s'était battu comme le plus intrépide de ses grenadiers. Il était parti de Tiburon à la tête de 1200 hommes, et la 14e était réduite à 900 hommes. Il ne donna cependant pas à ses troupes le temps de reprendre haleine. Le même jour, il continua sa marche s'ouvrant passage à la baïonnette au travers des embuscades qu'il rencontrait de distance en distance. Il arriva à Welche Taverny, non loin de Torbeck. Il vit les troupes indigènes encore rangées en bataille devant lui. Il leur envoya un parlementaire qui leur demanda à s'entretenir avec leur chef. Bazile se présenta avec Jean Jacques Sully, son secrétaire. Celui-ci avait abandonné la cause française après les combats du Morne Fendu et de Maraudhuc. Le parlementaire, s'adressant à Jean Jacques Sully, proposa aux indigènes une trêve de quatre heures pendant laquelle on donnerait des soins aux blessés de part et d'autre. Bazile l'accepta. Sarrasin réunit les cabrouets de l'habitation Welche-Taverny, auxquels il attela des chevaux, y plaça ses blessés, et laissa ses troupes se reposer. Après leur repas les français reprirent leurs armes, et se mirent en bataille. Leur général fit annoncer à Bazile qu'il eut à se préparer à recevoir son feu. Les indigènes se saisirent de leurs armes, et les français s'ébranlèrent. La 14e fut harcelée avec acharnement

Digitized by Google

jusqu'à Houc, où le combat fut des plus sanglans. Sarrasin se présenta à son arrière-garde, et fit signe aux indigènes de suspendre le feu. Bazile fit cesser la mousqueterie, et s'avança jusqu'à lui. Le général français lui demanda, avec instances, de prendre soin de ses blessés s'il était battu, et lui promit de son côté de donner toutes sortes de secours aux indigènes, s'il était vainqueur. Bazile lui accorda sa demande, et le combat recommença. Les indépendans talonnèrent les français jusqu'à Torbeck. Pendant cet intervalle le général Geffrard avait appris, par un envoyé de Férou, la marche de Sarrasin. Il était sorti du camp Gérard avec son armée se dirigeant sur Torbeck où il devait attendre l'ennemi. Il s'établit au carrefour de Torbeck et dans les environs. A la pointe du jour, Sarrasin voyant de fortes colonnes se déployer pour l'envelopper pénétra aussitôt dans l'église du bourg et s'y barricada. Si Geffrard, cherchant l'ennemi, avait passé par l'habitation Bagatelle, il eût joint les français avant leur arrivée à Torbeck et les eut exterminés. Sarrasin manquant de munitions envoya, au rivage de la mer, la nuit qui suivit, cent chasseurs qui réunirent des bois secs, firent trois énormes bûchers auxquels ils mirent le feu successivement. Deux frégates qui étaient mouillées dans la rade des Cayes aperçurent ces feux. Laplume et Berger pensant qu'ils ne pouvaient être qu'un signe de la détresse de Sarrasin, envoyèrent aussitôt, le long des rivages de Torbeck, plusieurs chaloupes chargées d'armes et de munitions. Les matelots débarquèrent les munitions qui furent distribuées à la 14e. Dans la même nuit le général Laplume envoya des Cayes à la rencontre de Sarrasin une division de 700 hommes et 2 pièces de campagne. Au jour les troupes de Geffrard commencèrent à échanger des coups de fusils avec les français qui occupaient l'église de Torbeck. En même temps les troupes des Cayes parvenaient sur l'habitation Dérodière que traverse la rivière de Torbeck. Elles y rencontrèrent un rempart dans le grand chemin qu'occupaient les independants. Ceux-ci craignant d'être placés entre deux feux, l'abandonnèrent après avoir essuyé deux coups de canon. La colonne sortie des Cayes continua sa marche. Elle rencontra le général Sarrasin qui avait abandonné l'église du bourg, et tournait le carrefour de Torbeck. Elle ouvrit ses rangs, laissa passer la 14e, qui prit la droite. Elle même forma l'arrière garde. Jusqu'aux Quatre-Chemins, à l'entrée des Cayes, les français ne firent qu'échanger des coups de fusils avec les indépendans. Sarrasin entra aux Cayes avec 700 hommes de la 14e sans avoir perdu un seul drapeau. Les troupes françaises s'étaient battues avec un rare courage. Doit-on s'étonner des prodiges qu'elles on faits en Europe, courant de victoire en victoire, chantant des hymnes de liberté, quand on les a vues, combattant pour l'esclavage, au-delà de l'Atlantique, déployer tant d'intrépidité ? gloire et honneur à nos pères qui par

Digitized by Google

leur courage, leur héroïque persévérance ont chassé du sol d'Haïti ces intrépides guerriers, qui avaient déjà dompté une partie de l'Europe. Geffrard fit recueillir, sur le champ de bataille, tous les blessés français; ils furent transportés à une ambulance où des femmes indigènes leur prodiguèrent toutes sortes de soins. Le lieutenant-colonel de la 14e légère, demeuré grièvement blessé à Welche Taverny, fut ému des attentions qu'on lui portait. Il s'écria: Je ne vois autour de moi que des âmes compatissantes! Où sont ces cannibales que nous devions rencontrer en cette île? Combien n'avons nous pas été trompés par les colons? — Après l'entrée de Sarrasin aux Cayes, le général Cangé partit pour la plaine de Léogane, résolu à enlever cette ville. Sarrasin admirant le courage des indépendans et la loyauté avec laquelle ils avaient tenu à leurs engagemens à l'égard des blessés français, défendit de les appeler brigands.

Le capitaine général Rochambeau qui, dès le mois de février, avait annoncé son départ pour le département de l'Ouest, s'embarqua au milieu de mars pour le Port Républicain. Il était plein de fureur contre les hommes de couleur qu'il accusait d'être les auteurs de la révolte du département du Sud. Le 19 Mars, dans la soirée, il se trouva en vue du Port Républicain. Les principaux fonctionnaires qui l'accompagnaient étaient à bord des vaisseaux le *Duquène* et le *Duguay Trouin*. Il débarqua en ville le lendemain, au lever du soleil.

Son arrivée répandit une profonde terreur dans la population noire et de couleur. Mais, dans la soirée, la joie des colons se manifesta par des illuminations et de magnifiques fêtes. Peu de jours après le capitaine-général donna, au palais national, un magnifique bal auquel furent invitées la plupart des dames noires et de couleur. Les salles étaient splendidement décorées; la musique de la garde d'honneur était harmonieuse, et la soirée très-animée. Rochambeau se montrait d'une politesse exquise. A minuit, il pria les dames noires et de couleur de traverser dans une des salles où elles devaient trouver d'autres plaisirs. Elles furent tout-à-coup saisies d'effroi et d'horreur, en entrant dans un appartement tendu de noir, éclairée de la lueur sombre d'une lampe, et dont les angles étaient occupés par de longs cercueils couverts de têtes de morts. La terreur de ces infortunées redoubla quand subitement le chant des morts sortit de ces cercueils. Beaucoup s'évanouirent. Rochambeau dit à celles qui prenaient la fuite: « Vous avez assisté aux funérailles de vos époux et de vos frères. » Le lendemain commencèrent de nombreuses exécutions d'hommes noirs et de couleur. Rochambeau ordonna aux officiers de la police du Port Républicain, parmi lesquels l'on remarquait quelques indigènes noirs et de couleur très acharnés contre leurs frères, de faire dévorer par des dogues dans la cour de la prison, tous les captifs indépendans. Mais on ne put parvenir à lancer ces

Digitized by Google

animaux sur ces infortunés. Les officiers de police allaient de nuit frapper à la porte des indigènes dont ils suspectaient le dévouement à la France, les arrachaient de leurs demeures, les conduisaient dans la rade où ils étaient noyés. Rochambeau était sous l'influence du délire de la cruauté. Il n'a pas existé un barbare qui l'ait surpassé, en férocité. Aucune époque de l'histoire ne fournit un tel monstre. Ses crimes ont été plus horribles que ceux de Bladus Dracula, prince chrétien, Hespodar de Valachie et de Moldavie que Mahomet II vainquit en 1462 : Dracula avait fait empaler, dans la plaine de Praylab, vingt mille personnes, des enfans à la mamelle; des femmes, des vieillards, des jeunes gens.

A cette époque les insurgés des mornes du Petit Goâve, sous les ordres de Giles Bambara, faisaient peu de progrès. Ils étaient poursuivis avec acharnement par les volontaires nationaux noirs et jaunes de cette ville, ayant à leur tête, le capitaine Lamarre, jeune officier de couleur du plus grand courage. Mais les cruautés que commandait Rochambeau ébranlèrent la fidélité de cette jeunesse jusqu'alors si dévouée à la France. Une potence avait été dressée sur la place d'armes près de l'arbre de la Liberté. Un noir nommé Brital Cavanach que Delpêche, commandant de la place, soupçonnait d'être en relations avec les insurgés, fut condamné à être pendu. Quand il arriva au lieu du supplice, il prit la fuite, et atteignit la campagne au milieu d'une grêle de balles, favorisé par la foule qui, loin de l'arrêter, lui donna passage Le lendemain, à la tête d'une bande de cultivateurs, il s'approcha de la ville, et incendia quelques cases du voisinage. Il alla ensuite camper au Fond Arraby. Les français avaient formé au Petit-Goâve quatre compagnies de troupes coloniales composées des indigènes les plus dévoués à leur cause. Le plus intrépide des officiers de ces troupes était Lamarre. Pendant cet intervalle, un bateau sortant de Jérémie entra dans le port du Petit Goâve et annonça la pendaison d'un jeune indigène, aide de camp du général Darbois. Cet officier était l'ami intime de Lamarre. Celui ci se rendit sur la place d'armes, et déversa, au milieu de la foule, des plaintes amères contre le gouvernement qui ne récompensait ses serviteurs que par l'assassinat. Pourquoi cette potence s'écria t il? ne devrait elle pas être abattue? Le maire de la ville, entendant ces paroles, s'approcha de lui, couvert de ses décorations tricolores, et s'efforça en vain de le calmer. La foule s'écoula en murmurant. Delpêche n'osa faire arrêter Lamarre qui exerçait sur la jeunesse une puissante influence.

La nuit qui suivit, la potence fut abattue et jetée à la mer. Cette circonstance avait lieu quelques jours après la défaite de Geffrard à l'Anse-à Veau, lors de sa première entrée dans le Sud. Le général Darbois qui se trouvait alors à Miragoâne, en avait été aussitôt avisé. Il était venu au Petit-Goâve, à la tête de 800 hommes. Mais le len-

Digitized by Google

demain de son arrivée, il avait appris l'insurrection de Férou, comme nous l'avons vu, s'était hâté de retourner à Jérémie, et avait laissé Delpêche livré à ses propres ressources. Les volontaires nationaux passèrent ensuite près de deux mois dans les plus vives inquiétudes. Lamarre était devenu odieux aux français qui le faisaient surveiller activement. Certain d'être tôt ou tard arrêté et exécuté, il résolut de se soulever. Il réunit chez lui au milieu d'une nuit ses principaux amis, entre autres les Eveillard, les Romain, les Brouard, les Frémont. Il leur dit qu'ils n'avaient de salut que dans la révolte; que les français les égorgeraient indubitablement à la première occasion favorable. Ils firent le serment de tout oser pour chasser les blancs de leur ville. Si les français, continua Lamarre, envoient des forces au Petit-Goâve, nous serons arrêtés; s'ils n'en envoient pas, c'est le moment de nous soulever. Il expédia un émissaire, Jouari, homme de couleur, auprès de Cangé, dans la plaine de Léogane, pour lui faire part de son projet, et l'exhorter à s'approcher de la ville où il pénétrerait dès que la conspiration éclaterait. Une femme noire, nommée Joute César, qui appartenait à une famille libre de nombreuses années avant la révolution, avait entendu le serment des conjurés. Elle les dénonça le lendemain au commandant Delpêche. C'était vers le milieu de mars. Delpêche ordonna aux volontaires nationaux de se réunir au fort du rivage, poste qu'ils occupaient habituellement. Le lendemain, dans la matinée, il annonça qu'une grande revue serait passée sur la place d'armes. Lamarre apprit que les troupes européennes devaient cerner les volontaires nationaux, et s'efforcer de les passer au fil de l'épée. Il se résolut à se soulever avant l'arrivée de Cangé A trois heures de l'après midi, les troupes blanches, au nombre de trois cents hommes, étaient rangées sur la place d'armes que dominait le fort armé de plusieurs pièces de canon. Delpêche envoya l'ordre aux volontaires nationaux de venir prendre leur ligne de bataille. Alors Lamarre dit à ses compagnons : « Nègres et Mulâtres, que préférez vous? mourir en hommes libres, ou redevenir esclaves des français! Vive la liberté! s'écrièrent les indigènes. Lamarre ordonna aussitôt de commencer le feu. La mitraille du fort répandit la mort dans les rangs des français qui gagnèrent le rivage avec le commandant Delpêche. Le capitaine Jurien qui était en station dans la rade sur la frégate la *Franchise*, mit aussitôt ses chaloupes à la mer et recueillit les fuyards à son bord. Au coucher du soleil il tira sur le fort plusieurs coups de canon. Lamarre fit pointer contre la frégate une pièce de 24 dont le feu incommoda tellement les français qu'ils furent obligés de prendre le large. Lamarre demeura maître de la place. Il tomba en son pouvoir sept milliers de poudre en cartouches et en gargousses, une pièce de 4, un obusier en bronze, et diverses pièces de 8, de 18 et de 24. Dans la nuit qui suivit cette journée, les insurgés de la montagne, attirés par le son du

Digitized by Google

canon, pénétrèrent en ville, sous les ordres de Giles Bambara ; et le lendemain le général Cangé y arriva. Celui-ci confia à Lamarre le commandement du quartier du Petit Goâve, et lui ordonna de faire transporter au fort Liberté, position sur une éminence hors de la ville, toutes les munitions de guerre. Il était certain que les français tenteraient de reprendre le Petit Goâve dont la superbe baie offrait aux bâtiments de guerre un mouillage sûr. En cas de guerre avec l'Angleterre c'était le seul point qui pût donner un asyle prompt et facile aux bâtimens marchands, dans la baie de la Gonave. Cangé retourna à Narbonne, résolu à s'emparer de Léogane. Il assaillit la place, refoula les français dans l'arsenal, et s'empara du fort Ça Ira sur le rivage. Mais deux jours après, 27 Mars, la frégate la *Poursuivante* commandée par Willaumez, venant du Port Républicain, débarqua sur le rivage, à onze heures du matin, trois cents hommes de troupes européennes et 600 gardes nationaux noirs et jaunes. Le chef de bataillon Lacombe pénétra dans la grande route malgré le feu des indigènes, et marcha sur une pièce de 4 que Cangé avait dressée près du portail de la ville. Un jeune officier, nommé Drouville, suivi de quelques grenadiers, s'élança sur le canon, et s'en empara. Pendant que les français, entrant dans la place, dégageaient le commandant Laucoste, les marins de la *Poursuivante* enlevaient le fort Ça Ira.

Le 29 Mars, les indigènes de la Grande-Ravine vinrent avertir Lamarre qu'ils avaient aperçu, sur les flots, plusieurs voiles qui se dirigeaient vers l'Ouest. Le jeune capitaine ne douta pas que ce ne fut une expédition envoyée par Rochambeau contre le Petit-Goâve. Il fit incendier la ville dont la population se retira dans la montagne au delà du fort Liberté. Le capitaine-général avait vu avec indignation Jurien et Delpèche débarquer au Port-Républicain. Il leur avait reproché d'avoir manqué d'énergie. « Les mulâtres et les nègres du Petit Goâve se croient des héros, s'était-il écrié ! je veux qu'ils fuient à l'aspect des bonnets des grenadiers de ma garde. » Le corps presque entier de la garde d'honneur commandé par le chef de brigade Neterwood, ainsi qu'un bataillon de la garde nationale, avait été embarqué sur une escadre composée du vaisseau le *Duguay-Trouin*, de la frégate l'*Union*, d'un cotter, de deux goëlettes, d'un pilote-boat, et de neuf chaloupes armées. Les blancs fêtèrent le triomphe prochain de Neterwood. Quels brigands, disaient-ils avec orgueil, pourraient résister à l'impetuosité de la garde du capitaine-général ? Les troupes françaises débarquèrent, à midi, sans obstacle au Petit-Goâve ; elles étaient au nombre de 800 hommes. La ville n'était que ruines fumantes. C'était le 30 Mars. De hauts bonnets à poils, surmontés d'aigrettes rouges, chargeaient la tête de ces beaux grenadiers aux longues moustaches et aux armes éclatantes. Ils étaient accompagnés de 50 dogues à la voracité desquels les pri-

Digitized by Google

sonniers devaient être livrés. Neterwood ne trouvant aucun abri contre les ardeurs du soleil résolut d'atteindre aussitôt l'ennemi. Ayant plusieurs fois vaincu les indépendans du Nord de l'île, plus disciplinés, et mieux armés que ceux de l'Ouest, il se croyait sûr de la victoire. Il forma deux colonnes de son armée. L'une qu'il commandait en personne suivit la route qui conduit directement au fort Liberté ; l'autre, guidée par un indigène nommé Sanon-Loup, passant près de Chabanne, pénétra dans le chemin de la Roche à-Zombi. Giles Bambara qui était dans le fort, effrayé de l'audace des français, conseilla à Lamarre d'abandonner la position, et de se retirer dans la montagne. Lamarre lui répondit avec fureur : si vous craignez la mort, retirez-vous; c'est ici qu'il faut vaincre ou mourir. Giles Bambara prit la fuite avec sa bande; il ne resta dans le fort qu'une centaine de jeunes gens noirs et jaunes du Petit-Goâve, et un vieillard sexagénaire nommé Brouard. La colonne française que commandait Neterwood attaqua le fort avec impétuosité. La garde d'honneur fut plusieurs fois repoussée sans être rompue. Des lignes entières tombaient sous le plomb des indigènes adroits tireurs. Brouard, Romain, Eveillard déployaient une rare intrépidité. Lamarre, commandant des indépendans, bravait la mort, debout sur les remparts. Les français malgré leur position désavantageuse revenaient sans cesse à la charge; Neterwood, au premier rang, soutenait leur courage. Il était sur le point de pénétrer dans le fort quand il fut atteint d'une balle à la tête. Le découragement se répandit dans les rangs européens, et le capitaine Clermont, sortant du fort, les assaillit vigoureusement et les mit en pleine déroute. La colonne, qui avait passé par la Roche-à Zombi, se présenta à son tour; elle fut presque anéantie. Les chiens que les français avaient lancés sur les indigènes, accueillis par la fusillade, se retournèrent furieux contre leurs maîtres. Les blancs, poursuivis à outrance, furent égorgés la plupart. Ceux qui s'égarèrent dans les bois furent arrêtés par des femmes, et conduits, garrottés, à Lamarre qui les fit fusiller. Neterwood qui avait été placé presque sans vie sur un cheval parvint au rivage, et fut embarqué dans une chaloupe qui atteignit la frégate l'*Union* au milieu d'une grêle de balles. La flottille après avoir canonné la ville et avoir brûlé les barges des indigènes, demeura encore une semaine dans le port, et appareilla ensuite pour le Port Républicain. Rochambeau apprit avec douleur la défaite de sa garde d'honneur. Craignant d'abattre le moral de ses soldats, il fit débarquer les blessés pendant la nuit. Neterwood mourut des suites de sa blessure. Il devait, à son retour du Petit Goâve, épouser une jeune et belle créole blanche qui avait été promise à sa valeur.

La consternation des colons fut profonde. Le capitaine général indigné de la satisfaction qui se manifestait sur les traits des noirs et des hommes de couleur, voulait faire rentrer au Port-Républicain,

Digitized by Google

pour les exterminer, la 5e légère cantonnée à la Croix-des-Bouquets. Mais le commandant de la garde nationale, Lespinasse, citoyen blanc, calma sa fureur en lui exposant énergiquement que la garnison française pourrait elle même être anéantie. Ceux des indigènes de la famille de Lamarre qui se trouvaient au Port Républicain auraient été sacrifiés, s'ils n'avaient été protégés par un vieillard blanc nommé None, qui habitait la rue des Fronts Forts. Ce vieillard fournit même des secours de tous genres aux parents de Lamarre. La garde d'honneur fut réorganisée, et l'adjudant-général Néraud en prit le commandement.

Lamour Dérance apprenant par une lettre de Lamarre le succès qui avait été obtenu au Petit-Goâve, y vint avec plusieurs de ses lieutenans. Il portait une ceinture d'osselets qui, croyait-il, le garantissait des balles. Il nomma Lamarre colonel de la milice du Petit-Goâve. Il retourna devant Jacmel qui était cerné par Magloire Ambroise, Lacroix et Macaque.

Pendant cet intervalle, Toussaint Brave, dans le Nord, cernait étroitement le Fort Liberté. Il entretenait des intelligences avec les indigènes qui composaient, sous les ordres des français, la milice de cette ville. La plupart des noirs et des hommes de couleur de la place formèrent une conspiration en faveur des indépendans qui durent assaillir les français le jour qu'elle éclaterait. Le 2 Avril 1803 les indigènes de la ville se précipitèrent à l'improviste sur tous les postes qu'occupait la 110e demi-brigade de ligne. Le général Quentin, par son énergie, déjoua tous les projets des conspirateurs. Mais en même temps, Toussaint Brave, à la tête de 1400 indépendans, attaquait vigoureusement la place et y pénétrait. Il se retrancha dans les rues qui furent barricadées. Les bourgeois blancs, saisis de terreur, se retirèrent vers le rivage et s'embarquèrent sur la corvette la *Sagesse*. La 110e de ligne se réfugia dans le fort. La moitié de l'équipage de cette corvette commandée par le lieutenant de vaisseau Barnesche vint au secours de la garnison. Le général Quentin fit contre les indépendans une vigoureuse sortie; il fut refoulé dans le fort. L'adjudant général Dumont fit une nouvelle sortie et livra bataille, au centre de la ville, à Toussaint Brave. On se battit avec acharnement, de part et d'autre. Un chef de bataillon d'artillerie, Orange, détermina la victoire en faveur des français, en faisant dresser contre les indigènes une batterie de trois pièces de canon. Toussaint abandonna le champ de bataille, et sortit de la ville avec la plupart des familles indigènes qui l'habitaient. Quentin fit noyer tous ses prisonniers. Le Fort-Liberté demeura bloqué par les indépendans.

Le 8 Avril, Toussaint Brave assaillit de nouveau la place, à 5 heures du matin; mais il ne put en escalader les remparts. Le général Quentin qui, depuis l'affaire du 2, s'attendait chaque jour à une nouvelle attaque, l'accueillit par un feu des plus meurtriers. L'adjudant général Dumont le

Digitized by Google

poursuivit jusqu'à une demi-lieue de la place. Les troupes européennes étaient si faibles qu'elles ne pouvaient que se tenir sur la défensive.

Le capitaine général Rochambeau ayant appris les pertes considérables que le général Sarrasin avait éprouvées dans sa marche de de Tiburon aux Cayes, fut contraint d'embarquer pour le Sud 2000 hommes de troupes fraîches, polonaises et françaises, qui venaient d'arriver de France au Port-Républicain sur une escadre commandée par l'amiral Bedout. Ces troupes qui furent confiées au général Brunet partirent pour leur destination le 16 Germinal an 11 (6 Avril 1803) et arrivèrent à Jérémie le 20 Germinal (10 Avril). Elles devaient exécuter les opérations dont avait été chargé le général Sarrasin. Darbois reçut l'ordre de pénétrer dans la plaine des Cayes; et en même temps les troupes de cette ville et celles de l'Anse à-Veau devaient sortir de leurs cantonnemens pour assaillir le général Geffrard. L'armée indépendante occupait toute l'étendue qui s'étend entre St. Louis et le Port-Salut. Chaque nuit des jeunes gens des Cayes venaient grossir le parti des indépendans. Tous les postes que les français avaient établis autour des Cayes étaient tombés au pouvoir du général Geffrard qui avait des intelligences dans la place. La plupart des cultivatrices, qui entraient dans la ville, chargées de vivres, en sortaient avec de la poudre sous leurs robes. Comme la famine commençait à se faire sentir, le colonel Berger était contraint d'ouvrir les portes des Cayes à ceux des laboureurs qui apportaient des vivres, des fruits, des légumes. Beaucoup de soldats indépendans déguisés en paysans pénétraient ainsi dans la place, y achetaient clandestinement des munitions qu'ils apportaient au camp Gérard, quartier-général de Geffrard. Ce fut à cette époque que Boisrond Tonnère, homme de couleur instruit, qui devint plus tard un des secrétaires particuliers de Dessalines, sortit des Cayes, à la faveur d'un déguisement, et se rendit auprès de Geffrard qui l'accueillit avec distinction et l'attacha à sa personne. Boisrond Tonnère était créole d'Aquin, et sa famille habitait alors le bourg de St Louis du Sud. Si les indépendans avaient eu de l'artillerie ils eussent réduit en peu de jours la ville des Cayes. Le général Geffrard ne voulant pas perdre un temps précieux, en de vains efforts, devant cette place garnie de canons, résolut d'aller attaquer l'Anse à Veau, à la tête d'une des divisions de son armée. Mais il apprit que les français s'avançaient sur plusieurs colonnes pour l'envelopper de toutes parts. Au lieu d'attendre l'ennemi, il marcha à sa rencontre, après avoir divisé ses troupes en plusieurs corps.

Le général Darbois, parti de Jérémie, était arrivé aux Baradaires avec 1000 hommes de troupes d'élite dont 200 cavaliers. Il s'achemina sur la plaine des Cayes. Quand il atteignit les hauteurs de Cavaillon, il rencontra le colonel Gérin à la tête de 900 hommes (qui formèrent plus tard la 16e), que Geffrard avait détachés du gros de

Digitized by Google

l'armée. Les indépendans l'attaquèrent sur l'habitation Bérette; mais ils furent repoussés. Dans la même journée, deux bataillons sortis de la plaine du Fond vinrent les renforcer. Dans la nuit qui suivit, Gérin enleva un convoi de poudre qu'un détachement européen, sorti des Baradaires, conduisait à Darbois. Ce général n'était demeuré immobile à Bérette que parce qu'il attendait ces munitions. A la pointe du jour, le colonel Gérin distribua des cartouches à ses soldats qui en étaient dépourvus la plupart, et assaillit Darbois qui fut battu et poursuivi jusque sur l'habitation Lacombe près du bourg Corail, où il se retrancha. Gérin demeura maître des montagnes de Cavaillon, et couvrit, de ce côté, la plaine des Cayes où Geffrard avait son quartier-général.

En même temps une autre colonne française, sortie de Jérémie, sous les ordres du commandant Mafrant, avait traversé les montagnes de Plimouth, pour pénétrer dans la plaine des Cayes. Geffrard lança contre elle la 13e., commandée par Moreau ou Coco Herne, et Thomas Durocher, guérillas intrépide, qui était à la tête d'un millier de cultivateurs volontaires. Les français battus à Thomas Quinis furent poursuivis par Thomas Durocher jusque sur l'habitation Lacombe, où ils se rallièrent au général Darbois. Moreau et Durocher couvrirent la plaine des Cayes du côté de Plymouth.

Geffrard apprit qu'une nouvelle division française, sous les ordres du général Brunet venait de débarquer à Tiburon. Il envoya au devant d'elle le colonel Férou. Celui ci alla se retrancher à Garata, forte position naturelle, dans un chemin rocailleux le long du rivage, entre les Cayes et Tiburon. Férou avait sous ses ordres Bazile, Jean Louis François, et les troupes qui formèrent depuis les 15e et 18e.

Le général Brunet confia le commandement de la division débarquée à Tiburon à un général polonais avec ordre de suivre la route des Côteaux et de pénétrer dans la plaine des Cayes, pendant que le commandant Mafrant, dont il ignorait la défaite, y arriverait en passant par les mornes de Plymouth. Il partit lui-même pour les Cayes sur un vaisseau. Dès qu'il y arriva, il apprit la mort du général polonais. Il envoya aussitôt à Tiburon l'adjudant général Cercley, pour le remplacer. Les officiers indigènes qui servaient encore dans les rangs français conseillèrent au général Cercley de ne pas entreprendre la marche, et de se rendre aux Cayes par mer, sur l'avis d'un conseil de guerre. Le chef d'escadron Borgella lui fit observer que toute la campagne était en insurrection, qu'il pourrait succomber au milieu des embuscades qui devaient être dressées le long du chemin. Cercley lui répondit que rien ne l'arrêterait puisque le général Sarrasin avait pu atteindre les Cayes. Il partit de Tiburon, à la tête de 1500 hommes, traversa les Anglais et arriva à Garata où il rencontra l'ennemi. Férou qui occupait cette position était retranché derrière des remparts de pierre recouverts de terre.

Digitized by Google

Le chef d'escadron Borgella qui commandait l'avant garde de la division française reconnut que les indépendans pourraient être avantageusement attaqués en flanc. Il conseilla à Cercley de faire occuper par un bataillon une ravine qui s'ouvrait derrière les retranchemens, que le colonel Férou n'avait pas fait garder. Cercley, officier plein de fougue, lui demanda s'il avait peur. Borgella, indigné, ordonna aussitôt aux grenadiers de l'avant-garde de commencer le feu. Les français attaquèrent les retranchemens à la baïonnette ; mais ils rencontrèrent une résistance si opiniâtre qu'ils furent contraints de battre en retraite, laissant le champ de bataille couvert de leurs morts. Férou se tenait debout sur les remparts, soutenant le courage de ses soldats. Les français revinrent à la charge avec fureur ; mais leur rage excita celle des indépendans ; après une demi-heure de combat, ils furent de nouveau repoussés avec perte. Le général Cercley se souvint alors de l'avis que lui avait donné Borgella avant l'action. Il ordonna à l'adjudant-général Bernard d'aller occuper la ravine qui longeait les retranchemens. Mais on lui annonça que les indépendans venaient de s'y établir. Attaquez néanmoins, dit-il à Bernard. Celui ci pénétra dans le ravin, et en même temps Cercley assaillait le retranchement. Bernard fut accueilli par le feu le plus vif. Les polonais qui étaient sous ses ordres, accablés par le soleil des tropiques, jetèrent leurs armes et prirent la fuite. Cercley, de son côté, fit en vain des prodiges de valeur. La déroute devint complète.

L'adjudant-général Bernard avait été renversé dans la ravine, atteint d'une balle. Les français ne s'arrêtèrent qu'aux Côteaux où ils s'embarquèrent pour les Cayes. Cercley mourut de maladie peu de jours après sa défaite. La victoire de Garata eut de grands résultats ; elle fit tomber Tiburon au pouvoir des indépendans, et sauva le département du Sud. Si Cercley avait atteint les Cayes avec sa division, la garnison de cette ville renforcée de 1500 hommes eût fait contre Geffrard une vigoureuse sortie dans la plaine, et eût peut-être complètement dispersé l'armée indigène.

Le général Geffrard, apprenant que le bourg de Corail était toujours occupé par Darbois, partit du camp Gérard et marcha contre l'ennemi. Dès que Darbois sut qu'il s'approchait avec des forces supérieures, il abandonna ses troupes au milieu de la nuit, et se rendit à Jérémie dans un canot de pêcheur. Les français cernés de toutes parts mirent bas les armes. Pendant cet intervalle les troupes sous les ordres de Férou s'efforçaient de cerner l'habitation Welche grande place qu'occupait avec 600 hommes le général Sarrasin. Celui-ci était sorti des Cayes pour aller au devant de la colonne de Cercley dont nous avons rapporté la défaite. Le général Brunet commandant du département du Sud fit une sortie et dégagea les troupes françaises. Geffrard, revenu du Corail, s'établit au pont

Digitized by Google

Dutruche. Le général Brunet voulant le chasser de sa position confia une division au général Sarrasin, et lui ordonna de faire contre lui une sortie. Les français atteignirent les indépendans et leur livrèrent une bataille rangée.

Férou commandait l'aile droite des indigènes, Gérin l'aile gauche, et Geffrard le centre. Après deux heures d'un combat opiniâtre les français abandonnèrent en bon ordre le champ de bataille. Ils ne purent néanmoins se maintenir dans la plaine. Ils rentrèrent aux Cayes. Ce fut leur dernier effort. Les indépendans demeurèrent finalement paisibles possesseurs de la magnifique plaine de Jacob de 20 lieues carrées. Loin de l'incendier Geffrard ordonna à une partie de ses soldats de se livrer aux travaux agricoles. Gérin partit avec 1000 hommes pour aller faire le siège de l'Anse-à-Veau. Il traversa Aquin, d'où il se rendit au Petit Trou que les français avaient abandonné. Il marcha sur l'Anse à Veau qu'occupait un bataillon européen. Le général Sarrasin était venu par mer au secours de cette place. Il était parti des Cayes aussitôt après la bataille de Dutruche. Après avoir supporté un siège de moins de quinze jours, il fit une honorable capitulation et transporta à Jérémie toute la garnison blanche. Gérin prit possession de la place; il y trouva des munitions de tous genres. Les français ne possédaient plus dans le Sud que les Cayes, Jérémie et Pestel.

Le général Geffrard déployait une prodigieuse intrépidité et de rares talens militaires. Le plan de campagne du général Brunet avait été combiné de manière à écraser l'insurrection d'un seul coup. Les indigènes devaient être enveloppés de toutes parts par quatre colonnes. Geffrard au lieu d'attendre l'ennemi dans la plaine des Cayes où les français l'eussent anéanti par leurs forces réunies, lança au devant de leurs corps d'armée qui s'avançaient par des routes différentes, les Gérin, les Moreau, les Férou, les Jean Louis François, les Bazile, et les battit successivement. Par ses manœuvres habiles, il sauva la cause indépendante dans le département du Sud.

Ces échecs qu'essuyaient les français rendirent le général Rochambeau plus sombre, plus soupçonneux. Sa défiance se porta sur les officiers noirs et de couleur qui jusqu'à présent donnaient les plus grandes preuves de dévouement à la métropole. Il envoya l'ordre au général Brunet d'embarquer pour France Laplume, tout en l'entourant de considération. Depuis quelque temps Laplume témoignait le désir d'aller en France pensant que sa présence était devenue inutile dans la colonie. « La couleur de Laplume, comme « nègre, dit Laujon, jetait la plus grande timidité sur toutes ses « actions et faisait céder l'autorité dont il était revêtu aux égards « qu'il avait pour les officiers de notre armée, quoique placés sous « son commandement. Cette pernicieuse considération nous fit per-

Digitized by Google

« dre les avantages inappréciables que procurent souvent les me-
« sures les plus sévères dans le moment où elles doivent l'être. »
Le 17 Floréal (7 Mai) Laplume s'embarqua pour le Port-Républicain où il arriva le 11 du même mois. Il partit pour France à bord d'un des vaisseaux de l'escadre de l'amiral Bedout. Il fut débarqué à Cadix où il mourut d'une maladie de langueur, plongé dans la misère la plus hideuse. Le gouvernement français accorda cependant quelques secours à sa famille. Le colonel Nérette était aussi parti pour France, à la même époque. Il se rendit à Bordeaux où il ne voulut pas même visiter un grand nombre de ses compatriotes, que Leclerc avait fait déporter. Il se rendit à Paris pour saluer Bonaparte; mais celui-ci ne daigna pas lui accorder une audience. Darbois fut appelé provisoirement au commandement de l'arrondissement des Cayes; il fut remplacé, à la Grand'Anse, par Monfalcon. Berger reçut l'ordre d'aller prendre provisoirement le commandement de la place de Jérémie.

Quoique la guerre ne fût pas encore déclarée entre la France et l'Angleterre, les bâtimens de S. M. B. fréquentaient les ports qu'occupaient les indépendans et leur donnaient, pour du café, des armes et des munitions. Un aide de camp de Rochambeau, le colonel Rosse, qui avait été envoyé en mission à la Côte Ferme sur un navire américain, rencontra à la hauteur de Tiburon, en Avril, la corvette anglaise la *Surinam* qui pénétra dans le port de cette ville. L'amiral Latouche Tréville qui se livrait aux plaisirs, au Môle St. Nicolas, ne faisait aucun effort pour contrarier les communications qui s'établissaient entre les anglais et les indépendans.

Jusqu'alors, comme nous l'avons vu, les indépendans des environs du Port-Républicain, ne possédaient, dans la plaine du Cul-de-Sac, que le camp Frère. Les cultivateurs de cette plaine faisaient avec le Port-Républicain un commerce assez important de vivres, de volailles, de fruits, de légumes. Chaque dimanche, il y avait à la Croix-des Bouquets, ainsi qu'au Port-Républicain, un marché où se réunissaient plus de quatre mille cultivateurs et cultivatrices, avec la permission des gérans ou propriétaires. Les vivres, les légumes et les fruits que cultivaient les laboureurs dans leurs momens de loisir, car ils étaient maintenus en servitude, étaient payés par les blancs bien au-dessous de leur valeur. Cependant le commerce de détail se soutenait un peu, par les acquisitions que les gens de la campagne faisaient en ville avec l'argent qu'ils retiraient de la vente de leurs vivres, de leurs légumes et de leurs volailles.

Ceux des français qui abhorraient le système colonial attribuaient avec raison tous les désastres de St-Domingue au capitaine-général, dont les cruautés avaient excité la population du Sud contre la métropole. Le Premier Consul avait reçu de St. Domingue des mémoires contre l'administration de Rochambeau dont le remplacement

Digitized by Google

était demandé avec instances. Mais Bonaparte considérait ces mémoires comme enfantés par les rêves de ceux qu'il appelait utopistes ou républicains, car il était satisfait de Rochambeau qui exécutait sévèrement les instructions qu'il lui envoyait à l'égard des noirs et des hommes de couleur. Cependant les calamités qui frappaient les français étaient si grandes que Rochambeau se détermina à envoyer en France un des officiers de son état-major chargé de faire au 1er Consul un tableau exact de la colonie dépourvue entièrement de ressources. Il jeta les yeux sur le général de brigade Pierre Boyer chef de l'état major général de l'armée. Boyer, comme nous l'avons vu, s'était identifié à son système d'extermination. C'était peut être le seul officier qui pût représenter au Consul, sous un aspect favorable, le gouvernement de Rochambeau. Le 10 Avril, il fut ordonné au préfet colonial, au commissaire ordonnateur en chef, au payeur-général, aux commandans du génie et de l'artillerie, d'adresser au général Boyer toutes les demandes qu'ils auraient à faire au gouvernement de la métropole. Le but de cette mission était de faire connaître au Consul que l'insurrection était devenue générale, qu'elle avait été suscitée par les *mulâtres*, que l'armée désirant ardemment conserver à la France la plus belle de ses colonies, demandait de nouveaux renforts. Le général Boyer partit pour France accompagné du commissaire ordonnateur Dintrans et de plusieurs officiers supérieurs d'artillerie, du génie et de marine. Il fut remplacé par le général Thouvenot dans les fonctions de chef d'état major. La guerre qui ne tarda pas à éclater entre la France et l'Angleterre, ne permit pas à Bonaparte d'envoyer à St. Domingue autant de troupes qu'il l'eût voulu, et cette mission ne produisit aucun résultat avantageux à la colonie. Rochambeau en profita seul, car Bonaparte demeura convaincu qu'il était le seul officier général capable de sauver St. Domingue qu'il perdait cependant. La France eut-elle envoyé, à cette époque, une nouvelle armée de 40,000 hommes, à St. Domingue, qu'elle n'en eut pas fait la conquête. Cette armée eût été tôt ou tard écrasée sous le poids des masses en insurrection. Le gouvernement eût il alors proclamé l'oubli du passé, la liberté de tous, qu'il n'eût pas réussi. Les indigènes déjà n'ajoutaient plus foi aux paroles des français, et leur défiance était devenue invincible. Les français n'auraient pu redevenir les paisibles possesseurs de Saint Domingue, dès Avril 1803, que par l'extermination des noirs et des jaunes; mais alors l'insurruction devenue générale avait obtenu tant de succès, que probablement une nouvelle armée française eût été dévorée plus vite que la première. Après son avènement au commandement en chef de la colonie, Rochambeau avait demandé au Premier Consul une armée de 25,000 hommes. Bonaparte avait annoncé à la France les malheurs de St. Domingue, tout en représentant sous de sombres

Digitized by Google

couleurs les excès des insurgés, et avait fait un appel à l'énergie du grand peuple. 60,000 vétérans s'étaient volontairement présentés pour aller à St. Domingue. Bonaparte avait choisi 15,000 de ces braves qui avaient été acheminés sur Brest et Rochefort. Cet élan national avait été annoncé au peuple français le 14 Février 1803. Depuis le mois de Janvier ces troupes arrivaient successivement dans la colonie. Dans le courant d'Avril, la coryette la *Flûte* mouilla dans la rade du Cap chargée d'un régiment de Centenaires, ainsi que la flûte la *Nécessité* chargée de 400 conscrits. Ces derniers furent incorporés dans la légion du Cap en garnison à Jacmel. A la fin du même mois un autre corps de Centenaires arriva au Port Républicain sur la corvette la *Malicieuse*. Ces nouvelles troupes furent incorporées dans la légion de St. Domingue et envoyées à St. Marc, sous les ordres du général d'Hénin. A cette époque, la fièvre avait entièrement cessé ses ravages, et ces nouvelles troupes n'en étaient nullement atteintes.

Les finances continuaient à être dans un tel état de délabrement que le gouvernement ne subvenait à ses dépenses que par des emprunts. Ce ne fut qu'en Avril 1803 que le préfet colonial ordonnateur en chef put payer à l'armée la solde arriérée de l'an 10 et d'une partie de l'an 11 jusqu'au 1er Germinal (22 Mars.) Presque tous les officiers généraux avaient leur fortune faite, et comme les ressources des indigènes qui étaient encore dans les villes étaient épuisées, ils dépouillaient les négocians blancs. Ceux-ci étaient souvent contraints de supporter les vexations les plus graves dans la crainte d'être déportés ou fusillés. Ceux des français que distinguait un noble caractère s'efforçaient d'abandonner la colonie. Ce fut alors que le citoyen Monbreton Norvins, secrétaire-général de la préfecture, quitta St. Domingue; il fut remplacé par le citoyen Jean Baptiste Merceron. Alix, directeur d'un arsenal, venait d'être déporté à cause de son humanité : il avait refusé de livrer dix mille boulets destinés à être attachés aux pieds des infortunés qu'on noyait le long du littoral; il fut remplacé par le chef de bataillon Chapelle. Le commandement du génie fut confié au colonel Huzy, et celui de l'artillerie au colonel Borthou.

Pendant cet intervalle, le général Capoix enlevait sur les français le Port de-Paix auquel Rochambeau attachait une haute importance, à cause de la possession de l'île de la Tortue située à l'opposite, où il avait un immense hôpital et des magasins de poudre. Les indigènes maîtres du Port-de-Paix devaient infailliblement s'emparer de ce dépôt considérable de munitions. Les bâtimens de guerre français qui étaient venus successivement canonner le quartier-général de Laveaux-Lapointe, n'avaient jamais pu chasser le général Capoix de sa position. Celui ci avait fait réunir dans son camp tous les projectiles que les bâtimens avaient lancés sur le rivage, et s'était déterminé à assiéger

Digitized by Google

le Port-de Paix. D'une petite taille, il avait des yeux vifs et perçants; d'une audace prodigieuse, il ne reculait jamais devant le danger. Il faisait mourir impitoyablement ceux de ses soldats qui commettaient quelque lâcheté. Il était cependant aimé de ses troupes qui se croyaient invincibles quand il marchait à leur tête. Il portait habituellement un chapeau à cornes galonné qui avait appartenu au général Moyse. Il avait trouvé ce chapeau dans le petit fort du Port-de Paix, quand il avait pris posession de cette ville, en 1802, après l'évacuation du général Brunet. Il envoya toutes les femmes de la commune du Port de Paix, accompagnées de 100 grenadiers, jusqu'à la baie des Moustiques où il y avait deux pièces de 8 braquées sur le rivage. Ces femmes qui partageaient les dangers de leurs frères, traînèrent ces deux pièces, à force de bras, jusqu'aux environs du Port-de Paix. Elles avaient parcouru un espace de 8 lieues. Capoix qui était parti de Laveaux —Lapointe; à la tête de son armée, s'était arrêté à un demi mille des portes de la place. Pour que l'ennemi ne découvrit pas ses canons, il les plaça derrière une ligne de branches d'arbres, sur une éminence qui dominait la ville, vis à-vis d'un fort appelé le Blockaus que les français avaient élevé hors de la place. Dans une nuit, les indigènes établirent, pour se protéger contre le feu de l'ennemi, des gabions qui occupèrent une étendue d'un mille. Le capitaine Placide Louis se plaça en embuscade près du blockaus derrière une rangée d'arbres longue et épaisse. Le 12 avril, à 5 heures de l'après midi, le colonel Vincent Louis démasqua la batterie qui tira vigoureusement sur le blockaus; les français répondirent au feu des indigènes. Mais à six heures une violente détonation sortit du blockaus qui fut aussitôt enveloppé d'une épaisse fumée; des pierres et des lambeaux de chair humaine tombèrent dans les rangs des indigènes: la poudrière de cette fortification venait de sauter. Les français coururent tumultueusement vers le fort Pageot. Mais Placide Louis les accueillit par un feu vif, les poursuivit, et entra avec eux dans le fort Pageot. Là s'engagea un combat dans lequel succomba la garnison française. Le drapeau indigène flotta sur cette fortification. Il ne resta aux français que l'enceinte de la place où le désordre était à son comble. Ce ne fut qu'en déployant la plus grande énergie que les adjudans-commandans Boscus et Rippert parvinrent à maintenir les troupes dans les autres forts et sur la place d'armes. Toutes les familles blanches s'embarquèrent dans les chaloupes de la rade et se rendirent soit à la Tortue, soit au Cap. Au milieu de la nuit, le colonel Vincent fit tirer du fort Pageot sur le grand fort. Les boulets qui sans cesse traversaient la ville y répandaient la terreur de toutes parts. A une heure du matin, le général Capoix, atteignit, au milieu d'une grêle de balles, le grand fort contre lequel il appliqua trois échelles. Il monta à l'assaut suivi de ses soldats et parvint le premier sur les remparts où il planta le drapeau

Digitized by Google

indigène. En même temps le colonel Vincent pénétrait au centre de la ville, et refoulait les français dans le fort Laveaux et le petit fort. A la pointe du jour le général Capoix les canonna sans relâche. A dix heures, les adjudans-commandans Rippert et Boscus furent contraints de se diriger vers la plage pour s'embarquer, protégés par le feu de la corvette stationnaire. Le colonel Vincent leur livra combat sur le rivage, et les jeta dans la mer. Ce ne fut pas sans peine que Boscus et Rippert atteignirent la corvette. Trois cents prisonniers demeurèrent au pouvoir des indigènes.

Le général Capoix à l'intrépidité duquel était due cette éclatante victoire ne laissa pas se reposer ses soldats. Il voulut profiter de la terreur que la prise du Port de Paix devait avoir répandue parmi les blancs de la Tortue. Le même jour 13 avril, dans l'après midi, le colonel Vincent et le commandant Bauvoir s'embarquèrent avec le 3e bataillon de la 9e sur deux radeaux que remorquèrent plusieurs chaloupes. Les indigènes de la Tortue favorisèrent leur débarquement. Les soldats de la 9e parcoururent l'île dans toutes les directions, chassèrent les français de tous les points qu'ils occupaient et les contraignirent à évacuer la Tortue. Toutes les propriétés furent livrées au pillage, ensuite aux flammes. Les indigènes revinrent au Port de-Paix, chargés de dépouilles. La ruine de l'hôpital de la Tortue enleva aux français le seul lieu qui leur restait pour envoyer leurs fiévreux, et leur fit perdre d'immenses magasins de munitions. Désormais leurs malades seront entassés au Fort Liberté, au Cap et au Môle dans des établissemens étroits; respirant un air infect, privés d'une nourriture saine, ils succomberont la plupart. Rochambeau ne fit plus aucune tentative pour reconquérir la Tortue et le Port-de Paix. Le canal qui s'étend entre cette île et la grande terre, fut couvert de barges indigènes, et il devint impossible aux français de caboter entre le Môle et le Cap.

Rochambeau avait appris avec une profonde douleur la chute du Port-de Paix et de la Tortue. Il fit néanmoins publier plusieurs promotions faites dans l'armée, par les consuls de la République. C'était une consolation pour les infortunés soldats qui, la plupart, voyaient avec horreur, comme nous l'avons déjà fait observer, les crimes qui se commettaient au nom de la France. Le capitaine de frégate Jurien fut nommé capitaine de vaisseau; pour l'énergie qu'il avait déployée dans diverses attaques contre Léogane. Le citoyen Bauduy, capitaine des dragons du Cap, reçut un sabre d'honneur en récompense de sa valeur dans l'affaire du 23 Vendémiaire, au haut du Cap; et l'adjudant-commandant Claparède fut fait général de brigade en remplacement du général Desplanques, mort dans la colonie. Le général Rochambeau apprit, à cette époque, que des bâtimens de guerre anglais s'étaient montrés dans les eaux de St-Domingue pour vendre aux indépendans des armes et de la

Digitized by Google

poudre. Tant pour mettre obstacle à ce trafic que pour faciliter les noyades, il fit publier, le 18 Avril, une ordonnance par laquelle il fut défendu à tout bâtiment dont le patron serait nègre ou mulâtre de caboter ou de naviguer en pleine mer. La même ordonnance portait qu'un bâtiment caboteur ne pourrait être commandé que par un blanc; que les nègres ou mulâtres ne formeraient que la moitié de l'équipage du navire, que toute goëlette qui serait rencontrée en mer, en contravention à ces dispositions, serait réputée bonne prise.

En même temps, le général Rochambeau faisait de toutes parts alimenter le Port Républicain dont la garnison avait considérablement augmenté depuis qu'il y avait transporté son quartier général. Il ordonna au colonel Lux, commandant de la Croix des-Bouquets, de faire une excursion dans le quartier du Pays Pourri, à cinq lieues du bourg, couvert de paturages où paissaient de nombreux troupeaux. Lux confia cette expédition au chef de bataillon Viet, qui sortit de la Croix des Bouquets, le 26 Avril, à la tête d'une colonne de troupes. Viet, créole des Grands Bois, connaissait tous les chemins et les sentiers de ce quartier. Il enleva sur les gens de Lamour Dérance les postes de Robillard et de Bauge, et ravagea les plantations des indigènes. Ses soldats rentrèrent au bourg, chargés de vivres, et conduisant devant eux 24 bœufs qu'ils avaient pris. Viet avait déployé tant d'activité dans cette expédition, que dans la même journée il était rentré à la Croix-des-Bouquets. Dans la nuit du 26 au 27, Lux avisa Rochambeau du succès de l'entreprise. Celui ci craignant que le convoi ne fût enlevé par une centaine de gens de Lamour Derance qui avaient eu l'audace de se montrer dans les environs de l'habitation Drouillard, expédia pour la Croix-des-Bouquets une colonne chargée d'accompagner les bestiaux jusqu'au Port Républicain. Lavalette sortit de cette ville le 27 Avril, à 4 heures du matin, à la tête de deux bataillons, l'un de troupes de ligne, sous les ordres du commandant Bertet, l'autre de la garde nationale, et avec 40 dragons. A cinq heures, il découvrit les gens de Lamour Dérance, près de Drouillard. Il dispersa les indépendans, après leur avoir tué trente hommes, s'avança jusqu'à la Croix des-Bouquets, et rentra au Port Républicain, dans l'après-midi, avec un convoi considérable de vivres et de bestiaux. Ce fut alors que Rochambeau fit élever des blockaus sur les habitations Drouillard et Santo pour protéger les convois français qui fréquentaient le chemin de la Croix des-Bouquets.

Les campagnes de la paroisse de l'Arcahaie étaient admirablement cultivées. L'Arcahaie est situé à douze lieues du Port Républicain par terre, et à quatre lieues par mer. Le général Fressinet, qui commandait en chef la division de l'Ouest, conseilla à Rochambeau d'y envoyer une expédition par mer; il lui persuada que le

Digitized by Google

débarquement en serait facile. Par cette conquête, les français devaient se procurer un riche butin. Dès le mois de Février ils avaient déjà inutilement tenté de s'emparer de l'Arcahaie. Ils avaient été repoussés par le général Pétion qui y avait son quartier-général. Des troupes furent embarquées sur le vaisseau le Duguay Trouin, la corvette la *Malicieuse*, et sur les goëlettes le *Département du Nord* et le *Courrier*. Le commandement de l'escadre fut confié au capitaine Lhermite. Le 28 Avril les français pénétrèrent dans la rade de l'Arcahaie. Mais loin de surprendre les indépendans, ils les trouvèrent prêts à combattre. Le général Pétion qui n'ignorait pas que les français étaient capables des coups de main les plus hardis, n'avait jamais négligé de fortifier la position qu'il occupait. Les batteries du rivage commencèrent aussitôt un feu vif et soutenu sur l'escadre. Pétion pointait lui-même les pièces d'artillerie. Il ne put cependant empêcher les chaloupes françaises d'atteindre le rivage. Il lança contre les troupes européennes la 3e. demi brigade indigène. Les indépendans de l'Arcahaie, qui, les premiers, avaient commencé la guerre nationale, assaillirent les blancs avec une telle fureur qu'ils les culbutèrent dans la mer. Les chaloupes françaises recueillirent, sous la fusillade, ceux des soldats qui purent les atteindre à la nage. L'escadre n'appareilla pas cependant pour le Port Républicain; elle canonna encore pendant trois jours consécutifs les retranchemens des indigènes.

En même temps, le chef d'escadron Répussard était sorti de St Marc, à la tête d'un détachement de la garde nationale de cette ville, et avait enlevé aux indépendans plusieurs dépôts de vivres.

Pendant que Rochambeau se livrait, dans l'Ouest, à toutes sortes d'horreurs, le général Clausel, dans le Nord, protégeait les environs du Cap contre les agressions des indépendans, avec une rare intrépidité. Les français n'occupant plus aucune position dans l'intérieur de la province, avaient fait cultiver, à l'Acul, village situé à 5 lieues ouest du Cap, sur le rivage, d'immenses champs de bananiers et de maïs qui alimentaient la capitale de la colonie. Le général Dant Brave partit de l'habitation Sicard, après avoir laissé les environs de la ville du Fort-Liberté qu'assiégeait le général Charles, et réunit, au Limbé, ses forces à celles de Romain, pour ravager les établissemens des français à l'Acul. Les indigènes vinrent camper sur l'habitation Jacquinville, au nombre de 3,000 hommes. Ils brûlèrent et saccagèrent tout le quartier. Clausel qui commandait au Cap apprit aussitôt cet événement. Le 2 Mai il entra en campagne, à la tête d'une forte division. Avant qu'il eut atteint le village de l'Acul qu'occupait déjà Toussaint Brave, il rencontra le général Romain barricadé au milieu du grand chemin, et l'attaqua. En même temps une autre division française sortie du Cap, débarqua à l'Acul et en chassa Toussaint Brave qui se replia sur le général Romain. Mais les deux colonnes

Digitized by Google

françaises s'étant réunies, assaillirent les indigènes, dans le grand chemin, avec fureur et les mirent en pleine déroute. Romain et Toussaint Brave ne s'arrêtèrent qu'au Limbé. Clausel entra au Cap, après avoir laissé une garnison à l'Acul. Le Cap eût déjà succombé sous les attaques multipliées des indépendans, si la milice de cette ville, composée en grande partie de noirs et d'hommes de couleur n'avait déployé jusqu'alors une prodigieuse intrépidité. Cette fidélité au gouvernement français était entretenue par les généraux Clausel et Claparède, qui pour la bienveillance qu'ils témoignaient aux indigènes, s'étaient attiré la haine de Rochambeau. Celui-ci épiait depuis longtemps l'occasion de les envoyer en France, occasion qui ne tardera pas à se présenter. On entendit plusieurs fois le général Claparède dire à de jeunes indigènes qui venaient lui porter des plaintes contre de jeunes blancs, favoris de Rochambeau. En quoi, ces blancs vous sont-ils supérieurs? terminez vos différends avec eux par le duel. Nous sommes tous français, libres, égaux. » Claparède exprimait ses nobles sentimens; mais quand ses conseils étaient suivis, Rochambeau faisait pendre ou noyer les indigènes qui répondaient aux insultes des blancs.

Pendant cet intervalle, les émissaires de Pétion traversaient au sein de la nuit le golfe de la Gonave, et se rendaient aux environs de Léogane, et au Petit Goâve, auprès de Cangé et de Lamarre qu'ils étaient parvenus à détacher de l'autorité de Lamour Dérance, et à gagner à celle de Dessalines. Il fut convenu qu'une réunion solennelle des chefs indépendans de Léogane et du Petit Goâve, aurait lieu à l'Arcahaie. Cangé, Mimi Bode, Marion, Sanglaou, Lamarre, Cadet Baude, Isidore et plusieurs autres, s'embarquèrent pour l'Arcahaie vers le milieu de Mai. La flottille sur laquelle ils étaient montés était commandée par Derenoncourt. Elle était de douze barges, marchant à voiles et à rames, portant chacune une pièce de 8 et 30 hommes. Elle formait deux divisions; la première était commandée par Derenoncourt en personne qui montait la barge le Saint George, la seconde par Masson. Les chefs indigènes de l'Ouest rencontrèrent Dessalines à l'Arcahaie. Ils reconnurent son autorité, et lui promirent de seconder ses projets contre Lamour Derance auquel cependant ils feindraient de se soumettre jusqu'à ce qu'il fut abattu. Il fut convenu que la plaine du Cul-de Sac serait envahie par les troupes de Léogane et du Petit Goâve, pendant que Dessalines en personne l'envahirait, de son côté, en passant par le Mirebalais. Le lendemain de la conférence, Cangé, Lamarre et leurs compagnons s'embarquèrent pour retourner dans la plaine de Léogane. La croisière française donna la chasse à la flottille. Une barge demeurée en arrière des autres allait être capturée. Laporte, homme de couleur, qui la commandait, prend, dans ce moment suprême, une héroïque résolution. Il exhorte ses compagnons à mourir plutôt que de tomber au pouvoir des français;

Digitized by Google

on défonce la barge; Laporte se brûle la cervelle, et ses matelots s'engloutissent sous les flots aux cris de Vive la Liberté! Vive l'Indépendance!

Cangé, ainsi que ses héroïques compagnons, débarqua près de Léogane. Il partit quelques jours après pour la plaine du Cul-de-Sac avec les troupes du Petit-Goâve commandées par Lamarre, et celles de Léogane sous les ordres de Marion, de Sanglaou et de Mimi Bode. Il suivit le grand chemin du Port-Républicain jusqu'au Morne à Bateau. De là il pénétra dans les montagnes et atteignit la Coupe. Il descendit ensuite au camp Frère, dans la plaine du Cul de-Sac, dont les habitations les plus importantes étaient occupées par des détachemens de troupes. Les ateliers maintenus dans le devoir, étaient forcés au travail. Les propriétaires avaient obtenu de Rochambeau la faculté d'entretenir des soldats à leurs frais, sur leurs terres, afin qu'elles fussent mises à l'abri des incursions des indépendans du camp Frère. Beaucoup de jeunes gens noirs et de couleur du Port Républicain et de la Croix-des-Bouquets, désoccupés et malheureux, s'étaient aussi engagés, moyennant un salaire que leur payaient les propriétaires, à tenir garnison sur ces habitations. Le général Cangé envoya des émissaires sur chaque propriété pour exciter les ateliers à la révolte; mais ils furent la plupart découverts et pendus. Le colonel Lux, comme nous l'avons vu, avait remplacé l'adjudant-général Néraud au commandement de la Croix-des-Bouquets. La 5e légère, composée de soldats braves et intrépides, tenait garnison en ce bourg; elle avait relevé un bataillon de la 86e qui était rentré au Port-Républicain. Cangé crut pouvoir enlever la Croix des-Bouquets par un coup de main. Il avait l'espoir qu'après cette conquête les ateliers se soulèveraient en masse. Il partit du camp Frère, marchant sur deux colonnes. Il en commandait une en personne; l'autre était confiée à Mimi Bode. Ses troupes atteignirent les habitations Borgella et Jumécourt. La colonne de Cangé fut arrêtée à Borgella par un bataillon de la 5e légère. L'infanterie indigène fut culbutée par les français en moins d'un quart d'heure et mise en déroute. La colonne de Mimi Bode attaquée en même temps par un autre bataillon de la 5e. légère fit bonne contenance et repoussa les français. Mimi Bode avait été mortellement blessé dans l'action. Ses troupes se rallièrent à celles de Cangé, l'emportant sur des brancards. Il rendit le dernier soupir au camp Frère. On l'enterra au morne Cadet qui domine l'habitation Frère. La 5e. légère rentra à la Croix-des-Bouquets, et les indigènes donnèrent des larmes à Mimi Bode en lequel ils perdirent un officier du plus grand courage. Cangé demeura campé à Frère, y attendant Dessalines.

La puissance française s'écroulait de toutes parts; la faction de Lamour Dérance, minée par le général Pétion, s'affaiblissait chaque jour, et l'autorité de Dessalines envahissait rapidement le dé-

Digitized by Google

partement de l'Ouest. Le général en chef n'ayant plus rien à redouter de Petit Noël Prière, dont le parti avait été écrasé, réunit l'armée de l'Artibonite à la Petite-Rivière, et lui annonça la détermination qu'il avait prise d'envahir la plaine de Cul de Sac. Cette armée était forte de 10,000 hommes. Elle partit de l'Artibonite, sous les ordres du général Gabart, et atteignit le Mirebalais qu'occupaient toujours l'adjudant général Luthier et David Troy. Dessalines cerna étroitement le bourg, et repoussa les français toutes les fois qu'ils firent des sorties. Après huit jours de siège, il apprit que le général Kerverseau s'était avancé jusqu'au Sarrasin pour secourir la place. Il lança contre lui le général Gabart avec la 7e. Les français furent battus et repoussés jusqu'au-delà de Lescahobes. Les indigènes devenus plus audacieux par cette victoire donnèrent plusieurs assauts au Mirebalais. Les français, se voyant sur le point de succomber, évacuèrent le bourg pendant une nuit obscure. Ils passèrent par le quartier des Grands Bois qu'occupait le commandant Viet et se retirèrent à Croix-des Bouquets. Les indigènes après avoir pris possession du Mirebalais continuèrent leur marche. Quand ils atteignirent le sommet des mornes qui ferment le bassin du Cul-de-Sac, ils virent s'étendre sous leurs yeux la vaste plaine du Port Républicain couverte d'habitations. Dessalines dit à ses soldats que toutes les villes qu'occupaient encore les français tomberaient en son pouvoir, dès qu'il s'emparerait du Port Républicain. Il leur annonça qu'ils y trouveraient des munitions de toutes espèces, de l'argent et des vêtemens. L'armée indigène descendit de la montagne, pleine d'enthousiasme. C'était en Mai. Elle arriva sur l'habitation Lasserre où Dessalines apprit que Lamour Dérance était au Grand Fond. Voulant éviter une guerre civile en présence des français, il envoya au chef africain des députés qui reconnurent son autorité. La soumission de Dessalines n'était que simulée; et il ne rêvait qu'aux moyens de se défaire de Lamour Dérance. Celui ci plongé dans de grossières erreurs, ajoutait foi aux sortilèges, aux prophéties des papas ou prêtres du fétichisme africain qui composaient son conseil. Son système était celui de la barbarie; ses gens divisés par tribus n'étaient pas organisés en troupes régulières. Quand il marchait au combat, il était précédé de bandes de Congos, d'Aradas, d'Ibos, de Nabos, de Mandingues, de Haoussas, qui se précipitaient contre les bataillons français avec une prodigieuse intrépidité, en criant que les boulets n'étaient que poussière. Mais ce courage qu'exaltaient les superstitions venait se briser contre les remparts de fer et de feu des carrés européens. Lamour Dérance ne combattait pas pour fonder un état indépendant; il voulait continuer cette existence nomade qu'il menait depuis le commencement de la révolution. Pour que le triomphe des armes indigènes ne fut pas plus longtemps retardé, il fallait que ses bandes entrassent dans l'insurrection organisée. Elles ne se

Digitized by Google

rallieront aux troupes indépendantes qu'après l'arrestation de leur chef qui sera tué à coups de baïonnette. Ainsi succombent finalement quelle que soit leur force numérique ceux qui luttent contre un système plus civilisateur que le leur. Ainsi était tombé Sans-Souci dans le Nord.

Il y avait sur l'habitation Lassère un blockaus français. Dessalines l'attaqua, s'en empara, et en passa au fil de l'épée toute la garnison. Il ordonna à ses soldats de faire aux blancs une guerre d'extermination; mais il leur recommanda de ne jamais sacrifier les indigènes fidèles aux français, qui seraient faits prisonniers. Ce sont nos frères, disait-il, on les a égarés; tôt ou tard, ils reconnaîtront leur erreur. Le jour suivant il enleva un autre poste établi sur l'habitation Borgella. Il se rendit ensuite au camp Frère, où il rencontra le général Cangé qui y était demeuré depuis sa défaite à Borgella.

Pendant cet intervalle, Lamour Dérance se tenait à Guibert, au Grand-Fond. Dessalines l'invita à venir passer une revue solennelle de toute l'armée qui, lui écrivit-il, l'attendait avec impatience pour le saluer. Lamour Dérance descendit dans la plaine. Ses gardes couverts de haillons, montés sur des chevaux à poil, armés de piques, le précédaient. Il était lui même monté sur un beau cheval richement caparaçonné; il portait un chapeau galonné, des habits couverts d'or, et deux larges épaulettes. D'un esprit borné il croyait à la sincérité de la soumission de l'armée de l'Artibonite. Quand il se présenta devant Dessalines il prit une attitude pleine d'arrogance, et lui demanda pourquoi il avait pénétré dans la plaine du Cul. de Sac sans ses ordres? Songe bien, lui dit il, qu'il ne t'est pas permis d'entreprendre désormais aucune expédition sans mon autorisation. Dessalines reçut les paroles les plus insultantes, l'écoutant avec une apparence de calme, et refoulant dans son cœur son indignation et sa fureur. Il ne se sentait pas encore la puissance de commander son arrestation. Il le pria, après qu'il eut fini de parler, de passer les troupes en revue. L'armée prit les armes, et pendant que Lamour Dérance en parcourait les rangs, les soldats, d'après les ordres qu'ils avaient reçus, firent entendre le cri de vive le général en chef! Lamour Dérance satisfait de l'accueil qu'il avait reçu partit pour le Grand-Fond, aussitôt après la revue.

Beaucoup d'ateliers jusqu'alors fidèles aux français, voyant tant de forces réunies au camp Frère, vinrent se joindre aux indépendans. Dessalines connaissant l'amour des laboureurs pour la danse, fit faire un grand nombre de tambours de bamboulas, et les installa dans trois camps qu'il avait établis à Frère. Ses soldats protégés par des postes avancés dansèrent, nuit et jour, avec les cultivatrices. Par ce moyen il vit se réunir autour de lui la plupart des ateliers. Son armée se grossit, en quelques jours, de plusieurs milliers de cultivateurs. L'on entendait au milieu des cris d'allégresse les noms

Digitized by Google

de Dessalines et de Pétion. Lamour Dérance, ainsi que son grotesque état-major, devint l'objet du mépris de la population de toute la plaine. Beaucoup de jeunes gens du Port-Républicain qui avaient pleine confiance en l'humanité du général Pétion, s'enfuirent de cette ville, et allèrent se jeter dans le parti de l'indépendance.

Après avoir organisé les cultivateurs qui s'étaient ralliés à ses troupes, Dessalines se résolut à livrer aux flammes toutes les habitations de la plaine. Par cette terrible mesure, il devait terrifier les français, ne leur laisser aucun abri contre les ardeurs d'un soleil meurtrier, et jeter le désespoir dans l'âme des planteurs. Il divisa son armée en deux colonnes qu'il appela infernales. L'une dite du Nord fut confiée à Gabart, l'autre dite de l'Ouest à Cangé. Il ordonna à ces deux généraux de parcourir la plaine dans toutes les directions, de livrer aux flammes les plantations, les cases, les sucreries, les moulins, les maisons de plaisance, de ne laisser derrière eux que l'image de la plus affreuse dévastation. Mais il leur recommanda, comme il avait peu de poudre, de ne pas attaquer les blockaus ennemis. Il était certain que les français abandonneraient les postes épars qu'ils occupaient, dès qu'ils ne verraient autour d'eux que ruines fumantes. Les deux colonnes sortirent du camp Frère. Elles atteignirent l'habitation O'Gorman dont la sucrerie était occupée par quarante soldats européens. Les français firent plusieurs décharges de mousqueterie sur les indigènes. Giles Drouet, colonel de la 3e. indépendante, voulait donner assaut au blockaus; mais le général Gabart lui défendit de répondre au feu de l'ennemi. Les indigènes, après avoir pillé et brûlé l'habitation, continuèrent leur promenade militaire. L'armée était innombrable. Les troupes régulières, suivies de presque tous les ateliers de la plaine, s'arrêtèrent à Décloche.

La Croix des-Bouquets était toujours occupée par la 5e. demi-brigade légère. Le colonel Lux apprenant qu'il régnait un grand désordre dans les rangs des indigènes, sortit du bourg à la tête d'un bataillon pour les attaquer à l'improviste. Mais le général Gabart apprit par ses éclaireurs qu'il s'approchait audacieusement. Les français assaillis par la 4e. se défendirent avec vaillance; mais enveloppés de toutes parts, par les indigènes dont les rangs se resserraient sans cesse malgré le feu le plus vif, ils furent rompus et mis en pleine déroute. La cavalerie indigène les poursuivit jusqu'au pied du mornet de Jumécourt. Le colonel Lux rentra à la Croix des Bouquets, après avoir perdu un tiers de ses soldats. Les indépendants poursuivant leur marche, traversèrent armes de torches les habitations Pera, Pierroux et Cotard. Ils arrivèrent aux portes de la Croix des Bouquets où ils rencontrèrent un blockaus qu'occupaient trente soldats européens. Les français tirèrent sur eux avec acharnement; le général, Cangé qui eut son chapeau percé d'une balle voulut donner assaut au blockaus; mais Gabart lui rappela

Digitized by Google

qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas attaquer. Les indigènes incendièrent les environs du bourg. Gabart et Cangé firent expirer sous la verge et le bâton, en face du blockaus français, tous les blancs leurs prisonniers. L'armée traversa ensuite la Grande Rivière du Cul-de-Sac ; elle incendia les habitations Tabac, Château-Blond, et s'arrêta à Moquet. Dessalines transporta son quartier général sur cette dernière propriété. De ce point, il pouvait prolonger ses avant-postes jusque dans le grand chemin du Port-Républicain, et intercepter les communications qui existaient entre cette ville et la Croix des Bouquets. La plaine du Cul de Sac qui avait été préservée de la dévastation depuis 1790 fut alors entièrement ruinée. Lamour Dérance qui n'avait pas ordonné à Dessalines de la faire incendier, vint à Moquet et se montra étonné de ce qu'on eut agi sans ses instructions. Dessalines l'accueillit parfaitement, lui fit comprendre les motifs qui l'avaient déterminé à prendre cette terrible mesure. Lamour Dérance s'apercevant que l'influence du général des troupes de l'Artibonite était devenue plus puissante que la sienne, lui donna plein pouvoir d'aller combattre l'ennemi commun, au loin, hors de la plaine. Il nourrissait l'espoir de ressaisir son influence, en l'absence de Dessalines. Il retourna au Grand Fond, emportant le mépris de toute la plaine. Pendant cet intervalle, les gens de Léogane étaient gagnés contre lui par les émissaires du général Cangé. Le chef d'escadron Pierre Louis parcourait les campagnes de Léogane, et disait aux cultivateurs qu'il était temps de se défaire des chefs africains incapables de commander, et de reconnaître l'autorité de Dessalines, créole de la section de Cormier, dans la paroisse de la Grande Rivière du Nord. Lamour Dérance apprenant par Mathieux Fourmi, un de ses lieutenans, qu'une propagande active se faisait contre lui, vint à Darbonne, fit arrêter Pierre Louis par un détachement commandé par le colonel Quique, et le fit fusiller à Sarbousse avec plusieurs autres officiers partisans de Dessalines. Il retablit pour un moment son autorité dans la plaine de Léogane et s'en retourna au Grand Fond.

En même temps, Dessalines, maître du chemin de la Croix des-Bouquets, ordonna à Montauban, colonel de la 7e indépendante de l'Artibonite, d'aller attendre, pour s'en emparer, un convoi considérable qui devait partir du bourg pour se rendre au Port-Republicain. Il lui donna pour guide le colonel Germain, créole de l'habitation Frère, à qui il avait confié la police de ce camp. Quoique Montauban eût hâté sa marche, quand il arriva à Sarthe, il apprit que le convoi avait déjà traversé cette habitation. Il refusa cependant, malgré les instances de Germain Frère, d'attaquer quelques soldats français qui passaient dans la grande route, conduisant des animaux de charge. Comme il pensait que des convois plus importans pourraient se présenter, il dit à Ger-

Digitized by Google

main qu'ils rétrograderaient dès qu'ils entendraient la fusillade; pour quelques chevaux et quelques vivres qu'on enlèverait, qu'on perdrait peut être un riche butin. Après avoir vainement attendu pendant plusieurs heures qu'un autre convoi vînt à passer, Montauban retourna à Moquet, sans butin. Germain l'accusa auprès de Dessalines de n'avoir pas attaqué le convoi par lâcheté. On a vu qu'à son arrivée à Sarthe, le convoi avait déjà traversé l'habitation et était entré au Port Républicain. Dessalines nourrissait une profonde animosité contre Montauban qui, au commencement de l'insurrection, s'était maintes fois plaint des faveurs qu'il accordait à Gabart. Il réunit aussitôt ses troupes et leur déclara que Montauban était un lâche indigne de porter l'épaulette. Celui ci fut dégradé, sans avoir été entendu, en présence de toute l'armée. Le général en chef nomma colonel le chef de bataillon Guerrier, lui confia le commandement de la 7e, et plaça Montauban comme simple grenadier dans une demi-brigade. Cette circonstance constate la toute puissance que Dessalines exerçait sur les masses. L'armée entière était convaincue de la perfidie de Germain Frère et de la bravoure de Montauban; cependant pas une voix ne se fit entendre en faveur de ce dernier. L'on se soumit, sans murmurer, à la volonté du dictateur qu'on s'était donné.

Dessalines se résolut à s'emparer de la Croix des Bouquets. Il ordonna aux généraux Gabart et Cangé de marcher contre ce bourg, et demeura au quartier général de Moquet avec le gros de l'armée. Avant d'attaquer la Croix des Bouquets, Gabart abandonna la grande route, et pénétra dans des chemins de traverse, à la recherche d'un convoi considérable de vivres dont le départ pour le Port-Républicain lui avait été annoncé par ses émissaires. Il le rencontra dans la savane Oblond; il culbuta une compagnie d'européens qui l'accompagnait et s'en empara Au lieu de continuer aussitôt sa marche contre le bourg, il perdit un temps précieux, laissant ses soldats se livrer au pillage. Le colonel Lux, commandant de la 5e. demi-brigade légère, avait entendu la fusillade. Il sortit de la Croix des Bouquets, et vint protéger la retraite du détachement français. A la tête de deux cents hommes de la 5e., de 60 dragons et de deux compagnies d'artillerie légère, il désirait avec ardeur venger la défaite qu'il avait essuyée à Décloche. Les grenadiers français magnifiquement équipés, portant des chapeaux à cornes surmontés d'aigrettes, s'avançaient au pas de charge; leurs armes brillaient d'nn vif éclat aux rayons du soleil. Lux établit ses pièces de campagne à la barrière de l'habitation, et rangea ses troupes en bataille. La savane Oblond était alors entièrement découverte; il n'y existait pas un arbre. Les indigènes attaquèrent les français avec vigueur en poussant des hurlemens affreux. Mais ces cris ne déconcertèrent pas les artilleurs européens qui les repoussèrent.

Digitized by Google

Le général Gabart ouvrit les rangs de la 4e, et laissa s'écouler la foule des fuyards. Il s'élança à la tête de cette demi-brigade contre les canons, et s'en empara après avoir égorgé la plupart des artilleurs. Maître de la barrière, il voulut tourner les pièces contre l'ennemi; mais la 5e. exécuta aussitôt des feux de pelotons si meurtriers que les indigènes tombaient de toutes parts; Gabart grièvement blessé ne put maintenir ses soldats sur le champ de bataille. Les français reprirent leurs canons, et poursuivirent les indépendans jusqu'à Moquet. Par cette victoire, le colonel Lux rétablit ses communications avec le Port-Républicain, et prolongea ses avant-postes jusqu'à Château-Blond habitation contiguë à celle de Moquet. Dessalines transporta son quartier général au camp Frère. Le Port-Républicain commençait à être cerné. Plusieurs chefs de bandes en occupaient les environs. Jean Rouge était établi dans le chemin de la Coupe; Adam Duchemin, à Turgeot; Toby, au-dessus de Piémont; Bossou Langlande, au Canapé Vert, dans la ravine de la Coupe; Condé, à la ravine Décayette, au morne de Bizoton; Patience et Lubin Hudicourt, à Bizoton; Chavanne, à la Rivière-Froide; Métellus, à Trutier; Lamérique, au Morne-à Bateau.

La plaine du Cul-de-Sac était en entier en insurrection, et les français n'y occupaient que la Croix-des Bouquets, et quelques blockaus isolés. Dessalines réorganisa les 11e. et 12e. demi-brigades avec les cultivateurs de cette plaine. C'est à cette époque qu'il commença à abandonner dans ses actes la dénomination d'armée des Incas, pour celle d'armée indigène que les noirs et les jaunes luttant contre les français avaient prise dès l'arrivée de l'expédition de Leclerc en 1802.

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

1803

Sommaire. Le port des Cayes est ouvert au commerce étranger.—Les lois du code civil parvenues officiellement à St.-Domingue y sont publiées.—Dépôt général des archives au Port-Républicain.—Rochambeau transporte son quartier-général du Port-Républicain au Cap.—Le général Fressinet va prendre le commandement de Jérémie.—Sarrasin reçoit l'ordre de se rendre de Jérémie au Port-Républicain.—Berger enlève sur les indigènes le poste Ivonet.—Une croisière anglaise se présente devant le Cap.—Rochambeau déclare St.-Domingue en état de siège.—Les comestibles sont affranchis de tous droits.—Rochambeau annonce, par une proclamation, l'existence de la guerre entre la France et l'Angleterre.—Cette guerre accroît l'audace des indépendans.—Moyens qu'emploie Rochambeau, pour subvenir aux besoins de l'armée.—Lettres de change en circulation.—Traité, pour un marché de vivres, entre les congos et les français.—Le général Clausel bat le général Romain.—Arrivée au Cap du préfet colonial Magnytot.—Dessalines se rend dans le Sud.—Son langage aux gens du Sud, au camp Gérard.—Il organise les troupes de ce département.—Il attache Boisrond Tonnère à sa personne.—Il quitte le Sud.—Pendant son absence de l'Ouest, Lamour Dérance est arrêté.—Il fait arrêter Mathieu Fourmi, partisan de Lamour Dérance.—Les français évacuent Léogane.—Dessalines s'abouche avec les anglais dans la baie du Port-Républicain.—Il organise les troupes de Léogane, des mornes de Jacmel et de la ville du Petit-Goâve.—Geffrard ouvre, pendant quinze jours, un marché aux français, aux portes des Cayes.—Impôt établi par Brunet sur les habitants des Cayes.—Férou marche sur Jérémie.—Bazile bat les français au camp Bourdon.—Il leur enlève le poste Mafranc.—Thomas Durocher fait 60 prisonniers sur l'habitation Durant.—Bazile réunit les cultivateurs,

Digitized by Google

de la Grande-Rivière de Jérémie.—Le général Fressinet évacue Jérémie.—Geffrard y vient.—Bonnet arrive à Jérémie sortant de l'île de Cube.—Geffrard l'envoie à Dessalines, dans l'Ouest.—Celui-ci nomme Bonnet adjudant-général.—Romain est battu par Clausel.—Mort de l'adjudant général Maillard.—Règlemens pour le marché de la Petite Anse.—Départ de Latouche-Tréville pour France.—Il est remplacé par le capitaine de vaisseau Barré.—Le général français Dumont est arrêté par les indigènes qui assiègent le fort Liberté.—John Bligh, commandant des navires anglais le Théseus, l'Hercule et le Cumberland, canonne le Fort-Liberté.—Les français évacuent le fort Liberté.—John Bligh obtient des indigènes la mise en liberté de Dumont.—Le préfat colonial Magnytot, Clausel et Thouvenot conspirent contre Rochambeau pour le déporter.—La conspiration est découverte.—Clausel et Thouvenot sont embarqués sur le Dermide.—Origine de la mésintelligence qui a existé entre Dessalines et Geffrard.—Lettre de Dessalines à Gérin.

Les maladies et les combats avaient tellement affaibli les troupes françaises que les succès qu'elles obtenaient, par intervalles, loin d'améliorer leur malheureuse posititon l'aggravaient davantage. Chaque bataille leur enlevait de braves soldats qui, depuis peu, n'étaient plus remplacés. L'armée indépendante se grossissait au contraire, de jour en jour, d'un grand nombre de citoyens des villes qui fuyaient la tyrannie de Rochambeau. L'on verra bientôt l'Angleterre déclarer la guerre à la France. La position des français sera alors désespérée. Cependant Rochambeau faisait les efforts les plus héroïques pour se maintenir au Cap. Il conservait l'espoir de reconquérir l'île entière, à la tête d'une nouvelle armée qu'il attendait de la métropole. Désormais les français se tiendront sur la défensive dans les places qu'ils occupaient encore; ils ne prendront parfois l'offensive que lorsque la famine les contraindra à sortir de leurs positions pour enlever aux indigènes des vivres et des bestiaux.

Les nouvelles qui arrivaient de la métropole annonçaient une prochaine rupture entre la France et l'Angleterre; le commerce expédiait peu de navires pour la colonie; le général Rochambeau fut contraint d'ouvrir le port des Cayes au commerce étranger. 21 mai 1803. Le 28 du même mois, il publia, dans la colonie, les lois du code civil qui, à cette date, y étaient parvenues officiellement. Dès 1790, une grande perturbation avait commencé à s'introduire dans la législation coloniale. Au milieu des luttes des partis, les lois n'étaient mises en pratique que selon les intérêts de ces partis. Au commencement de la révolution quand les pompons blancs ou royalistes dominaient dans un quartier, ils foulaient aux pieds les lois promulguées par la Constituante et la Législative et invoquaient les ordonnances royales de l'ancien régime. Quand les petits blancs ou républicains dominaient, ils mettaient en vigueur les lois de la révolution, tout en en rejetant les dispositions favorables aux hommes de couleur et aux noirs. Lorsque les noirs et les hommes de couleur l'emportaient sur le parti colonial et les

Digitized by Google

petits blancs, ils rétablissaient les lois révolutionnaires. Plus tard, sous la Convention, les commissaires civils Polvérel et Sonthonax gouvernèrent la colonie par des arrêtés que les circonstances commandaient. Rigaud dans le Sud, Toussaint dans le Nord et l'Artibonite gouvernèrent ensuite d'après des ordonnances que dictaient des intérêts de castes. Ce ne fut qu'après la chute de Rigaud, et après la soumission de la partie de l'Est, que l'assemblée centrale, convoquée par Toussaint, dota la colonie d'un code uniforme. Après la chute de Toussaint, Leclerc maintint en vigueur toutes celles des lois de l'ex gouverneur qui n'étaient pas contraires aux ordonnances provenant des circonstances nouvelles. Les lois du code civil que Rochambeau faisait actuellement publier abrogeaient toutes celles de même nature qui existaient antérieurement.

Le capitaine général prévoyant que la guerre ne tarderait pas à éclater entre la France et l'Angleterre, et que les communications avec la métropole seraient bientôt interceptées, ordonna le 8 Juin, de former au Port-Républicain un dépôt général des titres et documens relatifs à St. Domingue, qui devaient être envoyés en France, à la première demande du gouvernement consulaire. Le grand juge nomma le citoyen Bascher archiviste du dépôt, avec un traitement annuel de 8,000 francs. On devait réunir dans l'établissement les titres relatifs aux immeubles situés dans l'île, les actes de concessions faites aux particuliers par le gouvernement, les plans, les cartes du pays et des fortifications, les comptes de recettes et de dépenses, les anciennes ordonnances, les arrêtés et règlemens sur la police, les finances, le commerce, la culture, et l'administration civile, judiciaire et militaire; les lois envoyées de France, les règlemens publiés à St. Domingue, les documens sur l'histoire, les sciences et les arts. Ces archives seront expédiées pour France avant l'évacuation de l'île par Rochambeau.

Sur ces entrefaites la frégate l'*Infatigable* sortant de Brest vint mouiller au Port-Républicain. Elle avait fait une traversée de 31 jours. Elle apporta à Rochambeau l'ordre du Premier Consul de transporter immédiatement le quartier-général au Cap. Cette nouvelle plongea dans la consternation les colons du Port-Républicain. Ils découvrirent clairement que le gouvernement français, reconnaissant la difficulté qu'on éprouverait désormais à communiquer avec St. Domingue, à cause de la guerre qui était inévitable avec l'Angleterre, voulait que le quartier-général fut établi dans une ville de l'île plus à proximité des points d'attérissage que le Port-Républicain. D'un autre côté le départ du capitaine général devait affaiblir les troupes de l'Ouest de plus de moitié, dans un moment où ce département était menacé de la plupart des forces des indépendans de l'Artibonite et de l'Arcahaie. Rochambeau s'embarqua pour le Cap vers la fin de Juin, après avoir envoyé l'ordre au général Sarrasin de venir

Digitized by Google

prendre le commandement du Port-Républicain, et après avoir expédié le général Fressinet pour Jérémie. En attendant l'arrivée de Sarrasin, Lavalette commanda l'arrondissement, et Panis, adjudant-général, la place du Port Républicain.

Les indigènes des mornes de Jérémie combattaient les français avec le plus grand acharnement. Ils attaquèrent avec impétuosité le camp Ivonet qu'occupaient des troupes européennes, et s'en rendirent maîtres. Le colonel Berger qui commandait la place de Jérémie sortit contre eux, le 23 Juin, à la tête 600 hommes. Il se précipita sur l'ennemi à l'improviste, et pénétra dans le camp retranché. Il y eut un grand carnage. Berger fut renversé d'un coup de sabre à la tête. Cependant les indigènes succombèrent, et furent passés en grand nombre au fil de l'épée. Ce succès ne fut avantageux aux français que parce qu'il retarda la chute de Jérémie. Il n'ébranla pas la puissance des insurgés de la Grand'Anse.

Peu de jours après l'arrivée de Rochambeau au Cap, une croisière anglaise de quatre vaisseaux et de plusieurs frégates, vint, le 4 juillet, s'établir devant cette ville. En même temps, les anglais bloquaient le Port Républicain et les Cayes. Rochambeau ne douta plus de l'existence de la guerre entre la France et l'Angleterre, car la croisière de S. M. B. exerçait des hostilités sur le littoral. Il déclara aussitôt St. Domingue en état de siège, et le lendemain, 5 Juillet, il arrêta que la farine, les biscuits, le riz et les salaisons quelconques seraient admis à l'importation francs de tous droits, et que cette franchise existerait pendant toute la durée de la guerre. Il annonça par la proclamation suivante, la guerre entre la France et l'Angleterre, qui avait commencé dès le mois de Mai 1803.

Au quartier général du Cap, 20 *Messidor an onze*, (9 *Juillet* 1803).

L'existence de la guerre entre la France et l'Angleterre ne peut plus être douteuse; la marine anglaise a commis et commet journellement des hostilités sur nos côtes; elle a attaqué et combattu les vaisseaux de la République, et ses escadres bloquent nos ports. Cette circonstance dont le résultat sera sans doute glorieux pour la France semble jeter St. Domingue dans un état de crise; mais l'armée dont le courage et la résignation ont su résister à tant d'épreuves ne s'étonnera pas de ce nouvel obstacle; il ne sera pour elle qu'un moyen de plus d'ajouter à sa gloire, et dut elle succomber tout entière dans la double lutte qui s'ouvre à ses efforts, elle saura s'il est nécessaire, s'immoler aux grands intérêts de la mère patrie Le gouvernement nous promet des secours de tous genres, et quand son intention nous est connue, quelque grandes que soient les difficultés, ne doutons pas de ses effets. Le général en chef a déjà pris les mesures nécessaires pour la défense extérieure du pays, et pour assurer les

Digitized by Google

subsistances de l'armée et des habitans. Pour procurer l'unité d'action indispensable dans les momens difficiles, la colonie a été déclarée en état de siège. Des instructions conformes aux circonstances ont été adressées à tous les généraux divisionnaires. L'importation des comestibles a été affranchie de tous droits, et tous les ports de la colonie ont été ouverts au commerce étranger. Des ordres ont été donnés pour la plantation des vivres du pays dans tous les terrains occupés par nos troupes. Une nouvelle organisation s'opère; la simplicité de sa composition et le choix des sujets garantissent sa droiture, son activité, sa prévoyance, et sa sollicitude pour l'armée. Le général en chef sait apprécier les privations déjà essuyées par ses compagnons d'armes; elles peuvent s'accroître encore; mais il ne compte pas moins sur leur constance et sur leur inébranlable fermeté au poste qui nous est assigné par le premier consul. Il se repose également sur la fidélité et le dévouement des habitans, et il attend, d'un intime concert, tout ce qui pourra contribuer à la conservation du territoire et à l'éclat du nom français.

Signé : D.^{in} ROCHAMBEAU.

La guerre entre la France et l'Angleterre produisit une grande joie parmi les troupes indigènes, et accrut leur audace. Dessalines fut dès lors certain du succès de l'insurrection, et il redoubla d'activité pour précipiter l'évacuation des troupes françaises. Beaucoup de citoyens noirs et jaunes, qui, jusqu'alors avaient été fidèles aux blancs, parce qu'ils n'avaient pas foi dans le triomphe des armes indigènes, à cause de la puissance de la France, vinrent grossir l'armée indépendante. En effet, les vaisseaux de S. M. B. étant les maîtres de la mer, de nouvelles troupes ne pouvaient venir renforcer l'armée de St. Domingue. Celle ci placée entre les anglais et les indépendans devait avant peu capituler. Il ne faut pas croire cependant que les anglais aient été dans cette guerre véritablement les auxiliaires des indigènes. Ils vendaient à ceux-ci des munitions au poids de l'or; jamais un seul de leurs officiers ne s'est trouvé dans nos rangs, dirigeant nos opérations. Dessalines n'eût jamais reçu d'eux des secours en hommes. Se défiant de tous les européens, il disait sans cesse que tous les blancs se ressemblaient. Cette guerre maritime, sans laquelle les indigènes eussent néanmoins triomphé, fut pour nous une heureuse circonstance qui hâta l'évacuation des troupes européennes. Des hauteurs du Cap, les français découvraient sur la mer, les barges indigènes abordant les frégates anglaises, et leur vendant, pour de la poudre et du plomb, des ananas, des oranges, des légumes, de la volaille, du coton et du café.

Rochambeau délivra des lettres de marque à de nombreux corsaires qui étaient dans l'obligation de conduire dans les ports de la colonie les prises qu'ils feraient, et d'accourir au secours du gouvernement

Digitized by Google

contre les ennemis de l'Etat en cas de besoin. Quoique les français n'eussent plus en leur pouvoir des habitations en valeur, le capitaine-général publia un arrêté du conseil d'Etat de la métropole établissant à St-Domingue quatre chambres d'agriculture: au Port-Républicain, au Cap, aux Cayes, et à Sto. Domingo. Cet arrêté qui ne fut jamais exécuté excitait le rire des indigènes qui voyaient Rochambeau parler en souverain dans un pays où il n'avait plus, pour ainsi dire, que quelques camps.

On éprouvait, dans les villes, de plus en plus, les horreurs de la disette. Le capitaine général s'efforçait d'assurer à l'armée des subsistances, par de promptes mesures. Le citoyen Merceron, le général Thouvenot, Richelle, inspecteur général de la trésorerie nationale, l'ordonnateur en chef Perroud, Voisin, inspecteur-général de la colonie, Lanchamp, receveur général, et Bizouard, payeur-général, réunis dans la salle principale de la Trésorerie-Générale, s'occupèrent des subsistances de l'armée. Rochambeau leur soumit un Arrêté des Consuls de la République, dont le premier article était ainsi conçu: « A dater du premier Germinal prochain il sera » affecté chaque mois, à la colonie de St-Domingue, une somme » de deux millions. Sur cette somme un million sera envoyé dans » la colonie en piastres; sur l'autre million il sera ouvert un cré- » dit au capitaine général, au préfet colonial, et au payeur. » Il leur donna aussi en communication une lettre du Ministre de la marine et des colonies, adressée au préfet colonial. Un des passages de la lettre s'exprimait ainsi: « Le bâtiment porteur de cette » dépêche est chargé d'un million qui doit être mis à votre dispo- » sition; car cet envoi se renouvellera tous les mois, ainsi qu'il » a déjà eu lieu pour le mois de Germinal. Vous êtes autorisé, » par le même Arrêté, à tirer des traites pour la somme d'un » million, chaque mois; elles seront exactement payées à l'échéan- » ce, etc. » Comme la guerre existait entre la France et l'Angleterre, il était probable que le million en numéraire ne pourrait arriver, chaque mois, à St-Domingue. Ces messieurs arrêtèrent en conséquence que le capitaine général, le préfet colonial et le payeur-général, mettraient en circulation des lettres de change, en remplacement du million en numéraire, pour la même valeur, pour les dépenses de l'armée de St. Domingue, outre les traites pour la somme d'un million que le préfet colonial était autorisé à tirer chaque mois. Cette décision reçut l'approbation du capitaine général qui le 20 Juillet la fit enregistrer à l'inspection générale de la colonie. Les obligations par lesquelles des particuliers s'étaient engagés à fournir de la farine au gouvernement pour le service des hôpitaux furent annulées par l'état de siège. Rochambeau pourvut à ce service par l'établissement d'une régie. Il nomma le citoyen Dat régisseur général du service des subsistances militaires. Tous les magasins, fours, établissemens

Digitized by Google

et usines du gouvernement furent mis à la disposition du régisseur général, excepté le grand magasin de la marine du Cap, et celui du Port-Républicain. La régie n'acceptait le baril de farine qu'au poids de cent quatre vingts livres ; la barrique de vin, de 240 pintes. Les distributions se faisaient à la présentation des bons qui étaient en circulation. Les frais de manutention, de fabrication, étaient à la charge du régisseur général qui recevait 20 centimes par ration complète. Rochambeau réorganisa ensuite l'administration générale. Il déclara le Cap Français résidence du quartier-général Idlinger qui, plus tard, fera dans sa patrie, un tableau fidèle de cet affreux gouvernement, fut nommé commissaire général de la marine, premier chef des bureaux de la préfecture.

Le général Thouvenot, chef de l'état-major, pour favoriser l'entrée de la viande de boucherie dans les villes occupées par l'armée, fit publier le 22 Juillet, la cessation des privilèges sur les boucheries, et la faculté accordée à chaque citoyen de vendre ou de tuer les animaux, en se conformant aux règles de la police des villes. Il publia aussi que les soldats ne recevraient désormais de rations de vin que tous les quatre jours, attendu que les magasins militaires se trouvaient peu approvisionnés. Cette dernière mesure que commandait la nécessité excita dans l'armée un violent mécontentement. « La France, dirent hautement les soldats, nous avait elle envoyés à St.-Domingue pour y rétablir l'esclavage? Sommes-nous les soldats du parti colonial? N'avons-nous pas combattu, en Europe, pour la liberté de tous les hommes? Pourquoi remet-on en servitude les noirs et les gens de couleur? Ne sont ils pas français comme nous? N'ont ils pas eux aussi combattu pour la gloire de la patrie? Nous ne serions pas livrés aux horreurs de la famine, si le premier consul n'avait pas rétabli l'ancien régime ; nous aurions avec nous contre les anglais les populations des campagnes. Bonaparte nous a envoyés ici à l'extermination ; il redoutait le patriotisme des soldats du Rhin. Si nous avions à notre tête Moreau et Bernadotte, notre drapeau serait encore certainement celui de la liberté. » Le soldat jetait ses armes, menaçait les favoris de Rochambeau. Si les indigènes n'avaient pas proclamé qu'ils combattaient pour leur indépendance, les troupes européennes leur eussent peut être ouvert les portes du Cap. Ces paroles faisaient honneur au soldat français. Le général Clausel fut le seul officier qui pût rétablir l'ordre dans les casernes. Il exerçait une grande influence sur l'armée. Cette circonstance raviva la jalousie que Rochambeau depuis longtemps nourrissait contre lui.

En même temps, il se passait à la Petite Anse, près du Cap, des évènemens de la plus haute importance : des négociations s'établissaient entre plusieurs chefs africains et les français. Comme nous l'avons vu, le parti de Petit Noël avait été presque anéanti. Les congos étaient sans cesse poursuivis par Christophe et Clervaux qui les at-

Digitized by Google

teignaient au sommet des plus hautes montagnes. Un de leurs chefs, Cagnet que les français avaient gagné depuis longtemps proposa à Petit Noël Pierre de pactiser avec les blancs. Celui-ci quoique ennemi implacable de Dessalines refusa de combattre contre les noirs indépendans. Il abandonna Cagnet et se retira presque seul au fond des bois. Mais Cagnet parvint à séduire Jacques Tellier. Ce dernier déclara à ses bandes qu'il était de l'intérêt des africains de se soumettre plutôt aux français qu'à Dessalines qui avait juré leur extermination. Les congos accueillirent sa proposition, et envoyèrent au Cap des députés qui furent amenés devant Rochambeau. Le capitaine général après avoir entendu l'objet de leur mission, les flatta beaucoup, leur donna des sabres, des fusils magnifiques, et les renvoya en leur disant d'annoncer à leur chef que la République le reconnaissait colonel dans ses armées, et se portait garante de la liberté de tous les guerriers sous ses ordres. Peu de jours après Jacques Tellier fit proposer à Rochambeau d'ouvrir à la Petite Anse un marché où les congos viendraient vendre leurs vivres et leurs légumes. Les français accueillirent cette proposition avec empressement. Le drapeau tricolore flotta de nouveau dans les quartiers où dominaient les congos. Si Rochambeau avait eu sur les autres points de la colonie assez de troupes pour tenir les indigènes en échec, cet évènement qui prolongeait de nouveau au loin dans l'intérieur les avant postes français eût un peu retardé le triomphe de l'Indépendance. Car Dessalines suivi de l'armée de l'Ouest et de l'Artibonite n'eut pu comme un torrent se précipiter dans le Nord; et Romain et Toussaint Brave eussent été chassés de cette province. Les français auraient établi un cordon de St Raphaël aux Gonaïves. Rochambeau avait conçu ce plan aussitôt après la soumission des Congos à son autorité. Tels sont les résultats désastreux des divisions intestines en présence des forces étrangères. Le parti vaincu n'attendant des vainqueurs aucune commisération aime mieux souvent trahir la patrie, que de se soumettre à la discrétion d'un ennemi implacable. Quand le salut de la patrie est menacé, toutes les querelles intestines doivent cesser, et la minorité vaincue doit se fondre dans le gros de la nation, et subir l'autorité de celui à qui la masse a confié le souverain pouvoir pour la sauver. Les partis ne doivent vider leurs querelles qu'après la disparition des baïonnettes étrangères du sol de la patrie.

Rochambeau résolut d'attaquer le général Romain qui, établi sur les mornes Pelé et Lecurieux, ravageait les environs du Cap, quoiqu'il fût sans cesse inquiété par les Congos. Le général Clausel fit ses dispositions pour le chasser de sa position. Le 24 Juillet, à la pointe du jour, le général Noailles se mit en campagne, à la tête de sa brigade, en suivant la route de la Petite-Anse; le général Claparède passa par les hauteurs

Digitized by Google

du Cap. Le général Clausel lui même sortit du Cap avec la colonne de réserve. D'après ses ordres Cagnet et Jacques Tellier s'étaient emparés de la Tannerie pour couper la retraite à l'ennemi. Les trois colonnes françaises attaquèrent les indigènes simultanément. Après un combat sanglant les généraux Claparède et Noailles enlevèrent les retranchemens établis sur les mornes Pelé et Lecurieux. Romain se trouva cerné de toutes parts; il avait à sa droite Noailles, à sa gauche Claparède, en queue les Congos, et en tête le général Clausel qui le foudroyait avec une forte artillerie. Il soutint l'impétuosité des français pendant deux heures sans être ébranlé. Mais écrasés sous la mitraille, les indigènes ne purent lutter plus longtemps contre des forces trois fois supérieures aux leurs. Ils battirent en retraite. Romain enleva les embuscades que les Congos avaient établies à la Tannerie, et se retira dans l'intérieur. Il avait laissé sept cents hommes sur le champ de bataille. Peu de prisonniers demeurèrent au pouvoir des français. L'indigène, quand il éprouvait un échec, trouvait presque toujours, pour son agilité et la connaissance qu'il avait des localités, le moyen d'échapper à la cavalerie; et quand la fuite lui devenait impossible, il aimait mieux se donner la mort que de se rendre à un ennemi implacable. Le lendemain de la bataille, 25 Juillet, Clausel balaya toute la plaine du Nord et le carrefour du Morne-Rouge. Il rentra au Cap avec un grand nombre de blessés. Cette bataille eut pour résultat d'éloigner les indigènes, pour quelques jours, des environs du Cap.

Le 25 Juillet, dans l'après-midi, un grand nombre d'officiers français se promenant sur la plage du Cap virent une frégate anglaise rallier, au navire que montait le commodore, un brick qu'ils prirent d'abord pour un américain. Une heure environ après, le brick se détacha du vaisseau amiral, arbora le pavillon français, passa devant le fort Picolet qu'il salua et entra dans le port. Les français eurent un moment de vrai bonheur; ils crurent que la paix avait été faite entre la France et l'Angleterre. Ils voyaient déjà les communications ouvertes avec la métropole et la colonie sauvée. Mais leur illusion fut de courte durée: le brick apportait le préfet colonial de Tabago qui avait capitulé avec les anglais, et qui, d'après les termes de cette capitulation avait obtenu la faculté de se rendre au Cap. Il fut accueilli avec distinction par le capitaine général qui lui remit les rênes de la préfecture de la colonie. Il se mit aussitôt à travailler à l'émission de nouvelles lettres de change que le commerce accepta avec assez de confiance malgré les calamités qui frappaient chaque jour les européens.

Pendant cet intervalle Dessalines consolidait sa puissance dans l'Ouest. Dès qu'il fut certain du retour de Rochambeau au Cap, il se résolut à faire un voyage dans le Sud. La présence, au Port Républicain, du capitaine-général dont il redoutait l'audace, l'avait jusqu'alors re-

Digitized by Google

tenu dans la plaine du Cul-de Sac. Il ordonna à Pétion de s'efforcer d'arrêter Lamour Dérance, pendant son absence, laissa les troupes de l'Artibonite et de l'Arcahaie campées à Roche-Blanche dans la plaine du Cul de-Sac, et partit pour le camp Gérard avec son état-major seulement. Il se rendit à la Coupe d'où il pénétra dans le département du Sud en passant par les montagnes. Il arriva, vers la fin de Juin, au camp Gérard, dans la plaine des Cayes, où Geffrard avait son quartier général. L'armée du Sud l'accueillit avec respect. Elle était forte de 10,000 hommes, infanterie et cavalerie. Il la trouva parfaitement disciplinée. Il s'aperçut cependant que les préventions des citoyens de ce département contre lui ne s'étaient pas entièrement dissipées, et que Geffrard était dans l'armée l'objet de la plus profonde vénération. Il pensa que ses intérêts, ainsi que ceux de la patrie, lui commandaient de se justifier des accusations dont il était l'objet. Le lendemain il réunit toutes les troupes, se plaça au milieu d'elles, et leur dit en créole les paroles suivantes qui sont demeurées gravées dans l'esprit des témoins de cette scène solennelle: Mes frères, après la prise de la Petite Rivière de l'Artibonite, sur les français, je fus proclamé général en chef de l'armée indépendante par les populations de l'Artibonite. Les généraux du Nord et de l'Ouest, mûs par l'amour de la liberté, oubliant les haines politiques qui les animaient les uns contre les autres, vinrent successivement reconnaître mon autorité. En acceptant le commandement en chef de mes frères, j'en ai senti l'importance et la haute responsabilité. Je suis soldat; j'ai toujours combattu pour la liberté; et si j'ai été pendant la guerre civile aveuglément dévoué à Toussaint Louverture, c'est que j'ai cru que sa cause était celle de la liberté. Cependant après la chute du général Rigaud, n'ai-je pas maintes fois usé de mon influence pour sauver une foule de braves que le sort des armes avait trahis et qui eux aussi avaient vaillamment combattu pour la liberté lorsque tous nos efforts tendaient à écraser le parti colonial. Beaucoup de ceux qui m'écoutent me doivent la vie; je m'abstiens de les nommer. Mes frères, oublions le passé; oublions ces temps affreux, alors qu'égarés par les blancs, nous étions armés les uns contre les autres. Aujourd'hui nous combattons pour l'Indépendance de notre pays, et notre drapeau rouge et bleu est le symbole de l'union du noir et du jaune. Dessalines fut interrompu par toute l'armée qui s'écria: guerre à mort aux blancs. Il continua: les factions qui pouvaient compromettre la cause de la liberté sont presque éteintes: Lamour Dérance, abandonné des siens, doit être arrêté à présent; Petit Noël Prière dans les hauteurs du Dondon ne commande plus qu'à quelques bandits. Je vais retourner dans ces quartiers, et je ferai rendre le dernier soupir à la faction expirante des congos. Vive la liberté! L'armée répondit par des acclamations universelles. Dessalines reçut de tous les officiers supérieurs l'acco-

Digitized by Google

lade patriotique. Il fit brûler les brevets que Lamour Dérance avait envoyés à quelques officiers du Sud, et les remplaça par de nouveaux qu'il délivra lui même. Il nomma Geffrard, général de division, commandant en chef du département ; Gérin, général de brigade, commandant de l'arrondissement de l'Anse-à Veau ; Jean Louis François, général de brigade, commandant de l'arrondissement d'Aquin; Moreau Cocoherne, général de brigade, commandant de celui des Cayes; Férou, général de brigade, commandant de celui de Jérémie. Moreau Cocoherne et Férou avaient à conquérir les Cayes et Jérémie les chefs lieux des arrondissemens qu'on leur avait confiés. Dessalines forma ensuite, de toute l'armée du Sud, six demi brigades d'infanterie et une légion de cavalerie. L'ancienne 13e. fut réorganisée. Comme il existait déjà aux Gonaïves une 14e. demi brigade, Dessalines donna aux cinq autres corps du Sud, qu'il venait de former, les numéros, 15e., 16e., 17e., 18e. et 19e. La 13e. fut confiée au colonel Bourdet, homme de couleur ; la 15e. au colonel Francisque, homme de couleur; la 16e. au colonel Leblanc, homme de couleur; la 17e. au colonel Vancol, homme de couleur; la 18e, au colonel Bazile, noir; la 19e. au colonel Giles Benech, noir. La légion de cavalerie fut confiée au colonel Guillaume Lafleur, noir.

Geffrard présenta à Dessalines Boisrond Tonnère, son secrétaire, le lui recommanda comme un homme instruit, du patriotisme le plus ardent. L'attitude et le langage de Boisrond Tonnère séduisirent Dessalines qui l'attacha à sa personne. Le général en chef partit pour l'Ouest, accompagné de son nouveau secrétaire, après avoir adressé au curé des Cayes une lettre par laquelle il le chargeait d'annoncer aux citoyens de cette ville que, si la garnison française n'évacuait pas sur-le champ, les indigènes, en y pénétrant, détruiraient la place de fond en comble. Le général Brunet eût déjà évacué, s'il n'avait eu la certitude de l'existence de la guerre entre la France et l'Angleterre. Le brick de S. M. B le *Pélican*, qui croisait devant le port des Cayes, capturait tous les navires marchands qui en sortaient. Brunet prit la détermination qu'il ne réalisera pas de s'ensevelir sous les ruines de la place. Il nomma Lethon, administrateur des douanes, capitaine-général de la garde nationale.

Pendant que Dessalines était au camp Gérard, dans le Sud, Lamour Dérance était descendu du Grand-Fond, dans la plaine du Cul de Sac, pour gagner à son parti les troupes que le général en chef y avait laissées. Il se transporta sur l'habitation Rocheblanche où elles avaient leur quartier-général. Guerrier, colonel de la 7e demi-brigade, ainsi que Destrade, chef de bataillon dans la 3e, avait reçu l'ordre de l'arrêter. Guerrier feignant de reconnaître en lui le général en chef de l'armée indigène, lui offrit aussitôt de passer les troupes en revue. Lamour Dérance, en parcourant les rangs, flatta beaucoup les soldats qui observaient le plus grand calme. Quand il ar-

Digitized by Google

riva au centre de la 3e. demi-brigade, il fut arrêté par le capitaine Coquia qui le fit aussitôt garrotter. Son état major, sans avoir fait aucun effort pour le dégager, prit la fuite et se dispersa dans les bois. Il fut conduit à Marchand, dans la plaine de l'Artibonite, et y fut jeté au cachot. Peu de temps après, il succomba de chagrin et de privations. Son arrestation éteignit, dans l'Ouest, une faction dangereuse. On dut ce succès, qui n'exigea aucun sacrifice de sang, à la modération que Dessalines déploya, lorsqu'il envahit la plaine du Cul-de-Sac, en se soumettant aux sages avis du général Pétion. La prudence de celui-ci, jointe à l'audace de Dessalines, a beaucoup contribué au triomphe de la guerre de l'indépendance.

La 3e. demi-brigade se porta de Rocheblanche devant Léogane et renforça les troupes qui cernaient cette ville. Le général Cangé résolut de l'enlever par n'importe quel sacrifice. Les français, sans cesse assaillis, reconnurent l'impossibilité de se maintenir plus longtemps dans la place. Le commandant Laucoste avait succombé dans l'une des attaques que les indigènes avaient précédemment dirigées contre la ville. Le chef de bataillon Dolosié qui l'avait remplacé forma de toute la garnison un bataillon carré au centre duquel il plaça les bagages, les femmes et les enfans. Il sortit de Léogane avec quatre pièces de campagne. Le général Cangé l'attaqua vigoureusement; mais il ne put le rompre. Les français atteignirent le rivage en bon ordre, s'embarquèrent sur la frégate la *Poursuivante*. Les indigènes prirent possession de Léogane dont les français ne tentèrent plus de s'emparer.

Peu de jours après, Dessalines, sortant du Sud, arriva à Léogane. Il dirigea aussitôt des poursuites contre ceux des habitans de ce quartier qui avaient été dévoués à Lamour Déranee. Il fit arrêter Mathieu Fourmi, partisan chaleureux du chef africain, et le fit acheminer sur Marchand.

De toutes parts, les indigènes ne reconnaissaient qu'une seule autorité, celle de Dessalines.

Le général en chef se mit en rapport avec les bâtimens de guerre de S. M. B. qui louvoyaient devant le Port au Prince. Il envoya à bord du commodore, chef de l'escadre, un homme de couleur de Léogane, nommé Gourjon, qui parlait un peu l'anglais. Celui-ci acheta du commodore des armes et des munitions; les anglais furent payés en or et en denrées. Il revint à Léogane sous le feu de plusieurs chaloupes canonnières françaises. Dessalines lui offrit le grade d'adjudant-général qu'il refusa, aimant mieux servir son pays confondu dans la foule des citoyens. Ce fut alors que le capitaine du vaisseau anglais, le *Thésée*, fit connaître officiellement à Dessalines l'existence de la guerre entre la France et l'Angleterre.

Le général en chef forma des gens de Léogane une demi-brigade

Digitized by Google

d'infanterie, de 1900 hommes, auquel il donna le numéro 21e. Il venait d'envoyer l'ordre d'organiser à l'Artibonite une 20e. demi-brigade. Il se transporta ensuite avec Cangé, devant Jacmel qu'assiégait Magloire Ambroise. Il forma deux régimens des gens de ce quartier, les 22e. et 23e. et confia à Cangé la direction du siège de la place. Il se rendit ensuite au Petit Goâve, en forma un arrondissement dont il confia le commandement à Giles Bambara. Il confirma Lamarre dans le grade de colonel que lui avait donné Lamour Dérance et le maintint à la tête des gens du Petit Goâve dont il forma la 24e. demi-brigade.

En même temps, sur la demande du général Brunet, Geffrard consentait à ouvrir un marché aux portes des Cayes, au carrefour Drouet et au Pont-Gelé. Il y eut une trêve de quinze jours pendant laquelle les français apportèrent à ce marché une grande quantité d'objets qu'ils échangèrent contre des vivres et de la viande. Comme les droits d'importation et d'exportation étaient devenus nuls par le fait de la guerre que supportaient les français et contre les anglais et contre les indigènes, le général Brunet ne pouvait payer les troupes de la garnison des Cayes. Celles-ci murmuraient, et commençaient à se livrer à des actes d'une sérieuse indiscipline. Pour subvenir aux pressans besoins de la garnison, Brunet emprunta au commerce une somme de 200,000 francs que vingt quatre négocians blancs furent obligés de fournir. Il établit ensuite une contribution de vingt cinq mille piastres ou 131,250 francs sur tous les marchands et propriétaires de la ville au prorata de leurs moyens.

Après l'expiration de la trêve, les hostilités recommencèrent entre Geffrard et les français.

Le général Geffrard, aussitôt après l'ouverture du marché dont nous venons de parler, avait ordonné au général Férou d'aller s'emparer de Jérémie, à la tête de sa division. Les troupes sous les ordres de Férou étaient sorties du camp Gérard dans les premiers jours de Juillet. Elles traversèrent rapidement le Figuier de la colonie, les Côteaux, et firent halte à Tiburon. Le jour qui suivit elles s'arrêtèrent aux Irois sur l'habitation Gauthier. 5 Juillet. Le colonel Bazile de la division Férou qui avait suivi une autre route déboucha à l'Anse d'Hainault. Le général Férou vint l'y joindre. Les troupes de Bazile formant l'avant garde marchèrent sur le camp Bourdon qu'occupaient trois cents français. Bazile, à la tête de mille huit-cents hommes, les assaillit au moment qu'ils évacuaient le camp. Il les dispersa et en tua un grand nombre. Il cerna ensuite un détachement qui occupait l'habitation Bayard. Les blancs mirent bas les armes, et furent passés au fil de l'epée. 19 Juillet. Le colonel Bazile, continuant rapidement sa marche pendant la nuit du 19 au 20 Juillet, atteignit le poste Ma-

Digitized by Google

franc, armé d'une pièce de 4, qu'occupaient 500 français. Dès que les indigènes entrèrent dans la rivière qui coulait non loin du fort, ils reçurent un coup de canon à mitraille. Ils la traversèrent sous le feu de l'ennemi, et gagnèrent la rive opposée. Les français évacuant la position furent vigoureusement attaqués. Ils se défendirent avec un rare courage jusqu'au lever du soleil. Alors ils abandonnèrent la pièce de 4, se dispersèrent par petits pelotons, et allèrent se réunir sur l'habitation Gérin d'où ils prirent la route de Jérémie sans être inquiétés. 20 Juillet. En même temps, Voltaire et Thomas Durocher faisaient prisonniers 60 blancs de Jérémie, commandés par un nommé Ferrare, qu'ils avaient cernés sur l'habitation Durand, au Fond Bleu, dans les hauteurs du Corail. Les blancs furent sacrifiés jusqu'au dernier, malgré les efforts que fit Thomas Durocher pour les sauver. Bazile réunit tous les cultivateurs du quartier de la Grande-Rivière, dont le chiffre s'élevait à trois mille hommes. Il s'approcha de Jérémie où commandait Fressinet. Celui ci lui demanda, par une lettre, une suspension d'armes de dix jours, lui promettant qu'après l'expiration de la trêve, il évacuerait la place. Bazile envoya sa lettre au général Férou qui avait son quartier-général à quelques lieues de Jérémie. Férou consentit à la trêve, et ordonna à Bazile de se tenir à Fouache pendant les dix jours qu'elle durerait. Comme les français n'avaient pas encore évacué, à la date du 1er Août, Férou envoya l'ordre à Bazile d'assiéger la ville. Le lendemain il vint à l'armée pour diriger les opérations du siège. Les français qui attendaient un brick du Port Républicain obtinrent que la trêve fût prolongée jusqu'au 4. Dans la matinée du 4, Fressinet ne voyant pas de navire arriver du Port au-Prince, embarqua la garnison blanche sur les bâtimens qui étaient en rade, et appareilla, laissant la ville garnie de son materiel de guerre. Dans l'après-midi, le général Férou entra à Jérémie. Le même jour, le général Geffrard y arriva par le chemin du Bac. Il avait laissé au général Gérin le commandement des troupes qui cernaient les Cayes. Il se conduisit à Jérémie avec la plus grande modération, et approuva Férou d'avoir consenti à la capitulation des troupes françaises. Le général Fressinet fut capturé par les bâtimens de guerre anglais, et conduit prisonnier à la Jamaïque. Geffrard envoya le commandant Lafrédinière prendre possession de Pestel que Léveillé, chef des volontaires de la montagne du Petit Trou, voulait saccager de fond en comble. Quelques semaines après, le chef d'escadron Bonnet arriva de l'île de Cube à Jérémie. Geffrard l'accueillit avec distinction et l'envoya dans l'Ouest auprès de Dessalines. Celui-ci le nomma adjudant-général dans son état major. Bonnet, après la chute de Rigaud, s'était refugié à St. Yague de Cube. A l'arrivée de l'expédition de Leclerc, il était revenu dans la colonie, comme nous l'avons vu, avec une foule d'autres officiers du Sud. Après

Digitized by Google

l'embarquement de Toussaint en 1802, lorsque les persécutions commencèrent contre les noirs et les hommes de couleur, Bonnet vécut au Cap dans l'obscurité pour ne pas être arrêté et noyé. Il était en cette ville quand il apprit que les troupes sous les ordres de Pétion se disposaient à se soulever contre les français. Ne pouvant se réunir à elles, et recherché par la police française, il trouva le moyen de s'aboucher avec un capitaine américain qui le reçut à son bord et le conduisit à St-Yague de Cube.

Pendant que les indigènes entraient à Jérémie, le général Romain envahissait le quartier de l'Acul qu'il brûlait et saccageait. Il enleva tous les postes français et s'avança vers le Cap. Il avait beaucoup de munitions que lui avait envoyées le général Capoix. Le 5 Août, le général Clausel sortit du Cap et marcha contre les indigènes. Il les rencontra à huit heures du matin. On se battit toute la journée, et au coucher du soleil, les deux armées demeurèrent sur-le-champ de bataille. Pendant toute la nuit qui suivit, les indigènes dansèrent dans leur camp. Les français qui les découvraient distinctement à la clarté de leurs feux, entendirent les cris de vivent les anglais! guerre à mort aux français! Ils comprirent que les anglais avaient vendu de la poudre aux indigènes qui, contre leur ordinaire, en avaient usé considérablement pendant le combat. Clausel avait remarqué que son artillerie n'était pas assez forte pour écraser l'ennemi. Dans la même nuit, il avait envoyé chercher au Cap plusieurs autres pièces.

Le lendemain, 6 Août, à cinq heures du matin, le général Romain déploya son armée, et attaqua vigoureusement les français. La victoire demeura indécise jusqu'à midi. Mais alors un renfort de troupes européennes, précédé de quatre pièces de campagne, se présenta sur le champ de bataille. Les français chargèrent les indigènes avec une nouvelle fureur, et les mirent en fuite. Romain, monté sur un cheval fougueux qu'il appelait Galbaud, était poursuivi par l'adjudant commandant Maillard. Il allait être pris, quand il se retourna et déchargea son espingole dans l'estomac de Maillard. Pendant que les cavaliers français s'arrêtaient autour du cadavre de leur chef, Romain franchit une haie et disparut à travers les bois. Les indigènes perdirent dans cette sanglante affaire une pièce en bronze, 150 fusils, 4 tambours, deux drapeaux, et 600 hommes.

Pendant le combat, le commandant de la division navale du Cap avait opéré une descente sur le rivage de l'Anse de l'Acul. Il avait incendié une goëlette que les indigènes avaient échouée à son approche. Eloigner les indigènes des environs du Cap fut le seul avantage que retirèrent les français de ce succès. Comme de nouvelles troupes n'arrivaient pas d'Europe, ces victoires les ruinaient prodigieusement.

Rochambeau, maître des environs du Cap, put s'occuper sérieusement du marché qu'il avait établi à la Petite Anse, d'après l'ar-

Digitized by Google

rangement qu'il avait conclu avec les Congos', dans le mois de Juillet. Après avoir supprimé tous les marchés qui existaient au haut du Cap, il en ouvrit un unique et général, le 13 Août, au bourg de la Petite Anse, à une lieue de la ville. Des hangars et des échoppes, dressés par le gouvernement, furent loués aux citoyens par des baux de trois mois. Le marché était ouvert le lundi et le samedi de chaque semaine. Pour s'y rendre, il fallait être muni d'un permis du Conseil des Notables qui le délivrait moyennant un gourdin. Les vivres, les légumes et autres provisions de bouche, apportés par les Congos, étaient achetés et payés en numéraire, ou en marchandises sèches, telles que toile, draps, etc. Le café, le coton et les autres denrées coloniales ne trouvant que peu d'acquéreurs, parce qu'ils ne pouvaient être exportés à cause du blocus de l'île par les Anglais, étaient devenus presque de nulle valeur. Ceux qui les achetaient les payaient à vil prix. Après avoir été pesées à la balance du marché, ces denrées étaient déposées dans un entrepôt appartenant à l'Etat. Rochambeau faisait délivrer aux déposants des récépissés par un préposé. A la fin de la guerre avec l'Angleterre, ces denrées devaient être livrées à qui de droit, sur l'exhibition de récépissés. Les cultivateurs qui fréquentaient le marché n'y étaient admis que munis de permis délivrés par Jacques Tellieret par Cagnet. Le gouvernement finit par acheter seul le sucre, le café, le coton et l'indigo. Les habitans du Cap ne pouvaient apporter au marché que des toiles, des chapeaux, des casaques, des houes, des haches, des objets de menue quincaillerie, des harengs, des maquereaux, du saumon, etc. Le préfet colonial était chargé de la haute inspection de ce marché; le citoyen P. Chauveau, négociant au Cap, en était le commissaire général, et la gendarmerie maritime en faisait la police. Il était expressément défendu aux soldats d'y apporter des marchandises; ils n'achetaient que des vivres qu'ils payaient en numéraire. Les congos trouvant de grands profits dans la fréquentation de ce marché y affluaient. Le magasin général de la Petite Anse reçut du 2 au 22 Fructidor (du 20 Août au 9 Septembre) 310,971 livres du café venant de la Grande Rivière, de la montagne noire, de Ste. Suzanne, de Vallière, du Bois de Lance, du Grand Boucan, du Bois Blanc, de la Grande Rivière des Cotelettes, du Fond Bleu, et de la Petite Anse. Les cultivateurs de ces quartiers avaient la plupart déposé les armes pour reprendre la houe; et si Lamour Dérance n'avait pas été pris dans le piège que lui avait tendu Dessalines, la guerre civile eut éclaté dans l'Ouest, et les français eussent probablement reconquis les Gonaïves. Cependant les succés de Capoix, l'audace de Romain, nos conquêtes dans l'Ouest et dans le Sud avaient jeté le plus profond découragement dans les rangs des européens et parmi ceux des indigènes qui servaient encore le parti de la métropole. Beau-

Digitized by Google

coup de colons, saisis de terreur, demandaient des passe-ports pour l'étranger, ou partaient clandestinement sur des navires américains. L'amiral Latouche-Tréville qui, depuis long-temps, sollicitait en vain de son gouvernement l'autorisation de retourner en France, demanda sans succès au commandant des forces navales de S. M. B. de lui livrer passage pour qu'il pût se retirer aux Etats Unis. Devenu riche, et dégouté de la guerre, il vint du Môle St.-Nicolas au Cap dans une chaloupe canonnière. Il déclara à Rochambeau qu'atteint d'une maladie de langueur, il périrait indubitablement s'il demeurait plus longtemps dans la colonie. Le capitaine-général lui permit de s'embarquer pour France, et le chargea d'exhorter le Premier Consul à lui envoyer au plus tôt de nombreux renforts. Latouche Tréville arriva en France où il mourut en 1804 des suites de sa maladie. Le capitaine de vaisseau Barré le remplaça dans le commandement des forces navales de St Domingue. Le général Rochambeau fut indigné du départ furtif d'un grand nombre de citoyens blancs. Les rangs de la garde nationale s'étaient considérablement éclaircis, et cependant plus que jamais on avait besoin de soldats. Le général de brigade Gilbert Néraud, commandant de la place du Cap, annonça aux habitans, par une publication, que leurs biens seraient confisqués s'ils quittaient la colonie sans passe-ports. Le même officier, quatre jours avant cette publication, en passant en revue la garde nationale avait déclaré aux poltrons qu'ils pouvaient se retirer où ils voudraient; et Rochambeau, de son côté, avait annoncé aux braves qu'il tiendrait dans la colonie plus longtemps qu'il ne l'avait fait à la Martinique.

Comme le vin et la farine devenaient de jour en-jour plus rares dans la ville, il contraignit avec une sévérité inflexible toutes les bouches inutiles à s'embarquer pour la Nouvelle Angleterre. Il fortifia davantage les blockaus établis le long du grand chemin du haut du Cap. Les principaux retranchemens étaient construits sur les habitations Champin, Vertières et Bréda, comme nous l'avons déjà vu. Les dépenses qu'avaient nécessitées la construction et l'armement de ces blockaus excédèrent les fonds provenant des impositions de l'an 11. Le conseil des notables émit des bons de caisse jusqu'à la concurrence de la somme de 120,000 francs, montant du débet arriéré de l'an 11. Ces bons de caisse devaient être remboursés en espèces métalliques par la caisse communale le 1er Avril de l'an 12. Mais alors les français auront disparu du sol d'Haïti.

Pendant cet intervalle la ville du Fort Liberté était étroitement bloquée et par les anglais et par les indigènes. La garnison française souffrait de la plus affreuse famine. Le général Dumont qui commandait la place proposa au général indigène une entrevue sur l'habitation Sicard qui fut acceptée. Le général français se transporta au lieu de l'entrevue, y rencontra le chef des indépendans et lui

Digitized by Google

proposa d'ouvrir un marché aux portes de la ville aux mêmes conditions que celui de la Petite-Anse. Les indigènes, au lieu de lui répondre, l'arrêtèrent, le garrottèrent et le conduisirent dans l'intérieur, sur l'habitation Blancourt, dans le quartier de Trou. Le général indigène s'approcha ensuite des remparts, et dit aux français qu'il leur renverrait leur chef, s'ils évacuaient la place. La garnison était si faible qu'elle n'eût pu soutenir un assaut. Cependant les français répondirent qu'ils n'accepteraient cette proposition qu'après le retour de Dumont. En même temps le commandant de la croisière anglaise, John Bligh, se déterminait à capturer la frégate française la *Sagesse* commandée par le lieutenant Baruetche, mouillée dans le port du Fort-Liberté. Il avait sous ses ordres trois bâtimens, le *Thésèus*, l'*Hercule* et le *Cumberland*. Il avait remarqué qu'il était presque impossible d'empêcher les petits bâtimens de se rendre du Fort-Liberté au Cap avec des provisions, à cause des nombreuses anses qui bordent la côte Nord de l'île. Il sentit la nécessité de contraindre les français à évacuer cette place. C'était le 8 Septembre. Comme la brise ne permettait pas, ce jour, aux bâtimens français de lever l'ancre, John Bligh ordonna à l'*Hercule* et au *Cumberland* de garder leur position, et pénétra lui même, sur le *Thésèus*, dans la baie de Mancenille. Il s'aperçut que la mer était assez profonde pour qu'il pût se placer à portée de fusil du fort Labouque, élevé à l'entrée du port. Il commença son feu, et en moins d'une demi-heure de canonnade le fort amena son pavillon. John Bligh, porta ensuite son attention sur l'autre fort qui protégeait le port, et sur la frégate qui y était mouillée. Le *Thésèus* remorqué par des chaloupes entra dans la rade. Il lança sa bordée sur la frégate la *Sagesse* qui amena aussitôt son pavillon. La frégate était de 35 canons, et avait 65 hommes d'équipage. Les français qui redoutaient les vengeances des indigènes, demandèrent à John Bligh sa protection contre des ennemis implacables et se mirent à la discrétion des anglais. John Bligh fit enclouer les canons et détruire les munitions de la place. La garnison et les habitans furent embarqués sur l'escadre de S. M. B. L'officier anglais eut la générosité de conduire au Cap tous ses prisonniers et de les remettre à Rochambeau. Il avait appris par les officiers français la captivité du général Dumont, et il leur avait promis de s'efforcer d'obtenir sa mise en liberté du général indigène qui commandait l'armée du Fort Liberté. Les indépendans avaient pris possession de cette ville aussitôt après le dèpart des anglais. Le lendemain, 9 Septembre, John Bligh était de retour au Fort-Liberté. Il envoya auprès du général indigène un officier chargé de demander la relaxation du général Dumont. L'humanité l'avait porté à faire cette démarche, car il était convaincu que Dumont finirait par être sacrifié par les indigènes. Daut Brave reçut avec distinction l'officier anglais, et exhorta ses compagnons à ne pas

Digitized by Google

livrer le général français au dernier supplice ; il leur rappela qu'ils avaient promis de le renvoyer sain et sauf si la place ne résistait pas plus longtemps. Il fut applaudi par la plupart des indigènes, et le chef de bataillon Charles Pierre entra dans une chaloupe, et conduisit le général Dumont à bord du *Théséus*. Celui-ci fut envoyé à la Jamaïque comme prisonnier de guerre. Ce trait est d'autant plus remarquable que les indigènes, à cette époque, immolaient presque tous ceux des français qui tombaient en leur pouvoir. Dumont ne dut la vie qu'à l'influence qu'exerçait sur les siens le général Daut Brave, qui eut le bonheur de traverser cette cruelle époque sans s'être souillé d'un seul crime. Rochambeau déclara que l'arrondissement de Monte-Christ, dans l'ancienne partie espagnole, qui dépendait de l'arrondissement du Fort-Liberté, relèverait de celui de St. Yague.

Les habitans du Cap voyaient chaque jour s'accroître la fureur de Rochambeau. Il était devenu plus sombre, plus soupçonneux. Les anglais venaient d'enlever une somme importante qu'il avait expédiée pour Porto Rico. Il contraignit les négocians à payer un emprunt considérable qu'il avait fait. Tant de tyrannie exaspéra une foule de citoyens blancs; et il se forma contre lui, au Cap, un parti considérable, à la tête duquel se mit le préfet colonial Magnytot. Celui-ci confia son projet de le déporter aux généraux Clausel et Thouvenot. Le commissaire ordonnateur Colbert, alors dans l'ouest, chargé de détruire les abus qui existaient dans l'administration, fut aussi gagné contre le capitaine-général. Plusieurs riches négocians Brassier, Hardivilliers, Allard et Wantron étaient entrés dans le complot. Magnytot déclara publiquement qu'il voulait qu'il y eut une barrière d'airain entre son administration et celle de son prédécesseur. Celui ci s'était toujours montré dévoué au système de Rochambeau. Les négocians enhardis par l'appui des premières autorités suscitèrent toutes sortes d'entraves au capitaine général qui était devenu un objet d'horreur pour chacun d'eux. Pour accroître la famine et exciter les troupes contre lui, ils retirèrent du marché la farine et d'autres comestibles, avec l'intention de les remettre en vente après sa déportation. Les partisans de Rochambeau ont accusé le négociant Fédon d'avoir tenu cette conduite. Cependant rien ne prouve ce fait; au contraire Fédon avait offert 200 barils de farine pour les besoins des troupes. Clausel et Thouvenot avaient l'espoir, après s'être emparés de l'autorité, de ramener les indépendans sous les bannières de la métropole. Rochambeau ne tarda pas à découvrir les trames qu'on ourdissait contre lui. Il dénonça ses ennemis à l'armée, les lui représenta comme des anglo-man qui l'affamaient pour la réduire à évacuer la place. La garnison, incitée surtout contre le commerce, demanda, à grands cris, la mort des traîtres. Le capitaine-général reprit, dans cette circonstance, son influence sur les troupes. Le préfet colonial, effrayé de la fureur des soldats,

Digitized by Google

n'osa agir contre Rochambeau. Clausel victime du manque d'énergie de Magnytot, fut embarqué sur le *Dermide*, ainsi que le le général Thouvenot. Ce dernier se montra faible et s'efforça de calmer l'indignation de Rochambeau. De la rade du Cap, il écrivit à Magnytot qu'il avait déclaré au capitaine général la vérité de leur entretien ; et il fit publier dans la gazette officielle « que si sur« le champ il n'avait pas fait connaître au général en chef les pro« positions qui lui avaient été faites de coopérer à sa déportation, « c'est qu'il avait pensé que l'intérêt de la colonie exigeant alors « une parfaite union entre les premières autorités, il devait garder « le silence et ne le rompre que dans le cas seulement où on « persisterait à mettre ce projet à exécution. » Le 16 septembre, le *Dermide* appareilla pour France. Rochambeau usa de quelque ménagement envers le préfet colonial, la première autorité civile de St-Domingue. Si Magnytot n'avait pas fléchi, la veille du jour fixé pour l'arrestation de Rochambeau, Clausel et Thouvenot eussent indubitablement déporté le capitaine-général. Mais celui ci, averti du complot, terrifia le préfet colonial par ses baïonnettes, et déjoua toute la trame.

Après le départ des généraux Clausel et Thouvenot, la division du Nord fut confiée au général de division Lapoype qui était provisoirement au Môle ; et le général Noailles alla reprendre le commandement de cette dernière ville. Les choses demeurèrent dans le même état qu'auparavant, et Clausel eut-il déporté Rochambeau qu'il n'eut pas trouvé les indigènes plus disposés à traiter. La cause française était déjà perdue. Ce fut à cette époque que le jeune Jean-Pierre Boyer, homme de couleur, qui avait été arrêté au Port-Républicain, et qui était prisonnier à bord du vaisseau le Duguay Trouin, au Cap, put se sauver et atteindre Monte Christ, favorisé dans sa fuite par le colonel Moulut, sous chef du génie de l'armée française. C'est ce même Boyer qui gouverna la République d'Haïti de 1818 à 1843.

Pendant cet intervalle, Dessalines apprenait que le général Geffrard avait, pendant quinze jours, ouvert aux français un marché aux portes des Cayes, qu'il avait ensuite accordé au général Fressinet un délai de dix jours pour évacuer Jérémie, et qu'il avait permis à la garnison de cette dernière ville de se retirer avec les honneurs de la guerre. Cette modération lui déplut considérablement. Du reste l'influence qu'exerçait Geffrard dans le Sud l'offusquait. Boisrond Tonnère, son secrétaire, qu'il avait nommé adjudant général, flattait ses passions, et l'incitait déjà contre Geffrard. C'est cependant celui ci qui avait exhorté Dessalines à le prendre auprès de lui. Le général en chef conçut l'idée de miner l'influence de Geffrard, en lui opposant Gérin qu'il se proposait de faire grandir. Geffrard, en partant pour Jérémie, avait confié, à Gérin, le commandement de l'armée qui

Digitized by Google

assiégeait les Cayes. Gérin avait constamment refusé de traiter avec les français l'évacuation de cette ville qu'il voulait prendre d'assaut. Dessalines lui adressa la lettre suivante rédigée par Boisrond Tonnère:

Quartier Général, à Viet, le 24 Thermidor an XI (11 Septembre 1803.)

LE GÉNÉRAL EN CHEF,

Au général de brigade GÉRIN, *commandant, pro tempore, la division du Sud.*

J'ai reçu, mon cher général, votre lettre du 12 avec d'autant plus de satisfaction qu'elle entre parfaitement dans tous les détails que je pouvais désirer. Ci joint un paquet pour le général Geffrard dont les dernières mesures m'ont singulièrement étonné, puisqu elles contrarient les instructions que je lui ai laissées à mon départ; vous voudrez bien les lui faire parvenir à Jérémie après en avoir pris lecture. Lisez mes dernières instructions, et que la sûreté de votre division repose sur elles. Eh quoi! général, nous n'aurions combattu; nous ne serions vainqueurs que pour donner tête baissée dans le piége qui nous est tendu par Brunet? Quoi! A la veille de faire disparaître nos bourreaux de notre malheureux pays, nous nous estimerions heureux de prendre des arrangemens, et de laisser à nos ennemis leurs armes? Quelle honte! Non! général, aucune des armées que je commande ne se déshonorera par une telle lâcheté. Vous fûtes, général, la victime dévouée à tous les poignards; vous fûtes le premier qui me fit sentir la nécessité de porter dans votre département le fer et la liberté. Et je me réjouis de ce que la prudence du général Geffrard vous ait confié sa division. Vous saurez préserver votre armée du piége qui lui est tendu, et vous n'entendrez à aucune proposition qu'au préalable on n'ait mis bas les armes. Je vous souhaite des succès, de la fermeté, et la haine éternelle pour les français. *

Je vous salue cordialement,

Signé: DESSALINES.

* Dessalines et Boisrond Tonnère cherchaient déjà à enlever à Geffrard toute sa gloire. C'est Geffrard qui conseilla à Dessalines de porter la guerre dans le Sud, en l'y envoyant avec la 13e., comme nous l'avons vu dans le deuxième volume. Dessalines lui-même n'a-t-il pas plus tard permis aux français d'évacuer le Port-Républicain et le Cap avec les honneurs de la guerre?

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-SIXIEME.

1803.

Sommaire. Dessalines se rend de la plaine du Cul-de-Sac à la Petite-Rivière de l'Artibonite.—Il nomme Gabart général de division, et le colonel Jean-Philippe Daut général de brigade —Il se transporte au Port de-Paix —Il s'abouche avec le commodore Loring à l'anse du Port Margot.—Il revient à la Petite Rivière de l'Artibonite.—Mésintelligence, au Port-Républicain, entre Sarrasin d'une part, Lavalette et Panis d'autre part.—Sarrasin veut évacuer la place —Lavalette s'y oppose —Départ clandestin de Sarrasin —Fuite de l'ordonnateur Colbert.—Famine au Port-Républicain.— Comment Pétion parvient à faire sortir de la ville son neveu Meyronnet — Lavalette veut désarmer la garde nationale du Port-Républicain; mais il n'ose exécuter son projet — Cangé communique aux Anses-à-Pitre avec la corvette anglaise la Surinam.—Il force le général Pageot à évacuer Jacmel.—La garnison française de Jacmel se retire à Sto-Domingo.—Les indépendans cernent St-Marc —Le général Dhénin capitule avec les anglais; il évacue la place.— Gabart entre à St.-Marc, et livre cette ville au pillage.— Dessalines vient à St-Marc; il en part pour la plaine du Cul-de Sac.—Il reçoit une adresse de beaucoup de citoyens du Port Républicain qui l'exhortent à venir les délivrer du joug des français.— Pétion enlève le blockaus de Drouillard.— La 5e légère, sortant de la Croix des-Bouquets, rencontre l'armée indépendante à Sarthe.— Combat de Sarthe.— La 5e légère française est mise en désordre.— Elle traverse Blanchard, et remonte à Drouillard; elle est rompue par la cavalerie indépendante.—Pétion la repousse de la butte de Chancerelle.—Elle entre dans le plus grand désordre au Port-Républicain.—Les blockaus de Damiens, de Santo se soumettent —Dessalines fait occuper la Croix-des-Bouquets.—Arrivée de la division Cangé à Lacoupe.—Dessalines bloque le Port-Républicain.—Pétion

Digitized by Google

canonne cette ville.—Les français évacuent le fort Bizoton.—Lavalette demande à Dessalines une suspension d'armes pour évacuer.— Dessalines envoie Bonnet au Port-Républicain pour traiter les conditions de la capitulation — Le colonel français, Lux, visite Dessalines à Turgeot — Les troupes françaises évacuent le Port Républicain — Le préfet apostolique Lecun exhorte les blancs à avoir confiance en Dessalines qu'il appelle *Jean-Jacques le Bon*.—Entrée de Dessalines au Port-Républicain.—Le colonel Thomas-Marie Jeanne tente de piller la ville; il est arrêté et emprisonné.— Grande revue sur la place d'armes; les hommes de couleur et les noirs de la ville sont enrôlés; les blancs sont désarmés et renvoyés en leurs demeures.—Fin du général Lavalette.—Le général Brunet évacue les Cayes.—Geffrard, à la tête de l'armée indépendante du Sud, en prend possession.

Il restait encore dans l'Ouest, au pouvoir des français, St. Marc, Jacmel, la Croix des-Bouquets et le Port-Républicain. Dessalines résolut de se rendre à la Petite-Rivière de l'Artibonite, d'y laisser ses troupes se reposer quelques jours, et d'aller en personne avec son état-major, ranimer l'audace des indépendans du Nord, un peu abattue depuis la défection des congos. Il se proposait d'enlever ensuite St. Marc dont l'artillerie devait servir à bombarder le Port Républicain. Il partit de la plaine du Cul de Sac, et atteignit la Petite Rivière de l'Artibonite. Il nomma, en ce bourg, le jour qu'il y arriva Gabart, général de division, et Jean Philippe Daut, général de brigade. Il partit aussitôt après pour les Gonaïves d'où il pénétra dans le Nord. Il renforça le cordon qui s'étendait de la Marmelade au Dondon, et que commandaient Christophe et Clervaux. Ce cordon avait été établi pour contenir les congos qui récemment s'étaient ralliés aux français, comme nous l'avons vu. Il se transporta au Port de-Paix, et fut enthousiasmé des succès qu'avait obtenus le général Capoix. De là il atteignit l'anse du Port Margot pour s'aboucher avec le chef des forces navales de S. M. B. le commodore Loring. Il envoya à son bord l'adjudant général Bazelais qui acheta des anglais quelques munitions de guerre. Il retourna à la Petite-Rivière de l'Artibonite, et prit aussitôt d'énergiques mesures pour assaillir St. Marc. En moins de cinq jours il avait traversé le quartier de l'Artibonite, une partie du Nord, et était revenu à la Petite Rivière.

Depuis le départ de Rochambeau du Port-Républicain pour le Cap, le général Sarrasin était venu, de Jérémie, prendre le commandement du département de l'Ouest. Le général Lavalette et Panis commandaient toujours l'un l'arrondissement, l'autre la place du Port-Républicain. La famine continuait à régner en cette ville. Sarrasin vivait presque en hostilité avec Lavalette et Panis. Désespérant de pouvoir se maintenir dans la place, il leur proposait, chaque jour, mais sans succès, de l'évacuer. Il se résolut à s'embarquer seul Mais il voulut emporter avec lui quelques ressources. Il réunit le commerce et lui proposa de subvenir aux besoins de

Digitized by Google

la garnison. Les négocians lui déclarèrent qu'il n'y avait pas de comestibles dans les magasins. Mais Sarrasin apprit qu'ils avaient chez eux, la plupart, beaucoup de farine que consommaient leurs familles. Il fit faire des visites domiciliaires, réunit cent vingt barils de farine dont il s'empara. Il les vendit pour son compte particulier, quoiqu'on éprouvât généralement des privations de tous genres. Peu de jours après, il s'embarqua clandestinement pour l'île de Cuba, abandonnant son commandement. Il emporta les malédictions des troupes et des habitans. Quelques années après, il fut envoyé aux bagnes pour avoir commis le crime de bigamie.

Lavalette et Panis, tout dévoués à Rochambeau, dirigèrent des persécutions contre ceux des blancs qui ne craignaient pas de dire ouvertement que la colonie ne devait ses calamités qu'à l'administration du capitaine-général. Ils tentèrent d'arrêter le commissaire ordonnateur Colbert qui s'était hautement prononcé contre le système du gouvernement. Colbert se sauva en laissant un écrit qui renfermait le portrait fidèle de Rochambeau.

La famine sévissait de plus en plus. Un pain d'une livre se vendait trois piastres, et un sac de patates douze piastres. Les vivres et les légumes devenus très rares étaient cultivés dans l'enceinte de la ville, au quartier du Morne à-Tuf. Les indigènes, maîtres des environs, avaient détourné les eaux de Turgeot qui alimentent les fontaines. On buvait l'eau de puits.

Pendant que Dessalines se transportait de la Petite Rivière de l'Artibonite, dans le Nord, comme nous venons de le voir, Lavalette faisait proposer à Pétion d'ouvrir aux français un marché aux portes de la ville, à l'instar de celui de la Petite Anse, près du Cap. Pétion lui offrit une entrevue qui fut acceptée. On convint que la conférence aurait lieu à Turgeot. Les indigènes conçurent aussitôt l'idée d'arrêter le général français. Pétion ordonna au colonel Giles Drouët, de se tenir en embuscade dans les chemins du Bois-Chêne qui conduisent à Turgeot, avec deux bataillons de la 3e indigène. Lavalette craignant un piège ne se rendit pas à l'entrevue. Il y envoya le citoyen-St-James, commandant de la cavalerie de la garde nationale. Pétion annonça à celui-ci qu'il exigeait, avant toute négociation, que son neveu Meyronnet fût envoyé à l'Arcahaie. Meyronnet, qui était en ville, souhaitait depuis plusieurs mois, d'aller joindre les indépendans. Lavalette accéda à la volonté du général indigène. Le lendemain, un officier, homme de couleur, Caneaux, vint au Port Républicain, en parlementaire. Il fut introduit auprès de Lavalette auquel il exposa l'objet de sa mission. Au sortir du bureau de l'arrondissement, il fut conduit au rivage de la mer où il rencontra Meyronnet qui s'embarqua avec lui dans une chaloupe. Il fit voile pour l'Arcahaie. Pétion remit la conférence au jour suivant. Mais il se retira au Boucassin avec la

Digitized by Google

3e indépendante. Il y trouva son neveu, et il ne fut plus question de marché. En cette circonstance, Pétion manqua à sa parole. Les français avaient tellement trompé les indigènes que ceux ci ne croyaient pas qu'ils fussent liés envers eux, lors même qu'ils avaient engagé leur parole d'honneur. Néanmoins l'histoire doit condamner ces actes de déloyauté qui, à des époques plus ou moins rapprochées, ne produisent que de déplorables résultats.

Lavalette et Panis prirent la résolution, qu'ils ne soutinrent pas, de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. Se défiant de la plus grande partie des indigènes, ils voulurent désarmer la garde nationale, presque en entier composée de noirs et d'hommes de couleur. Ils mandèrent au Port-Républicain un des bataillons de la 5e légère, cantonnée à la Croix-des-Bouquets. Ce bataillon entra en ville pendant la nuit, dans le plus grand silence, pour ne pas éveiller l'attention des citoyens. Il y eut le lendemain, sur la place du gouvernement, une revue de tous les hommes en état de porter les armes. Lavalette fut tellement frappé de l'attitude menaçante des indigènes, qu'il n'osa commander de les désarmer : il eût fallu livrer un sanglant combat dont le résultat pouvait lui être contraire. C'était la seconde fois que les français reculaient devant cette mesure. Dès lors les citoyens noirs et de couleur refusèrent de faire le service des postes conjointement avec les blancs, et songèrent sérieusement à ouvrir les portes de la place aux indépendans. Le bataillon de la 5e retourna à la Croix-des-Bouquets.

Dessalines avait imprimé une telle impulsion aux opérations militaires, dans l'Ouest, que les français, chassés des campagnes, avaient été réduits à s'enfermer dans le bourg de la Croix-des-Bouquets et dans quelques blockaus de la plaine du Cul-de Sac. La fortune s'était enfin prononcée en faveur de nos armes, et tout annonçait l'évacuation prochaine des troupes européennes. Le long des côtes, les indigènes communiquaient avec les anglais. La corvette de S. M. B. la *Surinam*, commandée par le capitaine Tucker, vint mouiller entre Jacmel et les Anses à Pitres. Le général Cangé, commandant de l'armée indépendante qui assiégeait Jacmel, envoya, pendant une nuit, à bord de la *Surinam*, plusieurs officiers chargés de traiter avec les anglais l'achat de quelques munitions de guerre. Les indigènes échangèrent du café contre plusieurs milliers de poudre.

Le général Cangé, vigoureusement secondé par le commandant Magloire Ambroise, poussa avec activité le siége de Jacmel. Le grand fort dominait la rade où se tenait en station la corvette la *Vigilante*. Cangé résolut de s'emparer de cette position d'où il pouvait facilement incendier la ville, contraindre par ses boulets la corvette à appareiller et réduire la garnison à mettre bas les armes. Mais il était de la plus haute difficulté de se rendre maître de cette position.

Digitized by Google

Le grand fort bien armé renfermait une bonne garnison, et était en outre protégé par plusieurs batteries. Cangé usa d'un stratagème qui lui réussit parfaitement. Il envoya en parlementaire auprès du général Pageot qui commandait l'arrondissement un officier de l'armée indigène, Jean Louis Lafontant, chargé de proposer un armistice. Le parlementaire avait autrefois servi avec distinction, sous les ordres de Pageot, dans l'armée française. Introduit au bureau de l'arrondissement, Lafontant dit au général français que les indigènes avaient appris l'existence de la guerre entre la France et l'Angleterre; et qu'à cette nouvelle, ils avaient senti se réveiller en eux tout leur ancien amour pour la mère patrie; qu'ils n'avaient pris les armes que pour revendiquer les droits politiques que le gouvernement du premier consul leur avait enlevés, qu'ils défendraient toujours la métropole contre les anglais; qu'ils voudraient les empêcher de pénétrer dans le port de Jacmel. Il ajouta que le général Cangé demandait qu'on lui livrât le grand fort afin qu'il pût protéger la ville contre un bombardement. Il proposa aux français d'ouvrir aux portes de Jacmel, un marché où seraient réunies toutes sortes de provisions. La famine régnait dans la place. Pageot accueillit avec empressement les propositions de Cangé, ne se doutant pas du piège qui lui était tendu. Ignorant ce qui se passait dans l'intérieur, la détermination des indigènes de vivre désormais indépendans de la métropole, il lui avait paru naturel que des hommes, qui avaient combattu les anglais avec acharnement sous Beauvais et Rigaud, se montrassent hostiles au gouvernement britannique. Lafontant retourna parmi les siens après avoir accompli sa mission.

Dans la soirée du même jour, les troupes européennes évacuèrent le grand fort. Les indigènes y pénétrèrent aussitôt. Le lendemain, au lever du soleil, ils avaient déjà établi des gabions en face de la rade. En moins de trente-six heures, toutes les pièces de la fortification avaient été tournées contre la ville. Alors les cultivateurs qui s'étaient présentés aux portes de Jacmel, avec des vivres, prirent la fuite en menaçant les blancs d'une prochaine extermination. Pageot fut au désespoir d'avoir été trompé par Cangé qu'il traita de *misérable petit mulâtre*. Magloire Ambroise fit traîner, au moyen de fortes lianes, une pièce de 12, de Marigot au Grand-Fort, l'espace de neuf lieues. Les batteries de la ville ne purent contraindre les indépendans à abandonner cette position. La corvette la *Vigilante* fut canonnée sans discontinuation. Pour faire cesser le feu des indigènes, les matelots exposèrent, sur le pont, aux boulets du Grand Fort, trente noirs et hommes de couleur qui étaient retenus prisonniers à bord. Mais Cangé n'en ordonna pas moins de nourrir activement le feu. Le capitaine de la *Vigilante* fit savoir au général Pageot qu'il se disposait à prendre le large afin que son navire ne fût pas coulé à fond. Comme il n'y avait dans la rade que cette corvette et deux

Digitized by Google

goëlettes, le général Pageot pour ne pas demeurer à la discrétion de l'ennemi résolut sur-le-champ d'évacuer. Il envoya demander à Cangé une suspension d'armes, par un prisonnier indigène Louis Georges, homme de couleur. Cangé lui fit répondre qu'il lui enverrait le chef de bataillon Gabriel Raymond, homme de couleur, pour traiter de la capitulation, s'il consentait, de son côté, à lui remettre en otage, le commandant de la place, le colonel By. Pageot accepta cette proposition. Gabriel Raymond entra à Jacmel, et le colonel By vint au camp indigène. Il fut convenu que les français abandonneraient l'arsenal garni d'armes et de munitions, le magasin de l'État rempli d'habillemens, et que les indigènes respecteraient les propriétés des blancs qui ne pourraient s'embarquer avec la garnison. Dans l'après-midi du 17 Septembre 1803, le colonel By était rentré à Jacmel, et la légion du Cap, qui en formait la garnison, était à bord de la *Vigilante*. Cette corvette fit voile pour Sto-Domingo.

A dix heures du soir de la même journée, Cangé et Magloire Ambroise, à la tête de leur armée forte de 6,000 hommes, entrèrent à Jacmel. Ces bandes presque nues, depuis si longtemps livrées à toutes sortes de privations, respectèrent les propriétés et observèrent la plus sévère discipline. Mais, au milieu de la nuit, des cris de fureur éclatèrent contre les français, et peu s'en fallut que tous les blancs ne fussent égorgés: un officier européen, nommé Mansui, en abandonnant le blockaus, avait répandu une grande quantité de poudre sous les lits de camp. Ceux des indigènes qui étaient entrés dans le blockaus pendant la nuit, se mirent à fumer en se couchant. Un moment après, la fortification sauta par une explosion qui ébranla la ville. La plupart de ceux qui s'y trouvaient furent victimes de la méchanceté cruelle de l'officier français.

Pendant que Jacmel était assiégé par Cangé, les français évacuaient la ville de Saint Marc. Cette place était confiée au général d'Hénin, et la légion expéditionnaire en formait la garnison sous les ordres d'un colonel intrépide. La garde nationale, commandée par le chef de bataillon Faustin Répussard, homme de couleur, était tout-à-fait dévouée à la France. Elle était la terreur des indépendans de l'Artibonite; et toutes les fois qu'elle faisait des sorties, elle culbutait les troupes indigènes et les poursuivait au loin. Les femmes et même les enfans qui l'accompagnaient, dans ces sorties, rentraient dans la place, chargés de vivres.

Dessalines, avant sa tournée dans le Nord, avait annoncé, par des dépêches, au capitaine James Walker, commandant de la frégate anglaise le *Vanguard*, en croisière à la vue du Môle St Nicolas, son intention d'assiéger St Marc. Le capitaine anglais l'avait prié de ne pas en égorger la garnison si elle se soumettait, et de la laisser se rendre au Môle St-Nicolas. Le capitaine Walker vint croiser devant St Marc. Dès qu'il apparut, le général d'Hénin qui était réduit

Digitized by Google

à la dernière extrémité, et dont les troupes se nourrissaient depuis plusieurs jours de viande de cheval, lui envoya un parlementaire pour lui proposer de traiter des conditions de la capitulation. L'officier anglais, de son côté, envoya en ville le sieur Catheart pour lui annoncer que sa proposition était accueillie. D'Henin vint ensuite lui-même à bord du *Vanguard* et signa le 4 septembre le traité de capitulation.* D'une autre part, Dessalines, lorsqu'il se disposait à se rendre dans le Nord, avait ordonné au général Gabart d'aller camper aux portes de St-Marc, se proposant lui-même de venir, à son retour, assaillir cette place. Gabart s'était établi devant cette ville à la tête de deux bataillons, dont l'un de la 4e commandé par Pierre Toussaint, homme de couleur, et l'autre de la 7e sous les ordres du chef de bataillon Pierrot, noir. Il avait sommé en vain le général d'Henin d'évacuer la place. Il avait tenu les français en échec et avait protége le passage de l'artillerie indigène, sortie de la Petite-Rivière, que Dessalines avait ordonné de traîner vers le Port-Républicain pour en faire le siège.

Dans la nuit du 4 au 5 Septembre, d'Hénin, et la garnison dont le chiffre s'élevait à 850 hommes, s'embarquèrent à bord des bâtimens de la rade, avec presque toute la garde nationale qui nourrissait contre les indépendans une haine implacable. Il abandonna la place garnie de sa grosse artillerie. Les anglais le conduisirent au Môle, qu'occupaient encore les français. Le lendemain, à la pointe du jour, Gabart pénétra à St Marc qu'il livra au plus affreux pillage. Les femmes furent entièrement dépouillées; on ne leur laissa pas même des chemises pour couvrir leur nudité. Les soldats de la 4e et de la 7e, en se livrant à ces excès sur ces malheureuses, prétendaient venger le massacre que les français avaient fait de la 12e demi-brigade en 1802. Ces cruelles vengeances répandront la terreur au Port Républicain, et beaucoup d'indigènes de cette ville fuiront avec les français la terre de St.-Domingue, redoutant le sort des habitans de St-Marc. Le pillage dura plusieurs jours. L'ordre ne fut rétabli qu'à l'arrivée de Dessalines, et du général Vernet. Alors, toutes les femmes furent amenées sur la place publique; elles étaient nues la plupart; elles furent passées en revue par le général en chef; après les avoir livrées en spectacle à ses soldats, Dessalines les renvoya ignominieusement en leurs demeures. Le général Bazelais, son chef d'état-major, avait découvert sa mère dans la foule; il l'avait arrachée à cette scène humiliante.

Pendant que les indépendans prenaient possession de St. Marc, les émissaires que le général Pétion entretenait au Port-Républicain, conseillèrent aux plus audacieux des citoyens de cette ville, d'envoyer à Dessalines une adresse par laquelle celui-ci serait sup-

*Rapport du capitaine James Walker du 9 7bre 1803, à l'amiral Duckworth.

Digitized by Google

plié de venir les délivrer du joug des français. La conduite généreuse qu'avait tenue le général Geffrard à Jérémie, avait déterminé beaucoup de citoyens à demander à Dessalines sa protection contre la férocité de Panis. Le général en chef était déjà en route pour la plaine du Cul-de-Sac quand il reçut cette adresse. Il était parti de St-Marc dans la soirée du 16 Septembre. Il était à la tête des 4e, 20e, 8e et 3e demi-brigades, qui fournissaient une force effective de 6,000 hommes. Le célèbre Larose, de l'Arcahaie, commandait la 8e. au grade de colonel. Il avait fait sa soumission à Dessalines après l'arrestation de Lamour Dérance, dont il avait été un zélé partisan. Dessalines, qui aimait son courage, avait, avec sincérité, oublié le passé à son égard. Le général en chef attendit à l'Arcahaie l'artillerie de St-Marc, qu'il avait aussi ordonné de traîner dans la plaine du Cul de-Sac où les français occupaient toujours la Croix des Bouquets, et des blockaus sur les habitations Drouillard, Damiens, Santo et Grande-Rivière. Le 30 Fructidor, (17 Septembre), après avoir distribué des gabions aux 4e, 20e, 8e et 3e demi-brigades, Dessalines et Pétion partirent de l'Arcahaie, à la pointe du jour; et à dix heures du soir, ils avaient déjà intercepté toutes les communications qui existaient entre le Port Républicain et les points de la plaine du Cul-de-Sac au pouvoir des français. L'armée indigène était rangée dans la grande route entre Sarthe et Drouillard. Les 11e et 12e demi-brigades qui vinrent la grossir en portèrent le chiffre à 10,000 hommes.

Le blockaus de Drouillard était occupé par quatre-vingts soldats européens. Dans la même nuit, le général Pétion établit sur un mornet à droite de la route, qui domine l'habitation, trois pièces, dont deux de quatre et une de six. Dès l'aurore du premier jour complémentaire, (18 Septembre) il attaqua le blockaus. Au sixième coup de canon, les français amenèrent leur pavillon et se rendirent à discrétion. Ils s'étaient trouvés enveloppés par 10,000 hommes, sans nul espoir d'être secourus. Ils n'avaient pu se replier sur le Port-Républicain, car les manœuvres de Dessalines, pendant la nuit, avaient échappé à leur vigilance.

Presque aussitôt après la soumission du blockaus de Drouillard, Dessalines apprit que le colonel français Lux, sorti de la Croix-des-Bouquets, à la tête de sept cents hommes de la 5e légère, de cinquante cavaliers noirs et jaunes, se rendait au Port Républicain, escortant un convoi de vivres, et marchant avec deux pièces de 4 et deux caissons. Il ordonna sur le champ à sa cavalerie d'aller s'établir près du blockaus de Damiens pour tenir en échec les français qui occupaient cette position. Certain que l'ennemi abandonnerait la grande route et pénétrerait dans les chemins de traverse, il plaça en embuscade dans le sentier qui s'étend entre Sarthe et Drouillard la 11e demi-brigade et deux bataillons de la 8e, commandés par le colonel

Digitized by Google

Larose. Il ordonna au général Pétion d'aller occuper avec la 3e la butte de Chancerelle pour couper la retraite à l'ennemi. Le centre de la colonne française devait être attaqué par la 20e et la queue par le 2e bataillon de la 4e. Quand Lux parvint sur l'habitation Damiens il apprit que dix-mille hommes de troupes indigènes occupaient les chemins qui conduisaient au Port Républicain. Il arrêta sa marche; il était onze heures du matin. Le soleil inondait l'azur du ciel de ses rayons brulans. Les officiers de son corps, réunis en conseil de guerre, désespérant de pouvoir passer au travers de ces masses de troupes ennemies, lui conseillèrent de retourner à la Croix-des-Bouquets d'où il pourrait se jeter dans la partie espagnole. Lux, vieillard septuagénaire, indigné de ces conseils, se tourna vers ses soldats, et leur dit: Braves de la 5e! Des masses de brigands n'ont pu résister à une poignée de vos frères d'armes, à la savane Oblond. Quels prodiges ne ferez-vous pas, aujourd'hui que vous êtes tous réunis? A votre aspect, cette multitude sans tactique prendra la fuite. En avant! Les français, au pas de charge, pénétrèrent dans le sentier qui conduit de Damiens à Sarthe. Ils étaient pleins d'ardeur. Ils levèrent à coups de canon toutes les embuscades qu'ils rencontrèrent. Sur l'habitation Sarthe, ils furent vigoureusement attaqués par la 8e; mais leur artillerie bien servie, et leurs feux de pelotons, réguliers et meurtriers, abattirent un grand nombre d'indigènes. Ceux-ci armés de fusils, mais sans munitions, la plupart, se précipitaient néanmoins sur la 5e en poussant des hurlemens affreux. Lux, à cheval, au milieu d'un bataillon carré, demeurait inébranlable dans les jardins de Sarthe. Les 4e et 20e indigènes n'ayant pas de cartouches étaient témoins du combat, immobiles sur le champ de bataille. Dessalines voyant fléchir les soldats de la 8e, se précipita au milieu d'eux, et releva leur courage. Au même instant les deux pièces de 4 lancèrent la mitraille la plus meurtrière. Les indigènes ébranlés de nouveau perdirent du terrain. En avant! En avant! s'écria Dessalines, bravant la mort au premier rang. Les soldats répondaient à sa voix: général, nous n'avons pas de poudre.—Dessalines, bouillant de colère: prenez-les avec vos ongles et vos dents! Alors le colonel Larose mit le feu aux cannes dont les français étaient entourés. Les cris des indigènes et les tourbillons de fumée déconcertèrent les soldats européens qui, les yeux pleins de fureur, ressemblaient à des lions enveloppés de feu. Larose s'élança sur les canons; il allait en massacrer les artilleurs, quand ceux-ci enclouèrent leurs pièces et se firent sauter en mettant le feu aux caissons. Dévouement héroïque par lequel ils sauvèrent leurs compagnons en privant l'ennemi de munitions. Abandonnant l'habitation Sarthe, avec un peu de précipitation, la 5e légère s'ouvrit passage, à la baïonnette, dans des chemins de traverse où la cavalerie indigène ne pouvait l'atteindre. Elle parvint à Blanchard où elle put un peu se refaire.

Digitized by Google

De là Lux se dirigea sur l'habitation Drouillard, croyant qu'elle était encore au pouvoir des français, à travers les rangs des 4e., 8e., 11e. et 20e. Dessalines, admirant le colonel français dont le panache dominait les baïonnettes sanglantes de la 5e, s'écria: Ce vieux Lux est un démon, qu'il est brave! Ne serait-il pas honteux, si nous n'arrêtions pas sa marche? Il lança contre lui le 3e bataillon de la 4e qui se rangea en bataille au pied du blockaus de Drouillard. Dès que Lux déboucha dans la savane de Drouillard, il se précipita, à la baïonnette, sur la 4e qui, saisie tout-à-coup d'une terreur panique, prit la fuite dans le plus grand désordre. Dessalines commanda à la cavalerie de charger. La 5e réduite à 500 hommes ne put résister à l'impétuosité de 600 dragons commandés par Charlotin Marcadieux. Elle fut rompue et culbutée. Elle ne se rallia que dans les bosquets d'acacias de l'habitation Drouillard. Elle traversa les sentiers de l'habitation Chancerelle, et vint déboucher dans la grande route du Port-Républicain, vis à-vis du mornet qu'occupait le divisionnaire Pétion. Elle attaqua la 3e s'efforçant de s'emparer de cette position, pour éviter la cavalerie, et y attendre des secours de la ville On se battit corps à corps sur la butte. Pétion la rejeta dans la grande route où elle fut chargée par nos dragons. Elle gagna les bois de Chancerelle et de Robert et vint déboucher à la Saline. Lux parvint au Portail St. Joseph à la tête 200 hommes, sans avoir perdu un seul drapeau. Il était trois heures de l'après-midi. Les français noircis par la poudre et couverts de poussière, entrèrent dans la ville la baïonnette en avant, les yeux hagards, étourdis, prêts à se précipiter sur les figures noires et jaunes qu'ils rencontraient. On était obligé de redresser leurs baïonnettes, de les rappeler à eux mêmes et de leur dire avec force: 5e légère vous êtes avec vos amis. Ils furent portés en triomphe par leurs compagnons d'armes qui avaient perdu l'espoir de les revoir. La 5e. compta 500 hommes tués ou blessés, et Dessalines près de 400. Nous avons vu que l'armée indigène était forte de 10,000 hommes. Mais dans toute cette multitude il n'y avait pas 600 cartouches. Dessalines les avait distribuées à ses meilleurs tireurs en leur disant: « Nous n'en avons pas d'autres; que chaque coup porte. » Les français, au nombre de 700, ont dû avoir tiré plus de 14,000 coups de fusil et au moins 40 coups de canon. Il n'est pas extraordinaire qu'ils aient forcé le passage. Beaucoup de français ont succombé dans les jardins de Blanchard, étranglés par des indigèns qui s'étaient précipités sur leurs baïonnettes. Une colonne que Lavalette avait rangée en bataille hors de la ville aussitôt après qu'il eut entendu les premiers coups de canon de l'affaire de Sarthe, parcourut les bois de Chancerelle et de Robert et recueillit beaucoup de soldats blessés et harassés de fatigue qui furent conduits en ville.

Il était resté à la Croix des-Bouquets trois-cents hommes, ma-

Digitized by Google

lades et convalescens de la 5e légère. Ils firent avertir les garnisons de Damiens et de Santo de se réunir à eux pendant la nuit. N'ayant pas l'espoir de pouvoir se maintenir dans le bourg, ils avaient pris la résolution de traverser aussi l'armée indigène pour atteindre le Port-Républicain. Dessalines devinant leurs projets, se détermina, à 5 heures du soir, de la même journée, à faire attaquer les blockaus de Damiens et de Santo. Il envoya sur le champ à Damiens un de ces aides-de camp qui somma le commandant du blockaus de se rendre, en lui promettant que son existence ainsi que celle de ses soldats, serait respectée. Comme l'officier français refusait d'obéir à la sommation, Dessalines approcha du blockaus deux pièces de canon soutenues par trois bataillons. Les cent grenadiers qui en formaient la garnison se rendirent à discrétion.

Vers dix heures du soir, le général en chef apprit que les français, demeurés au bourg de la Croix-des-Bouquets, après le départ du colonel Lux, s'étaient mis en route pour la partie de l'Est, aussitôt après la reddition du blockaus de Damiens. Il lança à leur poursuite des cavaliers qui ne purent les atteindre. Suivi de son état major, il pénétra à la Croix-des Bouquets à 11 heures du soir. Il y trouva un dépôt considérable de munitions. A minuit, l'adjudant général Bazelais prit possession du blockaus de Santo; quatre vingts soldats français qui en composaient la garnison furent faits prisonniers.

Ainsi la journée du premier jour complémentaire, 18 Septembre 1803, avait suffi à Dessalines pour chasser entièrement les français de la plaine du Cul de Sac. Il avait en son pouvoir trois cents prisonniers européens. Le 19 Septembre, après leur avoir promis la vie sur sa parole d'honneur, il leur annonça qu'ils allaient être conduits à l'Arcahaie où ils trouveraient d'abondantes nourritures. Quand ils furent partis, il dit à l'officier chargé de les accompagner : Vous les ferez mourir en chemin. — Quoi ! s'écria l'adjudant général Bonnet qui était à ses côtés ; vous oubliez donc, général en chef, votre parole d'honneur ?— Taisez-vous, Bonnet, répondit Dessalines ; ne savez vous pas que depuis la révolution il n'y a plus de parole d'honneur. Les trois cents malheureux français furent sacrifiés dans la plaine de l'Arcahaie.

Dessalines laissa ses troupes se reposer les 2e, 3e et 4e jours complémentaires, (19, 20, 21 Septembre.) Dès le 19, il avait appris l'entrée des indigènes à Jacmel.

Le 5e jour complémentaire (22 Septembre) l'adjudant général Marion de la division de Léogane et de Jacmel, vint au bourg de la Croix des-Bouquets. Il annonça au général en chef que Cangé était campé à la Coupe avec 5,000 hommes d'infanterie, 50 artilleurs et 200 cavaliers. Dessalines voulant assaillir le Port-Républicain, envoya l'ordre à Cangé d'aller tenir en échec le fort Bizoton. Cangé

Digitized by Google

partit de la Coupe et s'établit sur un morne qui domine la fortification, et le grand chemin de Léogane. Il intercepta les communications entre le Port-Républicain et Bizoton.

Dessalines, de son côté, fit occuper tous les blockaus de la plaine. Le 6e. jour complémentaire (23 Septembre) ses troupes s'ébranlèrent. Renforcées de la division Cangé, elles montaient à 15,000 hommes. Le Port-Républicain fut régulièrement cerné. La division de l'Artibonite commandée par Gabart, était établie contre le Portail St Joseph et le fort National. Celle de l'arrondissement du Port-Républicain occupait l'espace qui s'étend entre le fort National et le morne de l'Hôpital; et celle du général Cangé était établie entre la Porte de Léogane et le fort Bizoton. Dessalines choisit pour son quartier-général la source Turgeot à une demi-lieue de la place. Le 1er Vendémiaire (24 7.bre) le général Pétion dressa sur un mornet de l'habitation Philippeaux, au sud-est de la ville, à 200 toises de la poudrière, une batterie de deux pièces l'une de 4 et l'autre de 8, et d'un obusier de 6 pouces qu'il avait fait venir du Petit Goâve. Il lança sur le poste de la poudrière plusieurs bombes qui contraignirent les français à l'évacuer. Les indigènes, sous le feu de 17 pièces de canon qui répandaient la mort dans leurs rangs resserraient néanmoins sans cesse le blocus de la ville. La 11e demi-brigade commandée par Frontiche s'approcha jusqu'à une portée de fusil, des retranchemens qui fermaient l'enceinte de la place. Quoique toutes les pièces des fortifications fussent dirigées contre elle, elle parvint à dresser une batterie dont le feu incommoda considérablement les français. Le général Lavalette faisait tous ses efforts pour exciter la garde nationale, composée presque en entier d'indigènes, à seconder la garnison européenne. Mais il ne rencontrait que découragement ou trahison. Un citoyen, Balthazar Inginac, en lequel il avait quelque confiance, faisait néanmoins une propagande sourde et active en faveur de Dessalines. Il réunissait chez lui, pendant la nuit, des jeunes gens pleins d'audace et de résolution, et s'entretenait avec eux sur les moyens de livrer la place aux indigènes, si les français ne se hâtaient pas de l'évacuer. Les troupes françaises, réduites à 1,400 hommes, étaient harassées de fatigue. Elles n'avaient aucun repos ni jour ni nuit; elles faisaient le service de tous les postes, n'osant plus en confier un seul à la garde nationale.

Le fort Bizoton était toujours occupé par les français; mais ils ne pouvaient communiquer par terre avec la ville. Le 8 Vendémiaire 1er Octobre deux acons chargés de munitions * de bouche furent remorqués à travers la grande rade par deux gros navires qui, pendant cinq heures, tirèrent sur les retranchemens du général Cangé. Trois fois les français tentèrent de débarquer, trois fois ils furent repoussés. Ils rentrèrent dans le petit port sans avoir

* Deux navires américains venaient d'arriver avec ces provisions.

Digitized by Google

pu communiquer avec la garnison de Bizoton. Il y avait sur l'habitation Dessource qui domine Bizoton un blockaus que les français y avaient élevé. Ils l'abandonnèrent après en avoir fait sauter la poudrière, (2 Octobre). Le même jour, ils sortirent du fort en bon ordre repoussèrent les indépendans qui les attaquèrent, et s'acheminèrent vers le rivage. Ils s'embarquèrent sur le cotter l'*Amitié*. La faim les avait contraints à évacuer. Après avoir arboré le drapeau indigène sur les remparts de Bizoton, Cangé établit sur un des mornets de Piémont, dominant la rue du Magasin de l'Etat, une batterie de quatre pièces dont deux de 24 et deux de 18. Ses boulets parcoururent la ville dans toute sa longueur et répandirent l'effroi dans toutes les familles. Alors la crainte des vengeances des indépendans donna quelque énergie à ceux des bourgeois noirs et de couleur qui jusqu'à présent avaient servi la cause française. Comme ils voyaient que la garnison européenne ne pouvait plus se maintenir dans la place, ils parlaient hautement d'aller se joindre à l'armée assiégeante. Beaucoup d'entre eux songeaient déjà à entourer Dessalines de flatteries et de séductions pour conserver leurs positions et même pour obtenir des faveurs. Les plus jeunes, pendant la nuit, se rendaient au quartier général de Pétion, vantaient leur patriotisme. A les entendre le succès de la guerre de l'indépendance appartenait à leurs efforts.

La ville ne pouvait pas opposer une plus longue résistance; quinze mille hommes la bloquaient; les eaux de Turgeot et de Bizoton, détournées de leurs cours, n'y parvenaient plus depuis quelque temps; la viande de bœuf ne se vendait plus au marché. La chair de plusieurs chameaux que le général Boudet avait fait débarquer à l'arrivée de l'expédition française fut distribuée aux troupes. La garnison était sur le point, chaque jour, d'en venir aux mains avec la garde nationale qui voulait se rendre.

Cependant le général Lavalette qui avait juré de s'ensevelir sous les ruines de la place, voulut encore tenter le désarmement des citoyens noirs et de couleur. Il réunit la garde nationale sur la place du gouvernement. Il s'aperçut qu'elle était résolue à se défendre vaillamment. Tous les bourgeois blancs, désapprouvant cette mesure, étaient dans les plus vives inquiétudes. Lavalette à cheval, dressé sur ses étriers, était plein de fureur. L'attitude des noirs et des hommes de couleur le contraignit à renoncer à son projet. Il parcourut néanmoins les rangs de la garde nationale et dit aux citoyens : « Hommes de couleur et noirs, vous croyez sans » doute que St. Domingue vous restera, vous vous trompez; si la » force des circonstances nous obligeait à évacuer, nous reviendrions » avant six mois. La France est puissante; la guerre maritime » ne durera pas toujours. Elle n'abandonnera jamais sa colonie. » Les troupes retournèrent dans leurs casernes, et les indigènes se

Digitized by Google

dispersèrent dans la ville, surveillant les mouvemens des blancs.

Le lendemain, le général Pétion canonna et bombarda activement l'hôpital, par un feu plongeant. Les malades saisis de terreur se répandirent dans les rues, en jetant de hauts cris. La frayeur s'empara de toutes les femmes. Lavalette craignant que la ville ne fut livrée au plus affreux pillage, si elle était prise d'assaut, songea à capituler. Il appela au gouvernement ceux des indigènes et des blancs qui avaient sa confiance. Il leur annonça qu'il était résolu à demander à Dessalines une suspension d'armes de cinq jours, pour qu'il pût faire ses préparatifs d'évacuation. Un officier supérieur français, précédé d'un trompette, se rendit au quartier général de Turgeot. Il fut présenté au général en chef qui, après l'avoir entendu, lui dit qu'il le chargeait d'annoncer au Gral Lavalette qu'il n'écouterait ses propositions que lorsqu'il les lui enverrait par écrit. Dessalines réunit les officiers-généraux de son armée et les consulta sur le traitement qu'il aurait à faire subir à la ville du Port-Républicain. Ils furent d'avis la plupart, qu'elle fut livrée au pillage comme Saint Marc, parce qu'elle s'était montrée trop longtemps dévouée aux français. Mais l'adjudant-général Bonnet et le général Pétion furent d'une opinion contraire. Bonnet fit observer que le pillage entraînerait un désordre général, que l'Etat serait privé d'immenses ressources qui deviendraient nulles en tombant en des milliers de mains ; que beaucoup d'indigènes très-dévoués à la cause indépendante, mais que différentes circonstances avaient contraints à demeurer en ville, seraient sacrifiés ; que ce dur traitement appliqué aux citoyens du Port-Républicain, porterait les habitants des Cayes et du Cap à soutenir les français jusqu'à la dernière extrémité ; que le pillage de St. Marc avait déjà beaucoup nui à la cause indépendante ; qu'il conviendrait mieux d'établir des contributions sur la ville. Le général Pétion, de son côté, demandait avec instances, qu'on épargnât une telle calamité à sa ville natale. Dessalines, vaincu et par les argumens de l'un et par les prières de l'autre, déclara que la ville ne serait pas pillée. Il fit rédiger une adresse aux habitants par laquelle il leur promit que leurs propriétés seraient respectées quand il entrerait en ville. Il la remit à l'officier français qu'on avait tenu à l'écart pendant la délibération Beaucoup d'officiers indigènes étaient mécontens de cette décision. Ils osaient dire qu'elle ne serait pas exécutée à l'égard de tous ; que les blancs seraient massacrés et que leurs biens seraient pillés. Le parlementaire rentra en ville, rendit compte au général français de sa mission. Beaucoup de blancs accoururent au gouvernement, avides de nouvelles et pleins d'anxiété. L'officier qui revenait de Turgeot, leur annonça que le général en chef lui avait dit que leurs biens seraient respectés. Ils furent un peu rassurés sur leur avenir. Quant à la population noire et jaune, elle était libre d'inquiétude, elle attendait les indépendans comme des libérateurs.

Digitized by Google

Le 12 vendémiaire (5 octobre) un autre officier français, porteur d'une lettre pour Dessalines, arriva à Turgeot. Lavalette s'engageait envers le général en chef à évacuer la ville, s'il lui accordait quelques jours pour approvisionner les bâtimens de guerre. Il lui disait qu'il voulait éviter l'effusion du sang. Dessalines lui répondit que s'il lui envoyait en otage un officier supérieur dont la personne serait garantie par un officier supérieur de même grade de l'armée indigène qu'il enverrait au Port Républicain, il lui accorderait cinq jours pour faire ses préparatifs d'évacuation. Lavalette accepta ces conditions. Il envoya en otage à Turgeot, un officier supérieur Andrieux. Aussitôt après, l'adjudant-général Bonnet se rendit au Port Républicain chargé en même temps de traiter les conditions de la capitulation. Il était accompagné de Diaquoi aide-de-camp de Dessalines, et de plusieurs autres officiers. Pendant cet intervalle, le général Cangé qui ignorait les négociations, continuait à tirer sur la ville. Dessalines ne l'avait pas averti de la suspension d'armes. Le général Lavalette fut contraint de se plaindre de cette infraction de la convention. Alors Dessalines envoya l'ordre à Cangé de cesser le feu des troupes de sa division. Celui ci plein de fougue et d'emportement refusa d'obéir. Dessalines par un second ordre lui fit savoir que s'il entendait encore un seul coup de canon, il le ferait fusiller sur le champ. Comme le général en chef ne menaçait pas en vain la batterie du morne de Piémont se tut aussitôt. Le colonel Lux, commandant de la 5e. légère était curieux de voir Dessalines avant de s'embarquer. L'intrépidité et le génie militaire du général indigène l'avaient vivement frappé. Il sortit de la ville, s'achemina sur Turgeot. Dès qu'il apparut au quartier général, Dessalines le découvrant, demanda à ses officiers quel était ce vieillard? C'est le colonel Lux, lui répondit-on. Approchez, lui cria t-il; vous vous êtes battu comme un lion, à Sarthe; j'avais ordonné à tous mes fusiliers de tirer sur vous; que je désirais alors vous abattre! Vous n'avez pas été atteint d'une seule balle; on serait tenté de croire que des sortilèges vous garantissaient de nos coups. Le colonel français lui exprima combien il était flatté de l'accueil qu'il lui faisait, et lui dit qu'il eut été fâché de retourner en France sans l'avoir vu. Après avoir causé un moment avec Dessalines sur l'art de la guerre, il se retira. Pendant qu'il s'éloignait le général en chef dit, en le montrant du doigt: s'il n'était pas blanc, je le nommerais mon lieutenant au commandement des armées indigènes. Le préfet apostolique, le père Lecun, vint aussi rendre ses hommages à Dessalines. Celui ci lui fit un accueil flatteur, et le renvoya satisfait.

L'adjudant général Bonnet traita des conditions de la reddition de la place avec talens et dignité. Il obtint de Lavalette que les arsenaux et les magasins du gouvernement demeurassent garnis d'armes, de munitions et d'habillemens. Déjà les français avaient commencé

Digitized by Google

à jeter dans la mer plusieurs milliers de poudre et quelques canons. Il fut décidé que ceux des noirs et des mulâtres anciens esclaves qui ne voudraient pas suivre leurs maîtres pourraient demeurer avec les indépendans. Bonnet et Diaquoi persuadèrent à un grand nombre de ces malheureux de ne pas s'embarquer. On en vit cependant qui, abrutis par la servitude, ne voulurent pas se séparer de leurs maîtres. Bonnet parcourut la ville, inspira de la confiance aux familles qui éprouvaient des inquiétudes, et s'efforça de concilier tous les intérêts. Pour sa conduite, Dessalines lui adressa des félicitations remarquables.

Le général Lavalette réunit les habitans en assemblée paroissiale, leur donna lecture des conditions de la capitulation et de la pièce par laquelle Dessalines leur promettait protection et sécurité. Les habitans satisfaits envoyèrent à Dessalines, pour le remercier de sa générosité, deux hommes de couleur, Balthazar Inginac et Lafontant. Inginac par ses paroles insinuantes, par le patriotisme qu'il démontra en son langage, séduisit Dessalines. Lavalette fit ensuite abandonner tous les forts par les troupes européennes. Elles s'embarquèrent sous les yeux de Bonnet, avec armes et bagages. L'adjudant-général Bonnet et Diaquoi parcoururent ensuite la rade, et se convainquirent, en visitant chaque bâtiment, que les blancs n'avaient, de vive force, embarqué ni un noir ni un homme de couleur.

Le 15 Vendemiaire (8 Octobre) le général Lavalette annonça à Dessalines que les troupes françaises dont on n'avait pas besoin pour le service des postes, étaient à bord des navires de la rade.

Le 16 Vendémiaire (9 Octobre) jour de l'expiration du délai accordé, pour l'évacuation, les bâtiments de commerce chargés de troupes et de familles allèrent mouiller dans la grande rade. La garde nationale fit la police de la ville, en attendant l'entrée de l'armée indigène. L'ordre fut partout maintenu. Beaucoup de blancs ne se fiant pas à la générosité de Dessalines s'étaient embarqués. Le père Lecun qui vantait la grandeur d'âme du général en chef depuis qu'il l'avait visité à Turgeot, condamna ce manque de confiance. Il dit en chaire que le général en chef avait promis d'oublier le passé, et se montrait disposé à accorder toutes sortes de faveurs aux colons qui demeureraient dans le pays. Désormais il ne s'appellera plus Dessalines, dit-il; ce nom sous lequel il a été sévère et intolérant ne s'harmonie pas avec ses nouvelles dispositions. Il se nommera Jean Jacques le Bon. La plupart des blancs qui s'étaient déjà embarqués, apprenant de nouveau ces dispositions généreuses du général en chef, descendirent à terre et rentrèrent sous leurs toits. La plupart des chefs de l'armée indigène ne désiraient au contraire, avec ardeur, que l'extermination des blancs; Dessalines lui même ne faisait aux colons que des promesses trompeuses. Comme les Cayes, le Cap et le Môle étaient encore au pouvoir des français la politique lui commandait d'user de

Digitized by Google

modération pour qu'il n'exaspérât pas contre lui les habitans de ces villes.

Quant au père Lecun, disposé à toût sacrifier, même ses semblables, pour conserver, sous ce nouvel ordre de choses, une dignité qui lui rapportait honneur et richesses, il enleva aux blancs une heureuse occasion d'échapper à la mort, en les exhortant à ne pas s'embarquer avec les troupes, et en proclamant, lui, européen et ecclésiastique, que Dessalines était devenu Jean-Jacques le bon.

Dans la soirée du 9 Octobre, les navires français, réunis en convoi, appareillèrent, après que Lavalette eut livré la place à l'adjudant-général Bonnet. Il venait d'embarquer les derniers détachemens de troupes européennes qui gardaient encore quelques postes importans.

Le lendemain, (17 Vendémiaire), 10 Octobre, à sept heures du matin, l'armée indépendante, marchant sur trois colonnes, fit son entrée triomphale au Port-au Prince, * par le portail St-Joseph, les portes de Léogane et de Montalet. Dessalines, portant un habit rouge couvert d'or, et un pantalon de même couleur, s'avançait par la porte Montalet, ayant Pétion à sa droite et Gabart à sa gauche. Il était suivi de toute son artillerie de campagne. Le général Pétion simplement vêtu portait à son chapeau un plumet noir. L'armée indigène composée de soldats presque nus, contrastait dans l'esprit des habitans avec la garnison européenne qui, l'avant-veille, s'était embarquée magnifiquement équipée. Dessalines se rendit au palais du gouvernement au milieu des cris de joie de toute la population indigène. Il fut ordonné aux troupes de respecter les propriétés, et d'observer la plus sévère discipline. Cependant, vers le milieu de la journée, le colonel Bédouet, homme de couleur, qui avait été nommé commandant de la place, avertit le général Pétion, commandant de la 2.e division de l'Ouest, que le colonel de la 12e, Thomas Marie-Jeanne, à la tête d'un grand nombre de soldats, surtout de la 4e., avait pénétré, de vive force, dans les boutiques de la rue des Fronts Forts, et se livrait au pillage.

Pétion se rendit aussitôt au gouvernement d'où il se transporta avec Dessalines au lieu du désordre. Dès que les pillards les aperçurent, ils se dispersèrent. Thomas Marie Jeanne fut arrêté et emprisonné, et les 4e et 8e reçurent l'ordre d'aller camper hors de la ville. Dans la soirée les rues furent illuminées, et les habitans fêtèrent les états majors des corps de l'armée.

Le lendemain, (11 Octobre), Dessalines après avoir reçu les félicitations de toutes les classes de citoyens, réunit sur la place du

* Dès cette époque le Port-Républicain reprit son ancien nom de Port-au-Prince.

Digitized by Google

gouvernement * la population des trois couleurs en état de porter les armes, et la passa en revue, après avoir ordonné aux blancs de sortir des rangs. Il fit enrôler tous les jeunes gens noirs et de couleur qui faisaient partie de la garde nationale. Il grossit son armée, qui allait bientôt marcher sur le Cap, de plus de 1,600 hommes déjà aguerris et disciplinés. Il fit entrer dans le 3e. bataillon de la 4e. plus de 400 de ces jeunes gens. Il s'approcha ensuite des blancs qui se tenaient à l'écart, à l'une des extrémités de la place, les obligea à rendre leurs armes, leur dit qu'ils pouvaient se retirer chez eux et que les charges de l'état ne pèseraient jamais sur eux. C'était leur déclarer qu'ils ne seraient pas citoyens sous le nouvel ordre de choses. Dans la même journée on les traita en vaincus en établissant sur eux une forte contribution, au prorata de leurs revenus. Les paroles de Dessalines sur la place d'armes et cette contribution plongèrent dans la consternation les familles européennes auxquelles, en même temps, il fut défendu de s'embarquer. On entendit ceux des français que l'intérêt avait retenus en ville, au moment de l'évacuation des troupes, se dire entre eux: « Nous leur donnerons notre argent, et ils ne nous tueront pas moins. »

Les bâtimens chargés des troupes, des bourgeois et des femmes qui avaient évacué le Port-au Prince formaient un convoi assez considésidérable. Ils rencontrèrent les anglais vers la Gonave. Comme les les navires n'avaient pas suffi pour contenir toutes les familles, beaucoup de canots et de chaloupes remplis de gens de toutes conditions suivaient le convoi. Les anglais les attaquèrent et les capturèrent en grand nombre. Après avoir dépouillé leurs prisonniers, ils leur permirent d'atteindre l'île de Cuba. L'*Aimable de Bordeaux* qui portait le général Lavalette, les débris de la 5e légère et presque tous les officiers de la garnison échappa aux croiseurs par la rapidité de sa marche, et parvint à St. Yague de Cuba.**

Pendant que Dessalines prenait possession du Port-au-Prince, le général Brunet, réduit aux Cayes aux dernières extrémités, aimait mieux traiter avec les anglais qu'avec le général Geffrard. Il ne pouvait agir autrement. S'il avait traité avec les indigènes les anglais, maîtres de la mer, l'auraient attaqué à sa sortie du port. Il envoya le colonel Lefèvre en parlementaire à bord du *Pélican*, capitaine Whitby, pour lui proposer une capitulation qui fut acceptée. Il

* Aujourd'hui place Pétion.

** En 1804, le consul français de St.-Yague ordonna au général Lavalette de partir avec les débris de l'ancienne garnison du Port au-Prince pour Sto.-Domingo où flottait encore le pavillon français. Lavalette s'embarqua pour aller renforcer le général Ferrand qui commandait dans la Partie de l'Est. Mais il fut englouti dans les flots par la tempête en vue de la pointe Maysi. Le navire que montait Panis put atteindre Sto.-Domingo.

Digitized by Google

livra au commodore Cumberland toute l'artillerie de la place, les fusils, et les poudres, et embarqua ensuite sur quatre navires marchands qui étaient en rade la garnison, les employés de l'administration, ainsi que les familles qui voulurent le suivre. Beaucoup de blancs, pleins de confiance en la loyauté de Geffrard, n'abandonnèrent pas la ville. Brunet accueilli avec distinction à bord de la frégate anglaise fut conduit à la Jamaïque avec ses soldats. D'après les termes de la capitulation, les malades et les blessés français furent transportés au Môle St. Nicolas où commandait encore le général Noailles; et ceux des blancs colons qui voulurent se rendre à Cuba y furent conduits.

Le 17 Octobre, l'armée indigène du Sud entra aux Cayes. Les personnes et les propriétés furent religieusement respectées. Le général Geffrard reçut des anglais les canons de la place que Brunet leur avait livrés. Peu de jours après le général en chef apprit la prise des Cayes. Il se disposa aussitôt à marcher sur le Cap.

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

1803

Sommaire. Disette au Cap.—Chiffre des approvisionnemens au milieu d'Octobre 1803.—On apprend au Cap la nouvelle de l'évacuation du Port au-Prince.—On conseille à Rochambeau d'évacuer sur Santo-Domingo.—Il repousse ces conseils comme enfantés par la peur.—Il fait contraindre les bâtimens américains à entrer au Môle.—Emprunt forcé de 800,000 francs.—Exécution de Fédon.—Fortifications du Cap.—Confiance aveugle de Rochambeau.—Dessalines part de la plaine du Cul-de-Sac pour le Cap.—Il passe ses troupes en revue aux Gonaïves.—Le général Geffrard éteint une révolte dans les mornes de Jacmel.—Dessalines arrive au Carrefour du Limbé.—L'armée indépendante qui doit assiéger le Cap s'y réunit.—Corps qui la composent.—Etat de l'armée.—Elle arrive au Haut du Cap.—Christophe s'empare de la Vigie.—Clervaux attaque le fort Bréda.—Capoix tente d'enlever le fort Vertières.—Il fait des prodiges de valeur.—Rochambeau admirant son courage lui envoie des complimens.—Dessalines fait occuper la butte Charrier qui domine Vertières.—Mort de Paul Prompt.—Mort de Dominique.—Trait de courage de Jean Philippe Daut à Charrier.—Les français remontent la rivière du Haut du Cap dans un bac, et canonnent les indigènes; ils sont obligés de se retirer sous la fusillade.—Rochambeau tente de s'emparer de Charrier; il tombe dans une embuscade et est repoussé par la 3e indépendante.—Une pluie abondante fait cesser le feu.—La garnison de Bréda fait une sortie; elle est repoussée.—Dessalines gagne la bataille.—Rochambeau demande à Dessalines un armistice.—Dessalines lui répond de lui envoyer un officier muni de ses pouvoirs.—Il traite avec Dessalines.—Traité de la capitulation du Cap.—Adresse de Dessalines aux habitans du Cap, par laquelle il leur promet protection et sécurité.—Rochambeau ne peut s'entendre avec les.

Digitized by Google

Anglais.—Dessalines demande si la partie de l'Est ne sera pas aussi évacuée par les français.—Réponse que lui fait faire Rochambeau—Conduite généreuse de Dessalines envers la garnison de Bréda.—Don de Rochambeau à Capoix.—Noble réponse de Dessalines au commodore Loring qui demande des pilotes pour pénétrer dans la rade du Cap.—Les français évacuent le Cap.—Ils traitent avec les Anglais.—Dessalines prend possession du Cap.—Fêtes — Le général Christophe nommé commandant de l'arrondissement du Cap — Rochambeau est fait prisonnier par les Anglais.—Exécution des français malades laissés dans les hôpitaux du Cap.— Le colonel Pourcely assiège le Môle St-Nicolas. — Le général Noailles évacue cette ville.—Fin de la guerre de l'indépendance —Les indigènes prennent la dénomination d'Haïtiens. — On reproche à Rochambeau d'avoir évacué le Cap avant d'avoir supporté trois assauts.—Le général Ferrand évacue Monte-Christ sur Sto-Domingo.— Le département de Cibao se soumet à Dessalines. — Etat des forces envoyées de France à St-Domingue en 1802 et en 1803. — Des généraux français qui ont fait partie de l'expédition française. —Pertes éprouvées sous le général Leclerc ; en l'espace de neuf mois.

Dans le Nord, le général Romain avait déployé tant d'énergie qu'il était parvenu à détruire le marché que les congos avaient ouvert aux français à la Petite-Anse. Les habitans du Cap ne recevant plus les vivres qui, chaque semaine, affluaient à ce marché, ressentaient déjà une forte disette. Au milieu d'Octobre, la population de cette ville de 30,000 âmes, et les troupes de la garnison voyaient avec désespoir les magasins dégarnis de farine, de biscuits et de salaisons. Quant à la viande fraîche, on n'en mangeait qu'à la table de l'état major et chez une douzaine de négocians qui payaient au poids de l'or à quelques congos audacieux un veau, un mouton ou un cabri. Le commissaire Hubert, chargé du service des approvisionnemens, annonça au général Rochambeau qu'il n'y avait dans les magasins de l'Etat que 299 barils de farine pesant 53,871 livres; 9,082 livres de légumes secs ; 24,676 livres de beurre, mantègue ou sain-doux ; 32,043 pintes de vin ; 107,845 pintes de vinaigre.

Ce fut alors qu'on apprit au Cap l'évacuation du Port-au Prince. Aussitôt beaucoup de citoyens et de militaires proposèrent au capitaine-général Rochambeau d'évacuer sur Sto Domingo, avant l'arrivée de Dessalines. Mais une armée de cinq mille hommes de troupes de ligne et de mille gardes nationaux, eût-elle pu, suivie de nombreux malades, traverser plus de cent lieues de plaines et de montagnes, sans cesse harcelée par 12,000 hommes aguerris et disciplinés. L'armée française retardée dans sa marche par une foule éperdue de femmes, de vieillards et d'enfans, tombant à instant dans des embuscades, n'eut pas atteint St. Yague. Elle eut été exterminée par les généraux Romain, Capoix, Clervaux et Christophe. Rochambeau qui ne perdit jamais l'espoir de conserver le Cap à la France, et dont l'intrépidité grandissait dans le danger repoussa ces conseils d'évacuation sur Sto. Domingo comme enfantés par l'égarement de la peur.

Digitized by Google

Aussi se détermina-t-il à approvisionner la ville par tous les moyens possibles. Les navires américains, au lieu d'entrer au Cap ou au Môle, allaient trafiquer avec les indigènes aux Gonaïves, à St Marc, à l'Arcahaie, à Jérémie. Les américains étaient satisfaits des malheurs des français à St. Domingue; car depuis l'arrivée de l'expédition sous les ordres de Leclerc, ils avaient perdu tous les avantages commerciaux dont ils jouissaient sous Toussaint Louverture. Le général Noailles, croisant à la pointe du Môle St. Nicolas, contraignait, d'après les instructions qu'il avait reçues de Rochambeau, la plupart des navires américains qui pénétraient dans la baie de la Gonave, d'entrer dans le port du Môle. Il envoyait au Cap, par le cabotage, les comestibles dont ces bâtimens se trouvaient chargés. Au 23 octobre, il avait fait parvenir au Cap 544 barils de farine, pesant 61,920 livres, et 59,255 livres de biscuit.

Mais comment payer ces marchandises? les caisses de l'Etat étaient vides; Rochambeau et ses agens les avaient pillées. Ces dilapidations avaient éteint le patriotisme des riches citoyens qui ne se pressaient pas d'accourir au secours du gouvernement. Rochambeau fit publier un emprunt forcé de 800,000 francs sur la ville du Cap. Huit négocians blancs, millionnaires d'après la voix publique furent taxés, chacun à 33,000 francs, par le capitaine-général lui-même qui leur promit des récépissés négociables sur le trésor de la métropole. Le conseil des notables taxa les autres citoyens proportionnément à leurs fortunes. Les huit négocians étaient dans l'obligation de verser au trésor public, sous peine de mort, chacun 33,000 frs. Cinq refusèrent de payer, les citoyens Allard, Hardivilliers, Brassier, Wantron et Fédon. Ils furent emprisonnés. Rochambeau, ayant appris que Wantron possédait une fortune bien au-dessous de celle qu'on lui attribuait, réduisit sa contribution et le fit mettre en liberté. Allard, Brassier et Hardivilliers, effrayés de la mort qui les menaçait, se hatèrent de payer. Quant à Fédon, il refusa obstinément de se soumettre à l'arrêté du capitaine général. L'adjudant-général Néraud, alors commandant de la place, commanda aussitôt, par les ordres de Rochambeau, de le faire fusiller. L'ordonnateur Perroud apprit que cet infortuné n'avait pas en caisse la somme de 33,000 francs. Il se rendit auprès de Rochambeau et lui annonça que les citoyens Renouard et Stransant, membres du conseil des notables, s'étaient entendus pour réunir la somme que devait Fédon. Alors l'adjudant-général Néraud donna un second ordre ainsi conçu: « *Si, « dans une heure, les six mille gourdes ne sont pas versées au trésor, « le citoyen Fédon sera fusillé, conformément aux ordres du général en « chef.* »

Pendant cet intervalle, Rochambeau, indigné qu'on eût osé résister à ses volontés, et voulant, par la mort de Fedon, terrifier ceux

Digitized by Google

qu'il appelait des angloman, ordonna de hâter l'exécution. Fédon s'était toujours énergiquement prononcé contre le système du capitaine-général. Rochambeau le soupçonnait, sans raison, d'avoir incité, en Novembre dernier, Clausel, Thouvenot et Magnytot à conspirer contre lui. Le chef d'escadron Colbert, commandant de la gendarmerie du Cap, l'entraîna à deux portées de fusil du palais national, et le malheureux reçut la mort le 3 Brumaire an XII, à neuf heures du matin, (26 Octobre 1803.) Quand les citoyens Renourd et Stransant se présentèrent au bureau de la place, avec les 6000 gourdes, l'adjudant-général Néraud leur apprit la mort de Fédon. Cette exécution plongea la ville du Cap dans une profonde consternation. Fédon, homme de probité, était généralement estimé. Cependant l'armée demeura convaincue qu'il avait été un conspirateur. Tels sont les crimes qui naissent du régime de l'arbitraire. Rochambeau oubliant que la force sans le droit est finalement impuissante, se livrait à toutes sortes de violences, en excitant les soldats qu'il avait égarés contre les honnêtes citoyens.

Le drapeau français flottait encore au Cap et au Môle St. Nicolas. Tous les autres points de l'ancienne partie française étaient au pouvoir des indépendans. Le Cap renfermait dans son sein 5,000 vétérans, les débris de l'armée expéditionnaire. Rochambeau avait l'espoir de conserver à la France cette position importante; il attendait de nouvelles forces pour reconquérir les villes qu'il avait été contraint d'abandonner à la liberté. Un grand nombre de jeunes officiers qui admiraient son courage, attendaient avec impatience l'occasion de se couvrir de gloire. Hérissé de forteresses, le Cap présentait un front si formidable que Rochambeau, plein de sécurité, ne croyait pas que les indigènes pussent oser venir encore l'y attaquer. Il ne redoutait que la famine: le port était toujours bloqué par le commodore Loring, et presque tous les bâtimens qui tentaient de forcer la ligne anglaise étaient capturés.

Plusieurs forts s'élevaient sur le plateau du haut du Cap, et menaçaient d'anéantir l'ennemi qui tenterait de s'approcher de la ville. Le fort Bréda, armé de huit pièces de canon, se dressait, à une lieue de la place, sur une éminence qui dominait le chemin du Port-au Prince. Il renfermait 600 grenadiers sous les ordres du chef de bataillon Péjot. A un mille plus loin, vers la ville, s'élevait sur un mornet le fort Vertières, baigné, dans la saison des pluies, par les eaux de la ravine Charrier. Douze pièces faisaient le tour de ses remparts. La 11e légère en formait la garnison. La ville était en outre protégée par les forts Champin, Pierre Michel, de l'Hôpital et de Bélair. De toutes parts l'on découvrait, au milieu de vastes champs que la guerre avait ravagés, des murs noircis par les flammes, quelques touffes de campêches, et de nombreux ossemens demeurés sans sépulture. Entre Breda et Vertières s'étendait une grande allée de chênes et de pal-

Digitized by Google

miers. C'était là que les français se livraient aux exercices de la course et aux évolutions militaires.

Rochambeau, dans son brillant palais, entouré de baïonnettes et de canons, se croyait dans une position inexpugnable. A le voir se livrer aux plus douces jouissances, énivré dans les bras de voluptueuses créoles, on eût été tenté de croire qu'il oubliait que sa couche était sur le cratère d'un volcan qui devait bientôt engloutir tout ce qui portait le nom français

Pendant cet intervalle, Dessalines ne laissait pas se ralentir l'ardeur de ses troupes. Après leur avoir accordé onze jours de repos au Port au-Prince, il leur annonça son projet d'aller attaquer le Cap. Il partit de la plaine du Cul-de Sac le 28 Vendémiaire, an XII (21 Octobre 1803), après avoir confié au général Pétion le commandement de la seconde division de l'Ouest. Le 8 Brumaire (31 Octobre), la 3e demi brigade, la 4e, la 11e et la 20e partirent de la Petite-Rivière de l'Artibonite, et atteignirent les Gonaïves au milieu de la nuit. Le lendemain, Dessalines les passa en revue. Le même jour elles partirent pour le carrefour du Limbé, où devaient se réunir toutes les troupes d'élite du Sud, de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord. Mais la division du Sud, sous les ordres du général Geffrard, n'atteignit pas même le Port-au-Prince. Dès qu'elle arriva au Grand-Goâve, on apprit qu'une révolte venait d'éclater dans les mornes de Jacmel, contre l'autorité de Dessalines. Le général Pétion en avisa le général en chef qui ordonna à Geffrard d'aller l'étouffer, et d'occuper ensuite les campagnes de Jacmel jusqu'à la fin de la campagne entreprise contre le Cap. Geffrard pénétra dans les mornes de Jacmel, dispersa les révoltés peu nombreux, et arrêta leurs principaux chefs qui étaient d'anciens partisans de Lamour Dérance. L'ordre fut rétabli de toutes parts.

Le 14 Brumaire (6 Novembre) Dessalines, accompagné de trois escadrons, arriva au carrefour du Limbé. Le temps était affreux; depuis plusieurs semaines, les pluies n'avaient cessé de tomber avec abondance. L'armée fut contrainte de s'arrêter. Le 23 Brumaire, (15 Novembre) elle reprit sa marche, et atteignit le Morne-Rouge. Dessalines établit son quartier général sur l'habitation Lenormand. Là se réunit toute l'armée qui devait assiéger le Cap. Elle était forte de quinze demi-brigades d'infanterie, et de trois escadrons fournissant 27,000 hommes. Gabart était à la tête de la 3e, de la 11e, de la 20e et de deux bataillons de la 4e. Le général Jean Philippe Daut commandait la 10e, et le 3e bataillon de la 4e composé de l'élite de la jeunesse du Port-au Prince. Clervaux, le plus ancien des généraux de l'armée, était à la tête de la 6e. Christophe, ayant sous ses ordres le général Romain, commandait la 1ère et la 12e. Capoix *la mort* était à la tête de deux bataillons de la 9e du Port-de-Paix; et les troupes de Léogane, de Jacmel, et du Petit Goâve,

Digitized by Google

composant les 21e, 22e, 23e, et 24e, étaient sous les ordres de Cangé. Les 14e et 7e étaient commandées par Vernet.

Autour de Dessalines étaient rangés les dragons de la plaine de l'Artibonite, armés de longs sabres, et la tête chargée de vieux casques ombragés de panaches verts. Le colonel Charlotin Marcadieux et les chefs d'escadron Paul Prompt et Bastien les commandaient.

Nos soldats de pied bien armés avaient, depuis la prise du Port-au Prince, des munitions en abondance. Mais ils étaient presque nus. Ils portaient des havresacs de peau de chèvre, des besaces pour gibernes, et des chapeaux de paille. La plupart des sous-officiers sans habits ni chemises, avaient à la tête les marques de leurs grades. La 9e. du Port-de-Paix était le seul corps qui fût convenablement habillé. Elle avait trouvé à la Tortue un dépôt considérable de vêtemens de troupes. Quant aux généraux, ils étaient tous couverts d'or. Nos soldats amaigris par des marches forcées, aguerris par mille combats, les lèvres chargées d'épaisses moustaches noires, offraient un aspect terrible; et si la discipline qui régnait souveraine dans l'armée n'avait établi un ordre parfait dans les rangs, on eût pu les prendre pour des hordes de brigands. Ils étaient loin de posséder cette tactique européenne qui terrasse souvent le courage le plus brillant; mais l'amour de la liberté et de l'indépendance, la haine profonde qu'ils avaient vouée à leurs oppresseurs, les conduisaient joyeux au combat et les rendaient invincibles. Ils allaient porter le dernier coup à la puissance coloniale; la prise du Cap devait les affranchir à tout jamais de la métropole, et ils avaient juré de vaincre ou de mourir. L'enthousiasme éclatait sur leurs visages, et les chants de liberté retentissaient dans les campagnes.

Dessalines, entouré des braves qui composaient son état-major, était joyeux de la gaieté de l'armée. Il lui montrait le Cap comme le terme de ses fatigues, et le dernier refuge des monstres qui s'étaient baignés dans le sang indigène.

Un roulement général de tambours remplit le camp d'un bruit prolongé; un profond silence s'établit; il parcourut les rangs, et les troupes, partant du Morne Rouge, défilèrent sous ses yeux. Dessalines apprit que Rochambeau ne se doutait nullement de ses projets audacieux. Il résolut, avant d'attaquer les forts Bréda et Vertières, élevés le long de la grande route, d'envoyer les généraux Christophe et Romain s'emparer de la Vigie qui domine le Cap, du côté opposé. Cette manœuvre hardie avait pour but d'empêcher Rochambeau menacé du côté de la Vigie, d'envoyer des troupes au secours de Bréda et de Vertières.

Christophe, à la tête des 1re et 2e, après avoir enlevé plusieurs postes ennemis, annonça, le 17 Novembre, à Dessalines, qu'il attendait, pour s'efforcer d'atteindre le sommet de la Vigie qu'on commençât l'attaque de Bréda. Il était midi. Dessalines monté sur un cheval plein

Digitized by Google

de feu, accompagné d'un ingénieur, s'approcha du fort Bréda, et l'examina avec la plus scrupuleuse attention : un fossé l'entourait et entre ce fossé et les remparts s'élevait une haie impénétrable d'aloès et d'autres plantes épineuses entrelacées de fortes lianes. Les français qui l'avaient laissé s'approcher sans obstacle, lui lancèrent, pendant qu'il se retirait, une grêle de balles, sans l'atteindre.

Dans la nuit du 25 au 26 Brumaire (17 au 18 Novembre), il confia le commandement de l'avant garde à Capoix, le plus intrépide de nos généraux, avec ordre, dès que l'action commencerait, d'aller en avant et de ne s'arrêter qu'à la barrière Bouteille, * dût il périr avec toute la 9e. demi brigade, sous les feux des forts qui dominaient le chemin.

Cette manœuvre qui sera en partie exécutée par Capoix amènera la capitulation du Cap. Le général Clervaux fit dresser, à 200 toises de Bréda, une batterie d'un obusier de 6 pouces, d'une pièce de 4 et d'une pièce de 8, dont le commandement fut confié à deux artilleurs Zénon et Lavelanet. Dans la même nuit, Dessalines fit dresser des retranchemens autour de Vaudreuil, non loin de Vertières. Il forma le corps de réserve destiné à demeurer auprès de lui, des deux premiers bataillons de la 4e, de la 8e, et de la 20e. Le 26 Brumaire (18 Novembre 1803), à la pointe du jour, le général Clervaux ordonna de commencer l'attaque. Les français battaient la diane dans le fort. Un boulet alla se fixer dans les remparts de Bréda. Aussitôt les forts répandirent la mort de toutes parts dans les rangs indigènes. Déjà une foule de nos artilleurs étaient abattus, et notre batterie fut démontée. Aussitôt le général Rochambeau sortit du Cap, à la tête de sa garde d'honneur, et vint s'établir près du blockaus de Vertières. En même temps les généraux Christophe et Romain, descendant de la Vigie, s'emparaient au pas de charge de la position de Destaing et refoulaient les français dans la place. Dessalines s'aperçut que les divisions Gabart, Vernet et Cangé, l'arme aux bras dans le grand chemin, se trouvaient exposées au feu le plus meurtrier de Pierre Michel qui dominait toutes les autres fortifications. Il se détermina à tourner Bréda, à l'attaquer par derrière, et à assaillir en même temps toutes les positions qu'occupait l'ennemi. Par cette manœuvre il devait affaiblir le feu des français et l'empêcher de se diriger sur un seul point. Il envoya aussitôt l'ordre au général Capoix qui suivait audacieusement la grande route du Cap, de changer de direction, et d'aller s'emparer de la butte de l'habitation Charrier qui dominait Vertières. Il existait au centre du plateau un ravin que traversait en face du fort Vertières un petit pont à moitié brisé. Entre ce pont et le fort s'élevaient des barricades au-dessus desquelles étaient braquées contre l'armée indigène quatre pièces de canon. Pour atteindre Charrier, Capoix devait en lon-

* Entrée du Cap.

Digitized by Google

geant le ravin passer sous le feu de cette batterie. Quand il arriva vis à-vis du pont, il fut accueilli par un feu si vif que les soldats des 9e, 7e, et 14e, qui formaient l'avant garde chancelèrent. Capoix qui n'avait jamais fui devant les français, releva par son audace le courage de ses grenadiers, et leur fit entendre sa voix terrible : « Il faut, mes braves, vous rendre maîtres de cette butte; le salut « de l'armée en dépend; en avant ! » Les grenadiers de la 9e s'élancèrent avec rage au devant de la mort. Mais l'artillerie française, bien servie, les culbuta par de vives décharges. La 9e jeta un peu de désordre dans les rangs de la 7e, et de la 14e qui se replièrent sur le quartier général. Dessalines lança contre Vertières les 3e, 11e 20e demi brigades qui furent à leur tour horriblement maltraitées. Capoix bouillant de rage ramena ses soldats au combat; bravant la mort au premier rang, il arrêta l'élan des français qui déjà avaient franchi le ravin poursuivant les indigènes la baïonnette aux reins. Le combat se rétablit; mais la mitraille faisait de grands ravages dans nos rangs, et les soldats les plus intrépides de la 9e étaient renversés. Capoix fit un dernier effort. Monté sur un cheval richement caparaçonné, il s'élança de nouveau plein d'ardeur contre le fort. Ses soldats le suivent; ils sont repoussés; il s'indigne; il les exhorte à le suivre encore; il jure d'enlever la batterie; ses grenadiers atteignent les barricades; mais ils tombent sous la mitraille et la fusillade. Un boulet renverse son cheval; l'intrépide général tombe; mais il se relève aussitôt, marche, et s'écrie : en avant ! en avant ! La foudre éclate, son chapeau garni de plumes est enlevé; nos rangs s'éclaircissent, et la 9e est arrêtée au bord du ravin. De grandes acclamations retentissent du côté de l'habitation Vertières; l'on distingue les cris de bravo! bravo ! sortant des rangs de la garde d'honneur de Rochambeau spectatrice du combat. Un roulement se fait entendre; le feu des français cesse, et un cavalier se présentant devant le pont dit aux indigènes : « Le capitaine gé- « néral Rochambeau envoie son admiration à l'officier général qui « vient de se couvrir de tant de gloire. » Le hussard français se retira et le combat recommença avec une nouvelle fureur. Les détonnations multipliées du canon se prolongeaient au fond des bois. Dessalines s'aperçut que s'il ne s'emparait pas de la butte Charrier le succès de la journée lui échapperait. En se rendant maître de cette position, il avait l'espoir de débusquer Rochambeau de la butte de l'habitation Vertières, et d'ouvrir à Capoix le chemin de la barrière Bouteille.

Capoix, depuis le commencement de la journée, contenait l'ardeur des français au pont du fort Vertières. S'il avait fléchi un moment l'armée indigène eut été chassée du plateau du haut du Cap. Dessalines demanda à Gabart si, en s'emparant de Charrier, il ne serait pas certain de la victoire. Gabart lui fit observer que les troupes en

Digitized by Google

passant sous le feu croisé des forts Bréda, Vertières, et Pierre Michel, s'exposeraient à être anéantis. Je veux, s'écria Dessalines, que le drapeau indigène flotte avant une demi-heure sur le sommet de Charrier, dussé-je voir disparaître numéro par numéro tous les corps de l'armée ; je veux que vous passiez l'arme aux bras sous la mitraille des forts. Qui eût pu arrêter l'élan de ces nombreuses colonnes de troupes exaltées par cette énergique détermination de Dessalines. Les français avaient, depuis plusieurs mois, désarmé la butte Charrier. Ils étaient loin de se douter que les indigènes pussent concevoir le hardi projet de se rendre maîtres de cette position protégée par Vertières. Le soleil était déjà brûlant ; et les baïonnettes de la garde de Rochambeau étincelaient au delà du ravin. Il y avait trois heures que l'on se battait avec acharnement sur tous les points.

Pendant que Capoix faisait des prodiges de valeur au pied du fort Vertières entouré de cadavres, le général Gabart armé d'un fusil, et le général Jean Philippe Daut, suivis tous les deux d'un bataillon de la 10e. et des jeunes soldats du Port-au-Prince qui formaient le 3e. bataillon de la 4e, s'élancèrent dans la magnifique allée qui s'étendait le long du ravin de Vertières. Les français voulant anéantir la colonne, dirigèrent contre elle tous leurs coups. Des lignes entières sont enlevées ; mais elle avance au pas de charge, sans être ébranlée, fière, au milieu de la mitraille, des boulets et des balles. Le vide qui se fait dans les rangs est aussitôt rempli par des soldats qui démontrent le plus grand mépris de la mort. Ce feu ne put arrêter les deux bataillons qui marchaient au travers de grands arbres renversés et de cadavres indigènes. Enfin nos baïonnettes brillèrent avec éclat au sommet de Charrier, et nos soldats répondirent aussitôt au fort Vertières. Mais notre fusillade se tut bientôt sous le feu nourri des français. Il était onze heures. Christophe qui avait établi une batterie au sommet de la Vigie canonnait le Cap avec une prodigieuse activité. On entendait sans interruption les détonnations de l'artillerie et les décharges de la mousqueterie. L'atmosphère était chargée d'une épaisse fumée sans cesse déchirée par les obus et les bombes qui éclataient dans l'air et venaient répandre la mort à Charrier et au quartier général. Dessalines assis sur une large pierre, donnait ses ordres, et semblait jouir de ce magnifique spectacle. Il s'aperçut que Rochambeau, à la tête des grenadiers de sa garde, changeait de position. Craignant qu'il n'allât débusquer Gabart et Jean Philippe Daut de la butte Charrier, il ordonna à Clervaux d'aller les renforcer, à la tête de la 6e. Cette demi brigade n'atteignit Charrier qu'après avoir éprouvé des pertes considérables. Rochambeau, voyant Capoix sur le point de forcer le passage que défendait le fort Vertières, ne crut pas devoir donner assaut à la butte Charrier : Capoix aurait pu, en s'élançant dans la savane

Digitized by Google

Champin, l'attaquer en queue et lui couper toute retraite sur le Cap. Il fit établir au milieu de la savane une pièce de 16 qui joua activement contre Charrier. Malgré le feu soutenu des forts, Dessalines fit aussitôt transporter par des canonniers une pièce de 4 au sommet de Charrier. Elle ne tarda pas à démonter la pièce de 16 que venaient d'établir les français. La cavalerie de la garde d'honneur de Rochambeau forte de 200 hommes se tenait immobile non loin du grand chemin, entre Vertières et Champin, spectatrice de la bataille.

Sur le sommet étroit du tertre de Charrier étaient réunies les 4e., 6e. et 10e. demi brigades. Quatre généraux soutenaient le courage des soldats que foudroyaient sans cesse les canons de Vertières. Un espace de 200 pas s'étendait entre ces deux positions. La fusillade des indigènes recommença, et la pièce établie sur la butte Charrier joua vigoureusement. Le général Clervaux, armé d'un fusil, sortait souvent des rangs, malgré les instances des soldats, pour envoyer la mort aux français. L'adjudant-général Gérard, de son état-major, lorsqu'il allait demander des ordres à Dessalines, au quartier général, passait avec la plus grande gaîté sous le feu de Vertières. Gabart et Jean Philippe Daut excitaient l'admiration des soldats par leur sang-froid. Les boulets et des bombes tonnant avec un horrible fracas avaient écrasé la maison de Charrier. Il n'y eut plus aucun abri contre les projectiles. Clervaux ordonna aux soldats de faire des élévations de terre contre la mitraille. Le général Jean Philippe Daut, dont le costume brillant attirait les coups de l'ennemi, sortit aussitôt des rangs, et traça avec la pointe d'une baïonnette la ligne des retranchemens, sous des milliers de balles qui pleuvaient autour de lui. Toutes les troupes se mirent à l'ouvrage et malgré la mitraille des français les travaux furent achevés en moins d'une heure. Auraient-ils pu ne pas vaincre, ces braves, quand de tels généraux les guidaient au combat.

Un caisson sauta dans l'enceinte de Vertières. L'explosion fut si forte que les français furent contraints de sortir du fort rempli de fumée, avec deux pièces de canon. Aussitôt Jean Philippe Daut descendit pour les combattre. Il rencontra un bataillon inébranlable contre lequel il fit de vains efforts; il fut repoussé. Pendant que le désordre régnait dans Vertières par l'explosion du caisson, Dessalines pensa qu'il pourrait par une brillante charge de cavalerie s'ouvrir un passage vers la barrière Bouteille. Il fit appeler Paul Prompt, un des cavaliers les plus intrépides de l'Artibonite. Celui-ci, la tête chargée d'un casque brillant, se présenta devant le général en chef, et le salua en inclinant la pointe de son sabre. « Paul Prompt, lui dit Dessalines, il faut que dans quelques minutes, il n'y ait pas un seul blanc hors du fort, ou que j'apprenne ta mort. » Un escadron sortit du quartier-général, au son des fanfares, et fondit

Digitized by Google

Paul Prompt au premier rang, sur le carré que formaient les français. Chaque capitaine, à la tête de sa compagnie, attaqua séparément. Les français furent assaillis de toutes parts; mais ils demeuraient inébranlables. Leur première ligne, genou en terre, présentait la baïonnette, pendant que les deux autres faisaient un feu des plus meurtriers. Nos dragons venaient expirer contre ce rempart de fer et de feu. Par intervalles les rangs ennemis s'ouvraient et la mitraille les repoussait au loin. De nombreux chevaux remplissaient le ravin du côté du pont brisé près de la barrière de Vertières. Paul Prompt rallia ses cavaliers; et malgré les obstacles que des chariots renversés présentaient dans le chemin, il se précipita de nouveau contre le carré avec une si vive impétuosité que les français furent ébranlés. Alors Dessalines, voyant à ses côtés le commandant Dominique, lui dit: « Dominique, je t'ai ôté ton bataillon à cause de ta faiblesse dans diverses actions; eh bien! voici l'occasion de t'illustrer et de regagner mon estime; charge avec vaillance, je te rendrai ton bataillon. » Dominique se précipite sur les français, pousse son cheval jusque sur les baïonnettes, et reçoit la mort dans les rangs ennemis. Les dragons animés par l'exemple de Paul Prompt attaquent le carré avec une espèce de rage. Des chevaux se cabrant sur les baïonnettes de la première ligne ouvrent un passage, et les français mis en désordre et sabrés rentrent dans le fort rempli de fumée. Paul Prompt emporté par son bouillant courage pénètre dans les fossés où il reçoit la mort. Alors la cavalerie, vivement mitraillée par les canons du fort, est culbutée; elle se replie sur la 9e dont elle traverse les rangs, et rentre au quartier général avec le corps de son chef. Dessalines se montra affligé de la mort de Paul Prompt. La 7e rangée en bataille à 100 pas du fort Vertières, et ayant à sa tête Guerrier, son colonel, supportait héroïquement le feu des français, depuis le commencement de l'action. Après l'explosion du caisson elle s'était encore approchée du blockaus.

Quand le feu se ralentissait de part et d'autre, les soldats français envoyaient des injures aux indigènes qu'ils appelaient brigands. Le commandant de Vertières se promenait autour des remparts, et animait ses grenadiers en agitant son sabre. Il adressait la parole à Clervaux quand celui ci eut une épaulette emportée par un coup de mitraille. Vers les quatre heures de l'après-midi la fumée de la poudre devint si épaisse que les combattans cessèrent presque de se voir. Le général Vernet, se tenant à la tête de sa division, au milieu du grand chemin, eut un cheval tué sous lui; et le colonel de la 7e Guerrier * eut un bras fracassé par une balle. En même temps les soldats de la 6e s'aperçurent que des boulets qui semblaient ne pas sortir de Vertières exerçaient des ravages dans leurs rangs. Des

* Celui qui, en 1844, fut proclamé Président d'Haïti.

Digitized by Google

éclaireurs découvrirent bientôt un bac armé d'une pièce de canon sur la rivière du haut du Cap. Ils dirigèrent sur ce bac une vive fusillade et les français se retirèrent. Rochambeau voyait la fortune se prononcer contre lui. L'opiniâtreté des indigènes que le feu meurtrier des batteries n'ébranlait pas, le déconcertait. Il résolut de chasser nos soldats du tertre de Charrier. Il exhorta ses troupes à faire un dernier effort. Sa brillante garde d'honneur s'ébranla. Mais des chasseurs indigènes avertirent Clervaux de l'approche de l'ennemi. Plusieurs compagnies de la 3e demi-brigade furent placées en embuscade dans un bois que devaient traverser les français. Quand ces derniers pénétrèrent dans la forêt, ils reçurent en flanc plusieurs vives décharges de mousqueterie qui les contraignirent à rétrograder. Il était déjà cinq heures de l'après midi que l'acharnement des combattans ne se ralentissait pas. Tout à coup des nuages s'amoncelèrent; des éclairs sillonnèrent l'espace; le tonnerre gronda. Le feu continuait toujours. Mais l'atmosphère se chargea d'épaisses vapeurs et la pluie tomba avec violence. Le plateau fut inondé des eaux qui descendaient des mornes; et le feu ne cessa qu'en dépit des combattans dont les fusils ne pouvaient plus lancer la mort. La pluie ne s'affaiblit qu'au commencement de la nuit. Alors Dessalines, accompagné du chef de son état major, l'adjudant-général Bazelais, et du général Daut Brave, vint à Charrier. Il était six heures du soir. Aussitôt les acclamations les plus vives témoignèrent l'amour des soldats qui l'entourèrent. L'ivresse de la victoire brillait sur son front. Il dit au général Clervaux dont une des épaulettes avait été enlevée, et qui ressemblait à un chef de bataillon: « Clervaux, « vous êtes aujourd'hui le commandant de mes généraux. » Les soldats indigènes firent éclater des transports de joie quand ils l'entendirent s'informer des blessés. Ces infortunés entassés au milieu des débris de la maison de Charrier, privés de toutes sortes de soins, n'avaient cessé, pendant la bataille, de faire entendre des gémissements. Dessalines ordonna de les transporter au quartier-général de Vaudreuil.

Les indigènes se montraient gais, quoiqu'ils fussent pressés par la faim et assaillis par toutes sortes de privations. Les vivres arrivaient difficilement de l'intérieur; car Jacques Tellier et Cagnet, chefs des Congos, occupant les environs du Cap, assassinaient la plupart des cultivateurs qui se dirigeaient vers le camp indigène. Pour des grades et un peu d'or que leur avait donnés Rochambeau, ils avaient, comme on l'a déjà vu, trahi la cause de la liberté: ils combattaient encore pour un gouvernement qui, à la Guadeloupe, à la Martinique, avait replongé dans la servitude, de nombreux infortunés qu'un décret éphémère de la Convention avaient émancipés en 1794. Le général Yayou qui leur avait été opposé, dans la montagne, déploya une activité si grande, qu'il arrêta l'élan qu'ils voulaient prendre

Digitized by Google

vers le Cap, pendant la bataille. Ils ne tarderont pas à tomber sous les coups de la vengeance nationale.

Dessalines, en se retirant au quartier général de Vaudreuil, ordonna à Clervaux d'attaquer de nouveau l'ennemi, le lendemain, au point du jour. Il se croyait tellement assuré du succès, qu'il ordonna en outre qu'on employât toute la nuit à faire des gabions. Il disait aux officiers qui l'entouraient qu'il pourrait dans la journée du lendemain approcher ses canons de la place. Le commandant de Vertières, ayant perdu ses plus braves soldats, pensa qu'il ne pourrait soutenir, de nouveau, les formidables assauts de Capoix. Il sortit du fort qu'il livra aux flammes. La 7e. en prit aussitôt possession. Pendant qu'elle combattait l'incendie, les indigènes des autres corps s'écrièrent : les blancs prennent la fuite; en avant! Ils courent après les français; ceux-ci font volte face, s'arrêtent, pointent leurs pièces et leur demandent avec audace ce qu'ils veulent. Il ne fut pas tiré un seul coup de fusil.

Les soldats demeurèrent un moment en présence, paraissant se redouter de part et d'autre. Enfin les français continuèrent leur marche sans être inquiétés. Dessalines avait envoyé l'ordre de les laisser entrer en ville ; car c'eût été livrer un combat inutile. La grande route du Cap se trouva ouverte ; les indigènes se répandirent dans la savane Champin ; et d'intrépides chasseurs de la 9e. allèrent donner l'alarme jusqu'à la barrière Bouteille, laissant derrière eux le fort Champin occupé par les français. La 4e. et la 10e. établirent sur le champ des gabions vis-à vis de ce fort. Les soldats de ces corps apportèrent d'énormes fagots de bois desséchés auxquels ils mirent le feu, et les lancèrent contre Champin. Dessalines se proposait de donner assaut à la fortification, à la pointe du jour, s'il ne réussissait pas à l'incendier. Les troupes qui occupaient Pierre Michel, profitant de l'obscurité de la nuit, rentrèrent au Cap. En même temps la garnison de Bréda fit une sortie ; mais assaillie par les indigènes, elle fut contrainte de rentrer dans la fortification. Dessalines avait gagné la bataille. Dans cette mémorable journée les 3e., 4e., 6e., 7e., 9e., 10e. et 14e. demi brigades s'étaient couvertes de gloire; les autres corps n'avaient donné que faiblement. Les indigènes comptèrent plus de douze cents hommes tués et deux-mille blessés. Cette victoire qui fut si chèrement achetée produira un grand résultat : les français refoulés de toutes parts dans la place, seront contraints ou de capituler, ou de périr jusqu'au dernier en la défendant. Rochambeau voyant que les indigènes avaient vaincu tous les obstacles qui eussent pu les empêcher d'atteindre les portes de la ville, craignit que le Cap, succombant le lendemain, ne fût livré au carnage le plus horrible. La garde nationale, jusqu'à présent, se montrait dévouée à la France; il n'y avait dans la place aucune conspiration en faveur des indépendans. Rochambeau depuis long-

Digitized by Google

temps avait éclairci les rangs des citoyens en faisant disparaître ceux des noirs et des jaunes qu'animaient d'énergiques sentimens.

A minuit, un officier français se présenta aux avant-postes de l'armée indigène, et fut conduit auprès de Dessalines auquel il annonça qu'il était venu demander un armistice de la part de Rochambeau. Dessalines lui répondit que si un officier, muni des pouvoirs de Rochambeau, relatifs seulement à la capitulation du Cap, était envoyé auprès de lui, il consentirait alors à suspendre les hostilités. Rochambeau, dès qu'il reçut cette réponse, se détermina à traiter préalablement avec les anglais qui bloquaient le port; car les forces navales françaises étaient si faibles qu'il eût été impossible de songer à forcer la ligne anglaise. Ces forces étaient sous les ordres du capitaine de vaisseau Barré, officier obscur, qui avait remplacé l'amiral Latouche Tréville, comme nous l'avons vu. Quant aux amiraux Villaret Joyeuse, Delmothe, Ganthaume, Linois, Magon, le gouvernement français les avait rappelés depuis longtemps. Le 27 brumaire (19 novembre) à 2 heures après minuit, Rochambeau écrivit au commodore Loring que, désirant prévenir l'effusion du sang et sauver les débris de l'armée de St.Domingue, il envoyait auprès de lui le général Boyé et le capitaine de vaisseau Barré, chargés de traiter avec les Anglais. * Au point du jour, le général Boyé écrivit à Dessalines que le capitaine-général Rochambeau le priait de suspendre les hostilités jusqu'à la conclusion définitive d'un traité qui devait être conclu avec les Anglais. Dessalines, qui ne voulait pas perdre les fruits de sa victoire, craignit que cette démarche de Rochambeau ne fût qu'un piège : les Français qui voulaient embarquer les munitions de la place ne cherchaient qu'à gagner du temps. Il répondit à l'officier: Allez dire au général Rochambeau que ses négociations avec les Anglais ne me regardent pas, que ceux ci font la guerre pour leur compte, et les indigènes pour le leur. Néanmoins je lui accorde une suspension d'armes pour la journée; mais si ce délai expiré, rien n'est

* ARMÉE DE ST-DOMINGUE.

Au quartier-général du Cap, le 27 Brumaire an 12 de la République française (19 Novembre 1803.)

Le général en chef, à Monsieur le commodore Loring, commandant les forces navales de Sa Majesté Britannique devant le Cap.

Monsieur,

Pour prévenir l'effusion du sang, et sauver les débris de l'armée de St. Domingue, j'ai l'honneur de vous envoyer deux officiers chargés de mes instructions, à l'effet d'entrer en accommodement avec vous. Le général de brigade Boyé, chef de l'état-major général, et le capitaine de vaisseau Barré sont chargés de vous remettre ma lettre. Je les ai choisis pour avoir l'avantage de traiter avec vous.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur,

D. ROCHAMBEAU.

Digitized by Google

arrêté entre lui et moi, je reprendrai mes opérations avec la plus grande vigueur.

Dessalines avait transporté son quartier-général au village du Haut du Cap. A cinq heures de l'après-midi (19 Novembre), il vit arriver au camp l'adjudant général Duveyrier, chargé des pouvoirs de Rochambeau pour traiter de la redditon de la place. Ils dressèrent et signèrent l'acte qui suit :

Aujourd'hui 27 Brumaire (19 Novembre 1803), l'adjudant-commandant Duveyrier, chargé des pouvoirs du général en chef Rochambeau, commandant l'armée française, pour traiter de la reddition de la ville du Cap, et moi Jean-Jacques Dessalines, sommes convenus des articles suivans :

Art. 1.er La ville du Cap et les forts qui en dépendent seront remis, dans dix jours, à dater du 28 présent, au général en chef Dessalines.

Art. 2. Les munitions de guerre qui seront dans les arsenaux, les armes et l'artillerie seront laissées dans l'état où elles sont présentement.

Art. 3. Tous les vaisseaux de guerre et autres qui seront jugés nécessaires par le général Rochambeau tant pour le transport des troupes et des habitans que pour l'évacuation, seront libres de sortir au jour nommé.

Art. 4. Les officiers militaires et civils, les troupes composant la garnison du Cap, sortiront avec les honneurs de la guerre; emportant leurs armes et les effets appartenant à leurs demi-brigades.

Art. 5. Les malades et blessés hors d'état d'être transportés seront traités dans les hôpitaux jusqu'à leur guérison. Ils sont spécialement recommandés à l'humanité du général Dessalines.

Art. 6. Le général Dessalines en donnant l'assurance de sa protection aux habitans qui resteront dans la place, réclame de la justice du général Rochambeau la mise en liberté des hommes du pays quelle que soit leur couleur, lesquels ne pourront sous quelque prétexte que ce soit être contraints à s'embarquer avec l'armée française.

Art. 7. Les troupes des deux armées resteront dans leurs positions respectives jusqu'au dixième jour fixé pour l'évacuation du Cap.

Art. 8. Le général Rochambeau enverra pour sûreté des présentes conventions, l'adjudant-commandant Urbain Deveau en échange duquel le général Dessalines remettra un officier de même grade.

Fait double et de bonne foi, au quartier-général du haut du Cap, lesdits jour, mois et an précités.

Signé DESSALINES, DUVEYRIER.

L'adjudant-général Duveyrier en montant à cheval pour s'en re-

Digitized by Google

tourner auprès de Rochambeau, s'aperçut que ses pistolets avaient été enlevés de ses fontes. Il s'en plaignit à Dessalines qui envoya l'ordre à tous les chefs de corps de les faire chercher. Le voleur fut découvert et aussitôt fusillé. Duveyrier rentra au Cap avec ses pistolets qui lui avaient été remis. Dans la nuit qui suivit, Rochambeau ratifia le traité. Dessalines n'en ordonna pas moins au général Clervaux de continuer, sans relâche, les travaux commencés contre le fort Champin. «Prenons, disait il, toutes nos précautions contre les blancs; ils nous ont trop souvent trompés.» Les français qui occupaient le fort murmurant contre cette infraction du traité, envoyèrent à ce sujet des plaintes à Dessalines. Celui-ci leur fit répondre qu'il était naturel qu'on se mit en état de défense.

Le 28 Brumaire (20 Novembre), au point du jour, l'adjudant commandant Deveau vint en otage au quartier-général du Haut du Cap. Il remit à Dessalines la ratification du traité par Rochambeau. Dessalines, de son côté, envoya aux français pour sûreté de l'exécution du traité l'adjudant-général Bazelais.

Le général Rochambeau reçut, par le général Bazelais, une adresse de Dessalines, aux habitans du Cap. N'ayant pas confiance en la loyauté de Dessalines, il ne la fit publier qu'après beaucoup d'hésitations; mais il était contraint de se soumettre aux rigueurs de la circonstance. Elle était ainsi conçue:

Quartier général du Haut du Cap, le 27 Brumaire (19 Novembre 1803).

Le général en chef de l'armée indigène aux citoyens habitant la ville du Cap.

Citoyens,

Etant entré aujourd'hui en négociation avec le commandant en chef Rochambeau, relativement à l'évacuation du Cap par ses troupes, cette circonstance me porte, citoyens habitans, à calmer les inquiétudes qui jusqu'à ce jour ont existé parmi vous, car la guerre qui se fait n'est pas dirigée contre les habitans de ce pays. J'ai, sans distinction, donné ma protection, et accordé sécurité aux habitants de toutes conditions; et en cette occasion, vous me verrez suivre la même ligne de conduite. La manière avec laquelle les habitans de chaque quartier, de Jérémie, des Cayes, du Port-au Prince ont été accueillis et traités, est pour vous un garant de ma bonne foi et de mon honneur. Qu'ils restent, citoyens, ceux qui éprouvent de la répugnance à abandonner le pays; ils trouveront sous mon gouvernement protection et sécurité; d'une autre part, ceux qui veulent suivre l'armée française sont libres de le faire.

Digitized by Google

J'ai l'honneur d'être, etc.

DESSALINES.

Le président du conseil,

BOISROND.

Pendant cet intervalle, le capitaine Moss, commandant du vaisseau anglais le *Desiré*, descendu au Cap, accompagné du général Boyé et du capitaine Barré, remettait au général Rochambeau les propositions du commodore Loring et la réponse de celui ci au capitaine-général.

Voici quelles étaient ces propositions que n'avaient pas acceptées Boyé et Barré:

1.° Le général Rochambeau et sa garde d'honneur de 4 à 500 hommes évacueront le Cap et seront conduits en France sans être considérés comme prisonniers de guerre;— 2.° La *Surveillante* et le *Cerf* pourront transporter en France le général Rochambeau avec son état-major et les gens de sa maison.

La lettre était ainsi conçue:

Bellérophon, Cap français, 19 *Novembre* 1803.

Monsieur,

Je vous informe, d'après la communication qui m'a été faite par le général Boyé et le capitaine Barré, de votre désir de livrer le Cap français à S. M. B., que je vous envoie, à cet effet et pour connaître votre dernière résolution, le capitaine Moss, commandant du vaisseau de S. M. le *Desiré*, avec ordre de s'entendre avec vous, comme il convient à la dignité de S. M. B. en cette circonstance. Je vous fais aussi savoir que mes instructions me commandent d'envoyer les soldats et les officiers français à la Jamaïque, et les malades en France ou en Amérique. Les frais de leur transport seront d'abord évalués, et garantie en sera donnée par la République française. Les habitans blancs du Cap ne pourront aller à la Jamaïque. Voilà ce que mes instructions me permettent de conclure relativement à la reddition du Cap.

J. LORING.

Rochambeau entra dans une violente fureur après avoir lu cette lettre. Il écrivit au commodore Anglais la réponse suivante:

Digitized by Google

Au quartier général du Cap, le 28 Brumaire an 12 (20 Novembre 1803.)

Le général en chef de l'armée de St. Domingue, capitaine général de ladite colonie, commandant les îles françaises sous le vent,

A Monsieur le commodore Loring, commandant les forces navales de S. M. B. devant le Cap.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Comme vos propositions sont inadmissibles, je vous prie de considérer ma lettre précédente comme non avenue.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec beaucoup de considération,

D. ROCHAMBEAU.

Le capitaine-général déclara à ses soldats qu'il aimait mieux périr dans la mer que de se soumettre à l'orgueil anglais.

En même-temps, le général Christophe poussait avec vigueur ses avant-postes dans la gorge de la Providence.

Le général Boyé instruisit Dessalines de cette infraction au traité déjà signé. Ce ne fut pas sans peine que le général en chef parvint à arrêter la marche de Christophe. Il fut forcé de lui dépêcher coup sur coup deux officiers porteurs d'ordres très sévères. Enfin les positions que devaient occuper les deux armées jusqu'au jour de l'embarquement des français, furent désignées.

L'adjudant-général Bazelais, d'après les instructions qu'il avait reçues, demanda à Rochambeau si, en vertu du traité qui venait d'être conclu, les français ne seraient pas tenus d'évacuer la ville de Sto. Domingo. Rochambeau ordonna à Boyé de répondre à ce sujet au général Dessalines. Le général Boyé dans une lettre en date du 28 Brumaire s'exprima sur la partie espagnole, ainsi qu'il suit: « Ce territoire ne peut être considéré comme espagnol, puisqu'il a été cédé à la France par le traité de Bâle, et qu'aucun autre traité postérieur n'a abrogé cette concession faite par le roi d'Espagne. D'après ce principe qui ne saurait être contesté, les français qui occupent cette partie ne peuvent être considérés ni comme espagnols, ni comme auxiliaires d'une puissance étrangère, puisque là tout est français, territoire, troupes et habitans.

» Les troupes tenant directement à l'armée française qui se trouvent dans la partie ci devant espagnole, ne peuvent pas être comprises dans la capitulation signée hier puisqu'elle n'a absolument rapport qu'à l'évacuation du Cap. »

Digitized by Google

Cette réponse basée sur la raison ne fut point repoussée par Dessalines qui en 1805 pénétrera dans la partie espagnole. Mais l'opiniâtreté avec laquelle les troupes françaises et espagnoles défendront la ville de S^to^. Domingo, sous les ordres du brave général Ferrand, fera échouer cette entreprise. On a vu que dans le traité il n'avait pas été question de la garnison de Bréda : Rochambeau avait cru qu'elle avait été passée au fil de l'épée. Elle était à la discrétion de Dessalines. Mais celui ci qui admira toujours le courage ne voulut pas agir envers elle en vainqueur impitoyable. Il envoya dans le fort un parlementaire qui annonça au commandant Pejot qu'un traité avait été signé la veille entre les français et les indigènes. Pejot répondit à Dessalines qu'il était prêt à se soumettre aux conditions qu'on voudrait lui imposer; mais il demanda qu'on permit aux officiers de la garnison de sortir du fort avec leurs armes. Il termina ainsi sa lettre :

« Vous ne devez pas oublier que nous sommes les soldats de la « République, que nous n'avons pris les armes que contre les « tyrans de l'Europe ; et que nous nous sommes levés pour la cause « sacrée de la liberté, de la justice et de l'humanité. » Mais Bonaparte qui, déjà, à un si haut degré, avait excité l'admiration des français, avait rétabli l'esclavage.

Dessalines lui accorda cependant ce qu'il avait demandé. La 11e légère sortit du fort, drapeau déployé. Elle fut aussitôt cernée de toutes parts, et mit bas les armes. Dessalines se présenta devant Pejot et lui remit son épée en lui disant : Vous êtes un brave, je ne puis vous enlever cette arme dont vous vous êtes si glorieusement servi. Il permit aux officiers de rentrer au Cap avec leurs sabres, et aux soldats avec leurs havresacs. Craignant qu'ils ne fussent attaqués ou insultés en chemin par des soldats indigènes, il ordonna à une compagnie de la 4e., sous les ordres du capitaine Beuze, de les accompagner jusqu'à la barrière Bouteille. Ils rentrèrent au Cap sains et saufs.

Le 30 Brumaire (22 Novembre 1803) dans l'après-midi, pendant que les indigènes nageaient dans l'ivresse des fêtes de la victoire, on vit arriver au quartier-général, trois belles cavales richement caparaçonnées, conduites en laisse par des écuyers français. Le général Rochambeau qui avait fait demander à Dessalines le nom du commandant de l'avant-garde de l'armée indigène, en envoyait une à Capoix ; le chef de bataillon Péjot en envoyait une au capitaine Beuze, la troisième était pour Dessalines qui lui même avait fait savoir au général Rochambeau qu'il eût à lui donner le plus beau de ses coursiers.

Peu de jours après le commodore Loring envoya, au milieu de la nuit, des dépêches à Dessalines. Celui-ci, n'ayant pas un seul officier qui sut l'anglais dans son état-major, se trouva fort embarrassé pour pren-

Digitized by Google

dre connaissance des lettres qu'il avait reçues. Il apprit peu d'instans après qu'un soldat de la 4e nommé Dupuy, jeune homme de couleur, recruté au Port au-Prince, parlait et écrivait cette langue. Il le fit aussitôt appeler. Le jeune homme fut au désespoir; il crut que le général en chef voulait le faire fusiller. Il fit ses adieux à ses camarades en leur disant qu'il avait été toujours été bon soldat et qu'il ne concevait pas quel pouvait être son crime. Dessalines lui présenta lui-même les lettres de Loring. Dupuy les traduisit. Le commodore anglais priait le général en chef des indigènes de lui envoyer des pilotes pour qu'il pût entrer dans la rade du Cap, capturer les vaisseaux français et les amariner.

Dessalines, qui ne voulait pas qu'on pût croire qu'il avait joint ses forces à celles des Anglais pour chasser les Français, ne répondit pas sur le champ à Loring. Les Indigènes en effet avaient toujours combattu leurs ennemis sans le secours d'aucune puissance étrangère; et ils ne devaient les grands succès qu'ils avaient obtenus qu'à leur héroïsme. Le commodore écrivit de nouveau; alors Dessalines lui répondit :

Liberté ou la Mort.

Au quartier-général, le 6 Frimaire an 12 (28 Novembre 1803.)

Le général en chef de l'armée Indigène à M. Loring, commandant les forces navales de S. M. B. devant le Cap.

Monsieur,

Je vous accuse réception de la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir; vous pouvez vous convaincre que mes dispositions pour vous et contre le général Rochambeau sont invariables. J'entrerai dans la ville du Cap demain à la tête de mon armée. Je ne puis, M^r^., quoiqu'à regret, vous envoyer les pilotes que vous me demandez. Je présume que vous n'en aurez pas besoin, car je forcerai les bâtimens français à sortir de la rade, et vous en agirez avec eux comme vous le jugerez convenable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, DESSALINES.

Le commodore n'insista pas davantage. Le jeune soldat se saisit de son fusil, et salua Dessalines en lui présentant les armes. Il allait se retirer quand le général en chef lui dit : laisse là ton fusil, tu deviens un de mes secrétaires et en outre officier attaché à mon état-major. Il parviendra au grade de général dans les armées indigènes, et la connaissance de la langue anglaise fera sa fortune sous roi le Christophe.

Digitized by Google

Les Français s'embarquèrent le lendemain ; et l'adjudant général d'Henin livra à Bazelais la place et les forts. En vertu de l'article 5 du traité, Rochambeau avait laissé dans les hôpitaux les blessés et les fiévreux européens, n'ayant pas assez de bâtimens pour les transporter à l'étranger. Dessalines avait promis au général Lapoype, commandant de la division du Nord, de leur donner toutes sortes de soins jusqu'à ce qu'il pût les envoyer en France sur des bâtimens neutres.

Les indigènes prirent possession du Cap le 7 Frimaire an 12 (29 Novembre 1803). Dans la journée il y eut de grandes fêtes et il y régna un ordre parfait. Les soldats, les femmes, les enfans parcouraient les rues en chantant des hymnes de liberté. Des publications promirent de nouveau aide et protection aux blancs planteurs, négocians, ouvriers qui n'avaient pas suivi l'armée française. Ils vinrent se prosterner aux pieds du général en chef qu'ils traitaient de brigand la veille, et firent des vœux ardens pour le bonheur de ses jours. Ils l'appelaient Jean-Jacques le Bon. Dessalines les accueillait en effet comme un père de famille ; mais dès qu'ils se retiraient, son front prenait une expression menaçante. Cependant les membres du conseil des notables, l'ordonnateur Perroud et plusieurs familles blanches s'embarquèrent n'ajoutant pas foi à ses promesses. Le général Christophe fut aussitôt nommé commandant de l'arrondissement du Cap. Il apprit que les Français avaient embarqué les archives du greffe ; il en avisa aussitôt Dessalines qui écrivit à Rochambeau qu'il eût à les débarquer attendu qu'elles appartenaient à la ville du Cap. Ce qui fut exécuté sur le champ. *

* La proclamation suivante que nous rencontrons dans la plupart des écrivains étrangers qui ont parlé d'Haïti est apocryphe. Elle est datée du 29 Novembre 1803 du Fort-Dauphin ; ce jour, Dessalines était au Cap. Nous ne l'avons rencontrée nulle part, dans le pays, ni manuscrite, ni imprimée :

" *Au nom des noirs et des hommes de couleur.*

" L'indépendance de Saint-Domingue est proclamée. Rendus à notre première dignité, nous avons recouvré nos droits, et nous jurons de ne jamais nous les laisser ravir par aucune puissance de la terre. Le voile affreux du préjugé est maintenant déchiré ! Malheur à ceux qui oseraient réunir ses lambeaux sanglans.

" Propriétaires de St Domingue, qui errez dans des contrées étrangères, en proclamant notre indépendance, nous ne vous défendons pas de rentrer dans vos biens ; loin de nous cette pensée injuste. Nous savons qu'il est parmi vous des hommes qui ont abjuré leurs anciennes erreurs, renoncé à leurs folles prétentions, et reconnu la justice de la cause pour laquelle nous versons notre sang depuis douze années. Nous traiterons en frères ceux qui nous aiment : ils peuvent compter sur notre estime et notre amitié, et revenir habiter parmi nous. Le Dieu qui nous protège,

Digitized by Google

Dans l'après midi du même jour, les Français n'avaient pas encore appareillé. Christophe intima à Rochambeau l'ordre de lever l'ancre, sous peine d'être canonné à boulets rouges. Les batteries du fort Picolet furent aussitôt pointées contre l'escadre. Rochambeau était sur la frégate la *Surveillante*. Il fit écrire à Christophe, qu'il était certain que le général Dessalines, franc et loyal, respecterait l'armistice jusqu'au coucher du soleil. Dessalines qui eût pu en effet écraser les bâtimens sous le feu du fort Picolet, envoya l'ordre de ne pas les inquiéter. Rochambeau n'avait tardé à appareiller que parce qu'il avait entamé des négociations avec le commodore Loring pour sa sortie du port. Néanmoins il avait l'intention de s'efforcer d'éviter l'escadre anglaise et d'atteindre Sto. Domingo.

A la pointe du jour du 30 Novembre, le traité suivant fut conclu entre lui et les Anglais.

le Dieu des hommes, nous ordonne de leur tendre nos bras victorieux. Mais pour ceux qui, enivrés d'un fol orgueil, esclaves intéressés d'une prétention criminelle, sont assez aveugles pour se croire des êtres privilégiés, et pour dire que le ciel les a destinés à être nos maîtres et nos tyrans, qu'ils n'approchent jamais du rivage de Saint Domingue: ils n'y trouveraient que des chaînes ou la déportation. Qu'ils demeurent où ils sont; qu'ils souffrent les maux qu'ils ont si bien mérités; que les gens de bien, de la crédulité desquels ils ont trop longtemps abusé, les accablent du poids de leur indignation. Nous avons juré de punir quiconque oserait nous parler d'esclavage. Nous serons inexorables, peut-être même cruels, envers tous les militaires qui viendraient nous apporter la mort et la servitude. Rien ne coûte et tout est permis à des hommes à qui l'on veut ravir le premier de tous les biens. Qu'ils fassent couler des flots de sang; qu'ils incendient, pour défendre leur liberté, les sept-huitièmes du globe, ils sont innocens devant Dieu, qui n'a pas créé les hommes pour les voir gémir sous un joug honteux.

" Si, dans les divers soulèvemens qui ont eu lieu, des blancs, dont nous n'avions pas à nous plaindre, ont péri, victimes de la cruauté de quelques soldats ou cultivateurs, trop aveuglés par le souvenir de leurs maux passés pour distinguer les propriétaires humains de ceux qui ne l'étaient pas, nous déplorons sincèrement leur malheureux sort, et déclarons à la face de l'univers, que ces meurtres ont été commis malgré nous. Il était impossible, dans une crise semblable à celle où se trouvait alors la colonie, de prévenir ou d'arrêter ces désordres. Ceux qui ont la moindre connaissance de l'histoire, savent qu'un peuple, fût-il le plus policé de la terre, se porte à tous les excès, lorsqu'il est agité par les discordes civiles, et que les chefs, n'étant pas puissamment secondés, ne peuvent punir tous les coupables, sans rencontrer sans cesse de nouveaux obstacles. Mais, aujourd'hui que l'aurore de la paix nous présage un temps moins orageux, et que le calme de la victoire a succédé aux désordres d'une guerre affreuse, Saint-Domingue doit prendre un nouvel aspect, et son gouvernement doit être désormais celui de la justice.

" Donné au quartier-général du Fort-Dauphin, le 29 Novembre 1803.

" Signé, DESSALINES, CHRISTOPHE, CLERVAUX. "

Digitized by Google

CAPITULATION

Pour l'évacuation du Cap entre John Bligh, *capitaine du vaisseau de S. M. le Théseus, investi des pouvoirs de* John Loring *écuyer, capitaine du vaisseau de S. M le Bellérophon, et le plus ancien officier de l'escadre croisant devant le Cap, d'une part; et* Jacques Boyé, *général de brigade, chef de l'état-major de l'armée française, et* Henri Barré, *capitaine de vaisseau, commandant les forces navales de St Domingue, autorisés l'un et l'autre par le général en chef* Rochambeau, *capitaine général de la colonie, d'autre part.*

Art. 1er. Les navires français de guerre et marchands qui sont maintenant à l'ancre dans ce port seront livrés aux Anglais.

Réponse : Accepté.

Art. 2. La garnison du Cap-Français embarquée à bord des bâtimens, et les équipages, seront prisonniers de guerre, et seront envoyés en Europe, à condition de ne pas servir, à moins qu'ils ne soient échangés, et cela aussitôt que possible, afin que l'échange puisse avoir lieu sans délai.

Réponse : Accepté.

Art. 3. Tous les généraux et autres officiers sont compris dans l'article précédent, et retiendront leurs armes.

Réponse : Accepté.

Art. 4. Les malades qui sont embarqués à bord de la *Nouvelle Sophie* et de la *Julienne*, seront envoyés directement en France, et les Anglais s'engagent à leur donner toutes sortes d'assistances pour cet effet, et à leur fournir des provisions et des médicamens. Les équipages de la *Nouvelle Sophie* et de la *Julienne* ne suffisant pas pour conduire ces bâtimens en France, le nombre nécessaire pour cet effet sera complété par des marins des autres navires; et les provisions et médicamens qui peuvent être fournis, sans inconvénient, seront fournis par les vaisseaux de S. M. B.

Réponse : Accepté.

Art. 5. Les propriétés individuelles seront rigoureusement respectées. Les archives appartenant à l'armée seront livrées au chef de l'état-major général.

Réponse : Accepté.

Art. 6. Les Américains, les Espagnols et les Suédois, à bord desquels sont embarqués des habitans de St. Domingue disposés à suivre l'armée, auront la liberté de se rendre à leurs destinations sans être inquiétés, pourvu qu'on puisse prouver que ces bâtimens appartiennent à ces nations; et pour cet effet une enquête sera faite.

Réponse : Accepté.

Art. 7. La frégate prendra la mer sous les couleurs françaises, et elle déchargera ses canons avant de mettre à la voile.

Reponse : Accepté.

Digitized by Google

Art. 8. Les domestiques des officiers seront considérés comme appartenant à l'armée, et les individus qui se sont volontairement embarqués pour suivre l'armée française seront mis à terre sur le territoire de Sto. Domingo.

Réponse: Accepté.

Agréé et signé à bord de la *Surveillante*, au Cap Français, le 30 Novembre 1803.

Signé: J. BLIGH, *capitaine du vaisseau le Theseus de S. M.*
H. BARRÉ, *capitaine de vaisseau.*
J. BOYÉ, *général de brigade, et chef de l'état-major.*

Aussitôt après la signature du traité, les Français appareillèrent. Dès qu'ils sortirent de la rade, ils déchargèrent leurs canons, et furent pris par les Anglais, après avoir vainement tenté de les éviter. Ils furent conduits à la Jamaïque. Rochambeau fut envoyé en Angleterre où il demeura jusqu'en 1811. Alors Napoléon l'échangea contre des prisonniers anglais. Il périt à la bataille de Leipsick en 1813.

Dessalines, par la prise du Cap, se couronna d'une grande gloire. Les indigènes, exaltés par l'ivresse du triomphe, le plaçaient au dessus des plus grands capitaines. Il avait trouvé dans la bouche même de Rochambeau la glorification de sa bravoure audacieuse. Dans cette grande bataille, il avait déployé du génie et une audace prodigieuse; et après la victoire, il se conduisit avec dignité dans ses relations avec le commodore Loring. Mais la gloire qu'il s'était acquise dans ces mémorables journées eût été pure, s'il ne l'avait pas ternie, en méprisant les promesses solennelles qu'il avait faites au général Lapoype de donner toutes sortes de soins aux malades.

Trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'évacuation, qu'il prétendit que les Français, laissés dans les hôpitaux, étaient à charge à l'Etat. On leur annonça leur départ pour France.

Des soldats les conduisirent sur le rivage de la mer; le ciel était étincelant d'étoiles; le Cap était plongé dans le sommeil. Ils furent embarqués dans de grandes chaloupes qui ne s'arrêtèrent que dans le canal de la Tortue. Ils furent tués à coups de baïonnettes, et leurs cadavres disparurent sous les flots. Ils étaient environ au nombre de 800. Les passions politiques qui animaient alors les indigènes étaient telles, que ce grand crime n'excita pas une vive indignation. Les colons, les capitaines-généraux Leclerc et Rochambeau avaient exercé tant de cruautés sur les indigènes, que ceux-ci se faisaient, pour ainsi dire, une vertu de rendre aux français crime pour crime. Ils étaient devenus aussi féroces que leurs persécuteurs. Peut-on s'étonner des vengeances exercées par celui que l'esclavage a rendu cruel? Mais quant au général Rochambeau, il appartenait à un peuple vieilli dans la civilisation,

Digitized by Google

Il n'a pas existé un barbare qui l'ait surpassé en férocité ; aucun n'inventa de plus affreux supplices. Mr. Bignon, dans son histoire de France, page 444, dit : « Cependant l'histoire doit son « tribut à la sévérité de la justice : elle nommera donc comme « coupables des plus odieuses exécutions, parmi les blancs, et par « suite des préjugés des blancs, *Rochambeau*, etc. »

Pendant cet intervalle, le colonel Pourcely, à la tête d'un bataillon de la 9e et de nombreuses bandes de cultivateurs de Jean-Rabel et de Bombarde, cernait étroitement la ville du Môle St Nicolas occupée par le général Noailles. Le commodore Loring qui était venu bloquer le port de cette ville, apprit aux français l'évacuation du Cap. Par une lettre en date du 10 Frimaire an 12, (2 Décembre 1803), il leur proposa de capituler. Le général Noailles lui répondit :

ARMÉE DE ST-DOMINGUE.—DIVISION DE DROITE DU NORD.

Au quartier-général du Môle, le 10 Frimaire an 12 de la République Française, (2 Décembre 1803).

LOUIS NOAILLES, *Général de brigade*, *au Commodore* LORING.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré sous la date du 10 Frimaire. Je désire connaître les termes auxquels vous m'offrez de traiter avec vous.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

NOAILLES.

Le général français reçut par une dépêche les propositions du commodore qu'il refusa d'accepter. Il résolut de tenter la fortune en perçant, de nuit, la ligne anglaise. Il monta une frégate et chargea deux corvettes de toutes les familles blanches. Dans la nuit du 3 au 4 Décembre 1803 il appareilla et gagna la haute mer. Les deux corvettes furent capturées. A la pointe du jour Noailles découvrit, non loin des côtes de Cuba, un vaisseau Anglais dont il s'empara après un combat acharné. Il gagna la Havane où il mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue pendant l'action. Le 4 Décembre 1803, Pourcely prit possession du Môle qu'il trouva garni d'un matériel de guerre considérable.

Ainsi se termina à la gloire des indigènes cette guerre sanglante contre les Français, qui en 22 mois dévora près de 55,000 hommes de troupes européennes. La France perdit sa prépondérance en Amérique. Un immense débouché fut enlevé à son commerce dont les exportations

Digitized by Google

s'élevaient au-delà de cent millions de francs. St. Domingue seul réunissait tous les élémens de prospérité du commerce maritime de la France. La navigation de cette colonie employait 20,000 marins et plus de seize cents navires marchands.

Tous les points de l'ancienne partie française avaient été abandonnés des troupes européennes ; l'indépendance du pays était entièrement conquise. On songea tout de suite à donner un nouveau nom à cette terre qui formait un nouvel Etat. Le nom d'Haïti rappelant les aborigènes de l'île qui s'étaient fait exterminer en défendant leur liberté, sortit de toutes les bouches. Il fut accueilli avec enthousiasme, et les indigènes s'appelèrent Haïtiens.

En 1804 et en 1805, on a beaucoup reproché, en Europe, au général Rochambeau, de n'avoir pas évacué le Cap sur Sto. Domingo, avant l'arrivée de Dessalines. C'était chose impossible. Les cinq mille hommes de troupes qu'il avait encore sous ses ordres, suivis de nombreux malades, des familles blanches, de l'artillerie de campagne, des archives des greffes et des administrations militaires auraient péri sous les coups des indigènes. Le gouvernement Français le blâma d'avoir traité avec Dessalines. Il n'était pas permis à Rochambeau d'agir autrement. Il n'avait de provisions que pour vingt-huit jours; il lui était impossible de forcer la ligne Anglaise pour atteindre l'île de Cuba ; car l'escadre de S. M. B. était forte de onze vaisseaux, et lui n'en avait que quatre. Il aima mieux livrer la place à Dessalines qu'aux Anglais, craignant que ceux ci ne voulussent pas la remettre aux indigènes après en avoir pris possession. Il sentait que les Anglais, maîtres de cette position, nuiraient considérablement au commerce français ; et il croyait qu'il serait toujours facile, à l'avenir, de la reprendre sur les indépendans.

On le blâma aussi de n'avoir pas supporté trois assauts. Rochambeau qui avait comparé, après la première journée, la faiblesse de ses moyens de résistance à la puissance de Dessalines, craignait avec raison que la ville, au second assaut, ne fut enlevée et saccagée. En capitulant il sauva les débris de l'armée Française, et une foule de familles blanches qui n'auraient pas été sacrifiées plus tard si elles avaient voulu abandonner leurs propriétés pour le suivre.

Les Français avaient encore trois mille hommes dispersés dans l'ancienne partie espagnole. Dès que le général de brigade Ferrand qui commandait à Monte-Christ apprit la chute du Cap, il trahit la confiance des habitans du département de Cibao, en abandonnant cette vaste province, et en se retirant à Sto. Domingo, après avoir détruit toutes les munitions qu'il ne pouvait pas emporter. Ne se sentant pas capable de résister, à St. Yague, à l'armée indigène qui pouvait venir l'y attaquer, il avait cherché un refuge dans les murs de Sto. Domingo où commandait le général Kerverseau. Les Espagnols du Cibao redoutant les vengeances des indigènes, envoyèrent

Digitized by Google

auprès de Dessalines une députation composée du père Jean Richardo, des capitaines don Domingo Perez Guerra et José Compas Tabarrès. Les députés offrirent au général en chef de se soumettre à son autorité. Dessalines les reçut favorablement, leur promit que leur province ne serait pas ravagée. Mais il établit sur eux une contribution de 500,000 livres tournois qu'ils furent contraints de payer. Ainsi tout le département de Cibao, quoique Dessalines n'y eut pas envoyé un seul soldat, fit partie du nouvel état. Le commandement en fut confié à José Compas Tabarrès, indigène espagnol, un des membres de la députation. Mais le général Ferrand sortant de Sto. Domingo ne tardera pas à revenir prendre possession de cette province où flottera de nouveau le drapeau français.

—o—

ETAT des forces envoyées à Saint-Domingue par la France en 1802 *et en* 1803.

Première expédition, à partir de Février 1802, *sous LECLERC.*

5e., 11e, 3e. demi-brigades légères; 22e., 31e, 79e demi-brigades de ligne; 19e. chasseurs à cheval, un détachement d'artillerie, fournissant 6,600 hommes, venus sur l'escadre de Brest, composée de 18 vaisseaux, 9 frégates ou corvettes, 3 bâtimens légers ou de transport, sous les ordres de l'amiral Villaret Joyeuse, ci	6,600
71e. demi-brigade de 900 hommes, venue sur l'escadre de Lorient, composée d'un vaisseau de ligne, d'une frégate, de deux corvettes, ci	900
15e, 56e, 68e et 90e de ligne, la légion de la Loire, 19e de dragons, un détachement d'artillerie, venus sur l'escadre de Rochefort, sous les ordres du contre-amiral Latouche-Tréville, fournissant 4000 h. ci	4,000
28e, 74e, et un corps d'artillerie, fournissant 4,200 hommes, arrivés sur une frégate, quatre vaisseaux, une corvette et une flûte formant l'escadre de Toulon, sous les ordres de l'amiral Gautheaume, ci	4,200
19e de ligne, un bataillon allemand, 10e de dragons, fournissant 2,400 hommes, sur l'escadre de Cadix composée de trois vaisseaux de ligne et de trois frégates, sous les ordres de l'amiral Linois, ci.	2,400
98e de ligne de 1,400 hommes sur l'escadre du Hâvre de quatre frégates, ci.	1,400
7e de ligne et une compagnie d'artillerie, fournissant 1,500 hommes sur l'escadre hollandaise, sous les ordres du contre amiral Hartzinch, ci.	1,500
	21,000

Digitized by Google

Deuxième expédition à partir de Juin 1802, *sous Leclerc.*

De l'autre part,	21,000
Sur le vaisseau le *Pélagir*, la 77e, légion expéditionnaire de 1,600 hommes, en Prairial an 10,(Juin 1802) ci.	1,600
Sur le *Formidable* et l'*Annibal*, commandés par le contre-amiral Dumanoir, la 7e légère et des détachements particuliers, en tout 1600 hommes, le 13 Thermidor an 10. (1er Août 1802) ci.	1,600
Sur trois bâtimens de transport, escortés par un lougre de guerre, venant de Toulon, 4000 hommes, le 19 Thermidor an 10 (7 Août 1802) débarqués au Cap ci.	4,000
Sur l'*Intrépide*, la 83e. de ligne de 1400 hommes, le 24 Thermidor an 10 (12 Août 1802) ci.	1,400
Sur le convoi le lougre le *Vautour*, 700 hommes de la 3e. de ligne, le 24 Thermidor an 10 (12 Août 1802) ci.	700
Sur le convoi le brick le *Lodi*, la première légion polonaise de 2000 hommes, le 24 Fructidor an 10 (11 Septembre 1802) ci.	2,000
Sur le transport l'*Egyptienne*, quatre bataillons gardes-côtes, 2570 hommes, le premier jour complémentaire (18 Septembre 1802) ci.	2,570
Sur le *Prudent*, un bataillon étranger de 512 hommes, le 3e. jour complémentaire, (20 Septembre 1802) ci.	512
Sur le *Jeune Edouard* et sur l'*Aristide*, 227 hommes de la 3e. de ligne, le 20 Vendémiaire an 11. (21 Octobre 1802.) ci.	227
	35,609

Troisième expédition à partir de février 1803, *sous Rochambeau.*

Division de 6000 hommes, sous les ordres du général Sarrasin, dont faisait partie la 14e légère, (derniers jours de Février 1803.) ci.	6,000
Division de 6,000 hommes, arrivée sur l'escadre de l'amiral Bedout, et d'autres navires fin de Mars 1803 ci	6,000
Division de 4000 hommes, arrivée sur plusieurs corvettes, dont l'une la *Flûte* chargée d'un régiment de centenaires, fin d'Avril 1803 ci.	4,000
Division de 1500 hommes, sur plusieurs navires dont l'un la flûte la *Nécessité* chargée de 400 conscrits ci.	1,500
Division de 1500 hommes sur plusieurs bâtimens dont l'un la corvette la *Malicieuse*, (fin d'Avril 1803) ci.	1,500
Division de 1000 hommes, sur la frégate l'*Infatigable*, (fin de Juin 1803) ci	1,000
Total.	**55,609**

Digitized by Google

Il ne faut pas comprendre dans ce chiffre, comme nous l'avons déjà dit, les équipages des bâtimens de guerre qui gardaient souvent le littoral et combattaient avec autant d'intrépidité que les troupes de terre.

Les Francais ont eu en outre pour auxiliaires presque jusqu'au dernier moment une dixaine de mille hommes de milices noires et jaunes, et en 1802 une plus grande quantité de ces mêmes troupes sous Leclerc.

Nous avons vu que Rochambeau, en prenant les rênes de la colonie, avait demandé à Bonaparte une nouvelle armée de 25,000 hommes. Nous devons nous rappeler que le Premier Consul avait fait un appel à l'énergie du Grand Peuple, et que 60,000 vétérans s'étaient volontairement présentés pour aller à St-Domingue. Cet élan national avait été connu de toute la France le 14 Février 1803. Les 20,000 hommes de troupes de cette troisième expédition étaient, la plupart, de ces vétérans qui avaient répondu à l'appel du gouvernement.

Le général Pamphile de Lacroix qui faisait partie de l'expédition porte à 55,132 hommes les forces envoyées à St. Domingue en 1802 et en 1803; 35,132, sous Leclerc et 20,000 sous Rochambeau. Il ne rentra pas en France 1,200 hommes de toutes ces troupes. Elles périrent en grande partie dans le pays par le climat et par le fer; et celles qui s'embarquèrent, lors de l'évacuation, succombèrent la plupart dans les pontons Anglais.

Parmi les généraux qui vinrent à St. Domingue, beaucoup y périrent. Les généraux Leclerc, Larochebliu, Clément, Ledoyen, Pambour, Desplanques, Spital, Dampierre, Duga, Hardy, Watrin, Sablonaski, Darbois, Vonderweid, Mayer, l'adjudant général Cercley, furent enlevés par la peste; les adjudants-généraux Bernard, Maillard, qui trouvèrent la mort dans les combats, ne revirent plus leur patrie. Noailles mourut à la Havanne des suites d'une blessure qu'il avait reçue, en combattant les Anglais, après l'évacuation du Môle.

Parmi ceux qui retournèrent en France soit directement, soit après avoir été faits prisonniers par les Anglais, on compte, Brunet, Salme, Lapoype, Boudet, Desfournaux, Quentin, Clausel, Boyer, Pageot, Fressinet, Boyé, Kerverseau, Pierre Devaux, Lalane, Poinsot, Morgan, Desbureaux, Pamphile de Lacroix, Thouvenot, Claparède, Sarrasin, Humbert, Dutrin, d'Hénin, les adjudans-généraux, Gilbert Néraud, Ripert, Ramel, Dumont. Rochambeau, pris par les Anglais à sa sortie du Cap, demeura leur prisonnier jusqu'en 1811. En 1813, il prit du service dans l'armée d'Allemagne, et fut tué à Leipsick.

Après l'évacuation du Cap les généraux Ferrand, Dubarquier, Urbin-Devaut et l'adjudant général Luthier se renfermèrent dans Sto-Domingo, où vint les joindre plus tard l'adjudant général Panis.

Digitized by Google

Pertes faites à St. Domingue, sous le général Leclerc, dans l'espace de neuf mois, d'après le général Pamphile de Lacroix et d'autres officiers de l'armée française, en habitans, troupes de terre, marins, et troupes coloniales.

Habitans (blancs) de tout sexe égorgés par les ordres de Toussaint Louverture, ci.	3,000
Officiers généraux d'état-major, des corps ou isolés, morts dans les combats ou de maladie.	1,500
Officiers de santé morts de maladie.	750
Soldats tués au combat. *	5,000
Soldats morts de maladie.	20,651
Marins morts dans les combats ou de maladie.	8,000
Marins du commerce morts dans les combats ou de maladie.	3,000
Employés militaires et civils morts dans les combats ou de maladie.	2,000
Hommes isolés accourus dans la colonie pour y faire fortune.	3,000
Habitans morts dans les combats.	800
Habitans morts de maladie ou de fatigues dans le service militaire.	1,800
Noirs et hommes de couleur tués par la guerre.	7,000
Noirs et hommes de couleur morts de maladie ou de fatigue.	2,000
Noirs et hommes de couleur noyés ou tués dans des assassinats juridiques par les blancs.	4,000
Total des hommes perdus, par mort violente, sous Leclerc, en l'espace de neuf mois.	62,501

Les pertes sous Rochambeau ont été presque aussi considérables.

* Plus de 5,000 soldats européens périrent dans les combats. Avant la chute de Toussaint, les Français en avaient déjà perdu une plus grande quantité.

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

1803.

Sommaire. Commencement du règne de Dessalines — Opinion des haïtiens de 1804 sur les blancs demeurés dans le pays.—On ne demande pas encore le massacre général des blancs.—On parle de les déporter.—Après la prise du Cap, Dessalines renvoie les troupes dans leurs cantonnemens respectifs.—Enthousiasme de la nation —Cris de fureur contre les blancs.—En décembre 1003, les généraux de l'armée d'Haïti se réunissent aux Gonaïves pour proclamer l'indépendance d'Haïti —Paroles sanglantes de Boisrond Tonnère —Boisrond Tonnère rédige l'acte de l'Indépendance et la proclamation de Dessalines au peuple.—Cérémonie de la proclamation de l'indépendance d'Haïti (1er Janvier 1804). —Acte par lequel Dessalines est nommé Gouverneur Général.—Pourquoi prit il le titre de Gouverneur-Général ?—Il est question dans l'assemblée des généraux du sort des blancs.—Les uns demandent qu'ils soient massacrés, d'autres qu'ils soient déportés.—La plupart des actes faits sous la domination française sont déclarés nuls.—Les généraux retournent dans leurs commandements. — Système purement militaire.—Dessalines exhorte les noirs et les hommes de couleur d'Haïti réfugiés dans les autres pays à revenir dans leur patrie. — Son projet de transplanter des africains en Haïti.—Les haïtiens forment deux classes: laboureurs et soldats.—Division du pays sous le rapport militaire.— Armée d'Haïti —Sa force effective.—Balthazar Inginac directeur des domaines du département de l'Ouest.—Dessalines établit sa capitale à Marchand.—Marchand est appelé Dessalinesville.—Amour des gens de l'Artibonite pour Dessalines.—Dessalines jusqu'alors est l'objet de l'affection générale.—Affaire de Perkins à Jérémie. —Férou fait fusiller un officier français devenu haïtien qui s'était évadé.—Dessalines vient au Port-au-Prince.—Fêtes.—Fuite du préfet apostolique Lecun. —

Digitized by Google

Dessalines se rend aux Cayes.—Massacre des blancs dans le Sud.—Beaux traits de Geffrard, de Jean-Louis François, de Bazile, de Férou, de Thomas Durocher, de Giraud.—Ils sauvent un grand nombre de blancs. — Les polonais sont épargnés et deviennent citoyens haïtiens.—Massacre général des blancs dans l'Ouest.—Arrêté de Dessalines concernant les français qui reviennent en Haïti munis de lettres de naturalisation des puissances neutres.—Massacre des blancs dans le Nord.—Massacre des femmes blanches sur tous les points de l'île.—Réflexions sur le massacre des français.—Proclamation de Dessalines qui annonce à la nation que les blancs ont cessé d'exister en Haïti.—Des secrétaires de Dessalines. —Dessalines travaille à l'union étroite du noir avec le jaune.—Le blanc est à tout jamais exclu du droit de propriété.—Ordonnance de Dessalines concernant le quart de subvention, les biens des émigrés, et les produits des biens de ceux qui sont demeurés avec les français pendant l'an 11, et concernant les fortifications à élever dans les montagnes de l'intérieur.—Christophe fait travailler à la construction de la Ferrière.—Forteresses élevées dans l'intérieur.—Dessalines conçoit l'idée de transporter les villes dans l'intérieur.—Prix du café.—Dispositions de Christophe, de Pétion et de Geffrard à l'égard de Dessalines.

Le règne de Dessalines commence : époque des grandes mesures qui ont consolidé l'indépendance d'Haïti. Ces mesures, si elles avaient été moins violentes, eussent produit les mêmes résultats et nous eussent permis de nous reporter avec moins de frémissement au berceau de notre indépendance. Cependant cette indépendance si chèrement conquise, qui fut ensanglantée, après la victoire, par la réaction que nous avons exercée sur les restes de nos oppresseurs, fait aujourd'hui notre bonheur politique. Nous nous prosternons au pied de sa statue toujours menaçante, et en nous recueillant, nous éprouvons que le bien qu'elle nous a fait l'emporte sur les excès auxquels elle s'est livrée en dépassant le but qu'elle s'était proposé d'atteindre pour accomplir l'œuvre de notre régénération.

La nation secondera puissamment Dessalines tant qu'elle le verra employer sa toute puissance à la prospérité de la patrie. Mais après avoir établi les fondemens d'un nouvel État, le général en chef se constituera le maître absolu des hommes et des choses. Alors ceux des généraux de l'Empire d'Haïti qui n'avaient pris les armes contre les Français que pour jouir, après le triomphe de la cause sainte de la Liberté, des droits politiques les plus larges, ourdiront sa perte, inciteront à l'insurrection les masses devenues mécontentes, et les dirigeront contre le fondateur de l'Indépendance devenu tyran.

Dès cette époque l'histoire d'Haïti ne présente qu'une lutte continuelle entre la liberté et le despotisme, soit sur les champs de bataille, soit dans les assemblées parlementaires.

Beaucoup de blancs, planteurs, négociants, marchands, ouvriers, étaient demeurés dans le pays sous la foi de la promesse que leur avait faite Dessalines, que leurs personnes et leurs propriétés seraient respectées. C'étaient des hommes, la plupart, qui ne s'étaient pas montrés acharnés contre les indigènes : les grands coupables

Digitized by Google

avaient abandonné St Domingue, avant l'évacuation, ou avaient suivi l'armée française. Néanmoins ils nourrissaient l'espoir de devenir citoyens de ce nouvel état en l'avenir duquel ils n'avaient aucune confiance : tous pensaient que Saint-Domingue redeviendrait colonie française dès que les flottes de l'ancienne métropole pourraient librement traverser l'Atlantique. Les haïtiens n'ignoraient pas leurs opinions ; et Dessalines, sous l'influence de la perfidie que Leclerc et Rochambeau avaient exercée à l'égard des hommes de couleur et des noirs, éprouvait qu'en les faisant respecter sur leurs terres c'était maintenir au sein d'Haïti de dangereux ennemis, des agens secrets de l'ancienne métropole. Et quelle récompense accorder à ceux qui, par leur héroïsme, avaient rétabli l'empire de la Liberté, disait-on alors, si les anciens oppresseurs maîtres de toutes les grandes et riches propriétés continuaient à en jouir paisiblement? On se demandait en outre à qui du reste appartenaient ces terres ? N'était-ce pas à ceux qui pendant deux siècles les avaient cultivées, qui n'en avient jamais joui et qui n'avaient subi que les traitemens les plus barbares pour prix de leur sueur ? Les castillans devinrent-ils les légitimes possesseurs des terres d'Haïti pour s'en être emparés par l'extermination de la race Aborigène? Les Africains que Las Casas, par ses conseils, fit transporter dans le Nouveau Monde, avaient ils été créés les esclaves des blancs qui, par la ruse, la perfidie, la violence, les avaient arrachés à leur terre natale ? De quel droit les avaient-ils courbés sous le poids de la servitude ? N'était ce pas par le droit de la force que Christophe Colomb s'était rendu maître d'Haïti ? Plus tard les Espagnols perdirent la partie Occidentale de l'île ; et les Français qui les en avaient chassés, ne les indemnisèrent jamais. Etait-il injuste, par les précédens, que les Africains et leurs descendans, après avoir vaincu les troupes françaises, se rendissent maîtres à leur tour, par le droit de la force, des terres qu'ils avaient exploitées pendant deux siècles au profit des européens?

Dessalines continuait, par des publications, à promettre aux blancs, protection et sécurité ; en les retenant dans le pays, il voulait qu'ils fussent tous engloutis dans la catastrophe qu'il préparait. Il eût versé le sang de tous les Français, qu'il ne se fût pas cru encore assez vengé. Le peuple était indigné contre le nom Français ; de temps en temps des blancs étaient maltraités, des vengeances particulières s'exerçaient sur eux ; quelques uns même étaient assassinés ; cependant l'on ne parlait pas encore dans les masses d'un massacre général ; il était seulement question de déporter les blancs avec leurs femmes et leurs enfans. Mais les officiers de l'état-major de Dessalines, animés de toute la fureur du général en chef contre les Français, disaient hautement qu'ils méritaient d'être égorgés. Quant à Dessalines, il ne cessait de répéter qu'il ne prendrait jamais les

Digitized by Google

blancs en pitié tant qu'il lui resterait sur le corps quelques traces des affreux traitemens de l'ancien esclavage. On propageait, de toutes parts, avec activité, l'idée d'une extermination complète qui, seule, assurait-on, pourrait consolider l'indépendance, et on incitait les passions du peuple jusqu'au plus haut degré de fureur.

Beaucoup d'indigènes, notamment les femmes qui se montrèrent toujours si compatissantes au sort des malheureux, exhortèrent les blancs à s'efforcer de gagner l'étranger. Mais le colon du Cap ne put se résoudre à abandonner ses propriétés. Trompé par les promesses de Dessalines qu'il appelait Jean Jacques *le Bon*, il croyait à l'établissement d'un gouvernement tel que celui de Toussaint Louverture, alors qu'il était comblé de faveurs et entouré de considérations. Mais sous ce gouvernement, que dirigeait le parti colonial sous les formes de la liberté, l'homme de couleur en général était horriblement persécuté, et le souvenir des massacres de 1800 et de 1801 excités par les colons, n'était pas ce qui animait le moins en son cœur la soif de la vengeance. D'une autre part, le noir avait sans cesse sous les yeux ces lambeaux de chair humaine que des chiens dévoraient dans les cirques, sous Rochambeau. En nourrissant l'espoir de voir Dessalines devenir un Toussaint Louverture, les colons oubliaient sa conduite pendant la guerre civile : il s'était toujours montré, même sous Toussaint, favorable aux hommes de couleur, et hostile aux blancs.

Quand on apprit l'évacuation du Cap, dans les villes et les campagnes d'Haïti, la joie fut universelle, et l'enthousiasme à son comble. L'Haïtien se crut invincible sur son territoire, et le peuple, de toutes parts, jura par acclamations de vivre libre et indépendant. Il voua à ses anciens tyrans une haine éternelle. Alors il ne croyait devoir trouver des tyrans que dans les blancs, et il ne soupçonnait pas que des hommes, sortis de son sein, pourraient un jour le courber, abstraction faite de l'esclavage matériel, sous un despotisme tantôt sanglant, tantôt abrutissant, en flattant, pour l'endormir sur ses vrais intérêts, sa haine contre le blanc, haine qui alors était la plus forte passion dont il fût animé. Pendant longtemps il se crut libre parce que la main qui le despotisait au lieu d'être blanche, était noire ou jaune. Les hommes, le plus souvent, croyant servir leurs intérêts, ne travaillent que pour un seul. Cependant les lumières pénètreront rapidement en Haïti, et le peuple, à travers le sang et de grands obstacles, créés par un despotisme souvent peu intelligent, marchera de progrès en progrès.

Dessalines fit transporter au Palais du gouvernement du Cap le trésor national qui s'élevait à une somme de plus de deux cent-cinquante mille piastres. Il y fit venir chacune des demi-brigades qui avaient combattu au Haut du Cap, et donna à chaque soldat huit piastres. Il renvoya ensuite tous les corps dans leurs canton-

Digitized by Google

nemens respectifs. Les troupes en traversant les villes furent fêtées avec magnificence. La foule les suivait avec acclamations à travers les campagnes. Les femmes, les jeunes filles embrassaient avec transport leurs époux et leurs frères. Ces grandes joies nationales se témoignaient par des chants et des pleurs. Chaque bouche maudissait la France. Jamais, s'écriait-on avec orgueil, le français ne touchera de ses pieds nos rivages; jamais son pavillon ne flottera dans nos ports; les produits mêmes de sa patrie ne seront jamais importés dans nos villes; quant à ses baïonnettes, si elles étincelaient à nos yeux, nos villes disparaîtraient et la nation serait debout.

Si les héros de l'époque sortaient de leurs tombeaux, avec quelle indignation n'apprendraient-ils pas, en voyant le drapeau français flotter au sein de nos villes, que nous avons consenti, oubliant qu'ils avaient acquis la terre d'Haïti par leur courage, à indemniser d'une somme au dessus de nos ressources, les descendants de ceux qui les avaient torturés, mutilés.

Cependant aujourd'hui que les haines politiques sont éteintes, que les plaies de 1802 et de 1803 sont fermées, l'haïtien doit vivre en bonne amitié avec la France dont le contact ne peut que développer les germes de civilisation qu'elle a déposés chez nous. Il doit s'efforcer de s'acquitter de ses obligations envers la France, parce qu'il les a rendues nationales volontairement et librement, sans même avoir tenté la lutte. C'est un devoir que l'honneur lui commande aujourd'hui. Mais en 1825, il eût dû exiger que sa révolution fût sanctionnée par l'ancienne métropole, telle qu'elle s'était développée et accomplie, sinon accepter la guerre. La dette d'Haïti envers les colons est aussi illégitime que le milliard qui fut imposé à la France en faveur des émigrés, à la chute de Bonaparte.

Les blancs furent saisis de terreur en entendant contre le nom français les rugissemens des troupes qui revenaient du Cap. Que signifiaient donc les promesses que leur avait faites Dessalines? Ils se demandaient si les paroles du général en chef n'étaient pas en harmonie avec les dispositions de la masse.

Dessalines fixa au premier Janvier 1804 la déclaration solennelle de l'indépendance d'Haïti qu'il avait déjà proclamée, ainsi que Pétion, dès sa prise d'armes contre les Français, en Octobre 1802. Vers la fin de Décembre 1803 les généraux du Sud, de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord se réunirent aux Gonaïves, lieu choisi pour la célébration de cette solennité. Chareron et les autres secrétaires de Dessalines furent chargés de rédiger l'acte de l'Indépendance qui dût être court, murement réfléchi, ainsi que la proclamation par laquelle on dût annoncer à la Nation ce grand événement. Chareron et les autres secrétaires, après plusieurs jours de travail, n'avaient pas encore achevé l'acte de la

Digitized by Google

déclaration de l'Indépendance : cependant on était au 31 Décembre. Cette pièce, précédée d'un long exposé de motifs, sans chaleur, mais profondément méditée et calquée sur l'acte de l'indépendance américaine, déplut à Dessalines par les nombreuses expressions de droit, de principes, de justice qu'elle renfermait. C'était néanmoins un bon travail. Le général en chef n'y rencontrait pas la fureur qui embrasait son âme contre le blanc. Il eût voulu qu'on eut simplement formulé un acte d'extermination en termes foudroyants. Boisrond Tonnère, saisissant sa pensée, s'écria : « tout ce qui a été fait n'est pas en harmonie avec nos dispositions actuelles ; pour dresser l'acte de l'Indépendance, il nous faut la peau d'un blanc pour parchemin, son crâne pour écritoire, son sang pour encre, et une baïonnette pour plume ! » Paroles sanglantes qui, à l'époque, excitèrent une admiration presque générale. Dessalines s'écria, de son côté : c'est justement ce que j'éprouve moi même ; Boisrond, je vous charge d'exprimer au peuple mes sentimens à l'égard des blancs.

Boisrond Tonnère passa toute la nuit du 31 Décembre au 1er Janvier 1804, à travailler à l'acte de l'indépendance et à la proclamation qui devait être adressée à la nation, renfermé seul dans une chambre, assis contre une table.

Aux premières clartés de l'aurore, la générale se fit entendre dans les rues des Gonaïves. C'était le premier Janvier 1804. Les instrumens guerriers retentissaient de toutes parts ; le peuple et les soldats se confondaient avec enthousiasme en s'embrassant. Pendant que le soleil inondait la ville de ses rayons étincelans, les gens de la campagne y pénétraient de tous côtés. La foule se pressa sur la place d'armes autour de l'arbre consacré à la Liberté dont le feuillage ombrageait l'autel de la patrie magnifiquement décoré. Les femmes, les jeunes filles, richement vêtues, étaient confondues parmi les guerriers qu'elles exaltaient par des chants patriotiques. Le ciel était rempli du nom d'Haïti que les indigènes avaient donné à leur nouvelle patrie. Ce nom primitif de la contrée leur rappelait un peuple qui avait préféré l'extermination à la servitude.

Il était déjà plus de sept heures du matin, et cependant l'on ne voyait pas Boisrond Tonnère sans lequel la cérémonie ne pouvait avoir lieu. Tout était prêt et l'on n'attendait que lui. On le chercha de toutes parts d'abord sans succès ; enfin en regardant à travers la serrure de la chambre dans laquelle il s'était renfermé on le découvrit profondément endormi Une lumière brûlait encore sur sa table. On défonça la porte et on le réveilla. Il se baigna à la hâte, reprit ses sens et se rendit au palais du gouvernement.

Quelques instans après, des cris de liberté et d'indépendance annoncèrent l'arrivée, sur la place d'armes, du cortège des généraux qui représentaient la nation. Au milieu d'eux, le général en chef Dessalines brillait de tout l'éclat de sa gloire immortelle. On re-

Digitized by Google

marquait autour de lui une foule de héros dont le courage, les talens l'avaient puissamment secondé pendant la guerre nationale: les Pétion, les Christophe, les Geffrard, les Capoix, les Clervaux, les Vernet, les Daut Brave, les Romain, les Gabart, les Gérin, les Férou, les Cangé, les Bazelais, les Jean Louis François. Dessalines, couvert d'habits dorés, tenant entre ses doigts enrichis de pierreries l'acte de l'Indépendance que venaient de signer au palais du gouvernement nos plus illustres guerriers, monta sur l'autel de la patrie, au milieu des acclamations joyeuses du peuple et de l'armée.

Après avoir fait, en langage créole, l'historique des cruautés que les Français avaient exercées sur les indigènes, il s'écria:

« Jurons de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance de notre pays. »

La foule, les troupes et les généraux répétèrent ce serment avec le délire de l'enthousiasme.

Alors Boisrond Tonnère lut, par les ordres du géneral en chef, la proclamation adressée à la Nation:

LE GÉNÉRAL EN CHEF,

Au Peuple d'Hayti.

Citoyens,

Ce n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour à tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux; il faut, par un dernier acte d'autorité nationale, assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vu naître; il faut ravir au gouvernement inhumain qui tient depuis longtemps nos esprits dans la torpeur la plus humiliante, tout espoir de nous réasservir, il faut enfin vivre indépendants ou mourir.

Indépendance, ou la mort.... que ces mots sacrés nous rallient, et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion.

Citoyens, mes compatriotes, j'ai rassemblé dans ce jour solennel ces militaires courageux, qui, à la veille de recueillir les derniers soupirs de la liberté, ont prodigué leur sang pour la sauver; ces généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie n'ont point encore assez fait pour votre bonheur... le nom français lugubre encore nos contrées.

Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare; nos lois, nos mœurs, nos villes, tout encore porte l'empreinte française; que dis je? il existe des Français dans notre île, et vous vous croyez libres et indépendans de cette République, qui a combattu toutes les nations, il est vrai, mais qui n'a jamais vaincu celles qui ont voulu être libres.

Digitized by Google

Eh quoi! victimes pendant quatorze ans de notre crédulité et de notre indulgence; vaincus non par des armées françaises, mais par la pipeuse éloquence des proclamations de leurs agens; quand nous lasserons nous de respirer le même air qu'eux? Qu'avons nous de commun avec ce peuple bourreau? Sa cruauté comparée à notre patiente modération; sa couleur à la nôtre, l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur, nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais, et que s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.

Citoyens indigènes, hommes, femmes, filles et enfans, portez vos regards sur toutes les parties de cette île; cherchez-y, vous, vos épouses; vous, vos maris; vous, vos frères; vous, vos sœurs; que dis-je? Cherchez-y vos enfans, vos enfans à la mamelle; que sont ils devenus?... je frémis de le dire..... la proie de ces vautours.

Au lieu de ces victimes intéressantes, votre œil consterné n'aperçoit que leurs assassins; que les tigres dégoûtant encore de leur sang, et dont l'affreuse présence vous reproche votre insensibilité et votre coupable lenteur à les venger. Qu'attendez-vous pour apaiser leurs mânes? songez que vous avez voulu que vos restes reposassent auprès de ceux de vos pères, quand vous avez chassé la tyrannie; descendrez vous dans leur tombes sans les avoir vengés? non! leurs ossements repousseraient les vôtres.

Et vous, hommes précieux, généraux intrépides, qui, insensibles à vos propres malheurs, avez ressuscité la liberté, en lui prodiguant tout votre sang; sachez que vous n'avez rien fait, si vous ne donnez aux nations un exemple terrible, mais juste, de la vengeance que doit exercer un peuple fier d'avoir recouvré sa liberté et jaloux de la maintenir; effrayons tous ceux qui oseraient tenter de nous la ravir encore; commençons par les Français... Qu'ils frémissent en abordant nos côtes, sinon par le souvenir des cruautés qu'ils y ont exercées, au moins par la résolution terrible que nous allons prendre de dévouer à la mort quiconque né français souillerait de son pied sacrilège le territoire de la liberté.

Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes; imitons l'enfant qui grandit: son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous? quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves. Esclaves!... laissons aux Français cette épithète qualificative; ils ont vaincu pour cesser d'être libres.

Marchons sur d'autres traces; imitons ces peuples qui, portant leurs sollicitudes jusques sur l'avenir, et appréhendant de laisser à la postérité l'exemple de la lâcheté, ont préféré être exterminés que rayés du nombre des peuples libres.

Digitized by Google

Gardons-nous, cependant, que l'esprit de prosélytisme ne détruise notre ouvrage; laissons en paix respirer nos voisins; qu'ils vivent paisiblement sous l'égide des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas boute-feu révolutionnaires, nous érigeant en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des îles qui nous avoisinent; elles n'ont point, comme celle que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitans; elles n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège.

Heureuses de n'avoir jamais connu les fléaux qui nous ont détruits, elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité.

Paix à nos voisins; mais anathème au nom français, haine éternelle à la France: voilà notre cri. *

Indigènes d'Haïti! mon heureuse destinée me réservait à être un jour la sentinelle qui dût veiller à la garde de l'idole à laquelle vous sacrifiez; j'ai veillé, combattu quelquefois seul, et si j'ai été assez heureux que de remettre en vos mains le dépôt sacré que vous m'avez confié, songez que c'est à vous maintenant à le conserver. En combattant pour votre liberté, j'ai travaillé à mon propre bonheur. Avant de la consolider par des lois qui assurent votre libre individualité, vos chefs, que j'assemble ici, et moi même, nous vous devons la dernière preuve de notre dévouement.

Généraux, et vous chefs, réunis ici près de moi pour le bonheur de notre pays, le jour est arrivé, ce jour qui doit éterniser notre gloire, notre indépendance.

S'il pouvait exister parmi nous, un cœur tiède, qu'il s'éloigne et tremble de prononcer le serment qui doit nous unir. Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous mêmes, de renoncer à jamais à la France et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination; de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance de notre pays.

Et toi, peuple trop longtemps infortuné, témoin du serment que nous prononçons, souviens toi que c'est sur ta constance et ton courage que j'ai compté, quand je me suis lancé dans la carrière de la liberté pour y combattre le despotisme et la tyrannie contre lesquels tu luttais depuis 14 ans; rappelle-toi que j'ai tout sacrifié pour voler à ta défense, parens, enfans, fortune, et que maintenant je ne suis riche que de ta liberté; que mon nom est devenu en horreur à tous les peuples qui veulent l'esclavage, et que les despotes et les tyrans ne le prononcent qu'en maudissant le jour qui m'a vu naître; et si jamais tu refusais ou recevais en murmurant les lois

* Cette disposition, par laquelle on s'engageait tacitement à ne faire aucun effort pour tirer de l'avilissement nos frères des autres colonies, concernait les Anglais auxquels Dessalines avait promis de ne jamais tenter de soulever les esclaves de S. M. B. C'était une garantie donnée à la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

que le génie qui veille à tes destins me dictera pour ton bonheur, tu mériterais le sort des peuples ingrats. Mais loin de moi cette affreuse idée; tu seras le soutien de la liberté que tu chéris et l'appui du chef qui te commande. Prête donc entre mes mains le serment de vivre libre et indépendant, et de préférer la mort à tout ce qui tendrait à te remettre sous le joug. Jure enfin de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de ton indépendance.

Fait au quartier général des Gonaïves, le premier Janvier mil-huit-cent quatre, l'an 1er de l'indépendance.

(Signé) J. J. DESSALINES.

Boisrond Tonnère lut ensuite l'acte de l'Indépendance.

ARMÉE INDIGÈNE.

Aujourd'hui, 1er Janvier 1804, le Général en Chef de l'armée indigène, accompagné des généraux de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays;

Après avoir fait connaître aux généraux assemblés ses véritables intérêts, d'assurer à jamais aux indigènes d'Hayti, un gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude; ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux puissances étrangères, la résolution de rendre le pays indépendant, et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île; et après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance.

Les généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'Indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'Univers, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Fait aux Gonaïves, ce 1er Janvier 1804 et le 1er de l'Indépendance d'Hayti.

Signé: Dessalines, général en chef; Christophe, Pétion, Clervaux, Geffrard, Vernet, Gabart, *généraux de division*; P. Romain, E. Gérin, F. Capoix, Daut, J. L. François, Férou, Cangé, L. Bazelais, Magloire, Ambroise, J. J. Herne, Toussaint Brave, Yayou, *généraux de brigade;* Bonnet, F. Papalier, Morrelly, Chevalier, Marion, *adjudans-généraux*; Magny, Roux, *chefs de brigade;* Chareron, B. Loret, Quene, Makajoux, Dupui, Carbonne, Diaquoi aîné, Raphaël, Malet, Derenoncourt, *officiers de l'armée*; et Boisrond Tonnère, *secrétaire.*

Digitized by Google

Dessalines cria vive l'Indépendance; et aussitôt des salves d'artillerie, des élancemens d'enthousiasme remplirent la ville. Dessalines, entouré des généraux de l'État d'Haïti, fut proclamé le premier citoyen d'un peuple libre. Toute la population l'accompagna au palais national.

Là, les généraux lui conférèrent le titre de Gouverneur Général, supérieur, en leur esprit, à celui de Général en Chef, parce que Toussaint l'avait pris, après avoir publié sa constitution coloniale. Chacun parut alors avoir oublié que ce titre ne convenait pas au chef d'un peuple indépendant, car l'idée d'un gouverneur est associée à celle d'une autorité plus relevée, ou d'une métropole. Pensa-t-on que cette autorité supérieure était la nation que Dessalines était chargé de gouverner?

Les généraux dressèrent et signèrent l'acte suivant :

AU NOM DU PEUPLE D'HAYTI.

Nous généraux et chefs des armées de l'île d'Hayti, pénétrés de reconnaissance des bienfaits que nous avons éprouvés du général en chef Jean Jacques Dessalines, le protecteur de la liberté dont jouit le peuple; au nom de la liberté, au nom de l'indépendance, au nom du peuple qu'il a rendu heureux, nous le proclamons gouverneur-général à vie de l'île d'Hayti; nous jurons d'obéir aveuglement aux lois émanées de son autorité, la seule que nous reconnaîtrons; nous lui donnons le droit de faire la paix, la guerre, de nommer son successeur.

Fait au quartier général des Gonaïves le 1er Janvier 1084, 1er jour de l'Indépendance.

Signé : Gabart, P. Romain, J. J. Herne, Capoix, Christophe, Geffrard, E. Gérin, Vernet, Pétion, Clervaux, J. L. François, Cangé, Férou, Yayou, Toussaint Brave, Magloire Ambroise, L. Bazelais.

Le reste de la journée s'écoula en réjouissances, et les détonnations de l'artillerie éclatèrent de minute en minute. L'Haïtien semblait croire que les échos de ses joies patriotiques traversaient l'Atlantique et se répétaient dans l'ancien monde.

Dessalines fit publier dans tout l'Etat d'Haïti l'acte de l'Indépendance, sa proclamation au peuple qu'avait rédigée Boisrond Tonnère, et sa nomination à la dignité de Gouverneur Général. De toutes parts, il y eut des fêtes magnifiques.

Dans la soirée du premier Janvier 1804, il fut question parmi les généraux réunis au palais du gouvernement, du massacre général des blancs que commandait pour ainsi dire la proclamation lue sur

Digitized by Google

l'autel de la patrie. Les officiers supérieurs les plus ardents proposaient à leurs collègues d'exterminer les Français dans leurs arrondissemens respectifs, à leur retour. Il y eut de chaleureuses discussions; on ne put s'entendre quant aux moyens de faire disparaître les Français: les uns voulaient qu'ils fussent égorgés, d'autres qu'ils fussent déportés. Parmi ces derniers l'on remarquait les généraux Jn-Ls François, Férou, Geffrard et l'adjudant général Bonnet. Mais pendant qu'on se séparait, les Boisrond Tonnère, les Chareron, les Diaquoi, les Bazelais et les autres officiers de l'état major de Dessalines, déclarèrent que le gouverneur-général saurait une seconde fois sauver le peuple dont l'existence nationale était encore menacée, et qu'il les trouverait, eux ses dévoués, toujours fidèles à leur serment. Pendant la discussion Christophe et Pétion, se tenant à l'écart, n'avaient pas émis leurs opinions.

L'acte par lequel Dessalines fut nommé gouverneur-général fut le premier pacte conclu entre la nation et son chef. On lui donna le droit de faire la paix, la guerre, de nommer son successeur, et on lui confia la toute-puissance. Les généraux le récompensèrent des immenses services qu'il avait rendus à la patrie. Ils lui sacrifièrent toutes les libertés pour lesquelles la nation avait combattu. Ils ne furent pas cependant égarés par la terreur ni par une aveugle admiration. En nous reportant aux mœurs de cette époque, nous découvrons qu'une dictature était le premier besoin des populations haïtiennes, car les masses depuis deux ans entièrement livrées à la vie des camps avaient perdu l'habitude des travaux agricoles. Il fallait qu'une main de fer rétablît, dans les campagnes, l'ordre sans lequel s'éteint la liberté. D'une autre part, comme la France menaçait toujours son ancienne colonie, une organisation militaire avait été reconnue essentielle au salut public. Haïti devint donc un état gouverné par un dictateur à vie ayant droit de nommer son successeur.

Le jour qui suivit la proclamation de l'Indépendance (2 Janvier) le gouverneur général, par un arrêté, détermina le costume des officiers supérieurs qui dut être des plus riches. Le même jour il déclara anéantis les baux à ferme faits sous la domination française. Ayant conquis la terre d'Haïti sur les Français, il voulut en disposer selon son gré en faveur des indigènes qui avaient combattu pour la liberté et l'indépendance. Il ne tardera pas à confisquer les biens des blancs.

Les généraux retournèrent dans les arrondissemens qui leur avaient été confiés, disposés les uns à inciter les populations à l'égorgement des blancs, les autres à n'agir contre ceux-ci que d'après des ordres précis. Christophe se rendit au Cap; Clervaux, à la Marmelade; Gabart, à St Marc; Pétion, au Port au Prince; Geffrard, aux Cayes; Vernet demeura aux Gonaïves. Comme il n'existait pas de tribunaux, ces généraux divisionnaires rendaient la justice mi-

Digitized by Google

litairement, ainsi que les commandans d'arrondissemens, de places et de communes. La discipline fut sévèrement maintenue dans l'armée qu'on caserna comme sous Toussaint Louverture. Un soldat obéissait à un caporal avec la plus parfaite soumission, dans certains quartiers. L'organisation du nouvel Etat fut tout-à-fait militaire. Un chef plus éclairé que Dessalines n'eût pu, il est vrai, lancer tout à coup les haïtiens dans la voie des grandes institutions démocratiques; car il eût rencontré une puissante résistance dans les masses auxquelles les français, pendant quatorze ans, avaient inspiré la passion des plumets, des épaulettes et des tambours; mais il eût pu dès lors commencer la propagation des lumières. Haïti jusqu'aujourd'hui gémit sous son système militaire, il est vrai considérablement modifié relativement aux époques que nous racontons. Un peuple tel qu'un homme conserve, pendant de longues années, les premières impressions qu'il a reçues.

Le gouverneur publia un acte par lequel il exhorta les noirs et hommes de couleur d'Haïti, réfugiés aux Etats-Unis d'Amérique, à revenir dans leur nouvelle patrie, pour y jouir des avantages politiques qu'ils ne trouvaient pas ailleurs. Il promit aux capitaines américains qui fréquentaient nos ports, quarante piastres pour le passage de chaque noir ou homme de couleur qu'ils lui ramèneraient.* Il conçut l'idée d'augmenter la population haïtienne, en faisant transplanter chez nous 500,000 Africains qui y eussent trouvé bonheur et liberté. Mais les faibles ressources du nouvel Etat ne lui permirent pas d'exécuter ce gigantesque projet.

Les citoyens furent partagés en deux classes: laboureurs et soldats. Les premiers, qui avaient donné le signal de la guerre de l'indépendance, furent réunis sur les grandes habitations; ils conservèrent leurs armes et furent organisés militairement. Ils étaient toujours prêts à obéir au premier appel du gouvernement. Les derniers, recrutés tant dans les campagnes que dans les villes, faisaient un service des plus actifs. Les employés civils, tels que les officiers d'administration et de douane faisaient partie de la seconde

* Liberté Ou la Mort.

Gouvernement d'Haïti.—Quartier-général, le 14 Janvier 1804, première année de l'indépendance d'Haïti.

Le gouverneur-général, considérant qu'un grand nombre de noirs et d'hommes de couleur supportent, aux Etats-Unis, toutes sortes de privations, parce qu'ils n'ont pas les moyens de retourner en Haïti, décrète qu'il sera compté aux capitaines de navires américains la somme de quarante piastres pour chaque individu qu'ils pourront ramener dans le pays. Ce décret sera imprimé, publié, aussitôt expédié, et une copie en sera immédiatement envoyée au Congrès des Etats-Unis.

Le Gouverneur-Général,
DESSALINES.

Digitized by Google

classe ils étaient attachés à des corps de l'armée auxquels ils devaient se rallier dès que la patrie serait en danger.

Le gouvernement afferma aussitôt les grandes propriétés rurales aux militaires d'un grade supérieur qui avaient déployé le plus de courage dans les combats. Les plus belles maisons des villes leur furent aussi louées à vil prix.

Le pays fut partagé en quatre divisions. Le Nord en forma une, l'Ouest deux, 1ère. division de l'Ouest ou l'ancienne province de l'Artibonite, et seconde division de l'Ouest dont le chef-lieu était le Port au-Prince, et le Sud une. Christophe et Clervaux commandaient dans le Nord où étaient cantonnées dix demi brigades: 1re, 2e., 5e., 6e, 9e., 25e., 26e., 27e., 28e., et 29e. Ils avaient sous leurs ordres les généraux Capoix, Romain, Daut Brave, Jeannot, et Charles Lalondrie, commandant du Dondon. Aussitôt après l'entrée des indigènes au Cap, Dessalines avait ordonné la formation des 25e., 26e., 27e., 28e. et 29e. demi-brigades. La province de l'Artibonite, ou la première division de l'Ouest, était commandée par Gabart qui avait sous ses ordres les 4e., 7e., 8e., 10e., 14e. et 20e. Sous lui commandaient le général Jean-Philippe Daut et les adjudans généraux Yayou et Magny. La seconde division de l'Ouest était confiée à Pétion; les 3e., 11e., 12e., 21e, 22e., 23e. et 24e. y étaient cantonnées, sous les ordres des généraux Magloire Ambroise et Cangé. Geffrard avait le commandement du Sud où étaient cantonnées les 13e., 15e., 16e., 17e., 18e. et 19e. Il avait sous ses ordres les généraux de brigade Gérin, Férou, Jean-Louis François, J. J. Herne. Il y eut dans chacune des provinces du Nord, de l'Ouest et du Sud, un corps d'artillerie, et un corps de cavalerie. Il n'existait d'un régiment du génie que l'état major.

Les vingt-neuf demi-brigades d'infanterie fournissaient une force effective de 43,500 hommes. Chaque demi-brigade de trois bataillons avait été réduite à 1,500 hommes depuis l'évacuation des troupes françaises. Les six corps d'élite, artillerie et cavalerie, donnaient une force de 6,000 hommes, et la marine composée de trois divisions de barges armées occupait trois mille hommes. Les forces haïtiennes de terre et de mer s'élevaient à 52,500 hommes, sur une population alors de 825,000 âmes seulement.

Les troupes bien armées n'avaient pas encore été habillées; elles étaient presque nues. Tous ces travaux tendant à organiser le nouvel état étaient faits par Boisrond Tonnère, Bazelais, Diaquoi, Carbonne. Dans l'administration, les finances, les domaines, Dessalines était secondé par le vieux général Vernet, déjà nommé ministre des finances, et par le citoyen Balthazar Inginac qu'il avait nommé directeur des domaines du département de l'Ouest, après son entrée au Port-au-Prince. Inginac, homme d'une rare intelligence, d'un travail assidu, consacrait aux soins que nécessitait sa charge la plupart

Digitized by Google

de ses nuits. Il vérifiait alors tous les titres concernant les propriétés du département de l'Ouest, renvoyait en possession de leurs biens ceux dont les droits étaient incontestables et réunissait aux domaines publics les propriétés qui ne pouvaient être légalement réclamées. Il commença à établir un cadastre, et à régulariser le service difficile des domaines. Il fit parvenir dans les magasins de l'Etat de grandes quantités de café, qui avaient été réunies sur les habitations, ne trouvant pas de débouchés pendant la guerre nationale.

Dessalines déclara que le camp de Laville situé dans le quartier de l'Artibonite, deviendrait la capitale de l'Etat d'Haïti. Il partit des Gonaïves, et s'y transporta avec sa famille, suivi de son état-major et de la 4e. demi-brigade, son corps favori, dont il avait été le colonel. De grandes fêtes lui furent données. Mais il ne tarda pas à trouver que ce lieu ne lui convenait pas. Il choisit pour son séjour l'habitation Marchand, située aussi dans la plaine de l'Artibonite, au pied de la grande chaîne des mornes des Cahos. Cette position pour une capitale avait été mal choisie. Dessalines retiré au fond des bois, loin des grandes villes où s'agitent les passions politiques, ne pouvait surveiller les grandes administrations établies dans les villes maritimes fréquentées par les Anglais et les Américains, ni leur donner une direction d'accord avec les intérêts de la masse et les siens. Les plaintes des habitans des villes que ses lieutenans persécuteront un jour, en se servant souvent de son nom, à son insu, ne pouvaient parvenir que difficilement à ses oreilles. Il lui aurait été difficile de déjouer les conspirations qui pouvaient se former contre son gouvernement, soit aux Cayes, soit au Port-au-Prince, soit au Cap. Mais il aimait le quartier de l'Artibonite où il avait vaincu les Espagnols, les Anglais, les Français. Il était chéri des habitans de ce quartier auxquels il avait commandé sous Leclerc. Il les connaissait la plupart par leurs noms. Ils l'appelaient *Papa Jacques*, et quand il sortait de son palais, il recevait les bénédictions de toutes les familles du voisinage. Les soldats de la 4e. quand il passait au milieu d'eux lui disaient avec familiarité : salut Duclos. C'était le surnom qu'ils lui avaient donné. * Il leur répondait, par quelques jurons, tout en leur jetant de l'argent. Les mœurs de l'époque ne s'offensaient pas de ces sortes de scènes. Dessalines, lorsqu'il n'était pas excité au mal par de mauvais conseillers, démontrait un bon cœur, car il avait de bons instincts. Il ne fut invariablement cruel qu'envers les blancs; pour eux il n'eut ja-

* Dessalines, dans son jeune âge, s'appelait Duclos. Quand il fut vendu par son premier maître qui était un blanc, à un propriétaire noir nommé Dessalines, il prit le nom de celui-ci. Mais beaucoup d'officiers de la 4e qui avaient été les compagnons de son jeune âge continuèrent à l'appeler Duclos.

Digitized by Google

mais d'entrailles. Il exerçait de toutes parts de grandes libéralités. S'il n'avait pas été mal dirigé par son entourage composé en grande partie d'hommes profondément corrompus, il n'eût pas commis les fautes qui ont soulevé contre son autorité les masses du Sud. Les habitudes qu'il avait contractées dans la plaine de l'Artibonite, théâtre de ses premières gloires, le portèrent à la choisir pour son séjour, en ne se soumettant pas à ce que lui prescrivait la raison d'Etat. Il transforma en peu de semaines l'habitation Marchand en une jolie petite ville qu'il appela Dessalines. De belles rues furent tracées; les populations des quartiers voisins travaillèrent avec ardeur à la construction des maisons, et les fortifications qui y avaient été commencées pendant la guerre de l'indépendance, furent alors presque achevées. Il y existe jusqu'aujourd'hui les forts Innocent, Culbutez, Doco, Fin du Monde, qui couronnent les mornes boisés au pied desquels est bâti le bourg de Marchand à l'entrée des gorges de la chaîne des Cahos. On rencontre le fort Lasource dans la plaine à l'une des extrémité du bourg, s'élevant au milieu d'un marécage. Un ingénieur nommé Zénon, et un officier d'artillerie, Lavelanet, avaient dirigé, d'après les plans de Dessalines lui même, le travail matériel des fortifications.

Aucun système politique contraire à celui du gouvernement ne se dessinait encore parmi les citoyens. L'haïtien approuvait la plupart des actes de Dessalines, et en secondait l'execution. Ces actes avaient pour but de faire disparaître les derniers vestiges des français.

Le gouverneur général était alors aimé des citoyens tant des villes que des campagnes. On jouissait en ce moment d'une liberté sans bornes comparativement à l'époque, nous ne dirons pas de la domination française qui était la servitude, mais de Toussaint Louverture. Chacun était plein d'espoir; l'ordre était partout maintenu, et quoique l'autorité fût exercée avec sévérité, les prisons étaient vides.

On avait de toutes parts nommé de nouveaux fonctionnaires; mais il n'existait pas encore de règlements administratifs, ou les quelques arrêtés qui avaient été rendus étaient remplis d'ambiguité. Les administrateurs se montraient très embarrassés dans l'exercice de leurs fonctions sous le nouvel ordre de choses; ils étaient obligés chaque jour de demander des renseignemens aux commandants de département qui correspondaient directement avec le gouverneur général. La lettre suivante de l'administrateur du département du Nord constate ce que nous avançons.

Liberté, ou la Mort.

Au Cap, le 4 Janvier 1804, an 1er de l'Indépendance.

FÉLIX FERRIER, *Administrateur en chef du département du Nord, au Général de division* H. Christophe, *commandant la division du Nord.*

Digitized by Google

Mon Général,

Une foule de demandes me sont faites pour l'affermage des maisons et habitations; il est essentiel aux intérêts du gouvernement de répondre à l'empressement que manifestent un grand nombre de citoyens pour se rendre adjudicataires des biens séquestrés. En conséquence, je vous prie d'avoir la bonté de me faire connaître vos intentions sur les questions suivantes:

1° Les personnes présentes qui ont obtenu du gouvernement français des reconstructions de maisons de la ville du Cap, doivent elles jouir du bénéfice de l'arrêté qui leur en accorde la permission?

2° Les individus qui ont obtenu des reconstructions avant et depuis l'arrivée des Français, et qui, par les circonstances, ont été obligés d'abandonner leur asyle, doivent-ils rentrer dans la jouissance de leurs reconstructions? Si à leur départ la reconstruction n'était point achevée, et qu'elle ait été accordée à une autre personne, auront ils la préférence sur ce dernier? Dans ce cas seront ils olligés de tenir compte des ouvrages achevés?

3° Les fermiers qui ont obtenu des fermes de maisons en cette ville, places à vivres et jardins qui l'avoisinent et au haut du Cap, depuis et avant l'arrivée des Français, doivent ils continuer à jouir du bénéfice des baux qui leur ont été passés?

4° Les fondés de procuration doivent ils continuer à administrer les biens de leurs commettans?

Comme dans ce moment les loyers n'ont point de valeur, voici le mode d'affermage qu'il conviendrait d'adopter:

Les baux à ferme seront, pour un an, payables de trois mois en trois mois, d'avance, en espèces sonnantes et non autrement.

Au moment de la prise de possession il sera fait un état de situation, dans lequel se trouve le bien; les réparations jugées nécessaires et indispensables seront inscrites et désignées dans le procès-verbal qui sera dressé par le bureau des domaines; les fermiers les feront faire, après en avoir obtenu l'autorisation de l'administration: ces dépenses seront prises en compensation sur le dernier terme du prix de la ferme, après que lesdites réparations auront été examinées et reconnues bonnes par l'ingénieur en chef.

Conformément à l'ordre que vous venez de me donner, je viens d'écrire aux préposés d'administration du département, d'avoir à faire verser dans leurs magasins tous les cafés qui se trouvent sur les habitations de leurs arrondissemens, appartenant tant au gouvernement qu'aux propriétaires présens, absens et fermiers.

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

F. FERRIER.

D'après la réponse de Christophe, l'administrateur en chef can-

Digitized by Google

sidéra comme totalement nul tout ce qui avait été conclu sous les Français, et mit en pratique le mode d'affermage qu'il lui avait proposé.

Pendant un moment on paraissait avoir oublié les blancs qui existaient encore en Haïti.

Des paroles indiscrètes de quelques colons qui entretenaient l'espoir de ressaisir un jour la domination par les armées de la France, rapportées aux autorités; des tentatives d'évasion, réveillèrent la fureur du peuple. Chacun prétendit que la patrie était encore en danger. On demanda que la race des anciens oppresseurs fut à jamais proscrite d'Haïti. On murmurait déjà contre le gouverneur général; on l'accusait de modérantisme. C'était encore en Janvier. Pourquoi, se demandait-on, ce discours de la fête de l'Indépandance? Pourquoi menacer en vain? Ces paroles retentissaient presque sur tous les points de l'Etat d'Haïti. Beaucoup de blancs tentèrent de nouveau de s'enfuir. Mais les navires de l'Etat commandés par les Boisblanc, les Bégon, les Aoua, les Derenoncourt, les Masson, les arrêtèrent la plupart. Aux Cayes, au Port-au Prince, à St. Marc, au Cap, des blancs plaçant leur confiance en des hommes pervers qui leur avaient promis de les sauver, leur livrèrent ce qu'ils possédaient en or et en argent pour être embarqué, et les suivirent, pendant la nuit, jusqu'au rivage de la mer, pour ensuite atteindre les embarcations. Parvenus sur la plage, ils furent dépouillés et massacrés. On vit des Haïtiens, francs maçons, sauver des Français de la même congrégation qu'eux. D'autres hommes également francs-maçons profitèrent de la confiance que leurs frères devaient naturellement avoir en eux, pour mieux les trahir. Il faut dire, à la gloire de l'institution toute philantropique de la Franc-Maçonnerie, que ces cas d'infâme trahison ont été rares, et ont excité alors une horreur générale.

A Jérémie, le général Férou apprit que trois bourgeois blancs, et un officier Français qui était devenu Haïtien en prenant du service dans les armées indigènes, s'étaient sauvés de la ville, et s'étaient réfugiés à bord la corvette anglaise la *Tartare*, mouillée dans la rade, commandée par le capitaine Perkins. L'officier Français qui était employé au bureau de la place, après s'être entendu avec Perkins avait usé de son autorité pour se procurer des moyens faciles d'évasion. Il avait choisi, pour effectuer sa fuite, une soirée pendant laquelle on donnait une représentation de théâtre. Vers les huit heures, comme il n'y avait pas de garde au théâtre pour y faire la police, il y avait envoyé celle de la douane et avait dégarni en entier le poste du rivage. Il avait pu donc s'embarquer librement avec trois de ses compatriotes. Férou somma, sans succès, le capitaine Perkins de lui livrer l'officier qui s'était retiré à son bord. Perkins voulant partir pour la Jamaïque, envoya sa chaloupe aux Abricots pour y faire

Digitized by Google

de l'eau. Il n'osait communiquer avec la ville depuis qu'il avait reçu la sommation de Férou. Mais comme il n'était pas permis aux blancs de n'importe quelle nation, d'aborder les mouillages non ouverts au commerce étranger, la chaloupe de la *Tartare* et les matelots Anglais qui la montaient furent arrêtés, conduits à Jérémie et livrés au général Férou. Cette démarche de Perkins fut aussitôt traduite en tentative de soulever les campagnes. Quoique Férou fut convaincu de l'absurdité de ces bruits, il fut obligé, pour mettre sa responsabilité à couvert de réclamer, de nouveau, l'officier Français qui s'était évadé. Comme Perkins n'obtempérait pas à cette nouvelle sommation, il lui annonça qu'il ferait fusiller les matelots Anglais qui étaient en son pouvoir, s'il ne débarquait pas dans vingt-quatre heures l'officier Français. Perkins placé dans l'alternative de laisser périr une dixaine d'Anglais ou de sauver un Français, livra ce dernier aux Haïtiens. Férou le fit aussitôt fusiller, et mit en liberté les matelots Anglais. Perkins craignant pour les jours de ses matelots avait voulu aussi livrer les trois bourgeois blancs. Férou lui avait répondu qu'il ne réclamait l'officier que parce qu'il était volontairement devenu militaire Haïtien, et qu'il avait trahi la confiance du gouvernement.

La nouvelle de ce qui s'était passé à Jérémie, parvenue à l'Artibonite, exaspéra le peuple auquel on fit accroire que c'était une conspiration. Les blancs alors impuissans, effrayés des vociférations qui les menaçaient ne cherchaient qu'à fuir la mort.

Dessalines satisfait du peuple qui avait élevé sa fureur jusqu'à la hauteur de la sienne, partit de Marchand et vint au Port-au-Prince avec son état major et un escadron des dragons de l'Artibonite. C'était à la fin de Janvier. Dans la soirée toute la ville fut illuminée; il y eut bal au palais du gouvernement; les dames et les jeunes filles étaient couvertes de soieries et de pierreries, les salles étaient splendidement ornées. Il y avait une grande confusion. La foule entrait dans les appartemens et en sortait librement. Dessalines ordonnait de laisser le peuple prendre part à ses plaisirs. Il anima la soirée par sa gaieté. Souvent il sortait de ces magnifiques salles, joyeuses et pétillantes, parcourait le péristyle du palais, disait à un factionnaire: laisse-là ton fusil, et va danser. Le grenadier s'élançait aussitôt dans les appartemens, au milieu de la foule des officiers-généraux, avec ses épaulettes de laine, son briquet et sa giberne.

Le lendemain, beaucoup de citoyens demandèrent qu'on publiât les noms de tous ceux qui, sous le gouvernement de Rochambeau, avaient signé une adresse par laquelle le rétablissement officiel de l'esclavage avait été sollicité. Dessalines céda au vœu populaire, et cette adresse fut publiée au Port-au Prince au son des tambours et de la musique. Plusieurs blancs, d'anciens colons qui l'avaient signée, se trouvaient en Haïti. Plusieurs indigènes, de faux frères qui

Digitized by Google

l'avaient aussi signée se cachèrent. Le gouverneur général eût pu les découvrir et les faire arrêter; mais il avait jeté le voile de l'oubli sur le passé quant à ce qui concernait ceux des indigènes qui avaient été coupables envers la liberté. Le préfet apostolique Lecun craignit d'être immolé. Il vint se jeter aux pieds de Dessalines qui ne daigna pas le relever. Il se retira humilié et plein de terreur. Les femmes blanches, effrayées de la mort prochaine de leurs époux, étaient tombées dans le désespoir; leur existence à elles n'était pas encore menacée; le peuple et l'armée ne demandaient pas l'extermination des innocens.

Du Port-au-Prince, le gouverneur général se rendit à Léogane. Le général Cangé qui y commandait lui fit un accueil magnifique. Les habitans de ce quartier se plaignirent de lui; ils prétendaient en avoir reçu toutes sortes de mauvais traitemens. Cangé, emporté, violent, n'était pas cependant un méchant homme. Dessalines leur répondit qu'il le remplacerait, mais qu'il ne les écouterait plus s'ils se plaignaient de celui qu'il leur donnerait. Il se résolut à l'envoyer à l'Artibonite, et à le remplacer par le général Yayou qui commandait à la Grande Rivière du Nord, et dont se plaignait beaucoup le général Christophe. Après avoir traversé le Fond Melon, il atteignit le Cap Rouge où vint au-devant de lui le général Magloire Ambroise, commandant de l'arrondissement de Jacmel. Il se transporta ensuite à Jacmel d'où il alla à Baynet, en longeant la route des Côtes-de-Fer. De là il parvint aux Cayes, chef lieu du département du Sud. Ce fut en cette ville qu'il mit à exécution la résolution terrible, sanglante, qu'il avait prise d'exterminer les Français. Cependant le massacre général des blancs des Cayes n'eut pas lieu sous ses yeux. Pendant qu'il y était on ne tua que quelques blancs isolément. Geffrard obligea, par son énergie et sa grande influence les officiers de l'état major du gouverneur à respecter, chez lui, un Français qui enseignait la musique aux jeunes personnes de sa famille. En partant des Cayes pour Jérémie, Dessalines laissa l'ordre à Geffrard de faire égorger tous les blancs indistinctement et déclara que leurs biens seraient confisqués au profit de l'Etat. C'était en Février. Geffrard ne voulant pas être témoin de ce massacre, en chargea le général Moreau Coco Herne, et alla faire une tournée dans l'étendue de son commandement. Le long de sa route, il en sauva plusieurs, et quand il rentra aux Cayes, le sacrifice était consommé.

A Aquin, le général Jean Louis François en prit beaucoup sous sa protection, et leur procura des moyens d'évasion. Il avait lui-même affrêté une goëlette, et l'avait mise à la disposition de douze blancs les plus distingués de la ville. Ces malheureux s'étaient embarqués ouvertement, et la garde du port, qui eût pu les arrêter, les avait laissé passer, d'après les ordres que lui avait donnés Jean-Louis

Digitized by Google

François. Parmi eux l'on distinguait les nommés Gourde et Solage. C'est avec bonheur qu'on rencontre à ces époques sanglantes, alors que la miséricorde était bannie de presque tous les cœurs, quelques hommes généreux arranchant à la mort des infortunés qu'on immolait de toutes parts.

Dessalines arriva à Jérémie avec tout son état-major.

Il ordonna de ne pas faire mourir les Polonais qui avaient servi dans les rangs Français. Il voulut même qu'ils devinssent citoyens Haïtiens. Boisrond Tonnère lui disait que c'étaient de braves gens que le despotisme avait armés contre la liberté; que dans leur pays ils avaient toujours combattu la tyrannie.

Le gouverneur-général réunit, au palais du gouvernement, Férou, Bazile, Thomas Durocher, les autres autorités de la Grand'Anse, et leur annonça que, dans la soirée, les Français seraient sacrifiés. Il les trouva froids et même consternés; cependant ils lui répondirent qu'ils exécuteraient rigoureusement ses ordres. Dès que la nouvelle qu'on dut massacrer les blancs transpira en ville, Giraud, directeur de la douane en recueillit chez lui dix et les cacha. Bazile, Thomas Durocher et Férou, de leur côté, s'entendirent pour en sauver un grand nombre. Ils en cachèrent une trentaine dans différentes maisons qu'occupaient des citoyens sur la fidélité desquels ils pouvaient compter. Les Français, même ceux qui avaient pris du service dans les troupes indigènes, furent conduits hors de la ville, à l'hôpital. Ils avaient presque tous des armes cachées sous leurs habits et se montraient disposés à vendre chèrement leur vie. Dans la soirée, le général Bazelais se rendit à l'hôpital avec un bataillon de troupes, les fit tous baïonnetter, après avoir lutté contre eux, à l'arme blanche, pendant plusieurs heures. Dans les salles de l'hôpital on marchait dans le sang jusqu'à la cheville du pied. En même temps des patrouilles parcouraient les rues et massacraient les Français qu'elles rencontraient. Le lendemain le carnage continua. Des enfans mâles à la mamelle arrachés des bras de leurs mères furent tués impitoyablement. Les environs de la ville furent couverts de cadavres. Pendant ces massacres, on dansait au palais du gouvernement. Des femmes indigènes qui étaient établies avec des blancs étaient contraintes d'assister à ces bals et d'y paraître gaies. Le général Férou, d'après les ordres qu'il avait reçus, avait établi un cordon de troupes autour de la ville, afin que les Français des autres communes, ignorant ce qui ce passait à Jérémie, ne songeassent pas à se cacher.

Les blancs Allemands, Anglais et Américains furent respectés; néanmoins Dessalines ne leur accorda pas comme aux Polonais les droits civils et politiques. Dessalines partit après s'être assuré que le carnage avait été complet. Il s'arrêta au Corail où l'on réunit les blancs de Pestel et de quelques autres endroits. Il les fit égor-

Digitized by Google

ger sous ses yeux. Continuant sa marche, il fit immoler les Français au Petit-Trou, à l'Anse-à-Veau, au Petit Goâve, au Grand-Goâve et à Léogane. Le général Gérin avait sauvé, dans le Sud, plusieurs de ces infortunés.

Quelques jours après le départ du gouverneur général de Jérémie, Férou, Bazile, Thomas Durocher, embarquèrent pour l'île de Cube, sur deux felouques, l'*Argonaute* et la *Férailleuse*, ceux des blancs qu'ils avaient pu arracher à la mort en les cachant. Giraud, le directeur de la douane de Jérémie, embarqua de son côté sur un navire Anglais, les dix auxquels il avait donné asyle.

Dessalines revint au Port au Prince le 16 Mars laissant derrière lui une longue trainée de sang. On avait pris tant de précautions pour que le massacre qui avait lieu dans une ville ne fût pas connu des habitans des autres endroits les plus proches, qu'on ignorait au Port au Prince ce qui se passait à Léogane lorsqu'on y égorgeait. L'ordre pendant ces jours de carnage régnait de tous côtés; on procédait à ces immolations avec calme, méthode et discipline. On n'entendait ni le son du canon, ni le bruit de la mousqueterie; il était défendu de tirer; on sacrifiait ceux sur lesquels on avait jeté l'anathême à coups de hache, de poignard, de sabre et de baïonnette. La fureur des haïtiens était presque générale. La soif de la vengeance était vivement éprouvée par la plupart d'entre eux. On sentait qu'il n'y avait pas de contact possible avec les restes des oppresseurs. Ce mal sur lequel nous gémissons aujourd'hui était à cette époque presque inévitable. On comprend que les Haïtiens de 1804 n'aient pu vivre à côté de la population française qui, en général, avait applaudi aux cris déchirans de leurs frères, alors que ceux ci nus et fortement liés servaient de pâture à des chiens dévorateurs.

Dessalines sortit du palais, et traversa la foule réunie sur la place du gouvernement. Elle l'accueillit par de grandes acclamations. Il alla parcourir la ville. Les citoyens se rendirent chez eux s'attendant à un grand évènement, mais incertains encore si le massacre serait général. Quant aux blancs ils étaient résignés au sort affreux qui les menaçait. Dans la soirée la ville fut illuminée de toutes parts; les rues étaient pleines de promeneurs, de soldats, d'officiers supérieurs. Le colonel Lamarre qui était venu du Petit-Goâve au Port-au-Prince, était très-animé; il s'arrêtait de temps temps dans les familles haïtiennes, et disaient aux femmes qui paraissaient très-inquiètes, de ne pas s'alarmer et de se tenir renfermées chez elles lorsqu'elles entendraient des cris. A dix heures du soir du 16 Mars l'égorgement commença sur plusieurs points de la ville à la fois. Des pelotons de soldats guidés par des hommes armés de poignards, appartenant à la marine, au commerce, à l'administration, pénétrèrent dans les maisons des blancs et les égor-

Digitized by Google

gèrent. Des hurlemens affreux remplirent la ville ; un vieillard nommé None habitant de la rue des Fronts Forts fut immolé un des premiers. Le massacre continua jusqu'à la pointe du jour. Alors les tueurs se reposèrent un peu. Vers les huit heures ils recommencèrent le carnage. Les blancs qui n'avaient pas succombé dans la nuit furent arrêtés, conduits hors de la ville et sacrifiés à la Croix des Martyrs. En même temps le directeur des domaines Balthazar Inginac apposait les scellés sur leurs demeures, afin qu'elles ne fussent point pillées. D'après les ordres de Dessalines, leurs biens mobiliers devaient être transportés dans les magasins de l'Etat. Des officiers voulurent plusieurs fois forcer les scellés; comme Inginac s'y opposait, il fut entraîné en prison; mais dès que Dessalines apprit son incarcération, il le fit mettre en liberté, en disant qu'il avait fait son devoir. Plusieurs employés, Sabourin, Toulmé, pour se soustraire à la fureur du gouverneur qui suspectait leur dévouement à la cause de l'indépendance, furent obligés de déclarer qu'ils avaient tué beaucoup de blancs quand ils n'en avaient pas sacrifié un seul.

Quoique l'acharnement contre les Français fût grand au Port-au-Prince, ils y rencontrèrent cependant autant de compassion que dans les autres endroits. Des patrouilles parcouraient la ville par pelotons, et baïonnettaient ceux qu'elles rencontraient. Beaucoup retranchés chez eux se défendirent jusqu'à la dernière extrémité; ils opposèrent souvent des résistances de plusieurs heures, car il était défendu de les tuer à coups de fusil. Bobœuf, demeurant sur la place du Poste Marchand, avait résisté toute la nuit précédente ; Saladin, pharmacien, avait été défendu avec le dernier acharnement par son fils, jeune homme de couleur, soldat dans la 4e. indigène; il s'était empoisonné au moment qu'on allait forcé la porte de la chambre où il s'était renfermé. Des enfans armés de sabres assassinaient ceux des blancs qu'ils rencontraient dans les rues. Ces malheureux déjà terrifiés se laissaient tuer sans opposer aucune résistance. Sur la place de l'Intendance, près des bureaux du directeur des domaines, furent sacrifiés les nommés Libertat, Didier, Fouché; au sein de la ville parmi les victimes on comptait Garnier, riche négociant.

Dans la soirée, il y eut un grand bal au palais du gouvernement; en même temps on chantait et dansait de toutes parts dans la ville. Des hommes couverts de sang, et ayant les poches pleines de doublons pris dans les maisons de ceux qu'ils avaient assassinés, se présentaient chez les femmes indigènes, souvent leurs parentes, qui avaient des maris blancs, et les contraignaient à se rendre au bal avec eux. L'une d'elles les pria de prendre en pitié sa douleur ; ils lui répondirent : si tu ne viens pas, nous assassinerons *ton blanc*, nous savons où tu l'as caché.

Le lendemain, le gouverneur Dessalines parcourut la ville, dont les

Digitized by Google

galeries et les places étaient teintes de sang. Quand il arriva dans la rue Bonne-Foi vis-à vis de la maison Boisblanc, quelques Haïtiens lui présentèrent un horloger Français dont ils demandèrent la grâce. Jean-Jacques Dessalines se saisit de sa montre, la brisa contre les pavés du ruisseau, en s'écriant, levant les yeux vers le ciel : qu'avons-nous besoin de son industrie? Quand le soleil sera directement au dessus de notre tête, nous saurons qu'il est midi. » Le blanc fut sabré sous ses yeux. Le gouverneur continua sa tournée à travers la ville. Quand il parvint vis-à-vis de la maison Dalton, rue Américaine, qu'occupait le général Pétion, on lui dit que celui ci avait caché beaucoup de blancs. Comme il respectait profondément le caractère de Pétion, il ne porta pas attention à ce propos. A quelques pas plus loin quand il passa devant la maison de l'adjudant-général Bonnet, qui avait donné asyle à plusieurs Français, il s'écria : il faut que Bonnet me rende ce qui m'appartient. En retournant au gouvernement, il passa près de la prison et vit plusieurs blancs qu'on conduisait à la mort. L'un d'eux sortit des rangs, et s'élança vers lui, en s'écriant : « Gouverneur, c'est votre bottier qu'on va tuer, sauvez-moi. » Dessalines s'arrêta et dit à ses officiers : quel blanc audacieux..... il lui donna la vie. Ce Français l'avait réellement chaussé à son entrée au Port au-Prince.

Il apprit que des indigènes avaient refusé de verser de leurs propres mains le sang Français. Il leur ordonna de lui apporter des têtes de blancs; ce qui fut exécuté. « Ce que nous faisons, disait-il, est bien cruel ; il le faut cependant pour l'affermissement de notre indépendance; je veux que le crime soit national, que chacun trempe sa main dans le sang; que les faibles et les modérés que nous rendons heureux malgré eux ne puissent pas dire un jour : nous n'avons pas pris part à ces scélératesses ; c'est Dessalines, Jean Jacques le brigand. Que m'importe le jugement de la postérité sur cette mesure que commande la politique, pourvu que je sauve mon pays. »

Quand il apprit que le jeune Saladin avait défendu son père, il le fit appeler, lui confia un peloton et lui dit d'aller faire égorger des blancs.

Quoiqu'on eût ordonné d'épargner les prêtres, Juste Chanlatte voulut profiter de cette horrible circonstance pour se venger de l'abbé Lecun, préfet apostolique, qui, sous les français, avait séduit sa femme. Il communiqua son projet à plusieurs officiers qui s'entendirent avec lui pour attirer Lecun dans un piège. Le préfet apostolique reçut une invitation du colonel Germain Frère à un festin. Mais il apprit qu'on se disposait à l'assassiner pendant le repas. Au lieu de se rendre à l'invitation, il se déguisa en femme, et s'embarqua pendant la nuit sur un bâtiment américain, favorisé dans sa fuite par plusieurs dévotes. Le jour qui suivit son

Digitized by Google

départ, on trouva au presbytère un sopha à ressort qui à volonté se déployait en forme de lit. Le prêtre exerçait sur ce sopha toutes ses séductions. Le dimanche, il prêchait la morale la plus sévère aux fidèles réunis. Le général Pétion fit briser ce sopha dans la grande salle du gouvernement où il avait été transporté. Un prêtre français, Dufour, vieillard assermenté, remplaça, quoique blanc, le père Lecun. Mais pour officier en beaucoup d'endroits, Dessalines, n'ayant pu trouver des ecclésiastiques, se déclara chef de l'Eglise et créa des prêtres. C'est ainsi qu'il nomma l'indigène Félix curé de Si-Marc : c'était un ancien tambour major de la légion Dessources du temps des Anglais.

Il y avait au Port-au Prince un mulâtre nommé Jean Zombi d'une figure ignoble, ayant des cheveux rouges, des yeux hagards, qui s'était maintes fois fait remarquer par sa cruauté. Il s'entendit traiter de modéré parce que, pendant ces jours de massacre, il ne s'était pas montré. Il sort de chez lui, plein de fureur, arrête un blanc, le dépouille et le met nu. Il le conduit ensuite sur le perron du palais du gouvernement et lui plonge un poignard dans le sein. Ce trait fit horreur à tous les spectateurs ainsi qu'à Dessalines. Jean Zombi sortit du palais la tête haute, et rentra chez lui fier de ce qu'il venait de faire. Parmi les autres hommes obscurs et ardents au massacre se faisait remarquer Jean Zépingle. Cependant le gouverneur général accorda la vie à plusieurs blancs, médecins, chirurgiens, pharmaciens et chapeliers dont on pouvait avoir besoin. Le chirurgien Mirambeau avait été arrêté et conduit au lieu du supplice. Au moment qu'on allait lui donner la mort, un soldat de l'Artibonite auquel il avait prodigué des soins, sous Toussaint Louverture, à l'hôpital militaire du Port au Prince, le reconnut et s'écria : c'est un médecin, ne le tuez pas; il m'a traité pendant la guerre civile. Le général qui était chargé de l'exécution le fit conduire au gouvernement. Le général Bazelais le reçut sur le perron du palais et le présenta à Dessalines. Mirambeau tremblait de frayeur. Dessalines lui dit : blanc ! pourquoi as tu peur? n'es tu pas médecin. Mirambeau lui répondit : gouverneur, la médecine ne fournit pas de remède contre la peur. Dessalines lui accorda la vie, le plaça à l'hôpital, en qualité de premier chirurgien, et lui annonça qu'il serait considéré comme Haïtien. Il devint plus tard chirurgien en chef des armées d'Haïti. Un autre blanc, nommé Baillergeau, fut aussi sauvé. Il fut plus tard nommé pharmacien en chef de l'état d'Haïti. Dès le commencement du massacre dans le Sud, Dessalines avait ordonné d'épargner les médecins, les pharmaciens et les prêtres.

Le même jour un Français nommé Monnier qui, fuyant les persécutions de Rochambeau, s'était retiré dans la partie de l'Est, arriva au Port-au-Prince, sortant du Mirebalais. Le général Pétion qui connaissait ses bons sentimens lui avait écrit, aussitôt après l'évacuation de

Digitized by Google

Rochambeau, de venir au Port au Prince, lui promettant sa protection. Pétion avait prié, d'un autre côté, le général Jean Philippe Daut, commandant du Mirebalais, de l'accueillir favorablement et de le lui envoyer. Il le présenta à Dessalines qui le sauva et le nomma notaire. Charles Stiguy, négociant Français fut aussi sauvé par Pétion. Beaucoup de laboureurs de la plaine du Cul-de-Sac, beaucoup de femmes noires et de couleur du Port au Prince, sauvèrent un grand nombre de blancs. Plusieurs cultivateurs de l'habitation Pera abandonnèrent le pays, après le massacre, et allèrent joindre leur ancien maître, à l'étranger.

Sur le moindre soupçon on faisait des visites domiciliaires. Comme la demeure du général Pétion était respectée, des blancs s'y réfugiaient pendant la nuit, sous des déguisemens, et trouvait le moyen d'attendre ensuite les navires de la rade. On égorgeait de toutes parts; et de tous côtés de nombreux Haïtiens noirs et jaunes sauvaient des blancs, en exposant leur existence. Le général Bonnet était parvenu à faire passer chez Pétion, pendant la nuit, les blancs auxquels il avait donné asyle. Le massacre avait duré au Port-au-Prince du 16 au 25 Mars.

Le gouverneur général partit du Port au-Prince, en laissant le commandement de l'arrondissement au colonel Germain Frère. Il traversa l'Arcahaie, St. Marc, et s'arrêta à Marchand. Dans tous ces lieux les Français furent exterminés. Il réunit à Marchand la plupart des Polonais qui étaient demeurés dans le pays, en forma un bataillon qui fut chargé de la garde de la prison. Il apprit presque en même me temps que des Français, après avoir obtenu des lettres de naturalisation de suédois ou de danois, venaient trafiquer en Haïti. Pour les empêcher de se représenter dans le pays, sous n'importe quelle cocarde, il fit sortir l'arrêté suivant;

Liberté, Ou la Mort.

ARRÊTÉ DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Au Quartier de Marchand le 1er Avril 1804 an 1er de l'Indépendance.

Le gouverneur général considérant que les français proscrits et bannis de cette île, sollicitent dans les pays neutres des lettres de naturalisation, à la faveur desquelles ils voudraient s'introduire dans le pays, pour y ramener la discorde,

ARRÊTE:

Art. 1.er Tout français qui aura obtenu des lettres de naturalisation d'une puissance étrangère, sera tenu de sortir du pays.

Art. 2. Les généraux commandant les départemens et quartiers dans lesquels résideront des français qui auront obtenu des let-

Digitized by Google

tres de naturalisation des puissances étrangères, devront faire parvenir au gouverneur-général les lettres desdits naturalisés avant d'être autorisés à leur accorder un passe-port.

Le Gouverneur-Général, (Signé) DESSALINES.

On devait, si ces lettres de naturalisation n'avaient pas été régulièrement délivrées, arrêter ces français, les considérer comme ennemis et les exécuter.

Dessalines se rendit aux Gonaïves où les blancs furent sacrifiés. De là il partit pour le Cap, accompagné de six compagnies d'élite, trois de la 4e., une de la 14e., et deux de la 8e. Il y avait encore en cette ville une grande quantité de français entre autres Hardivilliers, ce riche négociant qui avait failli d'être fusillé, sous Rochambeau, dans l'affaire de Fédon. Hardivilliers n'avait pas suivi les débris de l'armée française, parce qu'il avait cru que le blanc eût joui, sous Dessalines, des mêmes faveurs que sous Toussaint Louverture.

En traversant les mornes du Dondon, Dessalines reçut la soumission de Petit Noël Prière, de l'Africain, anciens chefs de Congos, de ces traîtres qui la plupart avaient pactisé avec les Français pendant les derniers momens de la guerre de l'Indépendance. Il nomma Petit Noël Prière général de brigade, dissimulant son indignation contre lui, et le combla de faveurs en attendant l'occasion de le faire sacrifier. Après l'entrée de Dessalines au Cap, dans la journée du 21 Avril, on commença le massacre des blancs. Ils furent égorgés les uns dans les rues, d'autres sous leurs propres toits. Leurs demeures furent pillées. Petit Noël Prière et ses anciens lieutenans, pour prouver à Dessalines leur dévouement à la cause de l'indépendance, se firent remarquer par leur acharnement à poursuivre ces infortunés. Ils s'enrichirent de dépouilles, et se crurent à l'abri des vengeances de Dessalines, parce qu'ils s'étaient baignés dans le sang des blancs. Le général Christophe donna asyle chez lui à une vingtaine de Français. Mais il ne put les sauver de la fureur du peuple qui découvrit leur retraite. Craignant d'exciter le mécontentement de Dessalines, il les livra à des soldats qui les immolèrent. Le gouverneur fit appeler au palais du gouvernement le vieux Télémaque, cet ancien maire du Cap, sous Toussaint, qui s'était toujours montré très dévoué aux Français. Il lui dit: Toi qui ne voulais pas de l'incendie du Cap à l'arrivée de Leclerc, pourquoi n'as tu pas suivi les Français? Tu as donc reconnu qu'ils sont des monstres! Tu veux jouir de la liberté que nous avons procurée au pays! — Télémaque, tremblant, ne répondit pas. Dessalines fit venir un blanc et ordonna à Télémaque de le pendre, pour lui donner un témoignage de son dévouement à la cau-

Digitized by Google

se de l'indépendance. Télémaque, après avoir passé la corde au cou du Français, se sentit faillir au moment de l'exécution. Il déclara presque évanoui qu'il aimerait mieux périr que de commettre un crime. Dessalines, paraissant le prendre en pitié, le chassa de sa présence tout en ordonnant de ne lui faire aucun mal. Il livra le blanc à des soldats de la 4e. qui le sabrèrent. Il fit ensuite venir devant lui un vieillard, noir, nommé Dessalines, qui, dans l'ancien régime, avait été son second maître, et dont il avait pris le nom. Il lui annonça qu'il le créait son grand maître-d'hôtel.

Au Port-de-Paix, le général Capoix, d'après les ordres qu'il avait reçus, fit arrêter les Français de sa ville. Il n'y en avait qu'une quinzaine; il en sauva cinq qui étaient de bons artisans et fit massacrer le reste. Au Fort-Liberté, au Môle St. Nicolas, sur tous les autres points du Nord, l'égorgement fut général.

Enfin le grand sacrifice était consommé; les Français avaient disparu du sol d'Haïti.

Les massacres avaient duré des premiers jours de Février au 22 Avril. Dessalines disait: Si je meurs actuellement, je descendrai heureux dans la tombe; nous avons vengé nos frères, et toutes les populations éteintes dans la servitude; Haïti est devenue un point rouge sur la surface du globe, que le Français n'abordera jamais.

Les femmes blanches respiraient encore, êtres innocents, inoffensifs, dont la mort n'avait été demandée par personne, même pendant qu'on massacrait leurs époux avec le plus de fureur. Mais le sang attire le sang. Des infâmes, des hommes auxquels il ne restait plus aucun sentiment de pitié, excités par des passions brutales, ambitieux de s'enrichir encore par l'assassinat, s'approchèrent de Dessalines, qui ne songeait pas immoler ces infortunées. C'était le lendemain du massacre des blancs. Ils lui dirent que les blanches étaient des brigandes qui maudissaient les victoires des Haïtiens; qu'elles regrettaient le règne de leurs époux; qu'on ne pouvait les laisser dans le pays; qu'elles auraient des fils avec les Haïtiens; que ceux-ci auraient la douleur de voir grandir leurs enfans dans des idées françaises, et qu'en moins de vingt ans, ils auraient une nouvelle génération de traîtres à exterminer.

Ce conseil fit d'abord horreur à Dessalines; il répondit à ceux qui le lui donnaient qu'il vaudrait mieux que les blanches fussent conservées; qu'elles s'établiraient avec les noirs et hommes de couleur, qu'elles en auraient des sang-mêlés, des Haïtiens enfin. Mais il fut tellement excité à ce grand crime qu'il y consentit tout en déclarant que cette fois il n'en sentait pas la nécessité.

Au Cap, beaucoup de ces malheureuses furent entrainées hors de la ville. Des scélerats promirent la vie à toutes celles qui voudraient

Digitized by Google

se livrer à eux. Plusieurs, pour sauver leurs jours, firent le sacrifice de leur honneur. Elles n'en furent pas moins poignardées par ceux qui avaient assouvi sur elles leurs infâmes passions. Enfin Christophe les fit réunir toutes en un grand convoi, et ordonna de les conduire à la Fossette où elles devaient être exécutées. On les placa entre deux haies de soldats de la 4e. La musique militaire, exécutant les airs patriotiques de la France, la Marseillaise, le Chant du Départ, ouvrait cette lugubre marche. Les soldats avaient la tête baissée; leur physionomie exprimait la honte et la douleur; ces cris de joie qui retentissaient partout, pendant qu'on égorgeait les blancs, ne se faisaient pas entendre. Quand le convoi atteignit la rue Espagnole, une femme blanche qu'on n'avait pas arrêtée à cause de son grand âge et qui se tenait renfermée depuis plusieurs années, demanda ce qu'annonçait cette musique. On lui répondit qu'on allait égorger les blanches. Elle se leva, se saisit de sa béquille et vint se mêler à la foule en disant : puisqu'on égorge les femmes, je veux mourir moi aussi. Elle marcha à la mort avec une assurance surnaturelle.

Quand on arriva au lieu de l'exécution, il régna un morne silence jusqu'à ce qu'on eut ordonné de commencer le massacre. Au dire des vieillards qui ont assisté à cette horrible scène, elles étaient belles la plupart, quoique plongées dans le désespoir. Elles se prosternèrent aux pieds des soldats, embrassèrent leurs genoux, et leur présentèrent leurs petites filles à la mamelle. Elles étaient tout en pleurs. Nos grenadiers reculèrent. Grâce! grâce! fut le seul cri qui sortit de leurs rangs. Les officiers, émus jusqu'aux larmes, commandaient faiblement l'exécution. Le soldat s'approchait; mais il reculait encore, ne se sentant pas la force de plonger sa baïonnette dans le sein de ces infortunées. * Le général Clervaux entendant ces cris de grâce, apparut tout à coup à cheval, au milieu des rangs. « Quoi, dit-il aux soldats! vous reculez devant ce dernier sacrifice! Elles portent dans leurs seins d'autres Français qui respirent encore au milieu de nous. » Aussitôt il arrache, des bras d'une femme, une enfant à la mamelle et lui brise le crâne contre un tas de grosses pierres. Les soldats furent contraints d'achever le plus affreux carnage qu'il avait commencé, foulant aux pieds de son cheval et sabrant des créatures dignes d'un sort moins horrible.

Clervaux si brave dans les combats, comment put-il ternir sa gloire par tant de barbarie? Le fanatisme de la liberté pourrait il l'excuser? Non! Le massacre des femmes fut un crime inutile, auquel

* Cette scène s'est passée telle que je la raconte. Les soldats attendris la plupart, disaient à leurs officiers qu'ils ne se sentaient pas la force de porter la main sur ces malheureuses; puisqu'il n'y avait plus moyen de les sauver, qu'ils aimeraient mieux se placer à une grande distance et tirer sur elles.

Digitized by Google

poussèrent les hommes les plus féroces de l'époque. Avant cette circonstance, le général Clervaux ne s'était jamais fait remarquer par des actes de cruauté. Au contraire on citait de lui beaucoup d'actes d'humanité exercés envers des noirs, des hommes de couleur et des blancs. Il était en 1804 exaspéré contre les Français qui, sous Leclerc, avaient fait périr presque tous ses parens, entre autres Jacques Clervaux, son frère. Nous avons également flétri les hommes qui ont ensanglanté la domination française, en égorgeant des enfans noirs et jaunes, des innocents. Plus un homme occupant une position sociale est éclairé, plus il doit surveiller ses démarches dans les effervescences révolutionnaires, et savoir se contenir après la victoire, quand il n'y a plus autour de lui que des ennemis vaincus et désarmés, surtout des femmes et des enfans.

L'ordre fut envoyé de toutes parts d'exécuter les blanches.

L humanité des citoyens du Port de-Paix éclata énergiquement en cette circonstance. Ils sauvèrent beaucoup de femmes et d'enfans en bravant la fureur de quelques hommes cruels. Le capitaine Alin de la 9e. eut le courage d'en embarquer publiquement une vingtaine sur des navires américains qui partaient pour le continent.

Au Port-au-Prince, le colonel Germain Frère les poursuivit avec le dernier acharnement. Elles se réfugièrent la plupart dans les appartemens de la maison Dalton, sous la protection du général Pétion. Mais celui ci ne put résister à l'opiniâtreté de Germain Frère qui, pour prendre leurs têtes, mettait sans cesse en avant le nom de Dessalines. Il en sauva néanmoins quelques unes entre autres Madame Campan, créole d'une rare beauté, qu'il éloigna aussitôt de sa demeure pour que la calomnie ne l'accusât pas d'avoir mis un prix à cette action. Elles furent jetées dans de grandes chaloupes, et noyées à la pointe du Lamentin, à une lieue de la ville. Des femmes noires et de couleur avaient arraché à Germain Frère plusieurs petites blanches, les unes à la mamelle, d'autres de quatre ou cinq ans, en certifiant, par serment, au péril de leurs jours, que ces innocentes étaient des sang-mêlées. Si un faux témoignage peut être pardonné, c'est dans une telle circonstance.

On publia aux Cayes que les femmes blanches seraient embarquées, pour être ensuite déportées. Elles se transportèrent en grand nombre, avec ce qu'elles avaient de plus précieux, chez Monsieur Carter, négociant américain, heureuses de fuir une terre qui avait dévoré leurs époux. Dans la soirée elles furent conduites à bord d'un brick américain mouillé dans la rade. Vers le milieu de la nuit, on les fit passer dans de grandes chaloupes et on les amena au Chateaudain, mouillage peu éloigné de l'embouchure de la rivière Renaud. Des matelots, sous les ordres de Bégon, de Aoua et du capitaine Tartre, les lièrent dos à dos, leur attachèrent aux pieds de grosses pierres et les plongèrent au fond de

Digitized by Google

la mer. Pendant les jours qui suivirent cette exécution on fit des visites domiciliaires dans de nombreuses maisons pour arrêter celles qui s'étaient cachées. Le chef d'escadron Voltaire, aide-de-camp du général Geffrard, arracha à la mort madame Renaud, femme remarquable sous tous les rapports; plusieurs autres citoyens et madame Laurence Macintosh en sauvèrent quelques unes.

Au Fort Liberté, aux Gonaïves, à St-Marc, au Mirebalais, à Jacmel, aux Cayes, à Jérémie, partout enfin, des rivages à la cime des plus hautes montagnes, elles furent immolées. Quand le général Férou avait reçu, à Jérémie, l'ordre de les faire exécuter, il était tombé dans une profonde consternation. Il garda l'ordre sur lui pendant deux jours, sans en donner connaissance à aucune des autorités. Enfin il le communiqua à Théodat Trichet, à Bergerac Trichet et à Thomas Durocher ses conseillers intimes. Ces quatre hommes réunis fondirent en larmes. Mais il fallait ou exécuter l'ordre, ou se mettre en état de révolte contre le gouverneur-général. Tout en prenant la résolution de l'exécuter, ils se déterminèrent à sauver la plus grande partie de ces malheureuses. Férou appela Gaspard, le commandant du port, et l'exhorta à embarquer, pendant la nuit qui devait suivre, autant de femmes blanches que ses deux goëlettes pourraient en recevoir. Gaspard exécuta ces instructions, et le lendemain le massacre commença. Thomas Durocher, de son côté, en cacha beaucoup. Gaspard appareilla pour l'île de Cube, où, à son arrivée, il les débarqua saines et sauves. Il revint à Jérémie, reçut encore à son bord celles qui avaient été cachées, fit un autre voyage à Cube et les y déposa le long de la côte.

Aussitôt après le massacre des blanches du Cap, Dessalines avait fait arrêter Petit Noël Prière et les autres anciens chefs de congos qui lui avaient fait leur soumission, comme nous l'avons vu. Il leur fit enlever tout ce qu'ils avaient pris sur les blancs pendant le massacre, et les fit conduire à Marchand où ils furent exécutés quelque temps après.

L'exécution des femmes blanches répandit tant dans nos villes que dans nos campagnes une sombre douleur. Les haïtiens gémirent la plupart sur ce sacrifice inutile. Ils en jetèrent tout l'odieux sur Dessalines qui cependant en était moins coupable que son entourage, car il avait dit maintes fois qu'il n'en sentait pas la nécessité. Comme chef d'Etat, il eût dû s'y opposer; mais il y fut entraîné par des hommes en lesquels il mettait sa confiance, qui lui persuadèrent que la nation demandait avec opiniâtreté ce dernier sacrifice; on le détermina surtout à y consentir parce qu'on le convainquit que ce massacre consoliderait à tout jamais l'indépendance du pays, en mettant un océan de sang entre Haïti et la France, et ferait perdre à l'ancienne métropole tout espoir de traiter avec nous. Et pour consolider l'indépendance d'Haïti, Dessalines n'eût

Digitized by Google

reculé devant aucun des moyens que lui suggéraient ses convictions. Les hommes de l'époque qui l'ont poussé au massacre des femmes n'éprouvèrent de difficultés que pour le convaincre; ils sont les premiers coupables. Dessalines avait quelques bons instincts; si on les eût dirigés avec sollicitude, il eut commis moins de fautes. Les conseils lui étaient surtout nécessaires depuis l'évacuation des Français, car il n'était qu'homme de guerre. Quand il se trouvait à Jérémie, il avait été enchanté de deux actrices blanches qui au théâtre l'avaient beaucoup fait rire. Il était parti de cette ville, animé de bonnes dispositions envers les blanches. Si l'idée d'exterminer ces malheureuses ne lui avait pas été suggérée plus tard, pourquoi eût-il laissé un intervalle entre leur égorgement et celui des blancs. Néanmoins comme il n'a pas opposé une résistance invincible à ces atroces suggestions, l'histoire ne peut le justifier.

Le massacre général des Français après l'évacuation de Rochambeau est un acte qu'on a presque partout condamné. Ces terribles mesures font horreur à l'humanité. Comme la violence de nos passions politiques ne permettait plus aux blancs de demeurer parmi nous, on eût dû les déporter; car si, en grand nombre, ils n'ont pas suivi les débris de l'armée française, c'est que nous leur avions promis, par des actes officiels, sécurité et protection. Mais ce n'est pas une raison pour que l'on jette sans cesse malédiction sur nous. Tous les peuples dans les effervescences révolutionnaires ont eu ces affreux momens d'égarement sur lesquels l'on gémit, et que l'on s'efforce de ne pas renouveler. La Sicile a eu ses vêpres siciliennes, l'Espagne ses auto-da-fé, l'Angleterre, ainsi que l'Allemagne, ses guerres de religion, la France ses massacres de la St. Barthélemy, ses journées de Septembre. Les crimes commis sur nos pères par les colons, plus tard par Leclerc et Rochambeau, sont bien supérieurs en raffinement de cruauté à tout ce qui a été fait chez nous en 1804. La France doit-elle être à cause de ces crimes un objet éternel d'horreur? Du reste l'homme civilisé, se vantant d'être à la tête des progrès de l'esprit humain, asservissant son semblable, mû par un sordide intérêt, n'est-il pas plus coupable que l'homme aux qualités natives qu'un esclavage abrutissant a rendu cruel?

Les Haïtiens, portant encore les marques des tortures que les blancs leur avaient fait souffrir, ne purent, sous l'influence de quelques incitations, contenir leur fureur. Les uns demandaient aux blancs un fils, une sœur, d'autres une mère, un père, de nombreux amis. Il fallait que la nation fût dévorée d'une soif bien ardente de vengeance, pour que tout un peuple doux, humain, hospitalier, se résolût à cette cruelle mesure, si contraire à ses instincts. Quant à la politique, on pensait alors qu'elle commandait impérieusement ce sanglant sacrifice. La France était toute

Digitized by Google

puissante ; elle menaçait Haïti d'une nouvelle expédition. On craignait en déportant les blancs qu'ils ne revinssent dans le pays, les armes à la main, guidant les armées de l'ancienne métropole. Si des historiens Français sévèrement attachés à la nationalité de leur patrie, aujourd'hui jouant un rôle honorable dans leur pays, ont pu considérer les massacres de Septembre, qui font frémir l'humanité, comme nécessaires au salut public, ne doit-on pas, à plus forte raison, jeter le voile de l'oubli sur les massacres de 1804, commis par un peuple alors presque barbare, qui avait été maintenu, pendant près de trois siècles, en une servitude, non seulement physique mais encore morale et intellectuelle.

On a vu les Haïtiens des deux couleurs, noirs et jaunes, demander en grand nombre, l'extermination des blancs, et se livrer à de vives joies pendant qu'on les massacrait. Mais ceux que les passions politiques n'égaraient pas, virent avec inquiétude le peuple lancé dans les voies du sang ; ils craignirent que le gouvernement ne pût arrêter cet élan. D'une autre part ce projet du gouverneur général, de faire abandonnner les villes du littoral, paraissait à beaucoup de généraux éclairés, à Christophe, Pétion, Geffrard, contraire aux progrès d'un jeune peuple. Dès lors deux partis commencèrent à se dessiner : les ultra-révolutionnaires et les modérés. Ces derniers, ayant vu s'évanouir les dangers de la patrie, désiraient un gouvernement doux, intelligent et même constitutionnel, de fréquentes relations avec les étrangers, Anglais, Allemands, Danois, Suédois, Américains ; les premiers, zélés partisans du système de Dessalines, désiraient au contraire, que la population vécut au sein des montagnes, afin, disaient-ils, que la corruption européenne ne pût l'atteindre.

Cependant la proclamation qui annonça à la nation l'extermination générale des Français que presque chaque bras avait exécutée, fut accueillie avec enthousiasme par les Haïtiens, modérés et ultra-révolutionnaires. * Le nombre des victimes, hommes, femmes et enfans s'élevait à trois mille environ.

Liberté, ou la Mort.

J. DESSALINES, *Gouverneur-Général.*

AUX HABITANS D'HAÏTI.

Des forfaits jusqu'alors inouïs faisaient frémir la nature ; la mesure était à son comble.....

* Cette proclamation fut publiée au Cap, pendant qu'on achevait dans le Sud le massacre des femmes blanches vers les extrémités de ce département.

Digitized by Google

Enfin l'heure de la vengeance a sonné, et les implacables ennemis des droits de l'homme ont subi le châtiment dû à leurs crimes. J'ai levé mon bras trop longtemps retenu sur leurs têtes coupables. A ce signal qu'un dieu juste a provoqué, vos mains *saintement* armées ont porté la hache sur l'arbre antique de l'esclavage et des préjugés. En vain le temps et surtout la politique infernale des Européens, l'avaient environné d'un triple airain; vous avez dépouillé son armure, vous l'avez placée sur votre cœur pour devenir comme vos ennemis naturels, cruels, impitoyables. Tel qu'un torrent débordé qui gronde, arrache, entraîne, votre fougue vengeresse a tout emporté dans son cours impétueux. Ainsi périsse tout tyran de l'innocence, tout oppresseur du genre humain.

Quoi donc! courbés depuis deux siècles sous un joug de fer, jouet des passions des hommes, de leurs injustices et des caprices du sort; victimes mutilés de la cupidité des blancs français, après avoir engraissé de nos sueurs ces sangsues insatiables, avec une patience et une résignation sans exemple, nous aurions encore vu cette horde sacrilège attenter à notre destruction, sans distinction de sexe ni d'âge; et nous hommes sans énergie, sans vertu, sans délicatesse, nous n'aurions pas plongé dans leur sein nos bras désespérés? Quel est ce vil Haïtien, si peu digne de sa régénération, qui ne croit point avoir accompli les décrets éternels en exterminant ces tigres altérés de sang? S'il en est un qu'il s'éloigne, la nature indignée le repousse de notre sein. Qu'il aille cacher sa honte loin de ces lieux: l'air qu'on y respire n'est pas fait pour ses organes grossiers: c'est l'air pur de la liberté auguste et triomphante.

Oui, nous avons rendu à ces vrais cannibales, guerre pour guerre, crimes pour crimes, outrages pour outrages. Oui, j'ai sauvé mon pays, j'ai vengé l'Amérique. Mon orgueil et ma gloire sont dans l'aveu que j'en fais à la face des mortels et des dieux. Qu'importe le jugement que prononceront sur moi les races contemporaines et futures? J'ai fait mon devoir; ma propre estime me reste; il me suffit. Mais que dis-je? La conservation de mes malheureux frères, le témoignage de ma conscience, ne sont pas ma seule récompense; j'ai vu deux classes d'hommes nés pour s'aimer, s'entre-aider, se secourir, mêlées enfin et confondues ensemble, courir à la vengeance, se disputer l'honneur des premiers coups. Noirs et jaunes, que la duplicité raffinée des européens a cherché si longtemps à diviser, vous qui ne faites aujourd'hui qu'un seul tout, qu'une seule famille; n'en doutez pas, votre parfaite réconciliation avait besoin d'être scellée du sang de nos bourreaux. Mêmes calamités ont pesé sur vos têtes proscrites, même ardeur à frapper vos ennemis vous a signalés, même sort vous est réservé, mêmes intérêts doivent donc vous rendre à jamais unis, indivisi-

Digitized by Google

bles et inséparables. Maintenez votre précieuse concorde, cette heureuse harmonie parmi vous ; c'est le gage de votre bonheur, de votre salut, de vos succès : c'est le secret d'être invincibles.

Faut-il, pour resserrer ces nœuds vous retracer le cours des atrocités commises contre notre espèce : le massacre de la population entière de cette île, médité dans le silence et le sang-froid du cabinet ; l'exécution de cet affreux projet, à moi proposé, sans pudeur, et déjà entamé par les Français avec ce front calme et serein, accoutumé à de pareils forfaits ; la Guadeloupe saccagée et détruite; ses ruines encore fumantes du sang des enfans, des femmes et des vieillards passés au fil de l'épée ; Pélage lui-même, victime de leur astuce après avoir lâchement trahi son pays et ses frères ; le brave et immortel Delgresse emporté dans les airs avec les débris de son fort, plutôt que d'accepter des fers. Guerrier magnanime ! ton noble trépas, loin d'étonner notre courage, n'a fait qu'irriter en nous la soif de te venger ou de te suivre. Rappellerai-je encore ici à votre souvenir les trames tout récemment ourdies à Jérémie ; l'explosion terrible qui devait en résulter malgré le pardon généreux accordé à ces êtres incorrigibles, à l'expulsion de l'armée française ; leurs émissaires leur ont répondu à propos dans toutes les villes pour susciter une nouvelle guerre intestine ; le sort déplorable de nos frères déportés en Europe, enfin le despotisme effroyable, précurseur de la mort, exercé à la Martinique. Infortunés Martiniquais ! que ne puis-je voler à votre secours et briser vos fers ? Hélas ! un obstacle invincible nous sépare..... Mais peut-être une étincelle du feu qui nous embrase jaillira dans votre âme ; peut-être, au bruit de cette commotion, réveillés en sursaut de votre léthargie, revendiquerez vous, les armes à la main, vos droits sacrés et imprescriptibles !

Après l'exemple terrible que je viens de donner, que tôt ou tard la justice divine déchaîne sur la terre de ces âmes fortes, au dessus des faiblesses du vulgaire, pour la perte et l'effroi des méchans ; tremblez tyrans, usurpateurs, fléaux du Nouveau Monde ! Nos poignards sont aiguisés, vos supplices sont prêts ! soixante mille hommes équipés, aguerris, dociles à mes ordres, brûlent d'offrir un nouvel holocauste aux mânes de leurs frères égorgés ! qu'elle vienne cette puissance assez folle pour oser m'attaquer ? Déjà à son approche, le génie irrité d'Haïti, sortant du sein des mers, apparaît; son front menaçant soulève les flots, excite les tempêtes ; sa main puissante brise ou disperse les vaisseaux ; à sa voix redoutable, les lois de la Nature obéissent ; les maladies, la peste, la faim dévorante, l'incendie, le poison volent à sa suite... . Mais pourquoi compter sur le secours du climat et des élémens ? Ai-je donc oublié que je commande à des âmes peu communes, nourries dans l'adversité, dont l'audace s'irrite des obstacles, s'accroît dans les dangers ? Quelles

Digitized by Google

viennent donc ces cohortes homicides; je les attends d'un œil fixe, je leur abandonne sans peine le rivage et la place où les villes ont existé; mais malheur à celui qui s'approchera trop près des montagnes. Il vaudrait mieux pour lui que la mer l'eut englouti dans ses profonds abîmes que d'être dévoré par la colère des enfans d'Haïti.

Guerre à mort aux tyrans! voilà ma devise. Liberté, Indépendance, voilà notre cri de ralliement.

Généraux, officiers, soldats, peu semblable à celui qui m'a précédé, à l'ex-gouverneur Toussaint, j'ai été fidèle à la promesse que je vous ai faite en prenant les armes contre la tyrannie, et tant qu'un souffle m'animera je tiendrai à ce serment.

« Jamais aucun colon ni européen ne mettra le pied sur ce ter-« ritoire à titre de maître ou de propriétaire; cette résolution sera « désormais la base fondamentale de notre constitution. » Que d'autres chefs après moi creusent leur tombeau et celui de leurs semblables, en tenant une conduite diamétralement opposée à la mienne, vous n'en accuserez que la loi inévitable du destin qui m'aura enlevé au bonheur ou au salut de mes concitoyens. Mais puissent mes successeurs suivre la marche que je leur ai tracée. C'est le système le plus propre à consolider leur puissance; c'est le plus digne hommage qu'ils pourront rendre à ma mémoire.

Comme il répugne à mon caractère et à ma dignité de punir quelques innocens des faits de leurs semblables, une poignée de blancs recommandables par la religion qu'ils ont toujours professée, qui d'ailleurs ont prêté le serment de vivre avec nous dans les bois, a éprouvé ma clémence. J'ordonne que le glaive les respecte, et qu'on ne porte aucune atteinte à leur travaux ni à leur conservation.

Je recommande de nouveau, et j'ordonne à tous les généraux de département, commandans d'arrondissement et de place, d'accorder secours, encouragement et protection aux nations neutres et amies qui viendront établir avec cette île des relations commerciales.

Au quartier général du Cap, 28 Avril 1804, l'an 1er de l'indépendance.

Le Gouverneur-Général,

DESSALINES.

Pour copie conforme: *Le Secrétaire Général,*

JUSTE CHANLATTE.

Juste Chanlatte, le Secrétaire Général, qui avait rédigé cette proclamation, était un citoyen instruit. Nous l'avons déja vu figurer

Digitized by Google

au commencement de la révolution. D'un tempérament froid, il n'avait animé cette proclamation de ce feu patriotique que parce qu'il s'était profondément pénétré des sentimens intimes de Dessalines. Celui ci l'avait exalté par son énergie révolutionnaire. Indigène d'Haïti, un des anciens révolutionnaires de notre pays, il avait toujours été cruellement persécuté par les blancs qui le détestaient surtout parce qu'il surpasait en talens leurs meilleurs écrivains de la colonie. C'était un homme impitoyable, fort dangereux auprès de Dessalines, qu'il ne pouvait qu'exciter au mal. Mais alors il luttait avec Boisrond Tonnère de patriotisme et de talens. Ce dernier, moins instruit, l'emportait sur lui en imagination. Ils éclipsaient l'un et l'autre les autres secrétaires de Dessalines, Diaquoi, Dupuy, Carbonne, Chareron. Le chef de l'état-major de l'armée, le général Bazelais, audacieux et brave, mais d'une humeur cruelle, sous des formes douces, avait des connaissances assez étendues.

Dessalines, appelé au commandement des Indigènes, dès le commencement de la guerre nationale, avait profondément senti combien était importante l'union des Indigènes noirs et jaunes sortis des mêmes entrailles, et également persécutés dans les deux Amériques. Le triomphe de l'Indépendance avait été la conséquence de leur accord. La proclamation du 18 Avril 1804 que nous venons de rapporter consacre cet accord comme essentiel au maintien de l'Indépendance d'Haïti. La nation se montra heureuse de cette disposition. « Jamais aucun « colon ni européen ne mettra le pied sur ce territoire à titre de « maître ou de propriétaire. » En déclarant au peuple qu'il avait pris en horreur le système gouvernemental de Toussaint sous lequel les blancs étaient favorisés, au détriment des Indigènes, Dessalines avait produit un enthousiasme général. Son image tracée dans le ciel s'étendait sur toute Haïti, et les Haïtiens lui envoyaient de toutes parts l'encens de leurs hommages. Les impressions douloureuses s'effacent vite chez l'homme, et ceux qui condamnaient les actes du gouverneur-général, pendant le massacre, proclamaient, après le sacrifice consommé, qu'il avait bien agi, qu'il avait une seconde fois sauvé la patrie. Dessalines disait : si la France nous envahit et que la fortune soit contraire à nos armes, sur les champs de bataille, la terre d'Haïti deviendra un embrasement général qui ne laissera aux vainqueurs que cendres et décombres.

Sous les gouvernemens qui ont succédé à celui de Dessalines, sous Pétion, sous Christophe, sous Boyer, toutes les fois qu'on a voulu ranimer l'énergie de la nation, et même l'enthousiasmer, on lui a rappelé les proclamations du 1er Janvier et du 28 Avril 1804. Jusqu'après 1818 ces actes ont été publiés dans nos almanachs.

Le 9 Avril, avant le massacre des blancs du département du Nord, Dessalines avait fait publier l'ordonnance suivante :

Digitized by Google

« Tous les propriétaires qui ont des produits à vendre paieront préalablement à l'Etat un quart de leur denrées à titre d'impôt territorial.* La faculté de vendre les produits de l'an XI ** appartiendra seulement à ceux des propriétaires qui, pendant cette année, faisaient partie de l'armée indigène. Les personnes qui, en l'an XI, étaient avec les Français, ne jouiront pas de leurs produits, et leurs biens*** seront confisqués pour subvenir aux besoins de l'armée indigène. Les mulets, les chevaux, les autres animaux appartenant aux habitations séquestrées seront livrés à l'administration des domaines qui en fournira un compte exact aux généraux commandant les départements. Ceux ci les placeront sur les biens séquestrés afin qu'ils soient employés à la culture.

« Il est expressément défendu aux officiers de s'associer avec les cultivateurs des habitations.

« Tous les sucres manufacturés qui ont été livrés aux chefs de corps seront remis à l'adminstration des domaines.

« Les propriétaires qui résidaient avec les Français, au moment que les armées indigènes prenaient possession d'une place, auront tous leurs produits de l'an XI confisqués.

« Les généraux divisionnaires commandant les départemens ordonneront aux généraux de brigade d'élever des fortifications au sommet des plus hautes montagnes de l'intérieur, et les généraux de brigade feront, de temps en temps, des rapports sur les progrès de leurs travaux.

« Les ventes ou donations tant de meubles qu'immeubles faites par les émigrés en faveur de personnes résidentes dans l'île sont annulées, mais bien entendu qu'autant qu'elles aient été faites après la prise d'armes des armées indigènes pour chasser les Français d'Haïti. « Signé DESSALINES. »

Dès Février 1804, le gouverneur général avait déjà déclaré nuls les ventes et les testamens faits par les blancs. Ceux des indigènes qui étaient propriétaires avant l'an XI, à l'époque de la prise d'armes de Pétion et de Dessalines contre les Français, lors même qu'ils esssent acquis leurs biens de blancs propriétaires, ne furent pas dépossédés; ceux qui étaient demeurés avec les Français pendant l'an XI ne purent pas, quoique Haïtiens, jouir des produits qu'avaient fournis leurs terres pendant cette année. Ceux qui pendant la pé-

* Cette disposition, concernant le quart de subvention, s'appliquait aussi à ceux qui avaïent reçu, depuis l'indépendance, des propriétés de l'Etat, à titre de ferme.

** De Septembre 1802 à Septembre 1803. Dessalines & Pétion avaient pris les armes contre les Français en Octobre 1802.

***Par leurs biens on doit entendre leurs produits dans cette circonstance.

Digitized by Google

riode de Septembre 1802 à Septembre 1803, avaient acheté des propriétés d'indigènes demeurés dans le pays et non de blancs, virent respecter leurs droits. Les directeurs des domaines de chaque département étaient chargés de la vérification des titres.

Quant aux biens des blancs, ils furent tous confisqués après le massacre au profit de l'Etat.

Cet arrêté rencontrera, dans son exécution à l'égard des Haïtiens, des obstacles qui deviendront insurmontables dans le Sud. Ce sera une des causes de la révolte de la population de ce département contre Dessalines.

Les généraux divisionnaires Christophe, Clervaux, Gabart, Pétion, Geffrard, se mirent avec zèle à élever des fortifications dans leurs départemens, au sommet des mornes de l'intérieur les plus inaccessibles. Ces fortifications devaient être des asyles, des retranchemens, au cas d'une nouvelle invasion étrangère. Le général Capoix acheva le fort des Trois Pavillons dans les mornes du Port de Paix. Christophe fit continuer les travaux de la Ferrière auxquels il ne mit la dernière main qu'après la mort de Dessalines. * Cette citadelle située à cinq lieues du Cap, se dresse avec majesté sur le sommet d'un morne de 2,500 pieds de hauteur, nommé le Bonnet à l'Évêque. Christophe employait au travail de cette construction formidable, sous la verge et le bâton, toutes les populations soumises à son commandement. Déjà plusieurs centaines d'hommes avaient péri dans le transport des matériaux et de la grosse artillerie, au travers d'un sentier jusqu'alors impraticable. On ne pouvait pénétrer au lieu de la construction que par ce chemin taillé dans le roc. Les murailles que Christophe rendait très épaisses furent plus tard, sous son règne, garnies de 360 pièces de canon. Des casernes, et d'immenses jardins s'étendirent dans l'intérieur. Ils purent contenir et alimenter 10,000 hommes. Christophe laissa découvrir dès lors son génie créateur. Les mauvais traitemens que les hommes et les femmes de toutes conditions essuyaient en travaillant aux fortifications de la Ferrière excitaient des murmures. Les jeunes cultivatrices, même les plus délicates, étaient contraintes de porter sur la tête des pierres et des boulets, et des soldats grossiers les contraignaient au travail à coups de verges et de liane. On se demandait : pourquoi ce travail forcé ? Ne pourrait-on pas employer des moyens plus doux ? Avons nous refusé, disaient les femmes, en leur langage créole, de porter des munitions sous le feu de l'ennemi, lorsque nos frères et nos époux combattaient les Français. Si la patrie, en danger, commandait l'emploi de ces cruels

* Dès le mois de Janvier 1804, Christophe avait fait commencer la construction de la Ferrière, sous la direction d'un officier du génie Henri Barré, homme de couleur.

Digitized by Google

moyens nous nous y livrerions avec ardeur ; mais nos oppresseurs ont été chassés à tout jamais ; le temps de la légalité est arrivé. Ces plaintes étaient justes ; le général Christophe eut obtenu le même résultat en employant moins de rigueurs.

De son côté, le général Pétion fit élever une forteresse dans une des plus belles positions de la seconde division de l'Ouest, à quatre lieues du Port-au-Prince, sur le sommet d'un des mornes du quartier du Grand Fond. On donna à la fortification le nom de Jean Jacques en l'honneur du gouverneur-général. Pétion, d'après les instructions de Dessalines, avait réuni la population du quartier, qui, après s'être pourvue elle même de provisions, travailla sans cesse à la construction jusqu'à ce qu'elle fut achevée. Les sections rurales s'étaient rendues à la corvée, alternativement, par semaine, sous la direction de Bélisaire Bonheur, un de nos premiers révolutionnaires. Aujourd'hui celui qui se tient sur les murs du fort Jacques est étonné de la vigueur des hommes de l'époque. A force de bras ils traînèrent le long des flancs d'un morne à pic, des masses de pierres et des pièces de gros calibre, non pas au moyen de cordages, mais avec de fortes lianes qui, se rompant quelquefois, roulaient jusqu'au pied de la montagne et écrasaient les manœuvres des deux sexes. Une autre forteresse qui reçut le nom d'Alexandre, en l'honneur du général Pétion, fut ensuite élevée sur un morne voisin qui domine le fort Jacques. Dans les mornes de Léogane, le général Cangé commença le fort Campan qu'acheva ensuite le général Yayou. Dans le quartier de Jacmel, Magloire Ambroise fit construire un fort au Cap-Rouge. Dans le Sud, le général Geffrard fit élever le fort Platon dans l'arrondissement des Cayes, ayant des casernes souterraines à l'abri de la bombe ; et Férou, le fort Mafranc dans le quartier de la basse grande rivière de Jérémie. Dans l'arrondissement d'Aquin, le général Jean-Louis François fit commencer la construction d'un fort qui ne fut jamais achevé, sur le sommet d'un morne nommé le Bonnet Carré. De cette position l'on plonge ses regards sur toutes les campagnes de l'arrondissement. Partout dans l'intérieur, dans chaque arrondissement, l'on voyait se dresser des forteresses qui furent la plupart achevées sous le gouverneur général. Dessalines établit près de Marchand, à Baurin, habitation arrosée par la rivière de la Coupe Haleine, une manufacture de poudre. Il ne voulait pas, en cas de blocus, se trouver privé de munitions de guerre.

Dessalines avait conçu le projet, destructeur de la civilisation, de réunir toute la population haïtienne au centre de l'île dans les gorges des plus hautes montagnes. Trop aveuglé par la haine implacable qu'il portait aux blancs, il voulait, autant que possible, que les Haïtiens n'eussent aucun contact avec les étrangers. Il se proposait, en conséquence, d'établir sur le rivage de la mer des comptoirs que des indigènes incorruptibles, choisis par

Digitized by Google

lui-même, eussent occupés pour trafiquer avec les blancs. Les marchandises importées auraient été transportées dans les villes intérieures, dans des chariots, à travers de belles routes qu'il faisait déjà percer dans toutes les directions. Il ne vécut pas assez longtemps pour réaliser ce projet qui fut une des causes de sa chute. Il faisait abattre, dans les villes, des maisons publiques dont les matériaux étaient transportés à Marchand. Des soldats travaillaient à la démolition; et il défendait de les payer, car dans ce cas, ils faisaient, à son avis, une œuvre patriotique. Le Port au Prince devait être transporté à huit lieues dans l'intérieur sur l'habitation Dérance, au centre des montagnes. Déjà on avait dressé le plan de cette nouvelle ville.

Les denrées qui avaient été réduites à nulle valeur, sous le gouvernement de Rochambeau, à cause de la guerre entre la France et l'Angleterre, étaient vendues aux Anglais dont les navires remplissaient nos ports. Ils apportaient aux Haïtiens de belles toiles, des draps fins, de magnifiques dentelles, des sabres d'une trempe supérieure, et de véritables madras dont nos femmes se coiffaient avec une grâce ravissante. Les Anglais payaient le café en ce moment 20 sous la livre; et comme la gourde espagnole valait alors 8 livres 5 sous ou 165 sous, le café revenait à 12 piastres le cent. Par leurs remises en Europe, ils faisaient d'énormes bénéfices, et les riches cargaisons qu'ils envoyaient en Haïti, remplissaient d'or, par les droits d'importation, les caisses du gouvernement. Comme sous Toussaint Louverture, le cultivateur, attaché aux grandes habitations, recevait le quart des produits, le gouvernement un quart, et le propriétaire ou fermier gardait la moitié. Le cultivateur était seul injustement contraint de vendre son café à raison de 20 sous la livre. Le propriétaire avait la faculté de s'en dessaisir au prix qui lui convenait, quand il traitait avec le commerce. Il n'est pas extraordinaire qu'en payant le café 20 sous la livre, les Anglais aient fait d'énormes bénéfices. En 1804, la guerre était générale en Europe; le café pénétrait difficilement en France, en Hollande, en Allemagne, en Russie, en Espagne; il était en outre rare; car alors l'Inde, le Brésil, en produisaient fort peu. Les antilles anglaises et françaises en fournissaient pour ainsi dire seules. Quant aux colonies espagnoles Porto-Rico et Cuba elles n'avaient pas encore donné un grand développement à la culture de cette fève. Les Anglais seuls maîtres de la mer monopolisaient les denrées coloniales, et les vendaient au prix qu'ils jugeaient le plus convenable à leurs intérêts.

Jusqu'alors le gouverneur-général accordait toute sa confiance au général Christophe qui, par une administration sévère et intelligente, augmentait chaque jour les ressources de l'Etat, dans le département du Nord. Le 18 Mai 1804, Christophe publia au Cap un tarif qui détermina la perception du droit de péage relatif au bac établi

Digitized by Google

sur la rivière du haut du Cap; régularisa un système admirable de fermage, et contraria tellement la contrebande par les moyens les plus violents qu'il la rendit impossible.

Dessalines affectionnait particulièrement Gabart, Bazelais et Charlotin. Bazelais seul jouissait de la faveur de monter en voiture avec lui. Il admirait et estimait le général Pétion qu'il appelait avec sincérité l'homme au bon cœur. Il aimait l'intrépidité de Gérin dont la tenacité était telle dans les combats qu'il l'avait surnommé côte-de-fer. Il lui avait donné la vie sous Toussaint, irrésistiblement entraîné à cette belle action par l'héroïsme de Gérin. Il respectait le noble caractère de Jean-Louis François. Il avait peu d'estime pour Moreau ou Coco Hérne dont il avait fait l'instrument de ses passions. Il l'avait chargé de surveiller les démarches de Geffrard aux Cayes.

Les généraux Geffrard et Capoix lui portaient ombrage. Ces deux hommes qui s'étaient couverts de gloire pendant la guerre nationale, loin de ses yeux, étaient chéris des troupes et des populations, sous leurs ordes. Ils refusaient d'employer pour lui plaire ces basses adulations dont il était déjà entouré.

Christophe, de son côté, était envieux de la brillante renommée de Capoix qui, seul dans le Nord, pouvait lui disputer l'autorité, si la mort venait à surprendre Dessalines. Il incitait celui ci contre la population du Port de Paix toute dévouée à Capoix.

Au Port-au Prince, le général Pétion occupait, comme nous l'avons vu, dans la rue Américaine, la maison Dalton, bâtie sur le rivage de la mer.

Le commandant de l'arrondissement Germain frère n'était pas aimé des citoyens qu'il commençait à maltraiter. Cependant il avait encore avec Pétion des liaisons en apparence fort étroites. Pétion savait que Dessalines lui avait confié le soin d'épier toutes ses démarches.

Jusqu'alors aucune plainte ne se faisait entendre contre Dessalines. Les généraux les plus intelligents tels que Christophe, Pétion, Geffrard, observaient sa conduite, et attendaient qu'il dessinât un système intérieur d'administration, pour, soit le seconder énergiquement, soit miner son autorité. Ces trois hommes songeaient à lancer le peuple dans les grandes voies de la civilisation, le premier par des moyens prompts et violents, et les deux autres par des institutions démocratiques.

Quant au général Clervaux, épuisé par la maladie, et aveuglement devoué à Dessalines comme il l'avait été à Toussaint, il ne songeait qu'à rétablir sa santé qui avait été fortement ébranlée en Février. *

* ARMÉE DE L'ILE D'HAITI.—DIVISION CLERVAUX.

Au quartier-général du Dondon, le 11 Février 1804, l'an premier de l'indépendance.

Digitized by Google

Le général Gérin qui commandait l'arrondissement de Nippes, aimé de Dessalines, vivait en mésintelligence avec Jean-Louis François. Celui ci, commandant l'arrondissement d'Aquin, empiétait souvent sur son autorité et lui reprochait de favoriser les hommes de couleur au détriment des noirs. Gérin repoussait ces reproches avec indignation, lui disait qu'il ne connaissait que le mérite, et qu'il ne s'était jamais laissé influencer par la nuance des individus.

CHARLES LALONDRIE, général de brigade,

Au général de division Christophe, conseiller d'Etat et commandant en chef du département du Nord.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous donner connaissance que le général de division Clervaux est parti pour changer d'air, pour la Marmelade, depuis quinze jours, ayant des fièvres continuelles. Je viens d'être informé à l'instant, par une lettre de son secrétaire, de la triste position où il est depuis sept jours alité sans pouvoir prendre aucun aliment ; tout fait craindre pour ses jours. Je vous prie, à cet effet, mon cher général, de faire monter un bon médecin, avec les médicamens nécessaires afin de lui porter les plus prompts secours. Je pense qu'il serait à propos de lui poser des vésicatoires. Veuillez ordonner au médecin que vous désignerez de ne point mettre de retard. Ci-joint la note des drogues que l'on m'a fait passer.

Je vous désire une bonne santé.

Je vous salue respectueusement,

Ch. LALONDRIE.

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

1804

Sommaire. Négociations infructueuses entre le gouverneur de la Jamaïque et Dessalines, pour parvenir à un traité tel que celui qui avait été conclu sous Toussaint Louverture.—Noble conduite de Dessalines à l'égard de 160 Polonais.—Le général Ferrand s'empare de l'autorité à Sto.-Domingo sur le général Kerversau et l'embarque pour France.—Ferrand établit un cordon de Hinche à l'étang Henriquille et fait élever, entre Azua et St. Jean, la fortification dite *Tombeau des Indigènes.*—Tabarrès commande à St. Yague pour Dessalines.—Il est chassé de cette ville par l'adjudant-commandant Deveau sorti de Sto.-Domingo.—Toussaint Brave reprend St.-Yague, et l'abandonne ensuite.—Ferrand nomme Sérapio commandant du département de Cibao.—Proclamation de Dessalines adressée aux habitans de la partie de l'Est.—Dessalines se propose d'entreprendre la conquête de la partie de l'Est.—Administration générale.—Vernet.—Vastey.—Administrateurs principaux.—Système de fermage.—Droits d'exportation.—Système de consignation.—Instructions du ministre des finances aux administrateurs des finances relativement aux désordres administratifs.—Le gouvernement fait de grandes acquisitions de munitions.—Lettre du général Geffrard à Dessalines.—Ecrit de Chanlatte fils relativement à l'époque de la domination française.—Résolution de proclamer Dessalines Empereur.—Programme de la cérémonie du couronnement.—Dessalines est proclamé Empereur à Marchand.—Acte de sa nomination à la dignité d'Empereur. — Proclamation adressée au peuple à cette occasion. — Haïti devient une monarchie élective. — Formation d'un conseil d'Etat. — Dessalines refuse de créer une noblesse. — Correspondance de Dessalines avec l'amiral Duckworth relativement aux corsaires haïtiens. — 8 Octobre 1804, cérémonie du couronnement de l'Empereur dans tout l'Etat d'Haïti.—Décret de l'Empereur concernant le commerce de détail frauduleux que font les capitaines de navires étrangers.—Prix des denrées.— Décret concernant les

Digitized by Google

capitaines étrangers qui reçoivent à leur bord des haïtiens pour les conduire à l'étranger.—Arrêté concernant les vagabonds.—Gazette du Cap.—Corruption dans les mœurs.—Assassinat de Brochard et de Darassan.—Exécution de Ducoudray, espion français.—Ordonnance concernant les cartes de sûreté.—L'ordre est envoyé aux généraux et aux hauts fonctionnaires civils de se rendre à Marchand pour assister au deuxième anniversaire de l'Indépendance.—Aspect de Marchand.—Fête de l'Indépendance.—Dessalines est provoqué à l'expédition de l'Est par un arrêté infâme de Ferrand.—Tournée de Dessalines dans l'Ouest.—Retour de David-Troy, de Mentor, de Dartiguenave en Haïti.—Dessalines ôte à David Troy son grade et le fait soldat.—Il confie au général Yayou le commandement de l'arrondissement de Léogane.—Dessalines entre en campagne contre la partie de l'Est.—La division de l'Artibonite part de la Petite-Rivière.—Elle est jointe au Mirebalais par la division de l'Ouest, sous les ordres de Pétion.—Le bourg de Lamatte fait sa soumission.—L'armée haïtienne traverse St-Jean, et arrive au fort dit *Tombeau des indigènes*.—Ce fort est enlevé, et le lieutenant-colonel Vict qui y commande est pris et horriblement exécuté.—L'armée traverse Azua, et arrive à Gaillard, à une lieue de Sto-Domingo.—Description des fortifications de Sto-Domingo.—Le général Christophe part du Nord, à la tête de sa division, et arrive devant St-Yague; il enlève cette ville après un combat acharné.—Il est joint par le général Clervaux.—Il traverse la Véga, Cotuy, et arrive devant Sto-Domingo.—Garnison de cette ville.—L'armée haïtienne cerne Santo-Domingo.—Dessalines parcourt ses lignes.—L'adjudant général Damestois reçoit la mort à ses côtés.—Les français font une sortie contre la position qu'occupe le général Magny et sont ramenés.—Ferrand fait une nouvelle sortie pour déloger Magny de St-Carle; il est encore refoulé dans la place.—Arrivée de la division du Sud sous les ordres de Geffrard; elle porte l'armée haïtienne à 29,500 hommes.—Origine de la danse le *carabinier*.—Sto-Domingo est réduit à la dernière extrémité.—Dessalines reçoit des dépêches par lesquelles il apprend que les Anglais ont aperçu une escadre française faisant voile vers les Antilles.—Le général Dubarquier fait une sortie pour faire du bois, et est refoulé dans la place par le général Geffrard.—Dessalines se prépare à donner un assaut général à la place; mais l'escadre du contre-amiral Missiessy se présente devant Sto-Domingo; le général Lagrange débarque dans la place un bataillon de 500 hommes, de l'argent, des munitions de guerre et de bouche.—Dessalines croyant que les autres points de l'île sont menacés d'un débarquement de troupes françaises, lève le siège de Sto Domingo, et retourne dans l'ancienne partie française.—Les Haïtiens, en se retirant, livrent tout à feu et à sang sur leur passage.—Dessalines fait connaître, à la nation, par une proclamation, les opérations de la campagne de l'Est.—Don Augustin Franco Medina vient réoccuper St-Yague, et reprend les limites de l'ancienne partie espagnole.—Ferrand le nomme commandant du département de Cibao.

En Janvier 1804, aussitôt après la proclamation de l'indépendance, le gouverneur de la Jamaïque, M. Nugent, avait envoyé en Haïti, auprès de Dessalines, M. Edouard Corbet, écuyer, chargé de renouveler le traité de commerce qui avait été conclu entre le gouverneur Toussaint Louverture et S. M. B. Pour faciliter les ouvertures qu'il avait à faire, il avait envoyé à Dessalines trente-quatre prisonniers noirs et de couleur, indigènes d'Haïti, qui avaient été pris avant la proclamation de l'indépendance, alors que le pays était encore français. Les dispositions de ce traité étaient entièrement à l'avantage de l'Angleterre, car à l'époque où il fut fait, Toussaint Louverture,

Digitized by Google

voulant se détacher de la France, avait besoin de la protection et même des armes de la Grande Bretagne.* Mais Dessalines, chef d'un peuple déjà indépendant, y apporta des modifications en harmonie avec la dignité et les nouveaux besoins de la nation, et le retourna, par Mr. Corbet lui-même, au gouverneur de la Jamaïque pour qu'il le ratifiât. Corbet revint en Haïti, porteur de dépêches à l'adresse de Dessalines. Nugent avait répondu, à la date du 31 Janvier, qu'il n'acceptait pas à regret les modifications apportées au traité. Il priait Dessalines de lui renvoyer à la Jamaïque, sans délai, Mr. Edouard Corbet, attendu que sa présence en Haïti devenait inutile. Il lui annonça en même temps que l'amiral Duckworth lui expliquerait comment seraient traités les bâtimens haïtiens qui seraient rencontrés hors de leurs eaux. M. Corbet partit pour la Jamaïque, et l'amiral Duckworth, croisant le long des côtes d'Haïti, fit savoir à Dessalines que les bâtimens indigènes même légalement expédiés qui seraient trouvés hors de leurs eaux se dirigeant vers les possessions anglaises seraient exposés à être capturés ; que ceux qui ne seraient pas légalement expédiés seraient traités comme pirates. Les anglais qui possédaient des esclaves redoutaient le contact des haïtiens avec les noirs et les hommes de couleur de leurs colonies. Ils

* Voici la réponse de Dessalines à la première lettre du général Nugent. On voit qu'il ne parle point du traité de Toussaint, qui ne pouvait lui convenir, et qu'il n'agit que sous l'influence des devoirs que lui prescrivait le nouvel ordre de choses établi en Haïti

Port-au-Prince le 19 Janvier 1804, l'an 1er. de l'Indépendance.

J'ai reçu, par la frégate de S. M. B. le *Tartare*, les trente-quatre prisonniers que votre Excellence m'a envoyés. Cette marque de bienveillance m'a flatté bien agréablement, et ce serait mettre le comble à votre générosité que de me faire parvenir le reste des malheureux que vous m'avez promis.

Je prie votre Excellence de permettre que des bâtimens soient affrétés pour les transporter ici aux frais de ce gouvernement qui n'apportera aucun retard à remplir un engagement sacré. Le capitaine Perkins s'est chargé avec plaisir du soin de rappeler cette promesse à votre souvenir.

Mr. Corbet a reçu de moi l'accueil distingué et favorable auquel il devait nécessairement s'attendre ; quoique je le crusse muni de pouvoirs assez amples pour conclure définitivement avec moi un traité réciproquement avantageux, il a pensé devoir l'apporter à la sanction de votre Excellence.

L'amitié d'un gouvernement aussi puissant que le vôtre m'est trop précieuse pour que je ne saisisse pas toutes les occasions de la cimenter. Sensible aux désirs du Roi votre maître, de répondre à mes attentions par des considérations particulières, il ne dépendra pas de moi que notre amitié et notre bonne intelligence ne soient jamais interrompues. Ayant ouï dire que le gouvernement espagnol est en guerre avec le vôtre, j'ai l'honneur de prévenir votre Excellence que j'ai armé plusieurs corsaires contre les corsaires espagnols, notamment ceux de St.-Yago de Cuba.

Digitized by Google

avaient été satisfaits de voir la France perdre la plus riche de ses colonies; mais ils voulaient mettre leurs possessions à l'abri de ces secousses revolutionnaires dans lesquelles s'était engloutie la société coloniale de St.-Domingue. Ils avaient même proposé à Dessalines de ne pas armer de corsaires, s'offrant à veiller eux-mêmes à la garde des côtes d'Haïti et à en éloigner toujours les bâtimens de guerre français. Cette proposition, qui n'avait pas été accueillie, était un acheminement à un protectorat.

Le 31 Mai, Dessalines écrivit, du Cap, au gouverneur Nugent, que les bonnes relations qui avaient existé jusqu'à présent entre Haïti et la Grande Bretagne ne pourraient pas être interrompues parce qu'on ne s'était pas entendu relativement au traité; que ce traité, qui était en harmonie avec les interêts d'une colonie, ne pouvait convenir à un peuple libre et indépendant. Il lui fit savoir qu'il se tiendrait toujours en garde contre le gouvernement Français et ses alliés, et qu'il n'agirait jamais hostilement contre les ennemis de ce gouvernement *perfide, régicide et tyran*. Nous avons vu que Dessalines avait épargné tous les Polonais lors du massacre général des Français. Cent soixante d'entre eux lui avait manifesté le désir de quitter le pays. Dessalines accéda sans difficulté à leur demande, et obtint du capitaine Perkins, commandant de la frégate le *Tartare* qu'il les transportât à la Jamaïque. Le gouverneur Nugent, moins généreux que Dessalines, en cette circonstance, ne consentit à les recevoir qu'autant qu'ils voulussent prendre du service dans les troupes anglaises. Les Polonais refusèrent formellement de servir sous le drapeau britannique. Le gouverneur Anglais les renvoya en Haïti en exhortant Dessalines à les chasser du pays. Mais Dessalines lui répondit que ces Polonais étaient devenus Haïtiens, qu'il était le chef d'un peuple libre, et qu'il ne pouvait, par conséquent, contraindre ses nationaux à quitter la terre de la patrie.

Nous devons nous rappeler qu'après l'évacuation du Cap, le général Ferrand qui commandait à Monte-Christ, en était parti, et avait traversé St. Yague qu'il avait abandonné à ses propres ressources; que les habitans du département de Cibao avaient reconnu l'autorité de Dessalines pour se mettre à l'abri des excursions des indigènes. Ferrand avait atteint Sto. Domingo presque seul, laissant derrière lui trois-cents hommes qu'il avait levés, sur son passage et qui le joignirent ensuite. Aussitôt après son entrée en cette ville où commandait le général Kerverseau, il avait déclaré que Rochambeau lui avait confié le commandement en chef de la partie de l'Est, peu de jours avant l'évacuation du Cap. Kerverseau, de son côté, lui avait annoncé qu'il ne lui remettrait l'autorité que s'il en recevait l'ordre du 1er Consul. Ferrand audacieux et adroit, et ayant l'avantage, aux yeux des soldats, d'être plus ancien général que Kerverseau, se fit, en peu de jours, de nombreux partisans, pénétra dans les casernes,

Digitized by Google

et gagna les troupes à son parti. Kerverseau se présenta aux soldats et les harangua ; mais ils lui répondirent par les cris de vive le général Ferrand. Cependant quelques troupes lui étaient demeurées fidèles. Mais voulant éviter l'effusion du sang, il s'embarqua pour l'Europe, abandonnant l'autorité à son rival. Quelque temps après, il apprit que Rochambeau, loin d'avoir livré le commandement en chef à Ferrand, l'avait placé sous ses ordres.

Le général Ferrand pour arrêter les excursions des Haïtens sur le territoire espagnol du département du Sud-Est ou de l'Ozama, établit aussitôt un cordon qui s'étendit de Hinche à l'étang Henriquille ou salé, passant par Lescahobas. Il fit armer une position forte par son site, non loin de la rivière du Petit Yaque, entre Azua et St. Juan. Il en confia le commandement au lieutenant colonel Viet, qui avait évacué la Croix-des-Bouquets sur la partie espagnole en Septembre 1803, après la défaite de la 5e. légère à Sarthe. Viet annonça avec orgueil que si Dessalines osait marcher sur Sto. Domingo, la fortification qui venait d'être établie deviendrait le tombeau des indigènes.

Il porta ensuite son attention sur le département de Cibao où flottait le drapeau Haïtien. Comme on l'a vu, Tabarrès, homme de couleur espagnol, natif d'Haïti, commandait ce département, au nom de Dessalines, ayant son quartier-général à St. Yague. N'ayant pas sous ses ordres, un seul des régimens Haïtiens, il avait formé un bataillon de noirs et de mulâtres espagnols anciens esclaves, recrutés sur les habitations du voisinage de la ville. Fort peu des anciens libres avaient voulu s'armer en notre faveur. La terreur de Dessalines seule maintenait les indigènes espagnols sous l'autorité haïtienne ; ils n'attendaient que l'apparition d'une force française quelconque pour secouer un joug qu'ils trouvaient fort pesant. Le général Ferrand qui n'ignorait pas leur antipathie pour les Haïtiens, après s'être bien assuré de son autorité à Sto. Domingo, confia à l'adjudant commandant Deveau un cent de grenadiers européens, lui ordonna de faire des levées de miliciens espagnols et d'aller prendre possession du département de Cibao. Deveau partit de Sto. Domingo, et avant qu'il eut atteint St. Yague, il avait réuni un millier de volontaires espagnols. Il surprit Tabarrès qui ne s'attendait pas à cette agression, pénétra audacieusement à St. Yague, rencontra sur la place de la paroisse le petit bataillon qui en formait la garnison, l'attaqua résolument et le mit en pleine déroute. Il se rendit maître de la ville après avoir perdu quelques soldats (14 Mai 1804.) A la nouvelle de cette action le général Toussaint Brave partit du Fort Liberté, et marcha sur St. Yague. Dès que l'adjudant commandant Deveau apprit son approche, il abandonna sa conquête avec tant de précipitation, se jetant dans la grande route de Sto. Domingo, que les habitans, partisans la plupart des

Digitized by Google

Français, n'eurent pas le temps de réunir des chevaux pour s'enfuir. Les meilleures familles suivirent à pied les troupes françaises ; et celles qui ne purent atteindre Sto. Domingo s'arrêtèrent à Cotuy. Le 26 Mai Toussaint Brave arriva à St. Yague. N'y ayant pas rencontré l'ennemi, il retourna dans la partie française.

Deveau, après avoir réuni une forte troupe d'Espagnols, revint à St. Yague qui était entièrement abandonné des Haïtiens, et y établit son quartier général. N'ayant pas l'espoir de conserver ce quartier, il ne songea pas à en ménager les habitans. Il fit faire des patrouilles sur toutes les habitations du voisinge ; ses soldats en enlevèrent les objets les plus précieux et les transportèrent à St. Yague. Quoiqu'on lui réclamât chaque jour ces objets, il continua, pendant plusieurs semaines, à dépouiller les plus riches propriétaires. Ceux-ci cessèrent de se plaindre ; mais ils gagnèrent les troupes espagnoles qui formaient la plus grande partie de la division française et assaillirent, pendant une nuit, le général Deveau. Les soldats européens enveloppés de toutes parts furent obligés de se rendre à discrétion. Deveau fait prisonnier, fut acheminé, sous escorte, sur Sto. Domingo. Les habitans de St. Yague n'abandonnèrent pas la cause française, parce qu'ils avaient secoué le joug de l'adjudant commandant Deveau. Aussi le général Ferrand, ne voulant pas les exaspérer, approuva t il leur conduite. Il leur envoya l'ordre de reconnaître pour commandant général du département de Cibao, Serapio Reynoso, noir, créole de la Véga d'Haïti. Serapio, après avoir été installé dans son commandement, jura sur le Saint Sacrement, en présence du peuple et de la garnison de respecter religieusement les personnes et les propriétés.

Le département de Cibao qui s'était soumis à l'autorité de Dessalines, après l'évacuation du Cap par Rochambeau, redevint français. Ouanaminthe seul était au pouvoir des Haïtiens. Le général Ferrand entretenait des garnisons à Montécrist, à Puerto-Plata, à St Yague, à St-Jean, à Azua et à Sto Domingo. La vaste étendue de terre de la partie espagnole, d'une grande fertilité, occupe presque les trois quarts de l'île d'Haïti. Les Français, dès le mois de Juillet 1802, y avaient rétabli l'esclavage, mais un esclavage doux tel que celui qui y existait sous le gouvernement de Madrid ; et sur une population de 125,000 âmes, il n'y en avait pas 20,000 dans la servitude. Les hommes dont l'esprit et le cœur n'ont point été cultivés, lorsqu'ils ne souffrent pas matériellement, ne songent point à sortir de leur état de dégradation.

Dessalines, aussitôt après son entrée au Cap, avait formé le projet de s'emparer de Sto-Domingo. Il eût dû se précipiter comme un torrent dans la partie de l'Est, et rien, alors, n'eût pu résister à son impétuosité. Mais son élan vers Sto-Domingo avait été arrêté par la soumission du département de Cibao. Il s'attendait à voir

Digitized by Google

les habitans du département de l'Ozama arborer aussi le drapeau Haïtien. Mais ce qui venait de se passer à St-Yague, avait détruit ses espérances. Il comprenait combien il était important que les Français fussent chassés de tous les points d'Haïti; car le général Ferrand pouvait tenir sans cesse les indigènes en échec, en attendant le débarquement à Samana d'une nouvelle expédition française. Ferrand, accompagné du prélat de Sto.-Domingo, parcourait tous les quartiers de la partie de l'Est, et incitait les hispano-indigènes contre les Haïtiens en les leur représentant comme des cannibales, des hérétiques. Il faisait circuler des écrits dans lesquels il traçait un horrible portrait de Dessalines. Il parvint à rendre les Espagnols sensibles aux malheurs des Français. Dès le mois d'Avril 1804, la population de l'Est, égarée par ses prêtres, était devenue très hostile à la nationalité haïtienne, et refusait de jouir du nouvel ordre de choses qu'avait établi notre révolution.

Dessalines, apprenant les dispositions hostiles des Espagnols, leur adressa en Mai 1804 la proclamation suivante rédigée par Chanlatte.

« A peine l'armée française a t elle été expulsée que vous vous êtes empressés de reconnaître mon autorité. Par un mouvement libre et spontané de votre cœur, vous vous êtes rangés sous mon obéissance. Plus porté à la prospérité qu'à la ruine de la partie que vous habitez, j'ai accueilli favorablement cet hommge. Dès ce moment je vous ai considérés comme mes enfans, et ma loyauté envers vous ne s'est pas démentie. Pour plus grande preuve de ma sollicitude paternelle, dans les endroits soumis à mon pouvoir, je n'ai préposé pour chefs que des hommes purs et choisis dans votre sein. Jaloux de vous compter au rang de mes amis, pour vous donner tout le temps de vous reconnaître, et pour mieux m'assurer de votre fidélité, j'ai jusqu'ici retenu l'ardeur bouillante de mes soldats. Déjà je m'applaudissais du succès de mes soins qui ne tendaient qu'à prévenir l'effusion du sang. Mais un prêtre fanatique n'avait pas encore soufflé dans votre âme la rage qui le domine; mais l'insensé Ferrand n'avait pas encore distillé parmi vous les poisons du mensonge et de la calomnie. Des écrits enfantés par le désespoir et la faiblesse ont circulé; aussitôt plusieurs d'entre vous, séduits par des insinuations perfides, briguent la protection des français; ils osent outrager mes bontés, se coaliser avec mes plus cruels ennemis. Espagnols, réfléchissez sur le bord du précipice creusé sous vos pas! Vous sauvera-t il, ce ministre énergumène, lorsque le fer et la flamme à la main, je vous poursuivrai jusques dans vos derniers retranchemens? Ah! sans doute, ses prières, ses grimaces, ses reliques ne pourront m'arrêter dans ma course; vous préservera t il de ma juste colère, cet officier aussi vain qu'impuissant, quand je l'aurai enseveli, lui et ce ramas de brigands qu'il

Digitized by Google

commande, sous les décombres de votre capitale? Tous deux ils se rappellent que c'est devant mes phalanges intrépides que toutes les ressources de l'art des Européens ont échoué; que c'est dans mes mains victorieuses que le destin de Rochambeau a été remis. Pour entraîner les Espagnols dans leur parti, ils répandent le bruit que des bâtimens chargés de troupes viennent d'arriver à Sto Domingo. Que n'est-ce la vérité? Ils ne se doutent pas qu'indifférent jusqu'ici d'aller les attaquer mon principal but était de laisser augmenter la masse de nos ressources et le nombre de nos victimes. Pour jeter la méfiance et la terreur, ils ne cessent de retracer le sort que les Français viennent de subir. Mais ai-je eu raison de les traiter ainsi? Les torts des Français appartiennent ils aux Espagnols? Et dois je poursuivre, sur ces derniers, les crimes que les premiers ont conçus et exécutés sur notre espèce. Ils assurent effrontément que réduit à aller chercher mon salut dans la fuite, j'ai été cacher ma défaite dans la partie sud de cette île. Eh bien! qu'ils apprenent donc que je suis prêt! que la foudre va tomber sur leurs têtes! qu'ils sachent que mes soldats impatiens n'attendent qu'un signal pour aller conquérir les limites que la nature et les élémens nous ont assignées! Encore quelques instans, et j'écrase les débris des Français sous le poids de ma puissance.

« Espagnols, vous à qui je m'adresse uniquement, parceque je voudrais vous sauver, vous qui, pour avoir tergiversé, n'existerez bientôt qu'autant que ma clémence daignera vous épargner, il en est temps encore; abjurez une erreur qui vous est funeste; rompez tout pacte avec mon ennemi, si vous voulez que votre sang ne soit pas confondu avec le sien. Nommez moi bien vite la partie de votre territoire où mes premiers coups doivent être portés, ou instruisez moi si je dois frapper indistinctement sur tous les points. Je vous donne quinze jours à dater de la notification de la présente proclamation pour me faire parvenir vos dernières instructions et vous rallier sous mes étendards. Vous n'ignorez pas que tous les chemins qui conduisent à Sto.-Domingo nous sont familiers; *que plus d'une fois nous avons vu fuir devant nous vos bandes dispersées. En un mot, vous savez ce que je puis, ce que j'ose; songez à votre salut. Recevez ici la promesse sacrée que je fais de ne rien entreprendre contre votre sûreté personnelle ni contre vos intérêts, si vous saisissez cette occasion de vous montrer dignes d'être admis au nombre des enfans d'Haïti.

« Signé: DESSALINES. »

Les hispano-indigènes des vastes plaines de la partie de l'Est

* Dessalines faisait allusion à la prise de possession de l'Est par Toussaint Louverture.

Digitized by Google

égarés par Ferrand demeurèrent sourds aux paroles de Dessalines. Celui ci se détermina à entreprendre la conquête de l'Est. Mais avant de se mettre en campagne, il voulut donner encore quelques soins à l'administration intérieure de l'ancienne partie française.

Il divisa le pays en trois arrondissements sous le rapport administratif : le Nord, l'Ouest et le Sud. L'administration générale du département de l'Ouest se centralisait au Port-au Prince, quoique ce département, sous le rapport militaire, formât deux divisions distinctes, 1ère et 2e. division de l'Ouest. Ainsi St. Marc et les Gonaïves relevaient du Port-au-Prince. Vernet ministre des finances se tenait aux Gonaïves. * L'administration générale de l'Etat d'Haïti était centralisée dans ses bureaux. C'était un vieillard plein de zèle mais d'une profonde ignorance. Il était natif de la Marmelade. Il ne savait ni lire ni écrire ; il ne signait que son nom. Vastey, le chef de ses bureaux, homme de talens, mais profondément corrompu et méchant, avait toute sa confiance, et faisait tout le travail de son département. Il profitait le plus souvent de l'ignorance du ministre des finances pour lui faire signer des actes contraires aux intérêts du fisc, mais avantageux à ceux qui traitaient avec l'Etat. Il en retirait d'énormes bénéfices par les nombreuses gratifications qu'il recevait.

Les administrateurs principaux des départemens de l'Ouest, du Nord et du Sud, Joseph Alexandre Ogé, frère de l'immortel Ogé, créole du Dondon, au Port-au Prince; Félix Ferrier, au Cap ; l'adjudant-général Papallier, aux Cayes, étaient des hommes de quelque instruction. Chareron, ancien secrétaire de Dessalines, était devenu administrateur particulier, à St-Marc, sous les ordres d'Ogé. Villet, aux Gonaïves, et Bijeon au Mirebalais, étaient aussi administrateurs. Villet était un blanc français que Dessalines avait sauvé du massacre, parce qu'autrefois il ne l'avait connu que sous de bons rapports. C. A. D. Sabourin, contrôleur de la marine du département de l'Ouest, homme d'éducation et d'instruction, avait eu d'abord sous ses ordres le citoyen Imbert, chef du bureau du contrôle. Celui-ci, dès le 1.er Mai 1804, était devenu secrétaire et chef des bureaux de l'administrateur principal du département de l'Ouest. Le garde magasin des approvisionnemens et habillemens du département de l'Ouest, était le citoyen Nau. Balthazar Inginac était parvenu à détacher les domaines de l'administration générale; il avait sous ses ordres, dans chaque commune, un garde-magasin des denrées, chargé de recevoir le montant des fermages, le quart de subvention, (qui fut quelques années après remplacé par l'im-

* Beaucoup de personnes ont cru qu'il n'avait été nommé ministre des finances qu'après la publication de la constitution impériale en 1805. Nous avons eu sous les yeux de nombreuses lettres de service délivrées par Vernet, ministre des finances dès Janvier 1804.

Digitized by Google

pôt territorial), le quart revenant aux cultivateurs dans les produits, quand le fermier vendait ce quart à l'Etat. Chaque garde magasin expédiait au directeur des domaines, aux frais de l'Etat, aux chefs-lieux des départemens administratifs, les denrées qu'il avait reçues.

Tous les biens qui avaient appartenu aux colons étaient devenus domaines nationaux. L'Etat ne les vendait pas ; l'administration les affermait au plus offrant et dernier enchérisseur. Cependant le gouverneur-général en donnait quelquefois verbalement la jouissance à ses favoris. Nous avons vu que Dessalines avait rétabli le système de culture de Toussaint ; et quoiqu'il y eût un dixième de la population sous les armes, la prospérité renaissait dans les campagnes. Le Samedi et le Dimanche de chaque semaine, les marchés des villes étaient encombrés de vivres apportés de l'intérieur. Un régime de bananes se vendait six sous, et un pain de seize onces, douze sous. Les cultivateurs réunis sur les grandes habitations étaient contraints à la culture du café, du coton et de la canne ; cependant jusqu'alors les inspecteurs de culture faisaient rarement passer aux verges ou au bâton le laboureur paresseux ou insubordonné que signalaient les gérans ou les chefs de section. Le cultivateur recevait le quart net des produits ; les instrumens aratoires, les frais de toutes espèces de charroi, de pilage étaient à la charge des fermiers. Ceux-ci étaient contraints de vendre, pour les cultivateurs, le quart revenant à ces derniers, et de regler avec eux comme nous l'avons vu, à raison de 20 sous la livre. Ils traitaient de ce quart soit avec l'Etat, soit avec le commerce. Quand c'était avec l'Etat, ils faisaient à leurs frais transporter les denrées, sucre, sirop, café, coton, dans les magasins nationaux. Le quart revenant à l'Etat y était aussi transporté à leurs frais. Le garde magasin des denrées, du Port au Prince, Toulmé, secondait admirablement B. Inginac. Presque toutes les grandes habitations étaient affermées aux généraux, aux colonels, aux hauts fonctionnaires civils. Le prix des fermages était versé dans les caisses du directeur des domaines de chaque département. Les habitans des villes qui presque seuls avaient quelque instruction occupaient toutes les charges civiles, et jamais, sous aucun gouvernement, ils n'ont joui de plus de faveurs que sous Dessalines, surtout en 1804 et en 1805. Ils étaient heureux, la plupart, et le grand vide qu'avait laissé le massacre des blancs, mettait à leur disposition de magnifiques propriétés et de grandes fortunes.

Quant au commerce, il était des plus florissants dans les grandes villes. Les ports étaient peuplés de navires anglais, américains, danois, suédois, allemands. Les droits d'importation étaient peu élevés. On payait, comme sous Toussaint Louverture, dix pour cent, pour l'exportation du sucre, café, du coton et du cacao. Par un décret du 2 Septembre 1806, Dessalines maintiendra ces mêmes droits. Le nombre des consignataires était dès lors fixé dans chacun des ports ouverts au

Digitized by Google

commerce étranger. Le gouverneur-général délivrait des numéros à chaque consignataire. Le premier navire qui se présentait dans un port était consigné au magasin du négociant porteur du n° 1er; le deuxième qui se présentait était consigné au porteur du n.° 2. On procédait ainsi jusqu'à ce que la quantité de numéros délivrés fût épuisée. Alors on recommençait par le n.° 1er. Le capitaine d'un navire expédié pour Haïti, ignorait, avant son arrivée dans nos ports, quel serait son consignataire. Si la moralité du consignataire que le hasard lui donnait ne lui inspirait pas de confiance, il n'en était pas moins contraint de lui livrer ses marchandises. Souvent les commissions prélevées sur le produit de la vente de quatre cargaisons procuraient au négociant une certaine aisance. Dessalines ne délivrait ces numéros, le plus souvent, qu'à ses favoris; tantôt c'était à un militaire, tantôt à un officier d'administration, quelquefois à un simple citoyen. Souvent deux navires apparaissaient en même temps à l'horison : une goëlette américaine et un trois mâts anglais. Le négociant qui devait avoir à sa consignation le premier navire attendu dans le port, allait trouver l'autorité supérieure de la place et lui promettait de lui donner la moitié ou le quart de sa commission s'il pouvait lui faire obtenir le plus important des deux bâtimens. L'autorité appelait le pilote et lui ordonnait de faire entrer en rade le trois mâts anglais chargé, d'une riche cargaison, avant la goëlette américaine chargée de comestibles. Quelquefois le navire américain avait laissé loin derrière lui le trois mâts; néanmoins le pilote le négligeait, abordait l'anglais et le conduisait dans le port. Il y avait dès cette époque de très riches négocians tant haïtiens qu'étrangers. Ces derniers étaient anglais la plupart. Cependant quelques français, que Dessalines avait sauvés, se livraient à des spéculations étendues, entre autres un nommé Chéry Brochard établi à St. Marc. Un capitaine américain Jacob Lewis, faisait aussi d'enormes gains, en fournissant à l'Etat des armes et de la poudre. Le mode de consignation qui existait alors ne fut sanctionné que le 6 Septembre 1805 en vertu d'un décret de Dessalines.

Mais, dans les administrations en général, on mettait sans pudeur en pratique, le pillage, le vol, la fourberie et la contrebande. Chacun s'efforçait de faire fortune, par n'importe quel moyen. Les dilapidations avaient produit un tel scandale que Vernet, ministre des finances, fit publier les instructions suivantes adressées aux administrateurs principaux des départemens :

« Le ministre des finances, considérant qu'il est urgent de faire connaître aux administrateurs principaux et à tous les employés chargés du service de l'administration, le mode de comptabilité provisoire qui doit fixer à chacun les devoirs que leurs places leur imposent; considérant en outre qu'il est de toute nécessité de prendre

Digitized by Google

les moyens les plus efficaces pour arrêter le commerce illicite et frauduleux des cafés que font les propriétaires avides de gain; d'après l'approbation du gouverneur général de l'île d'Haïti, annexée à la présente, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Les administrateurs se conformeront strictement à mes instructions préliminaires du 12 Avril et à celles du gouverneur général du 7 Février 1804; ils me feront parvenir tous les mois régulièrement un état général de leurs opérations. Ces situations donneront les résultats de chaque branche du service d'administration, d'après le mode de comptabilité ci-après:

Recettes.	*Dépenses.*
Importation.	Approvisionnement.
Exportation.	Habillement, équipement.
Quart de subvention.	Travaux, fortifications.
Domaines et biens régis.	Marine.
Confiscation et ventes des biens des proscrits.	Solde de troupes.
Divers fermages ou loyers de maisons.	Traitemens d'employés.

Art. 2. Les administrateurs principaux donneront aux directeurs des domaines et des douanes, aux trésoriers, aux gardes-magasins, des instructions détaillées sur la tenue de leurs livres et sur toutes les branches de leurs services respectifs en se rapprochant toujours le plus qu'il sera possible du présent mode de comptabilité générale.

Art. 3. Les directeurs des domaines se feront rendre compte, tous les mois, par les préposés sous leurs ordres, de la situation des biens régis et de ce qu'aura produit le quart de subvention; ils donneront, à cet effet, aux préposés, des instructions dans lesquelles se trouvera consigné le mode de comptabilité qui leur est propre. Ces situations me seront transmises tous les mois par les directeurs des domaines.

La plupart des administrateurs ne donnant leurs soins qu'à la partie du service qui se trouve sous leurs yeux, n'étendent pas leur surveillance et leur sollicitude sur les opérations des préposés éloignés, dont beaucoup tiennent une comptabilité mal établie, tant par le défaut de lumières que d'instructions, etc., etc., etc.

Au quartier général du Cap, le 4 Mai 1804, an 1er de l'indépendance.

Le général de division conseiller d'Etat,

VERNET.

J'ordonne que le présent mode d'organisation soit exécuté provi-

Digitized by Google

soirement jusqu'à l'époque où j'aurai statué en dernier ressort sur les diverses branches de l'administration.

Le gouverneur général,

DESSALINES.

Pour copie conforme,

Le secrétaire du ministre des finances,

VASTEY aîné. *

* Le mois précédent, Gérin, commandant de l'arrondissement de Nippes, s'était plaint à Dessalines du défaut d'uniformité qui régnait dans l'administration.

Petit-Trou, le 13 Avril 1804, an 1er. de l'indépendance d'Hayti.

Etienne-Elie GÉRIN, *général de brigade, commandant l'arrondissement de Nippes, au Gouverneur Général.*

Je ne sais à quoi attribuer le désagrément que je viens d'éprouver, et que je soumets à votre jugement, bien persuadé, Gouverneur, que vous ferez droit à une réclamation fondée sur des principes de raison et de justice.

Il y a environ trois semaines que j'ai chargé à bord de ma goëlette la quantité de quatorze-mille-cent-quarante livres de café, provenant des achats faits dans ce bourg par ma sœur, de divers propiétaires, en échange de marchandises ou argent

Ce changement ainsi fait, le capitaine Louis Monnereau a été s'expédier à l'Anse-à-Veau pour le Port-au-Prince, et, ainsi qu'il a été statué, a payé la denrée à raison de vingt-cinq sous la livre, secondement sur l'imposition prise sur cette estimation à quinze sous pour cent, ce qui fait une somme de deux-mille-six-cent-cinquante-une livres cinq sous, ainsi comptée au trésorier sur ce chargement.

Mais par une circonstance que je ne pouvais pas prévoir et qui peut être très défavorable et très onéreuse à mes intérêts, le citoyen Booth négociant américain auquel j'avais adressé ce chargement, m'a écrit que le remboursement des droits au Port au Prince ne pouvait se percevoir qu'à raison de dix pour cent et que je devais m'adresser à l'administrateur particulier de l'Anse-à Veau en réclamation de la somme de huit cent-quatre-vingt-trois livres quatorze sous faisant la différence sur les droits à percevoir et ceux qui avaient été perçus.

Dans cette difficulté inintelligible entre la perception et le remboursement des droits sur l'exportation des denrées, je me suis adressé au citoyen Papalier, administrateur en chef du département du Sud, par une lettre en date du sept courant; mais trouvant une occasion favorable de pouvoir vous exposer une contradiction qui serait nuisible aux opérations du cabotage, je le fais avec assurance et confiance, persuadé, Gouverneur, que vous ne permettrez pas que j'éprouve une perte aussi considérable dans mes faibles intérêts.

Quel est le motif, Gouverneur, de cette différence dans la perception

Digitized by Google

Dessalines, prévoyant toujours une nouvelle expédition française, se préparait activement à la guerre. D'après ses ordres, le ministre des finances, Vernet, fit écrire, en Juin 1804, à l'administrateur principal du département de l'Ouest, Ogé, qu'il eût à entrer en marché avec Jacob Lewis, négociant américain, au sujet de provisions de guerre et d'habillements. Le général Pétion, agissant pour le gouvernement, signa avec l'américain plusieurs contrats très importans. Le 27 Août suivant, Jacob Lewis livra à l'Etat 2382 barils de poudre. Le commandant d'artillerie Canneaux lui en donna reçu par les ordres du général Pétion. Le gouvernement s'obligea à le payer en café. Le général Gérin, de son côté, avait acheté à Aquin, pour le gouvernement, d'un capitaine américain, 30 175 livres de poudre à raison de 3 gourdes 3/4 la livre, 8336 livres de plomb en rouleaux, 69 briquets et 12 paires de pistolets.

D'après les ordres du gouverneur général, les généraux qui commandaient les départemens, activaient partout l'achèvement des fortifications de l'intérieur, et lui faisaient des rapports sur leurs tournées. Ces pièces font connaître quel était l'état de quelques localités, à la naissance de notre société.

des droits dans un port et le remboursement dans un autre ? Je l'ignore ! Et je conçois encore moins, ce qui m'a été dit et affirmé, qu'on expédie de la Cayemitte et de Pestel, purement et simplement sous acquit à caution.

Ce défaut d'ensemble et d'uniformité est désagréable et préjudiciable à notre situation locale parce qu'il éloigne de nos petits ports les spéculateurs qui seraient disposés à nous porter quelques soulagemens devenant tous les jours impérieux, car malgré tous mes soins, tous mes efforts, je vois avec peine, avec le plus grand regret, le manque de toute espèce d'approvisionnemens, situation, d'autant plus fâcheuse pour moi, à qui vous avez confié cet arrondissement, et déplorable pour les braves gens qui composent la force publique, qu'avec de très grands moyens en richesses territoriales, je ne peux procurer aucun soulagement à leurs besoins matériels journaliers.

Vous concevrez plus facilement, mon cher Gouverneur, notre détresse, en vous rappelant le tableau de toutes nos ressources depuis le 28 Mars.

Ne recevant point de bâtimens étrangers dans ce port, j'ai été obligé d'implorer l'assistance de l'administration de Jérémie, ce qui s'est réduit aux objets ci-après: cinq cents livres de Morue, douze barils de Harengs, six barriques de Pork, et quatre barriques de Farine.

Avec un nombre considérable de malades à l'hôpital, nous nous trouvons dans ce moment sans farine; par des contrariétés de saisons, toutes les espèces de vivres sont rares. Cependant tous ces contre temps n'affaiblissent pas mon zèle pour le bien et le bonheur public; mais le soldat, privé de tous ses besoins, se décourage; et le manque d'approvisionnemens est pour lui un prétexte spécieux de déserter, dans le moment où vous m'ordonnez de faire des recrues.

Salut & respect.

E. GÉRIN.

Digitized by Google

En Août 1804, le général Geffrard, en tournée dans le département du Sud, écrivait la lettre suivante à Dessalines.

Liberté, ou la Mort.

A Jérémie, le 5 Août 1804, an 1er. de l'Indépendance d'Haïti.

NICOLAS GEFFRARD,

Général de division commandant le département du Sud, au Gouverneur-Général.

Citoyen Gouverneur,

Par ma précédente, je vous mandai que j'allais partir pour visiter les fortifications de cet arrondissement. Me voilà de retour, je m'empresse de vous faire mon récit. Les forts que le général Férou fait élever dans ce moment-ci sont à quatre lieues de la ville; l'endroit, quoiqu'il puisse être dominé par les gros calibres, est très-bien situé, et avec peu de forces on peut empêcher l'ennemi de venir établir ses batteries; j'ai donc jugé à propos de laisser achever cette forteresse, et j'ai fait construire d'autres réserves dans les mornets.

En sortant de là j'ai parcouru les habitations, et je les ai trouvées abandonnées; tous les cafés sont absolument sous les lianes. Celui de l'année passée qui se trouve en magasin est disposé par tout un chacun. L'insubordination est à son comble, mon cher gouverneur; les mesures de rigueur sont celles qui conviennent dans ce moment ci; tous les chefs militaires négligent leurs corps, laissent les soldats libres de leurs volontés, pour se livrer entièrement au commerce. Tout cela produit le plus mauvais effet; il est temps d'y remédier.

Je vais faire en sorte d'être aux Cayes le plus tôt que je pourrai pour préparer votre arrivée, et avoir l'honneur d'aller au-devant de vous.

En attendant ce plaisir, je vous désire la santé la plus parfaite.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

(Signé) N. GEFFRARD.

Il se publiait peu d'écrits à cette époque. Les actes du gouvernement étaient imprimés soit au Cap, soit au Port-au-Prince. Quand quelques citoyens écrivaient c'était pour faire le tableau des horreurs que les blancs avaient exercées sur les indigènes. Dessalines avait demandé à chaque commandant d'arrondissement un rapport sur les indigènes qui avaient été sacrifiés par les français. Ces rapports étaient imprimés. Le chef de brigade Guillaume Lafleur venait de livrer à la publicité une adresse à ses concitoyens, dans laquelle il relatait les excès auxquels s'étaient livrés le général Laplume et le colonel Nérette, sur les indigènes leurs frères, à l'ins-

Digitized by Google

tigation des français.* Le citoyen Chanlatte fils publia, à cette époque, un écrit sur les causes qui avaient amené l'Indépendance d'Haïti. Il exposa que l'excès des douleurs indigènes avait produit l'émancipation nationale. Cet écrit était l'expression des sentiments nationaux.

Après avoir rappelé les circonstances les plus horribles de l'occupation française de 1802 et de 1803, il s'écria :

« Eh! quel est donc notre crime? qu'avons nous donc fait qui puisse attirer sur nous une proscription aussi générale? quoi! ce nom d'africain, d'issu de sang africain, sera pour nous un opprobre éternel? La couleur de nos fronts sera toujours le sceau de notre réprobation. Cette teinte noire ou jaune nuit elle cependant en nous, aux progrès des arts, des vertus, aux efforts du courage? Nous a t elle empêchés surtout d'abaisser ces hommes qui se croyaient supérieurs à nous, par cela seul qu'ils étaient blancs? Non, non, ne souf-

* Voici une lettre de Gérin à Dessalines relative à ces sortes de rapports.

Liberté, ou la Mort.

ARMÉE INDIGENE.

A Laval, le 16 Juin 1804, an 1er. de l'indépendance d'Haïti.

Etienne-Elie GÉRIN, *général de brigade, commandant l'arrondissement de Nippes, au Gouverneur-Général.*

Citoyen Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous remettre cy-joint, l'état des victimes qui ont été sacrifiés sous le régime atroce des Français, dans les communes de l'Anse-à Veau et du Petit-Trou. L'absence du commandant Mce. de celle de St.-Michel ayant été le motif du retard porté a l'envoy de cette pièce, est cause que je ne puis y joindre celui de cette commune; mais je lui en voie ce paquet sous cachet volant pour qu'il s'y joigne et qu'il vous l'expédie sans delai.

Croyez, je vous prie, citoyen gouverneur, qu'il n'y a point eu de négligence dans cette opération. Trop jaloux de remplir avec zèle tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, j'ai mis tout en œuvre pour me procurer les renseignemens que je vous envoy, et je prends le parti d'ordonner au commandant de St-Michel de joindre à son état celui ci, craignant qu'un plus long délai ne contrarie vos projets.

J'ai déjà eu l'avantage de vous prévenir que votre lettre relative à cet office ne m'est parvenue que le 11 du courant après un mois d'attente, et qu'il a fallu quelque peine pour découvrir exactement les noms et le nombre de nos malheureux frères sacrifiés par les perfides Français.

Si j'eusse eu plus de temps, peut être aurais-je pu en découvrir quelques autres, et faire des recherches plus étendues; mais je pense que c'est exact à un petit nombre près.

Je vous expédie cette pièce au moment où je pars pour les Cayes, pour commander le département du Sud en l'absence du général Geffrard. Je ferai mes efforts pour mériter vos suffrages dans cet employ, pour justifier le choix qu'il a fait de moi pour le remplacer. Je serai attentif à vous rendre compte de mes opérations.

Veuillez, je vous prie, être persuadé de mon attachement.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect. Et. GÉRIN.

Digitized by Google

frons plus cet indigne privilège. Quand l'Éternel a répandu les diverses races sur la terre, il n'a point prétendu qu'une espèce particulière en détruisit une autre. Les français pensent nous insulter, se croient tout permis en nous traitant de nègres. Hé bien ! faisons en vanité, montrons-leur que ceux qu'ils méprisent les surpassent en courage, en grandeur d'âme, et surtout en loyauté ; que leur patrie, esclave aujourd'hui sous un maître injuste et ambitieux, apprenne d'un peuple sauvage le secret d'être libre. Les français nous considèrent comme indignes d'être leurs égaux ; hé bien ! que ce préjugé retombe sur leurs têtes criminelles ; proscrivons à notre tour cet ennemi perfide ; frappons le d'anathème : les français ne nous croient propres, tout au plus qu'à vivre dans les bois : hé bien ! fils du désert, enfans du malheur, que tardons-nous ? Allons, en effet, habiter nos retraites inaccessibles ; c'est là que nous serons invincibles ; c'est là que depuis longtemps, le génie tutélaire d'Haïti appelle ses chers nourrissons. A cette résolution courageuse, les ossemens de nos frères, ces martyrs de la liberté, tressailleront d'allégresse. Nos arsenaux, nos armes, nos munitions, nos ressources et nos familles y seront sous la protection de la nature et des Dieux. Que si pour quelques relations commerciales, nos villes offrent encore des asyles passagers, qu'elles deviennent la proie de la flamme à l'approche de l'ennemi commun : le drapeau que nous avons consacré, le seul que dès longtemps nous eussions dû arborer, sera désormais la chaîne étroite, indestructible autour de laquelle un peuple de frères sera toujours prêt à se rallier. Dans cette attitude commandée par la nécessité, la plus impérieuse des lois, malheur à l'insensé qui tenterait de troubler l'ensemble et l'harmonie qui doivent régner parmi nous ! qu'au moment même il soit extirpé de la société, comme on déracine avec la serpe une plante parasite et vénéneuse. Loin de ces lieux cet esprit de discorde et de division qui prépare sourdement et opère enfin la chute des Etats les mieux consolidés. »

Aussitôt après le massacre des français, Boisrond Tonnère, Chanlatte et les autres officiers qui formaient l'entourage de Dessalines ne cessaient de répéter, avec raison, que le titre de gouverneur-général, qu'on lui avait donné, sans réflexion, par imitation de ce qui s'était fait, sous Toussaint Louverture, ne convenait pas au chef d'un état indépendant. Ce titre s'associait à l'idée d'une autorité supérieure, d'une métropole. Plusieurs des signataires de l'acte de l'Indépendance étaient bien d'opinion qu'on le changeât ; mais ils voulaient qu'on adoptât celui de président et qu'on fît une Constitution démocratique : telle était l'opinion de Pétion, de Geffrard, de Férou, de Jean-Louis François, et généralement celle des hommes qui appartenaient à l'ancien parti de Rigaud. Comme ils entendaient parler de monarchie, ils craignaient qu'on ne légalisât le despotisme, et qu'on ne fît passer le pouvoir, par droit d'hérédité,

Digitized by Google

dans la famille de Dessalines. D'autres pensaient qu'on pût avoir une monarchie élective, et qu'il importait peu que le chef de l'état s'appelât roi, empereur ou président.

Sur ces entrefaites, en Août, le gouverneur général apprit que Bonaparte, qui en 1802, avait été nommé consul à vie par le sénat, s'était fait proclamer empereur, à St. Cloud, par les sénateurs ayant à leur tête Cambacérès, le 28 floréal, (18 Mai 1804) et qu'il ne devait pas tarder à se faire sacrer par le pape Pie VII.

A la nouvelle de cet événement, Boisrond Tonnère et Chanlatte le déterminèrent à prendre aussi le titre d'Empereur.

Le gouverneur général se hâta d'annoncer ce fait important à ses principaux généraux, sans cependant leur dire qu'il se proposait d'en faire naître un semblable en Haïti. Il leur exposa combien était immense la puissance de Bonaparte puisqu'il avait pu se faire proclamer empereur, sans opposition, et leur recommanda de se tenir plus que jamais en garde contre ses projets.

Il adressa, à cette occasion, la lettre suivante au général Pétion :

Liberté, ou la Mort.

Au quartier général de Laville (ou Marchand) le 8 Août 1804, an 1er de l'Indépendance.

Le gouverneur général au général Pétion.

Citoyen général,

D'après différentes gazettes que je viens de recevoir, que je vais livrer à l'impression, pour que tout le monde en ait entière connaissance, j'apprends que Bonaparte s'est fait nommer empereur des français. Comme il est plus que probable, qu'en cette qualité, il provoque la réunion des autres puissances contre ce pays, il convient d'activer de plus fort les travaux des fortifications, afin de bien recevoir nos ennemis, et pour parvenir à ce but on relèvera les travailleurs le samedi afin que l'ouvrage se fasse le dimanche, à l instar des autres jours.

Je vous prie de faire accélérer la confection des affuts de canon qui sont destinés au camp de Marchand, et si j'éprouve du retard à les recevoir et qu'il arrive quelque fâcheux incident, c'est à vous seul que je m'en prendrai.

Je vous salue avec amitié,
DESSALINES.

Boisrond Tonnère, Chanlatte et les principaux officiers de l'état-major de Dessalines, s'occupèrent immédiatement du mode de procéder à sa nomination au titre d'empereur. Ils conçurent l'idée de faire une pétition par laquelle le peuple et l'armée demanderaient que la forme du gouvernement fût changée, et que le titre d'empereur fut donné au gouverneur-général. Cette pétition fut rédigée

Digitized by Google

à Marchand, et Dessalines l'expédia au général Pétion pour qu'il la fait signer par les autorités de l'Ouest et par celles du Sud, avec recommandation de lui en faire le retour sous dix jours. Il procéda de la même manière à l'égard du Nord et de l'Artibonite. Il écrivit au général Pétion à la date du 14 Août 1804, de Laville, la lettre suivante qui accompagnait la pétition.

Le gouverneur général au général Pétion.

J'expédie près de vous, mon cher général, un de mes aides-de-camp, porteur d'une pièce qui demande votre signature, *si vous le jugez à propos,** vous la ferez signer par les généraux et chefs des corps de votre division.

Cela fait, mon aide de camp restera près de vous au Port-au Prince; vous enverrez un des vôtres au général Jn.Louis François qui, après avoir signé et fait signer les officiers supérieurs de sa garnison, enverra ce paquet au général Geffrard, par un de ses aides de-camp, le vôtre restera à Aquin à attendre son retour.

Vous écrirez au général Magloire de se rendre à Léogane pour qu'au retour de votre aide de camp, il puisse signer la dite pièce.

Je ne fais pas réunir les officiers généraux, dans ce moment, parce que leur présence est trop utile dans leurs commandements pour activer les travaux des fortifications.

Vous ordonnerez à tous les commandans des lieux où passera votre aide-de-camp de lui fournir autant de montures qu'il en aura besoin, en raison de sa mission. Il faut que dans dix jours je reçoive le paquet ici.

J'ai l'honneur de vous saluer, DESSALINES.

La pétition revint à Marchand à la fin du mois d'Août, revêtue de signatures. Les secrétaires de Dessalines travaillèrent immédiatement à l'acte de sa nomination à la dignité d'empereur, par les généraux, et à sa proclamation à la nation. Ils antidatèrent l'acte de sa nomination au titre d'Empereur et sa proclamation au peuple; l'un porta la date du 25 Janvier, l'autre celle du 15 février 1804. En faisant remonter ces actes aux semaines qui avaient suivi le 1er. Janvier 1804, ils voulurent consacrer que ce n'était pas à l'imitation de Bonaparte que Dessalines avait pris le titre d'empereur. Que devenaient donc les arrêtes, les ordonnances, les proclamations qu'il avait rendus, sous le titre de gouverneur général, toute sa correspondance jusqu'au 1er. Septembre 1804. Mais la haine contre la France était telle qu'on ne voulait pas qu'il fût dit qu'on eût reçu d'elle même une idée.

Il fut résolu que la cérémonie du couronnement aurait lieu le 8

* Dessalines n'ignorait pas les sentimens démocratiques de Pétion.

Digitized by Google

Octobre, à Marchand, et que le même jour l'institution de l'Empire serait célébrée dans toutes les autres villes importantes d'Haïti.

Dessalines, attendant avec impatience le 8 Octobre, continua à porter le titre de gouverneur général. Le 31 Août 1804, il écrivit à Pétion, sous ce titre, concernant les arrangemens que celui ci avait pris avec le capitaine Joshua Nash, pour fournitures de munitions, d'armes et d'une goëlette. Le 1er Septembre 1804, il écrivit à Pétion sous le titre de gouverneur général. *

Le 2 Septembre 1804, il annonça aux officiers de son état-major qu'il n'attendrait pas la cérémonie du 8 Octobre et se ferait acclamer par la 4e. demi brigade cantonnée à Marchand. Il sortit de de son palais, se montra aux troupes, et aussitôt son état-major cria vive l'Empereur! Les soldats répétèrent ce cri avec enthousiasme. Il rentra au palais, et les officiers supérieurs de son état major signèrent l'acte de sa nomination et y portèrent les noms des généraux qui n'étaient pas présents la plupart. Ce ne fut que plus tard que ces derniers y apposèrent leurs signatures; et quoique l'imprimé porte les noms de tous indistinctement, plusieurs d'entre eux n'en ont jamais signé l'original. Cet acte fut aussitôt publié à Marchand.

Nomination de l'Empereur d'Haïti, Jean Jacques Dessalines.

« Nous généraux de l'armée d'Haïti, désirant consacrer, par un acte solennel, le vœu de notre cœur, et répondre à la volonté fortement prononcée du peuple d'Haïti, persuadés que l'autorité suprême ne veut point de partage, et que l'intérêt du pays exige que les rênes de l'administration soient remises entre les mains de celui qui réunit la confiance, l'affection et l'amour de ses concitoyens.

« Bien convaincus, par une nouvelle expérience et par l'histoire des nations, qu'un peuple ne peut être convenablement gouverné que par un seul, et que celui là mérite la préference, qui, par ses services, son influence et ses talens, a su élever l'édifice de notre indépendance et de notre liberté.

« Considérant qu'après une longue série de malheurs et de vicissitudes, il convient d'assurer la garantie et la sûreté des citoyens d'une manière immuable et irrévocable, et que le plus sûr moyen d'atteindre ce but est de décerner au seul chef capable de représenter et de gouverner dignement la nation, un titre auguste et sacré qui concentre en lui les forces de l'Etat, qui en impose au dehors et qui est au dedans le gage de la tranquillité.

« Considérant que le titre de Gouverneur Général décerné au citoyen J. J. Dessalines ne remplit pas d'une manière satisfaisante le vœu général, puisqu'il suppose un pouvoir secondaire, dépen-

* Archives du ministère de l'intérieur [Haïti].

Digitized by Google

dant d'une autorité étrangère dont nous avons à jamais secoué le joug.

« Sans avoir plus longtemps égard aux refus constants et obstinés du citoyen Jean Jacques Dessalines d'accepter une puissance que le peuple et l'armée lui avaient déléguée dès l'époque où notre indépendance a été proclamée, puisque ce refus contrarie les intérêts, la volonté et le bonheur de ce pays, déférons audit citoyen Jean-Jacques Dessalines le titre d'Empereur d'Haïti et le droit de choisir et de nommer son successeur.

« Désirons que cette expression libre de nos cœurs et déjà provoquée par le peuple, soit offerte à sa sanction sous le plus bref délai et reçoive sa prompte et entière exécution par un décret du peuple qui sera extraordinairement convoqué à cet effet.

« Port-au Prince, 25 Janvier 1804.

« Signé : Vernet, Clervaux, Christophe, Pétion, Gabart, Geffrard, Jean Louis François, Férou, Gérin, Magny, Raphaël, Lalondrie, Paul Romain, Capoix, Cangé, Jean-Philippe Daut, Toussaint Brave, Moreau, Yayou, Magloire Ambroise, Bazelais, général de brigade, chef de l'état major général de l'armée. »

Cette pièce datée du 25 Janvier 1804, Port-au Prince, ne fut faite qu'à la fin d'Août et ne fut publiée que le 2 Septembre. Au 25 Janvier 1804, Dessalines, se rendant dans le Sud, était bien au Port-au Prince; mais il n'y avait pas été question d'empereur dans le public, et il n'y avait pas eu d'assemblée de généraux. A un repas où il avait assisté, un des convives voulant s'attirer ses hautes faveurs, avait porté un toast à l'empereur. Mais le gouverneur général avait repoussé ce titre sur le ton de la plaisanterie.

On publia ensuite dans la petite ville de Marchand, le même jour 2 Septembre, la proclamation de Dessalines adressée à la nation.

A Dessalines, le 15 Février 1804, an 1er de l'indépendance.

Le Gouverneur Général d'Haïti, aux Généraux de l'armée et aux autorités civiles et militaires, organes du peuple.

Citoyens,

Si quelques considérations justifient à mes yeux le titre auguste que votre confiance me décerne, c'est mon zèle, sans doute à veiller au salut de l'empire, c'est ma volonté à consolider notre entreprise, entreprise qui donnera de nous, aux nations les moins amies de la liberté non l'opinion d'un amas d'esclaves, mais celle d'hommes qui prédilectent leur indépendance au préjudice de cette considération que les puissances n'accordent jamais aux peuples qui, comme vous, sont partisans de leur propre liberté, qui n'ont pas eu besoin de mendier des secours étrangers pour briser l'idole à laquelle nous sacrifiions. Cette idole, comme Saturne, dévorait ses enfans, et nous l'avons foulée aux pieds. Mais n'effaçons pas ces souvenirs récents

Digitized by Google.

de nos infortunes imprimés dans nos âmes, ils seront des préservatifs puissans contre les entreprises de nos ennemis, et nous prémuniront contre toute idée d'indulgence à leur égard. Si les passions sobres font les hommes communs, les semi-mesures arrêtent la marche rapide des révolutions.

Puisque vous avez jugé qu'il était de l'intérêt de l'Etat que j'acceptasse le rang auquel vous m'élevez, en m'imposant ce nouveau fardeau je ne contracte aucune nouvelle obligation envers mon pays; dès longtemps je lui ai fait tous les sacrifices. Mais je sens qu'un devoir plus grand, plus saint me lie; je sens, dis-je, que je dois conduire rapidement notre entreprise à son but, par des lois sages, indulgentes pour nos mœurs, faire que chaque citoyen marche dans la liberté sans nuire aux droits des autres, sans blesser l'autorité qui veille au bonheur de tous.

En acceptant enfin ce fardeau aussi onéreux qu'honorable, c'est me charger de la somme du bien ou du mal qui résultera de mon administration. Mais n'oubliez pas que c'est dans les temps les plus orageux que vous me confiez le gouvernement du vaisseau de l'Etat. Je suis soldat; la guerre fut toujours mon partage, et tant que l'acharnement, la barbarie et l'avarice de nos ennemis les porteront sur nos rivages, je justifierai votre choix; et combattant à votre tête, je prouverai que le titre de votre général sera toujours honorable pour moi. Le rang auquel vous m'élevez m'apprend que je suis devenu le père de mes concitoyens dont j'étais le défenseur. Mais que le père d'une famille de guerriers ne laisse jamais reposer l'empire, s'il veut transmettre sa bienveillance à ses descendants, et les familiariser avec les combats.

C'est à vous généraux et militaires qui monterez après moi au rang suprême que je m'adresse; heureux de pouvoir transmettre mon autorité à ceux qui ont versé leur sang pour la patrie, je renonce, oui je renonce à l'usage injuste de faire passer ma puissance à ma famille.

Je n'aurai jamais égard à l'ancienneté, quand les qualités requises pour bien gouverner ne se trouveront pas réunies dans le sujet; souvent la tête qui recèle le feu bouillant de la jeunesse contribue plus efficacement au bonheur de son pays que la tête froide et expérimentée du vieillard qui temporise dans les moments où la témérité seule convient. C'est à ces conditions que je suis votre supérieur, et malheur à celui qui portera sur les degres du trône, élevé par la reconnaissance de son peuple, d'autres sentimens que ceux d'un père de famille.

DESSALINES.

Par le gouverneur-général,
L'adjudant général, BOISROND TONNÈRE.

Cette proclamation datée du 15 Février 1804 n'a été reproduite

Digitized by Google

dans la gazette du Cap que le 22 Novembre même année. Elle fut faite comme la précédente fin d'Août. Dessalines est censé l'avoir prononcée à Marchand, cependant au 15 Février 1804, il parcourait le département du Sud. Néanmoins ces deux actes furent à l'époque revêtus du caractère officiel et publiés dans la gazette du gouvernement.

La dernière disposition de la proclamation concernant la jeunesse provenait de l'admiration qu'avaient excitée en Dessalines de nombreux jeunes gens noirs et jaunes, par leur brillante valeur, et quelques uns par leurs talens. Il aimait surtout les jeunes gens de famille. Il les avait placés, les uns dans l'administration, d'autres dans l'armée, et les comblait de ses faveurs. Il avait le don d'inspirer leur amour, il savait enflammer leur courage, et en faisait au feu d'intrépides soldats. Comme ils lisaient et écrivaient la plupart, dès qu'ils étaient enrôles ils devenaient fourriers ou sergents, et ne tardaient pas à atteindre le grade d'officier.

Des ordres furent aussitôt expédiés de toutes parts pour que la nomination de Dessalines à la dignité d'Empereur, qui avait eu lieu, par acclamations, le 2 Septembre, fut célébrée avec la plus grande pompe le 8 Octobre. L'acte de sa nomination à cette dignité, ainsi que sa proclamation, fut envoyé, sous couvert, à tous les commandans d'arrondissement. Au bas de l'adresse était écrit : ce paquet ne sera ouvert que le 8 Octobre.

Dessalines annonça à son état major qu'il se trouverait au Cap le 8 Octobre pour assister à la solennité qui devait y être célébrée. Ses secrétaires firent aussitôt le programme de cette fête qui fut envoyé à Christophe. Il y était déterminé que le cortége de l'Empereur serait composé des corporations de tous les arts et métiers, de cultivateurs représentant l'agriculture, du commerce national et étranger, de la justice, *du corps législatif* (qui ne pouvait être composé que des généraux conseillers d'Etat), des officiers des santé et des offiiers de l'armée; que du Champ de Mars le cortége se transporterait sur l'autel de la patrie surmonté d'un arc portant ces mots: Jean Jacques Dessalines, 1er Empereur d'Haïti; que les forts de la rade et les troupes exécuteraient une salve d'artillerie et de mousqueterie; que Dessalines, montant sur un trône serait couronné au milieu d'un cercle composé des officiers généraux de l'empire, qu'une triple salve de mousqueterie et et de canon terminerait la cérémonie; que l'empereur se rendrait ensuite à l'église pour y entendre un *Te Deum* pendant que l'artillerie exécuterait un triple salut; que de l'église, le cortége retournerait au palais du gouvernement, et que la ville serait illuminée dans la soirée.

Le 4 Septembre Dessalines était aux Gonaïves; il s'y était transporté pour s'aboucher avec un envoyé des Etats-Unis, arrivé sur la frégate le *Connéticut*, expressément chargé d'établir avec lui les

Digitized by Google

Raisons commerciales les plus étroites, et de fournir à l'Etat tout ce dont il pourrait avoir besoin en poudre, armes, drap, toiles, habillemens de troupes. Après avoir écouté les offres de l'envoyé américain, il retourna à Marchand. Le 4 Septembre, des Gonaïves, il avait écrit à Pétion sous le titre d'empereur d'Haïti, pour lui annoncer l'objet de la venue de la frégate américaine. *

Haïti devint, sous la dénomination d'empire, une monarchie élective, dont le chef pouvait néanmoins choisir son successeur. Dessalines avait déclaré, dans son adresse au peuple, qu'il respectait trop les services rendus par ses lieutenants pour choisir son successeur dans sa famille. Il avait déjà un ministre des finances; il songea à nommer un ministre de la guerre; il avait déjà formé un Conseil d'Etat composé de tous les généraux.

On ne doit pas être surpris que les généraux aient consenti à signer un acte qui consacrait qu'un peuple peut n'être convenablement gouverné que par un seul. Les masses n'avaient alors aucune idée d'institutions démocratiques; elles étaient, depuis plusieurs années, habituées à n'obéir qu'à un seul; formant pour ainsi dire un régiment dont l'Empereur était le colonel, elles subissaient l'influence de l'obéissance passive, s'y soumettant comme à un devoir, et se trouvant heureuses. Elles l'étaient en effet comparativement aux époques précédentes, quoiqu'elles fussent déjà un peu maltraitées par les lieutenants de Dessalines. Elles se glorifiaient d'être indépendantes de la France, et étaient éblouies de la grande gloire de leur empereur.

Les courtisans de Dessalines qui l'ont plus tard égaré par de perfides conseils exposaient, sous ses yeux, tout ce qu'ils croyaient qui pût flatter ses passions. Ils l'exhortèrent à créer une noblesse, à donner aux principaux officiers de l'empire les titres de baron, de comte, de duc. Il repoussa ces conseils, en disant: « Moi seul je suis noble. » Depuis, il ne fit jamais d'autre réponse à ceux qui lui parlèrent de créer une aristocratie. Il ne voulut pas former une garde impériale, aucun corps privilégié. La 4e demi brigade faisait à Marchand le service de son palais, et les compagnies d'élite des corps en garnison dans les villes qu'il visitait lui servaient de garde.

Des hommes qui n'avaient pris les armes contre le parti colonial et plus tard contre la France que parce qu'ils avaient été victimes de l'inégalité des conditions, songeaient déjà à se placer au dessus de leurs anciens frères d'armes et d'infortune par des titres qui, dans les anciens états, constituent l'aristocratie de naissance. Le cœur humain se développe partout de la même manière. Pendant que l'entourage de Dessalines tentait, sans succès, de faire créer une noblesse, les vieux révolutionnaires de la République Française,

* Archives du ministère de l'intérieur [Haïti].

Digitized by Google

d'anciens jacobins, se servaient des moyens les plus vils pour obtenir du premier Consul, devenu Empereur, un rang dans la nouvelle noblesse qu'il avait créée.

Aucun des hommes qui entouraient Dessalines ne songeait à des institutions sages et libérales; ils ne voulaient pas mettre un frein à leurs passions, et si l'empereur avait sur eux droit de vie et de mort, eux mêmes exerçaient sur leurs inférieurs une espèce de souveraineté. Personne non plus ne songeait à donner à Dessalines le conseil d'établir des institutions d'instruction publique, afin que le peuple, en s'éclairant, pût concevoir en quoi consiste véritablement la dignité de l'homme. Au contraire la plupart de ceux qui avaient acquis quelques connaissances redoutaient la propagation des lumières dans les rangs de la masse. Déjà ils frémissaient à l'idée d'en voir sortir des hommes éclairés se saisissant de l'autorité du pays et se passant de leur concours; l'avenir de la nation était sacrifié à des intérêts privés. Certainement ils eussent rencontré de grands obstacles en Dessalines dont l'esprit n'avait pas été cultivé et qui ne voulait commander qu'à un peuple de soldats; mais en faisant des efforts pour le mettre dans la voie des améliorations morales et intellectuelles ils eussent rempli un devoir saint envers la patrie, et se fussent montrés à la postérité irréprochables. Sous les gouvernemens qui ont suivi, sous Pétion, sous Christophe, sous Boyer on a donné des soins à l'instruction publique, mais sur une base qui n'était pas assez large. On a vu chez nous se développer, depuis l'indépendance, une génération partagée en deux classes appelées également au pouvoir, marchant côte à côte, sous l'influence d'idées opposées, et n'ayant de commun que l'amour de l'indépendance nationale. L'une, habitant les villes, et composée de noirs et d'hommes de couleur, a reçu des connaissances qui lui ont donné les premiers instincts de la civilisation européenne; l'autre composée, presque en entier, de laboureurs noirs, a grandi sous l'impression des mœurs africaines pratiquées pendant longtemps et même de nos jours dans nos campagnes. Les jeunes gens de ces deux classes parvenant au pouvoir n'ont pas dû s'entendre parce que leur éducation était contraire; ils n'ont pu se faire des concessions ni d'une part ni de l'autre; ils ont dû en venir aux mains, et les liens de la patrie ont été déchirés. Ce malheur que le temps seul réparera par la propagation des lumières eût été évité, si, dès 1804, on avait établi en Haïti un système unique et général d'instruction publique, donnant aux jeunes gens de toutes les conditions destinés à exercer l'autorité avec les mêmes droits, les mêmes impressions et une même direction d'idées et de mœurs. Il n'existait sous Dessalines, quelques écoles que dans les villes; encore n'y enseignait-on qu'à lire, écrire et calculer. Cependant, il y avait au Cap, un pensionnat tenu par un nommé Laborie, où les jeunes

Digitized by Google

gens recevaient des connaissances au-dessus des premières notions de la langue et du calcul.

A cette époque, des corsaires haïtiens, auxquels Dessalines avait délivré des lettres de marque pour donner la chasse aux navires français et espagnols, inquiétaient même quelquefois les bâtimens marchands anglais. Ce que les anglais avaient prévu se réalisait; et c'était pour éviter d'en venir à capturer nos navires qu'ils nous avaient demandé, au commencement de l'année, l'autorisation de protéger eux-mêmes notre littoral, et nous avaient exhortés à ne pas armer de corsaires. Mais Dessalines qui voulait que son pavillon eut, sur les mers, les privilèges dont jouissent les états indépendans, avait constamment refusé de signer avec eux aucune convention à cet égard.

L'amiral Duckworth lui adressa la lettre suivante, à l'occasion de la conduite de nos corsaires.

A bord du vaisseau de S. M. le *Shark*, Port-Royal ce 2 Septembre 1804.

L'Amiral Duckworth, à son Excellence le Capitaine Général Dessalines.

Monsieur,

« J'ai eu avec votre excellence plusieurs communications dans lesquelles nous étions comme convenus que vous n'auriez pas besoin de bâtimens armés pour croiser autour de l'île, et je vous promettais, comme un devoir, de donner mes ordres aux bâtimens sous mon commandement de protéger votre commerce.

« Je suis fâché de vous dire qu'au moment où les bâtimens sous mes ordres croisent avec ordre de protéger votre commerce contre les déprédations des corsaires français, ces mêmes bâtimens ont rencontré dans leurs croisières plusieurs bâtimens armés sous votre pavillon qui ont montré des dispositions hostiles. Considérant que votre excellence ne peut approuver une pareille conduite, je saisis cette première occasion pour en faire mes représentations, et en même temps vous prier d'arrêter ces mesures contraires à vos promesses, car elles peuvent troubler l'harmonie qui a existé entre nous, et cela amenerait à des inconvéniens.

« Cette lettre vous sera remise par le capitaine Perkins, commandant la frégate la *Tartare*, qui a l'honneur de vous connaître.

« J'ai l'honneur d'être etc.

« DUCKWORTH. »

Le capitaine Perkins, porteur de cette dépêche, vint mouiller aux Gonaïves, le 18 Septembre au soir. Il y apprit que Dessalines venait de se faire proclamer empereur, et se trouvait à Marchand. Il remit le paquet au ministre des finances avec la lettre suivante:

Digitized by Google

Le Capitaine Perkins, commandant la frégate la Tartare, à l'Empereur Dessalines.

Gonaïves 19 Septembre 1804.

« Sire,

« Je prends la liberté de vous informer que je suis arrivé ici hier au soir, avec des dépêches du commandant en chef de l'escadre en station à la Jamaïque.

« Je devais les délivrer à vous-même; mais apprenant que vous êtes assez loin des Gonaïves, je prends donc la liberté de les confier au général Vernet qui m'a promis de vous les faire parvenir tout de suite. Je suis fâché de n'avoir pas le plaisir de vous voir en personne, ayant bien des choses à vous communiquer. Je vous prie de répondre à la lettre que je vous envoie; je vais me mettre dans quatre jours dehors en croisière, et j'attends par la première occasion une réponse. »

Dessalines entra dans une violente fureur en entendant la lecture de la lettre de l'amiral Duckworth. Il dit que si les anglais continuaient à l'importuner, il romprait toute relation avec eux, leur fermerait ses ports, et leur prouverait, une seconde fois, qu'on peut vaincre, sur le sol d'Haïti, les armées de la Grande Bretagne comme on avait vaincu celles de la France. Il avait été vivement piqué du titre de capitaine général que lui donnait l'amiral Duckworth. Il se demandait si les anglais le prenait pour le général Leclerc ou le général Rochambeau.

Il répondit sèchement au capitaine Perkins par la lettre suivante:

A Capne. Perkins, commandant la frégate la Tartare, en rade aux Gonaïves.

Marchand ce 20 Septembre 1804.

« Je reçois à l'instant avec votre lettre du 19 courant, celle de son excellence l'amiral Duckworth à laquelle je viens de répondre; ci-joint ma lettre.

« Je suis fâché de ne pouvoir me déranger de mes grandes occupations pour aller apprendre de vous ce que vous avez à me communiquer. Je suis très occupé.

DESSALINES.

A son excellence l'Amiral Duckworth, commandant en chef l'escadre en station devant la Jamaïque.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que votre excellence m'a écrite sous la date

Digitized by Google

du 2 courant, par laquelle votre excellence me donne avis que des corsaires armés pour la défense des côtes de l'île se sont montrés hostiles aux bâtimens de S. M. B. Je me fais l'honneur de dire à votre excellence que les corsaires que j'ai fait armer pour protéger les côtes de l'île, ont reçu ordre de traiter les bâtimens de sa majesté britannique en amis, mais d'agir contre tous les bâtimens ennemis qui chercheraient à interrompre la tranquillité de l'île. Plusieurs rapports m'ont été faits des rencontres que mes corsaires ont faites avec les bâtimens anglais, et ils se sont traités comme amis.

« Je ne me rappelle pas être jamais convenu avec votre excellence de ne point armer de corsaires. Bien m'en a valu, car les croiseurs français, il n'y a pas bien longtemps, se sont montrés dans le fond du canal.

J'ai l'honneur d'être etc.

DESSALINES.

Dès cette époque les anglais cessèrent de faire des communications de ce genre à Dessalines. Ils ne voulurent pas entrer en hostilités avec un voisin qui pouvait nuire considérablement à leur marine marchande, et qui comptait pour rien la ruine d'une ville incendiée par le bombardement d'une escadre.

L'empereur vint de Marchand aux Gonaïves ; il y répéta les paroles qu'il avait dites contre les anglais, et recommanda aux autorités de se tenir en garde contre les blancs de n'importe quelle nation.

Il se transporta ensuite au Cap avec tout son état major. Le 8 Octobre jour fixé pour la cérémonie de son avènement à l'Empire, le père Corneille Brelle, curé du Cap, célébra l'office divin avec avec la plus grande magnificence. Le général Christophe donna à la solennité l'éclat de son imagination, et les fêtes célébrées au Cap furent les plus brillantes de l'empire. César Télémaque, l'ancien maire de cette ville, qui s'était montré jusqu'au dernier moment très dévoué aux français, et qui avait failli d'être victime de son amour pour l'ancienne métropole, chanta et présenta à Dessalines, au palais impérial, une pièce de vers, alors considérablement applaudie.* Au Port au-Prince et dans les autres villes la même cérémonie eut lieu avec ordre et enthousiasme ; les cris de vive l'Empereur se firent partout entendre, et le peuple, réuni dans chaque chef lieu d'arrondissement, sanctionna par ses acclamations et par des adresses à Dessalines, l'acte par lequel le titre d'Empereur lui avait été déféré.

* P. Roux, imprimeur de l'empereur, inséra dans la gazette du Cap les vers de Télémaque.

Couplets chantés et présentés à Sa Majesté JACQUES 1er. Empereur d'Haïti, Par C. César *Télémaque*, Contrôleur du département du Nord.

Digitized by Google

Déjà Dessalines avait réuni à Marchand des sommes importantes provenant tant des contributions qu'il avait établies sur les blancs avant leur massacre et des droits de douane, que du prodnit du quart de subvention à titre d'impôt territorial. Il y avait formé un dépôt d'armes et de munitions. L'arsenal était garni de 50,000 fusils, 50,000 briquets, 5,000 sabres de cavalerie, de nombreuses pièces de remparts et de campagne et d'un million de poudre. La manufacture de poudre qu'il avait établie sur l'habitation Boutin près de Marchand lui fournissait déjà d'abondantes munitions. Plusieurs officiers polonais, instruits, dirigeaient avec quelque succès cette manufacture. Il avait fait écrire aux Etats-Unis pour qu'on lui envoyât plusieurs bons ouvriers. La poudre qu'on faisait à Boutin était un peu grossière et donnait une fumée très noire. Il projetait d'établir plusieurs fonderies sur différens points de l'Empire.

Tout tendait vers une véritable prospérité matérielle. Le commerce était florissant; nos grands ports étaient peuplés de navires anglais, danois, américains. Les capitaines étrangers, contrairement aux lois du pays, vendaient clandestinement la plus grande partie de leurs cargaisons en gros et en détail aux petits marchands, et exportaient du pays le numéraire en circulation. Ces fraudes furent signalées à l'empereur qui, pour les arrêter, décréta, pendant qu'il était au Cap, le 15 Octobre 1804, « Qu'il était défendu à tous capitaines de bâtimens étrangers qui arriveraient dans les ports de l'empire de vendre leurs cargaisons en détail aux marchands ou particuliers; que « les négocians établis en vertu des lettres patentes de l'empereur « auraient seuls le droit de traiter par un ou plusieurs, les cargaisons.

« Que les négocians étrangers ou indigènes qui recevraient direc-

Air: *Du vaudeville du Devin de village.*

Chantons, célébrons notre gloire,
Amis de l'île d'Haïti;
Marchons, soutenons la victoire,
Le bonheur de notre pays.
Chérissons sans cesse,
Avec allégresse,
Celui qui fait notre bonheur;
Vive l'Empereur. [Bis.]

Son nom, sa valeur, son courage,
Font trembler tous les intrigans;
Ennemi du vil esclavage,
Il voit en nous que ses enfans.
Chérissons sans cesse,
Avec allégresse,
Celui qui fait notre bonheur,
Vive l'Empereur. [Bis.]

C'est lui qui punit l'arrogance
Des français, nos vrais ennemis;
Et qui, par sa douce clémence,
Fait de ses sujets des amis!
Chérissons sans cesse,
Avec allégresse,
Celui qui fait notre bonheur;
Vive l'Empereur. [Bis.]

Reçois de moi les doux hommages,
Mon respectable souverain;
Que Dieu t'inspire des lois sages,
Et te protège de sa main.
Je chéris sans cesse,
Avec allégresse,
Celui qui fait notre bonheur,
Vive l'Empereur. [Bis.]

Digitized by Google

« tement des bâtimens à leur consignation pourraient vendre les mar-
« chandises en détail.

« Que lesdits négocians ne pourraient néanmoins traiter avec les
« bâtimens étrangers pour leurs cargaisons qu'après que l'adminis-
« tration aurait fait choix des articles nécessaires au besoin de
« l'armée.

« Que les contrevenans à l'ordonnance seraient condamnés à une
« amende de trois cents gourdes, pour la première fois, et de cinq
cents gourdes en cas de récidive. »

Il fut ordonné au ministre des finances, aux généraux de division et de brigade, aux administrateurs principaux et particuliers de faire exécuter le décret chacun en ce qui le concernait.

Sous Toussaint Louverture, les caisses de l'Etat étaient celles du gouverneur; sous Dessalines, elles étaient devenues celles de l'empereur. Tant est funeste le mauvais exemple donné par un prédécesseur! L'homme a une tendance à imiter tout ce qui flatte ses mauvaises passions, et pour qu'il leur résiste, il faut qu'il trouve un frein soit dans une haute vertu, soit dans des institutions fortement soutenues par des populations morales et éclairées. Toussaint s'était réservé le droit, à lui seul, de dilapider; Dessalines, moins égoïste, disait aux administrateurs: « plumez la poule; mais prenez garde qu'elle ne crie. » Ce qui signifiait : faites votre fortune au détriment de l'Etat; mais tremblez, si la voix publique vous accuse. On n'est point surpris de ce langage, quand on se reporte aux mœurs coloniales dont l'influence s'exerçait alors puissamment. Dans l'ancien régime, l'esclave le plus dévoué ne se faisait pas scrupule de voler un objet quelconque à son maître auquel il donnait gratuitement ses sueurs. Tant est affreux le système corrupteur de la servitude qui engendre tous les vices. Dessalines dont l'éducation n'avait pas été cultivée n'avait pas le sentiment de la dignité de sa nouvelle position. C'était ce que Christophe lui reprochait avec le plus de violence dans le cercle de ses intimes.

Il n'existait pas de municipalités; le système communal n'était demandé par aucun citoyen; les plus zélés partisans de la liberté n'y songeaient même pas; le système des baïonnettes régnait souverainement de toutes parts. Les chefs militaires des arrondissemens avaient en réalité droit de vie et de mort sur leurs administrés; et les commandans de places exerçaient les fonctions de juges-de paix. Les administrateurs des finances n'osaient rien leur refuser; ils retiraient, la plupart, du tresor public, des sommes assez importantes sans même en donner reçu; ils toléraient les contrebandes quand ils en retiraient un bénéfice personnel; malgré l'arrêté de Dessalines du 9 Avril, les chevaux, les mulets appartenant à l'Etat servaient à leurs besoins journaliers. Dans beaucoup de communes ils disposaient du quart de subvention déposé dans les magasins de l'Etat.

Digitized by Google

En faisant des gratifications à Vastey, chef des bureaux du ministre des finances, aux principaux officiers de l'état-major de Dessalines, leur conduite demeurait impunie. Le prix du café avait augmenté. Au lieu de 20 sous la livre, il se vendait de 25 à 26 sous. Le cacao se vendait 15 à 16 sous la livre; le sucre 7 à 8 gourdes le cent; le bois de campêche 13 à 14 gourdes le millier; le coton 17 à 18 gourdes le cent; mais le fermier réglait avec le cultivateur, pour ce qui avait trait au café, toujours à raison de 20 sous la livre.

Pendant que les hauts fonctionnaires civils et militaires se procuraient ainsi, d'une manière rapide, une amélioration à leur position, le peuple, surtout celui des campagnes, était tenu sous un régime de fer. Le travail forcé était en pleine vigueur, et le vol le plus léger était le plus souvent puni de mort, selon le caprice des chefs militaires. Le condamné était quelquefois exterminé sous la verge et le bâton par des soldats pris indistinctement dans les corps; il n'y avait pas de bourreau, et le soldat par accident en faisait l'office, comme s'il eut rempli un service militaire. A cette époque 30,870,111 livres de café avaient été exportés du pays, non compris une quantité presque égale sortie par la contrebande. Quoiqu'il y eut un seizième de la population sous les armes, et que de nombreux cultivateurs fussent toujours employés à l'achèvement des fortifications intérieures, la culture prosperait. La plaine de l'Artibonite se couvrait de cotonneries, et les sucreries qui avaient été incendiées, pendant la guerre, se relevaient partout.

Il était défendu, sous peine de mort, à un indigène de sortir de l'empire. Haïti, menacée d'une invasion étrangère, avait besoin de tous ses enfans pour la défendre. L'empereur déclara que les marins haïtiens qui aimeraient mieux se rendre à l'ennemi que de se faire sauter, seraient décapités quand ils rentreraient un jour dans leur patrie. Pendant qu'il était encore au Cap, en Octobre, il apprit que des indigènes étaient partis pour l'étranger. Il décréta le 22 du même mois « Que tout bâtiment étranger armé ou non à bord duquel « il se trouverait une ou plusieurs personnes qui seraient enlevées « d'Haïti pour être conduites à l'étranger, le capitaine serait arrêté, « mis en prison pour dix mois, et serait ensuite renvoyé dans son « pays avec ordre de ne plus reparaître en Haïti; le bâtiment et « la cargaison seraient confisqués au profit de l'Etat; que tout in- « dividu pris à bord des dits bâtimens serait fusillé en place pu- « blique. »

Le 25 Octobre, il ordonna d'arrêter les vagabonds et de les contraindre à travailler sur les habitations de l'Etat. Par la même ordonnance, des commissaires d'îlets,* espèces de commissaires de po-

* *Ilet*, réunion de maisons, dans une ville, sur un espace de cent pas carrés environ. On choisit ordinairement, en Haïti, pour commissaire d'îlet

Digitized by Google

lice, furent institués dans toutes les villes. Ils étaient spécialement chargés de faire le recensement de la population qui s'élevait alors, comme nous l'avons déjà vu, à 825,000 âmes. Ce fut à cette époque qu'on songea à continuer la publication de la gazette du Cap, qui avait cessé de paraître depuis l'évacuation des français. Le Ier numéro de cette feuille fut livré au public le 15 Novembre 1804, sous le titre de gazette politique et commerciale d'Haïti. Les arrêtés et les ordonnances de l'Empereur y étaient publiés.

Dessalines qui domptait les passions du peuple, ne pouvait contenir les siennes ni celles de la plupart de ses principaux favoris. Les administrations étaient déjà livrées à d'horribles dilapidations. Il en donnait lui-même l'exemple. Il entretenait dans chaque ville des maîtresses auxquelles il fournissait des sommes considérables. Il employait toutes sortes de séductions, honneurs, richesses, pour vaincre la vertu des femmes qu'entourait une certaine respectabilité. Il n'avait pas besoin d'employer la violence, car la corruption était telle dans les mœurs que beaucoup de jeunes et belles femmes prévenaient ses désirs. Le mariage, loin d'être honoré, était presque un objet de mépris. Beaucoup de grands dignitaires de l'empire étaient, comme nous disons chez nous, *placés*, ou vivaient en concubinage. Plusieurs d'entre eux pratiquaient la polygamie. Sous Christophe, dans le Nord, ces désordres qui anéantissaient la famille, seront réprimés après la chute de Dessalines.

Les quelques blancs français qui avaient été conservés ne jouissaient d'aucune garantie; ils n'étaient que tolérés; pour conserver leur existence ils étaient obligés de s'attirer la bienveillance générale, à force de concessions faites à ceux avec lesquels ils étaient habituellement en relations. Quand ils étaient maltraités ils n'obtenaient aucune justice; quand ils étaient sacrifiés, leurs assassins n'étaient pas poursuivis. Il faut reconnaître que Dessalines faisait respecter ceux qui se trouvaient sous ses yeux.

Il y avait à St. Marc un riche négociant français, nommé Brochard, homme de bien que Dessalines avait sauvé, et un médecin français, Daransan, généralement estimé. La fortune de Brochard excitait depuis quelque temps la cupidité de plusieurs hommes cruels. Pendant que Dessalines était au Cap, un officier de la 4e. visita Brochard et Daransan et leur dit que l'empereur avait résolu leur perte, et que, s'ils ne se hâtaient pas de se sauver, ils seraient infailliblement sacrifiés. Ce rapport entièrement faux n'avait été fait par l'officier que parce qu'il cherchait à dépouiller les deux blancs. Ils leur inspira d'abord une vive inquiétude, puis une terreur profonde. Ils se décidèrent à s'embarquer; et trompés par les démonstrations

le citoyen le plus notable de l'Ilet; il exerce gratuitement ses fonctions, et sa surveillance ne s'étend pas au-delà de son Ilet.

Digitized by Google

d'amitié de l'officier, ils le chargèrent de leur procurer des moyens d'évasion. Ils lui livrèrent tout ce qu'ils possédaient en numéraire, bijoux et argenterie, et le virent, dans la journée, embarquer ces objets sur un navire qui devait se rendre au Continent. Quand la nuit fut venue, Brochard accompagné de sa femme, jeune personne de couleur et d'un fils en bas âge, déguisé en matelot, se rendit sur le rivage de la mer, avec Daransan. Mais au lieu de rencontrer la chaloupe du commandant du port qui devait les recevoir, ils trouvèrent des matelots qui les massacrèrent. Madame Brochard et son fils furent épargnés parce qu'ils étaient sang-mêlés. L'officier de la 4e fit descendre à terre l'argent de ces deux infortunés, qu'il avait embarqué lui même, et s'en appropria après en avoir donné une large part aux matelots.

A cette époque arriva aux Gonaïves un nommé Ducoudray, homme de couleur, créole des îles du vent. Il fut dénoncé à l'autorité comme espion du gouvernement français. On l'arrêta et on le conduisit à Marchand où il fut emprisonné. Ses papiers qui furent saisis constatèrent qu'il était chargé d'explorer le pays. Il fut exécuté trois jours après son arrestation. Il n'avait cessé de répéter, pendant qu'on l'interrogeait, que jamais la France ne renoncerait à St. Domingue.

Le 7 Décembre 1804 Dessalines fit publier une ordonnance par laquelle les généraux commandans de départemens furent autorisés à faire imprimer des cartes de sûreté, pour qu'elles fussent délivrées par les commandans d'arrondissement et de place aux personnes des deux sexes habitant les villes et bourgs de l'empire. L'autorité fit payer ces cartes un gourdin par les personnes aisées, et un escalin par les indigens. Le produit de cette espèce d'impôt devait être versé entre les mains des généraux de division, pour subvenir aux besoins des soldats invalides. Les personnes arrêtées sans être munies de leur carte de sûreté devaient être employées aux travaux publics.

Sur ces entrefaites arriva dans toutes les villes de l'Etat d'Haïti l'ordre à tous les hauts fonctionnaires civils et militaires de se transporter à Marchand pour assister au deuxième anniversaire de l'Indépendance (1er Janvier 1805.) Le ministre des finances manda en même temps tous les administrateurs et directeurs des domaines aux Gonaïves, pour les derniers jours de Décembre, afin qu'ils pussent rendre compte de leurs opérations de l'année 1804 avant la fête du 1er. Janvier. Dans toute Haïti, il y eut un grand mouvement; tous les fonctionnaires étaient rencontrés sur les grandes routes, cheminant vers Marchand; et dans chaque ville l'on faisait des préparatifs de fêtes. Les administrateurs principaux et les directeurs des domaines, réunis aux Gonaïves à la fin de Décembre, furent parfaitement accueillis par Vernet; les habitans de cette ville leur offrirent une franche hospitalité. A cette époque, il n'y avait que fort peu de maisons aux Gonaïves; on n'en construisait pas parce qu'on s'attendait, chaque

Digitized by Google

jour, à une nouvelle invasion française; la population logeait soit dans des cases, couvertes en paille, clissées et maçonnées, soit dans des ajoupas. Les festins qui y étaient fréquents se donnaient sous des tentes qu'on dressait exprès. Quand il y avait dans une maison un grand lit, une bergère, une armoire d'acajou, c'était un luxe.* En général on trouvait, dans les cases et les ajoupas, des lits de campagne supportés par des pieux; mais les habitans avaient de bons matelas, du beau linge de lit, de table et de corps. Ils plaçaient leurs vêtemens dans des malles qu'on pouvait facilement transporter dans l'intérieur. Du reste l'aspect des Gonaïves était celui de toutes les villes du Nord et de l'Artibonite qu'on avait incendiées en 1802, lors de l'arrivée des français. Dans la seconde division de l'Ouest et dans le Sud on trouvait encore le même ameublement que dans l'ancien régime, parce que les villes de ces quartiers n'avaient pas été livrées aux flammes. Le 29 Décembre 1804, les autorités civiles et militaires de tous les points de l'empire étaient réunis à Marchand. Cette ville avait en ce moment la physionomie d'un vaste camp. D'une étendue de vingt carreaux de terre ** environ, elle était parfaitement entretenue. On y voyait, à de légères distances, de

* On n'était que campé sur le littoral. Les femmes des plus grands dignitaires de l'Empire trouvaient à peine des couturières, des lingères, des blanchisseuses. Vers cette époque, madame Christophe écrivait la lettre suivante à son mari.

Gonaïves, le 11 Novembre 1804.

Femme Henri CHRISTOPHE, à son cher Epoux.

Je profite avec un vrai plaisir, mon bon ami, de cette occasion favorable pour vous apprendre que nous jouissons tous d'une parfaite santé, à l'exception cependant de Victor qui est un peu incommodé; je pense que c'est pour ses dents; j'aime à croire que cela ne sera rien. Voilà quelques jours que je suis privée de vos chères nouvelles; si vous saviez la satisfaction que je ressens quand j'en reçois, vous m'en donneriez tous les jours. Je vous prie de faire presser la blanchisseuse pour mon linge, car moi et mes enfans sommes à la veille d'en manquer, et vous savez que l'on se fait blanchir ici difficilement. Lorsqu'il sera prêt, obligez moi de donner vos ordres pour me le faire apporter tout de suite. Le sucre que vous m'avez annoncé n'est pas encore arrivé, ce retard nous fait beaucoup de peine, car nous l'attendons avec impatience, et particulièrement madame Dessalines qui espère ses glaces par le bâtiment sur lequel vous avez chargé le sucre. Elle et ses demoiselles me chargent de vous faire bien des complimens.

Nos enfans se joignent à moi pour vous désirer une bonne santé et vous embrasser du profond de notre âme.

Votre affectionnée épouse,

Fe. CHRISTOPHE.

Madame Christophe était une demoiselle Coidavid. Elle se nommait Marie-Louise. Sa famille était libre de nombreuses années avant la révolution.

** Cent pas carrés, le pas de trois pieds et demi.

Digitized by Google

grands arbres séculaires que la révolution avait respectés, une vingtaine de belles maisons nouvellement bâties, couvertes la plupart en tuiles; beaucoup d'autres s'élevaient rapidement. On avait dressé autour de la ville plus de trois mille ajoupas pour recevoir tous ceux qui étaient venus assister au deuxième anniversaire de l'Indépendance. Marchand qui n'était qu'une ville de 1200 âmes avait, réunies dans son sein, plus de 20,000 personnes. La garnison composée de la 4e et de quelques autres troupes occupait une partie de ces ajoupas, ainsi que de nombreux ouvriers de tous les métiers qui, depuis le commencement de 1804, travaillaient aux nouvelles constructions. Il y avait dans chaque rue de vastes tonnelles ornées de larges feuilles, préparées pour les danses et les festins.

Dès la pointe du jour du 31 Décembre on vit arriver à Marchand de nombreux et beaux chevaux qui devaient, sous les yeux de l'empereur, fournir plusieurs courses. Dessalines aimait avec passion ces sortes de jeux. Les courses commencées à neuf heures du matin, ne cessèrent qu'à deux heures de l'après midi. Elles avaient eu lieu avec tant de confusion, qu'il avait été presque impossible de constater quels avaient été les meilleurs coursiers. Comme chacun prétendait que c'était le sien, Dessalines, plein de gaiété, ne donna aucun prix. A quatre heures, 400 tambours et autant de fifres firent entendre l'assemblée générale: c'était un bruit étourdissant. La 4e. demi brigade, qui seule alors avait un corps de musique, exécutait, au palais impérial, des airs patriotiques. En même temps Dessalines parcourait la ville, entrait dans les ajoupas, plaisantait avec tout le monde, et incitait aux plaisirs de tous genres. A cinq heures et demie deux-cents pièces de gros calibre, dressées tant dans les forts que dans la ville, commencèrent, en même temps, à tirer, pour annoncer le deuxième anniversaire de l'Indépendance. Cette canonnade dura une demi heure.

Aussitôt après qu'on eut battu la retraite, des danses africaines de toutes espèces, commencèrent à s'exécuter tant sous les tentes qu'en plein champ; la danse du vaudoux seule était proscrite. Toute la nuit se passa en fêtes et banquets; le bruit des tambours ne cessa de se faire entendre que vers le jour.

A sept heures du matin du 1er Janvier 1805, cinq mille hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, étaient rangés sur une vaste place préparée pour la cérémonie. Les soldats et les officiers subalternes étaient diversement habillés. Les uns étaient fort bien vêtus, d'autres très mal et presque nus; les uns étaient chaussés, bottés, d'autres nu-pieds; les uns coiffés, d'autres nu-têtes. Mais l'éclat des armes était admirable, et le plus profond silence régnait de tous côtés. Au centre de la place s'élevait l'autel de la patrie surmonté du trône de S. M. l'Empereur.

A huit heures Dessalines sortit de son palais entouré des officiers

Digitized by Google

de son état-major, de tous les généraux de l'empire, parmi lesquels l'on distinguait, Capoix, Toussaint Brave, Vernet, Clervaux, Gabart, Pétion, Geffrard, Férou, Jean-Louis François. Il portait un habit rouge brodé d'or, des épaulettes couvertes de sept étoiles de diamant, un chapeau bordé d'or surmonté d'aigrettes rouges et bleues; il avait à ses côtés un cimeterre, et à la main une canne à pomme d'or. Le général Henry Christophe se tenait à sa droite, et le général Bazelais à sa gauche. Venait ensuite, à une légère distance, l'Impératrice, pleine de majesté, d'une taille élevée, dont la physionomie exprimait toute la bonté de son cœur.* Elle portait une robe de satin bleu de ciel, bordée d'or et d'argent, parsemée d'abeilles; elle était accompagnée de douze dames d'honneur et de quatre aides-de-camp de l'Empereur.

Quand Dessalines parvint près de l'autel de la patrie, le général Christophe se détacha de ses côtés, et se transporta au centre de la place pour faire rendre les honneurs à S. M. Il commanda : Présentez les armes, genou terre; et aussitôt les troupes présentèrent les armes, et s'agenouillèrent; la foule quoique étonnée de ce dernier mouvement se prosterna aussi. Alors les canons, les tambours, les fifres, les trompettes, la musique de la 4e retentirent de tous côtés; et pendant une heure la nouvelle capitale fut remplie du bruit de 200 pièces de canon. La fumée était si épaisse qu'on ne se distinguait plus. Quand le canon cessa de tonner, la foule toujours agenouillée entendit un discours prononcé avec véhémence par Boisrond Tonnère, monté seul sur l'autel de la patrie avec Dessalines. Pendant que Boisrond rappelait les cruautés des français et les hauts faits des armées indigènes, Dessalines était animé d'une ardeur difficile à peindre; ses yeux brillaient et ses gestes étaient vifs. Dès que Boisrond eut fini de parler, l'Empereur lui même prononça, d'une voix forte, le serment de vivre libre, indépendant ou mourir. L'Impératrice et ses dames d'honneur s'agenouillèrent au prononcé du serment.

Le général Christophe, à cheval au centre de la place, fit défiler les troupes sous les yeux de l'empereur.

Il était midi quand Dessalines rentra dans son palais. On y avait préparé un somptueux repas auquel assistèrent les officiers de la garnison et tous les employés civils et militaires.

A deux heures de l'après-midi, le peuple, ainsi que les soldats, se divisant en des milliers de groupes, se mit à danser à travers la ville au son du tambour; dans chaque cercle, on répétait en chantant le serment de vivre libre, indépendant ou mourir. A six heures

* Dessalines l'avait épousée, sous Toussaint Louverture, à Léogane, après la guerre civile. Elle se nommait Marie-Claire Heureuse, avant son mariage. Elle existe encore et habite St.-Marc.

Digitized by Google

du soir, le bal fut ouvert au palais impérial, par un rond formé de l'Empereur, de Christophe, de Vernet, de Bazelais, et de l'Impératrice, de la fille aînée de Dessalines, des dames Vernet et Daut. La nuit s'écoula en danses à travers les rues, et le 2 Janvier 1805, dès huit heures du matin, chacun était à son travail, comme si la veille, il n'y avait pas eu de réjouissances.*

Pendant les fêtes de la veille, Dessalines avait prouvé combien était magique la puissance qu'il exerçait sur la nation. Il n'y avait pas eu le plus léger désordre, quoique chacun fût armé.

L'empereur, suivi de tous les officiers généraux et de tous les employés civils, visita les travaux qui s'exécutaient pour l'édification d'un immense palais à Marchand; il inspecta les corps d'ouvriers et parcourut ensuite un terrain contigu à la capitale, où il se proposait d'établir une sucrerie sur une grande échelle. Il annonça à ceux qui l'accompagnaient qu'en moins de dix-huit mois, la nouvelle manufacture pourrait fonctionner, en roulaison, raffinerie et distillerie. Les uns, dit-il, abattront les arbres, pour faire les champs de cannes; d'autres, en même temps, nettoieront le terrain, élèveront les clôtures, planteront les cannes, ouvriront les canaux d'arrosage, prépareront les bois de moulin, de sucrerie, de guildiverie. Les conducteurs des travaux seront choisis parmi mes meilleurs officiers subalternes; ils activeront les opérations avec zèle; d'ailleurs je serai là, je surveillerai tout moi-même, et ce sera un grand malheur pour ceux qui ne rempliront pas leurs devoirs. » Cet établissement fut en effet achevé en moins d'une année.

Dessalines fit ensuite visiter, par ses généraux, les forts qu'il avait élevés à Marchand. Il y en avait sept dressés sur le versant méridional de la montagne qui domine la ville, au Nord: les forts la *Source*, *Débuté*, *Culbuté*, *Décidé*, *Innocent*, *Ecrasé* et la *Fin du monde*. Dessalines rentra dans son palais et donna congé à tous les fonctionnaires qui étaient venus assister à la solennité Les généraux retournèrent dans leurs départemens et arrondissemens respectifs. La cérémonie du 1er Janvier 1805 avait eu lieu, en même temps, sur tous les points de l'empire. Christophe, de retour au Cap, la fit de nouveau célébrer le 6 Janvier avec la plus grande solennité.

Une dixaine de jours après le départ des généraux, Dessalines reçut, à Marchand, un acte infâme du général Ferrand, daté de Sto-

* Les détails de cette fête sont tirés de notes qu'a laissées le général B. Inginac concernant les principales circonstances de sa vie. Ils m'ont été fournis par sa fille, la dame Zelmire Inginac, épouse du Dr. William George Smith. B. Inginac directeur des domaines en 1805 se trouvait à Marchand le 1er. Janvier de cette année. Ces détails sont en harmonie avec ceux que j'ai obtenus d'un grand nombre de vieillards qui ont assité à cette cérémonie nationale. La version du général Inginac est d'accord avec tous leurs rapports.

Digitized by Google

Domingo, (6 Janvier 1805.) Cette pièce le détermina à entreprendre, sans plus tarder, la conquête de l'ancienne partie espagnole. Nous devons nous rappeler que déjà il avait annoncé cette campagne. Le général français qui prenait le titre de capitaine-général, par intérim, avait déclaré par son acte « que les habitants des frontières « des départemens de l'Ozama et de Cibao étaient autorisés, ainsi « que les troupes employées au cordon, à se répandre sur le territoire occupé par les révoltés, à leur courir sus, et à faire prisonniers tous ceux des deux sexes qui ne passeraient pas l'âge de « 14 ans; que les prisonniers provenant de ces expéditions seraient « la propriété des capteurs; que les enfants mâles capturés ayant « moins de dix ans, et les négresses, mulâtresses au dessous de « douze, devraient expressément rester dans la colonie, et n'en pourraient être exportés sous aucun prétexte; que les capteurs pourraient à leur gré ou les attacher à leurs plantations, ou les vendre à des habitans résidans dans les départemens de l'Ozama et « de Cibao;

« Que les noirs et gens de couleur qui ne devraient pas être « exportés ne seraient considérés comme propriété des capteurs, « et ne pourraient être vendus par eux, qu'autant que lesdits capteurs se seraient munis, pour chaque individu, dans le département de l'Ozama, d'un certificat des notables d'Azua, visé par « le commandant Ruiz, et dans le département de Cibao, d'un pareil certificat du conseil de St. Yago, visé par le commandant « Sérapio, qui constaterait que ces noirs et gens de couleur auraient été effectivement pris sur le territoire occupé par les révoltés;

« Que les enfans mâles âgés de dix à quatorze ans, et les négresses et les mulatresses de douze à quatorze ans, seraient expressément vendus pour être exportés;

« Que ceux désignés pour l'exportation ne pourraient être embarqués dans aucun autre port que celui de Sto. Domingo, où il « serait payé pour droit, en faveur du gouvernement, cinq pour cent « d'exportation sur la vente;

« Qu'à l'instant où les révoltés, reconnaissant leur erreur, auraient fait acte de leur soumission à l'Empereur des français entre les mains du général Ferrand, et qu'il y aurait certitude de « leur bonne foi, toutes espèces d'hostilités cesseraient. »

Dessalines fit aussitôt écrire à tous les généraux de son empire de se tenir prêts à entrer en campagne au milieu de Février, à la tête de leurs divisions. D'après ses ordres les troupes furent parfaitement habillées pour la première fois depuis l'Indépendance. L'infanterie avait pour uniforme, habit bleu, collet rouge, revers blancs, shako en cuir avec cordonnets et aigrettes, pantalon blanc. Les grenadiers portaient des épaulettes rouges, et les chasseurs des épaulettes vertes. Le costume était enfin presque tel que celui des sol-

Digitized by Google

dats de la République fraçaise moins les revers blancs de l'estomac. Les cavaliers habillés en bleu, avaient des casques surmontés de panaches verts; il n'y avait que des corps de grosse cavalerie. Il existait pas d'artillerie légère, et les canonniers étaient vêtus comme les fantassins.

Dessalines partit de Marchand le treize Janvier, et arriva au Port-au Prince le 15 du même mois. Les troupes qu'il passa en revue s'agenouillèrent devant lui. Dès lors ce fut un usage suivi dans tout l'empire. On conçoit qu'à la fête de l'Indépendance, alors qu'on s'était réuni pour prononcer le serment de vivre libre, indépendant ou mourir, on ait fait le mouvement de génuflexion: on se prosternait devant le Dieu de la patrie. En France, sous la République, la foule s'agenouillait, aux fêtes patriotiques, au dernier couplet de la Marseillaise; elle poussa le délire révolutionnaire jusqu'à se prosterner devant la déesse de la Raison; c'était encore se courber devant la représentation d'un principe sacré. Mais on ne put voir sans douleur un peuple qui avait vaincu ses oppresseurs, courant à la victoire en chantant des hymnes de liberté, se prosterner dans la poussière devant un guerrier comme devant le Tout-Puissant. Dessalines était devenu non seulement Empereur, mais un Dieu éblouissant sur lequel le soldat n'osait plus lever les yeux.

En arrivant au Port-au-Prince, il y avait rencontré David Troy, ancien chef d'escadron, sous les français, officier noir qui avait suivi Lavalette lors de l'évacuation, et qui venait de retourner en Haïti, ne pouvant plus vivre à l'étranger. Comme nous le savons, David Troy avait commandé au Mirebalais pour les français en 1802 et en 1803. Presque toutes les familles indigènes de ce quartier avaient à lui reprocher l'arrestation ou la mort de quelques parens; les cordes qui avaient servi à pendre ces malheureux étaient encore suspendues aux arbres des bois du Mirebalais. On l'accusait d'avoir été l'auteur de la pendaison d'Henriette St.-Marc, au Port-au-Prince. David Troy était un de ces brillants officiers indigènes qui avaient soutenu la cause française avec le plus d'éclat. Dessalines le manda au palais, pour lui annoncer le sort qu'il lui préparait. Dès que David Troy aperçut l'empereur, il se précipita à ses pieds et embrassa ses genoux. Dessalines le repoussa en lui disant: « Je ne suis pas *le bon Dieu* pour qu'on baise mes pieds. » Il ordonna de le faire mourir. Mais le général Pétion, témoin de cette scène, obtint sa grâce, à force d'instances. Dessalines, voulant néanmoins le punir, lui ôta son grade de chef d'escadron, et le fit entrer comme simple soldat dans la 4e. demi-brigade. A la même époque étaient revenus dans le pays Mentor et Dartiguenave. Le premier était parti de St.Domingue en 1797 avec Sonthonax, lorsque Toussaint avait indirectement contraint le commissaire civil à s'embarquer. Le dernier, ancien lieute-

Digitized by Google

nant de Rigaud, avait abandonné le pays, après la chute de celui-ci. Dessalines maintint Mentor dans son grade d'adjudant-général et Dartiguenave dans son grade de colonel.

L'empereur avait amené avec lui au Port-au Prince le général Yayou, jeune homme de vingt six ans, qui commandait à la Grande-Rivière du Nord. Il lui avait confié le commandement de l'arrondissement de Léogane en remplacement de Cangé qui déjà avait été envoyé à l'Artibonite. Yayou était mécontent de cette mutation; il eut mieux aimé demeurer à la Grande Rivière, son pays. Mais Dessalines avait cédé aux instances de Christophe, ennemi personnel de Yayou. Ce dernier, ancien lieutenant de Sans-Souci, et de Petit Noël Prière, partageait contre Christophe toute la haine des montagnards de la Grande-Rivière. Après l'assassinat de Sans-Souci, Christophe avait employé toutes sortes de moyens pour que Dessalines ne confirmât pas Yayou dans son grade de général de brigade.

L'empereur, accompagné du général Pétion, se rendit à Léogane où il installa le général Yayou dans son nouveau commandement. De là, en passant par le Petit Goâve, il se transporta à Baynet, où il y avait quelques agitations. Il y fit plusieurs arrestations. Il revint au Port au-Prince d'où il partit pour l'Artibonite, satisfait de l'administration des domaines, car il avait trouvé dans les magasins de l'Etat, au Port au Prince, un million de café et plus de trois cent mille livres de coton, entrés en moins d'un mois.

Aussitôt après son retour à Marchand, il se disposa à marcher sur Sto Domingo, n'ayant fait aucun préparatif d'approvisionnemens, certain que ses troupes pourraient vivre sur les lieux. Il ordonna aux généraux commandans de département, de laisser dans chacune des villes où il y avait garnison le 3e. bataillon de chaque demi-brigade, pour que le territoire pût être défendu, si pendant son absence il y avait une agression étrangère. Les deux premiers bataillons de chaque demi-brigade d'infanterie, les corps de cavalerie et des compagnies d'artillerie durent entrer en campagne. Les artilleurs marchèrent sans leurs pièces. Dessalines avait l'espoir d'en conquérir avant d'atteindre Sto Domingo, à St Jean, à Azua. L'armée haïtienne fut divisée en deux corps : celui du Nord, sous les ordres de Christophe, dut passer par St-Yague, et celui dit du Sud composé des divisions de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud, sous les ordres de Dessalines en personne, dut passer par St Jean et Azua. Le général Capoix reçut l'ordre de demeurer dans le Nord, pendant la campagne, le colonel Germain Frère, au Port-au Prince, et Jean-Louis François, dans le Sud.

Le 16 Février 1805, l'empereur passa en revue, à la Petite-Rivière de l'Artibonite, la division Gabart forte de 5,400 hommes et composée des deux premiers bataillons des 4e., 8e., 14e., du deuxième bataillon de la 7e., de la 20e. en entier, de deux compagnies du

Digitized by Google

premier régiment d'artillerie, et d'un escadron du 1er. régiment de cavalerie. Gabart avait sous ses ordres les généraux de brigade Magny et Cangé. Cette division s'ébranla dans la même journée, traversa, avec beaucoup de difficulté, l'Artibonite dont les eaux étaient en débordement, et s'arrêta sur l'habitation Maugé. Quant à Dessalines, il partit de la Petite Rivière le 17, et atteignit le même jour le Mirebalais, à 5 heures de l'après-midi. Le jour suivant, le général Gabart entra dans ce bourg, à la tête de sa division. L'empereur y passa en revue la 10e demi brigade et deux bataillons de la 3e.

Pétion, qui était parti du Port au Prince, avec sa division s'élevant à 7800 hommes, arriva au Mirebalais le 21 Février. Cette division était composée des 11e, 12e, 21e, 22e, 23e, et 24e d'infanterie, de deux compagnies du 1er régiment d'artillerie, et de deux escadrons du 1er régiment. Pétion avait sous ses ordres le général de brigade Magloire Ambroise. Dès le 19, les communes de Hinche, de Lamatte et de Neybe, terrifiées, s'étaient empressées de se soumettre à Dessalines. Les habitans de ces quartiers lui fournirent des vivres en abondance et une multitude de chevaux et de mulets. Le 20, la 3e demi brigade et la cavalerie pénétrèrent dans le canton des Sarrasins, et bivouaquèrent sur l'habitation Desvarieux. Quand Dessalines y parvint avec les divisions Gabart et Pétion, il les passa en revue, et dit aux soldats en créole: mes braves, que le courage et la persévérance ne vous abandonnent pas dans cette grande entreprise; elle est toute nationale; nous allons réunir à l'empire plus des deux tiers de son territoire; nous allons à Sto.-Domingo où respirent les restes de nos anciens oppresseurs, où commande l'infâme Ferrand qui a juré notre extermination et la servitude de nos enfans. Les soldats lui répondirent par de grandes acclamations, et prirent gaiement la route de Lescahobes. Les troupes haïtiennes, pour atteindre Sto Domingo, avaient à traverser de grands espaces: de Jérémie à S^to^ Domingo 193 lieues, du Cap 90 lieues, du Port au Prince 135, au travers de hauts mornes, de fleuves larges et profonds, et de vastes plaines couvertes d'herbes et d'arbrisseaux épineux, et sans abri contre les ardeurs du soleil.

Le 23 dans la matinée une députation des habitans de Lamatte vint au devant de l'Empereur qui, à midi, pénétra dans ce bourg. Après y avoir pris un peu de repos, les troupes continuèrent leur marche dans la nuit du 24 au 25. Elles traversèrent, à la lueur des étoiles, une partie de cette longue et superbe valiée de San Thomé, arrosée par les rivières Rouan Débert et Matayaye et qui comprend entre Lescahobes et St. Juan un espace de trente lieues. A la pointe du jour l'armée vit se dérouler devant elle d'immenses savanes coupées par une infinité de petites rivières et de ruisseaux; et à une heure de l'après-midi, l'empereur découvrit St. Juan

Digitized by Google

après avoir traversé la belle rivière qui porte le nom de ce bourg. Il crut d'abord qu'il y rencontrerait une forte résistance; mais son armée y entra sans obstacle, à trois heures de l'après-midi. La garnison et toute la population l'avaient évacué et s'étaient retirées vers la source de la rivière Yaque, presque au centre de l'île. Après avoir confié le commandement de ce bourg au chef d'escadron Isaac Borel, un de ses aides de-camp, et y avoir laissé une garnison de trois-cents hommes, Dessalines se mit en marche pour Azua le 27 à six heures du matin, par la vallée de St. Juan, arrosée par la rivière de Diac qui roule ses eaux du Nord au Sud. Les troupes s'arrêtèrent à un gué de cette rivière, y passèrent la nuit et reprirent leur marche, le 28 à 5 heures du matin. A peine eurent-elles parcouru l'espace de trois lieues que le chef d'escadron Barthélemy Mirault, qui était à la tête de l'avant-garde, conduisit à Sa Majesté trois espagnols qu'il venait de faire prisonniers. Ceux ci déclarèrent que l'ennemi n'était campé qu'à trois lieues, sous les ordres du commandant Viet, et qu'on les avait envoyés en éclaireurs. A neuf heures, Barthélemy découvrit, plusieurs sentinelles placées derrière un rempart de pierres élevé sur un mornet; il en avisa l'empereur qui lui ordonna d'aller reconnaître l'ennemi. Barthélemy suivi de l'état-major de Dessalines et de quelques dragons se précipita sur les védettes françaises qui prirent la fuite; elles furent poursuivies à outrance, et en moins d'une heure elles étaient rentrées dans le camp principal où commandait Viet en personne. C'était une fortification élevée dans le grand chemin sur une éminence que dominaient deux mornes des deux côtés. Les français et les espagnols l'appelaient le *Tombeau des Indigènes*, parce qu'ils disaient hardiment que les Haïtiens y seraient détruits et ensevelis. L'empereur s'approcha lui-même de la position jusqu'à cent pas pour l'examiner: elle était bordée de canons, ceinte d'un fossé, et flanquée de cardasses, d'aloës et d'autres arbres épineux qui paraissaient devoir la rendre inabordable; le plus profond silence y régnait.

Quoique la cavalerie et le gros de l'armée ne fussent pas encore arrivés, Dessalines conçut son plan d'attaque et l'exécuta aussitôt. L'avant garde de l'armée s'embusqua à la gauche du fort, la 4e demi-brigade le tourna, et les généraux Daut et Gabart, à la tête de l'état-major, attaquèrent de front. Le commandant Viet monta sur les remparts, et les canons vomirent aussitôt boulets et mitraille dans nos rangs. En même temps la 4e donnait l'assaut au pas de charge, se précipitant au milieu des cardasses et des aloës, au grand étonnement des français qui croyaient cette épaisse haie d'arbrisseaux épineux infranchissable. En avant! s'écriait Dessalines. — Tu es maître du fort, lui répondit Gabart * qui s'élançait contre les retran-

* Gabart qui avait été soldat avec Dessalines, dans même le corps, le tutoyait.

Digitized by Google

chemens et y pénétrait, pendant que l'avant-garde, embusquée sur le flanc gauche, faisait sur les français le feu le plus meurtrier. Les troupes françaises et espagnoles, au nombre de 800 hommes, résistèrent d'abord avec opiniâtreté. Mais l'état-major de Dessalines, monté sur de bons chevaux, et l'infanterie haïtienne que les difficultés du sol n'arrêtaient jamais, pénétrèrent dans le fort. Les français et les espagnols abandonnèrent la position et prirent la fuite. Les haïtiens les poursuivirent à outrance, les sabrèrent et les firent prisonniers en grand nombre. Viet fut pris; il n'avait reçu aucune blessure: c'était un ancien colon des Grands-Bois, connu des indigènes par sa cruauté et sa bravoure. Il avait servi avec distinction sous les ordres de Dessalines, du temps de Toussaint, et plus tard sous Leclerc. L'empereur lui dit en le voyant arriver devant lui : « comment as-tu pu croire que mes troupes eussent été arrêtées par ces épines et quelques canons, toi, colon, qui aurais dû connaître l'agilité des indigènes dans les lieux où le blanc n'oserait pénétrer?—J'avais juré au capitaine général Ferrand, répondit Viet, que ce fort serait devenu le Tombeau des Indigènes. » En présence des généraux Daut, Magloire, Bazelais, Gabart, de l'adjudant-général Mentor, de Pétion, du capitaine Boyer, alors secrétaire de ce dernier, Dessalines le fit fouetter avec des branches d'acacia jusqu'à ce qu'il rendit le dernier soupir. Un sapeur lui ouvrit l'estomac d'un coup de hache, et mangea son cœur; ses entrailles furent dispersés dans les savanes. Ce sapeur avait appartenu, avant sa transplantation en Haïti, à une de ces tribus africaines qui se nourrissent de chair humaine. De semblables scènes d'horreur avaient eu lieu en 1792 sur les places publiques de Paris, pendant les massacres de Septembre: cependant il n'y avait pas en France de tribus sauvages de cannibales. Des monstruosités ont été commises chez tous les peuples qui néanmoins ont tous fourni des hommes vertueux. Les indépendans anglais, au 17e siècle, ne faisaient aucun quartier aux Irlandais; ils les fusillaient par centaines, ou les précipitaient dans la mer liés dos à dos. Les annales de la Russie nous présentent des scènes horribles, à toutes les époques, et particulièrement sous Iwan IV.

Les haïtiens, à l'attaque du camp Viet, qui fut démantelé, avaient éprouvé peu de pertes. Le capitaine Jérôme de la cavalerie fut tué d'un coup de pistolet; le colonel de la 4e., Guillaume, eut le bras gauche fracassé, et Pierre Louis, aide-de camp du général Daut, fut blessé au ventre.

Un ancien aide de-camp de Dessalines, sous Leclerc, nommé Daut, à présent au service des français, évacua un poste qu'il commandait entre Neybe et Azua, et se replia sur cette dernière ville que la population abandonna aussi après trois coups de canon qui donnèrent le signal de la retraite aux espagnols des campagnes.

L'empereur entra à Azua le 1er. Mars dans la matinée, et confia

Digitized by Google

le commandement de cette place à un officier espagnol Juan Ximenès qui s'était rendu aux haïtiens. Le lendemain, à 5 heures du matin, l'armée reprit sa marche, et fit halte à la rivière d'Ocoa. Les espagnols gagnés au parti français fuyaient de toutes parts à l'approche des troupes haïtiennes. L'empereur vit clairement qu'ils étaient irrévocablement attachés au gouvernement français, et que les ménagemens dont il usait envers eux, loin de les rallier à son armée, grossissaient les forces de Ferrand. Il ordonna à ses soldats de les traiter en ennemis, et de brûler leurs habitations.

Le 4 Mars, à trois heures de l'après-midi, il entra à Bany qu'il trouva abandonné. L'armée, pénétra dans une plaine de sable, longea les rivages de la mer, et aperçut, à la pointe du jour du cinq, non loin des côtes, deux vaisseaux anglais qui ne tardèrent pas à disparaître dans les nuages de l'horizon. Dessalines, après s'être arrêté à Bias de Louna, reprit sa marche le 6, à la pointe du jour; et à midi il avait atteint l'habitation Gaillard, distante d'une lieue de Sto. Domingo. Il y établit son quartier général, réunit autour de lui les compagnies de grenadiers de tous les corps de l'armée et en forma sa garde. Il fit aussitôt sommer le général Ferrand de lui ouvrir les portes de Sto. Domingo. Pour toute réponse l'ennemi incendia le faubourg St. Carles. Le lendemain, 7, au point du jour, les généraux Gabart et Pétion s'approchèrent de la place, et en examinèrent les fortifications. Les troupes haïtiennes s'établirent non loin des remparts.

La ville de Sto. Domingo, bâtie sur la rive droite de l'Ozama qui coule du Nord au Sud et se jette dans la mer des Antilles ou des Caraïbes, est forte par son site et ses ouvrages. Elle a la forme d'un trapèze de 2660 toises environ de tour. Le côté de son plan qui longe la mer est de 500 toises. Elle est entourée d'épaisses murailles, garnies, à de petites distances, de bastions et de forts armés de pièces de gros calibre. Une chaîne de hauteurs s'étendant de l'Ozama à St. Carles, faubourg au Nord Ouest, la domine au Nord. Les français n'avaient pas eu le temps ni de fortifier ni de garder ces mornets. On pénètre dans la place par trois grandes portes, dont deux à l'Est, vis à-vis de l'Ozama, celles de l'Atarazane et de St. Diègue, et une à l'Ouest, le portail de Comte qui donne sur le chemin conduisant à St. Jérôme. Entre l'Atarazane et St. Diègue se trouvent les débris du palais de Christophe Colomb.

En longeant le côté Nord de la place qui oblique vers le Sud-Ouest, on rencontre, en partant de l'Ozama, les bastions et les forts de l'Angle, de Ste. Barbe, de San Antonio, de St. Francisque, de St. Lazarre et de la Conception. Cette dernière fortification qui est à l'extrémité de la ligne bat tant au Nord qu'à l'Ouest. En partant de la Conception, on rencontre, sur la ligne Ouest, le fort du portail de Comte et celui appelé à présent Palobincado, le bastion de l'Escarapan et la

Digitized by Google

fort de St. Giles battant tant à l'Ouest qu'au Sud. Sur la ligne Sud, en laissant St. Giles, on trouve la batterie basse de Saint Carle, les bastions de San José, de St. Fernandez et de Sainte Catherine, la redoute Ste. Claire, et la batterie de l'Arsenal dont les pièces sont braquées tant sur la mer que sur l'embouchure de l'Ozama. Sur la ligne Est, le long de l'Ozama, on trouve la prison que baigne le fleuve, et au-dessus de la prison la batterie de la Plate-Forme surmontée de la Tour et la batterie de l'Amiral entre St. Diègue et l'Atarazane. Le blocus de Sto. Domingo est des plus difficiles à cause des ouragans qui éclatent dans ses parages, et des rochers à pic ou côtes de fer qui en bordent les rivages.

Pendant que Dessalines arrivait devant Sto. Domingo, le général Christophe était parti du département du Nord, à la tête de sa division. Il avait ordonné aux deux premiers bataillons de chacune des demi-brigades cantonnées dans l'étendue de son commandement de se mettre en marche pour Sto. Domingo.

Le 18 Février, à dix heures du soir, les 1ère, 2e, 27e, 28e, et 29e et deux escadrons de dragons étaient sortis du Cap, par un violent orage, et avaient atteint la Grande Rivière à une heure du matin. La division, ne pouvant traverser le torrent qui était en débordement, fut obligée de passer la journée et la nuit qui suivit sur les propriétés voisines. Le lendemain 19, Christophe, suivi de ses troupes, longea la rive gauche du fleuve, parvint à son embouchure sur l'habitation Chatenoy, pénétra dans l'eau jusqu'à la ceinture et atteignit la rive opposée. Les troupes, après s'être reposées quelques heures à l'ancien bourg de Limonade, pénétrèrent dans la grande route du Fort-Liberté qui était couverte d'une eau boueuse: depuis plusieurs jours il pleuvait sans discontinuer. La division traversa les habitations Caracolle, Merée, et entra au Fort-Liberté le 20, à six heures du matin. Elle fut grossie le même jour de la 9e du Port-de-Paix qui était en retard. Le général Capoix avait fait tous ses efforts pour que ce corps, qui lui était très-dévoué, n'entreprit pas la campagne; il craignait que Christophe, son ennemi personnel, ne trouvât l'occasion de jeter la 9e de à l'extermination pour lui enlever son appui le plus puissant.

Ce fut au Fort Liberté que les troupes du Nord furent habillées. Le général Clervaux retardé par le débordement des rivières ne les avait pas encore jointes. Le 21 elles prirent la route de Laxavon, la 9e à l'arrière-garde.

Le 22, elles traversèrent la savane de Tête, celle de Hargue, et arrivèrent au milieu de la nuit dans celle de Guayabine. Le 23, à neuf heures du matin, la division traversa, non pas sans peine, la rivière de Guayabine. Après avoir suivi la route, non loin du cours du fleuve Grand-Yaque, dont les eaux vont s'engloutir dans la baie du Montéchrist, les troupes arrivèrent au bourg de l'Hôpital, situé dans la

Digitized by Google

magnifique vallée de St Yague, et y passèrent la nuit sur les hattes Hilaire Gaston et Pichasse. Le lendemain, à midi, elles entrèrent au bourg d'Amina. Elles marchaient à une distance de quatre lieues du cours du fleuve, dont elles s'approchèrent pour le traverser; et le 25, à quatre heures du matin, elles s'arrêtèrent sur la rive gauche. Elles aperçurent sur les bords opposés les troupes hispano-françaises rangées en bataille au nombre de 1,500 hommes environ, sous les ordres de Sérapio, commandant en chef du département de Cibao. L'ennemi occupait un bastingage de 300 pieds de longueur, armé de deux pièces de campagne, ainsi qu'un fort défendu par une pièce de 12 et élevé sur un mornet. Quoique la division Clervaux ne fût pas arrivée, les troupes haïtiennes s'élevaient à 9,000 hommes. Les 2e et 27e demi brigades s'établirent en face des retranchemens ennemis sur une éminence de la rive gauche; les 28e et 29e prirent position derrière elles, et les 1re., 9e, le bataillon de St-Yague,* les compagnies d'artillerie se tinrent au milieu du grand chemin, prêts à forcer le passage.

Pendant que Christophe faisait ses dispositions d'attaque, le plus grand ordre existait dans les rangs ennemis. Il envoya sur la rive opposée un officier du bataillon de St-Yague, Don Pedro, chargé de sommer Sérapio de livrer le bastingage et le fort, et de lui dire qu'il ne venait pas avec des intentions hostiles aux espagnols, et qu'il ne faisait la guerre qu'aux français. L'ennemi répondit qu'il était disposé à mourir plutôt que de se rendre. Christophe fit aussitôt battre la charge, et le chef de bataillon Jason, suivi de la 1.ère demi-brigade, du bataillon de St Yague et de la 9e, s'élança dans le fleuve. Les soldats haïtiens, pénétrant dans de l'eau jusqu'à la ceinture, ne résistèrent à la rapidité du courant qu'en se serrant fortement les uns contre les autres. Nos troupes soutenues par le feu des 2e et 27e établies sur la rive gauche, atteignirent la rive droite où s'engagea un combat sanglant. Malgré les prodiges de valeur de Sérapio, officier noir, les hispano-français commencèrent à fléchir. Dès que Christophe s'en aperçut, il ordonna au colonel Etienne Albert de traverser le fleuve avec la cavalerie et de charger. Les dragons haïtiens, ayant atteint la rive opposée, rompirent les rangs de l'ennemi que la 9e culbutait déjà, à la baïonnette. La déroute devint complète, et les fuyards talonnés par la 9.e et sabrés par les dragons du 2.e régiment, rentrèrent à St-Yague. Le général Brave pénétra

* On doit se rappeler que ce bataillon dit de St-Yague avait été formé en cette ville, par les ordres de Dessalines, aussitôt après la soumission du département de Cibao en décembre 1803. Il avait été obligé de se replier avec Tabarrès, sur le territoire haïtien, après la réoccupation du Cibao par l'adjudant-général Devant en 1804. Il était composé de noirs et d'hommes de couleur espagnols.

Digitized by Google

au centre de la ville, chassant devant lui les femmes et les enfans qui, fuyant la cavalerie, s'efforçaient de gagner les bois. Les soldats ennemis furent la plupart massacrés; Sérapio et le colonel Polanque avaient péri dans la bataille.

Les munitions de guerre et les bagages de l'ennemi tombèrent en notre pouvoir. Nous avions perdu plus de 300 hommes tués ou emportés par les eaux du grand Yaque lors du passage. Nous avions 60 blessés parmi lesquels l'on comptait le général brave Pourcely, colonel de la 9e, Jacques Louis, chef de bataillon au même corps, et le chef d'escadron Pierre Poux. Ce fut la 9e qui, par l'impétuosité de son attaque, décida la victoire en faveur des haïtiens. La plupart des morts et des blessés étaient des soldats de ce corps que Christophe, disait-on alors dans l'armée, prodiguait au feu, à dessein, pour les détruire. On prétendait que l'influence du général Capoix, ennemi personnel de Christophe, s'affaiblissait en proportion des pertes de la 9e.

Christophe entra à St-Yague à neuf heures du matin du 25 Février. Il confia le commandement du département au colonel Tabarrès, et celui de la place au capitaine Joubert. Le lendemain le général Clervaux arriva à St-Yague, à la tête de sa division qui forma l'arrière-garde de l'armée du Nord. Christophe fit exécuter tous les blessés espagnols et français qu'il trouva dans les rues de St-Yague. Il fit pendre sous la galerie du tribunal un grand nombre de personnes qui s'étaient réfugiées dans l'église et qui en avaient été arrachées, les nommés don Francisco Remondo, Compa, don Francisco Escoto, don José de Roxas, don José de Nunez, don Jean Curel, don Jean Nunez, del Monté, Noberto Alvarès, Antonio Rodriguez et Blas de Almonté, les citoyens les plus recommandables de la ville. Il jeta en prison beaucoup d'autres parmi lesquels était l'abbé Pablo Alvarès. En partant de St Yague, il laissa l'ordre au commandant Tabarrès de poursuivre, à toute outrance, pendant son absence, les familles qui s'étaient cachées dans les bois.

Les troupes haïtiennes, sorties de St-Yague, s'arrêtèrent le 27, à huit heures du soir, sur les bords de la rivière Pugnalé. Le 28, elles suivirent la route de la Véga où elles arrivèrent à huit heures du matin. Elles furent saisies d'admiration à l'aspect d'une petite ville fraîche, bien bâtie, et remplie de jolies constructions. Elles n'y trouvèrent pas une âme; toute la population, en apprenant les résultats de la bataille de St Yague, s'était cachée dans les bois et les gorges des montagnes. L'armée continua sa marche; à sept heures du soir de la même journée, elle s'arrêta à Gua, et le 1er. Mars elle bivaqua sur les bords de la Youna. Le 2, le curé du bourg de Cotuy vint au-devant de Christophe et lui fit sa soumission. Christophe, après lui avoir donné l'assurance que ses paroissiens seraient respectés, entra à Cotuy. Il y donna du repos à ses troupes, et

Digitized by Google

punit sévèrement ceux de ses soldats qui s'étaient livrés à des excès. Le 4 Mars, il reprit sa marche, et traversa la rivière de Narano, la savane de Patience, les monts Pugnale, Padaves, les rivières de Bermégo, les plaines de St Pedro, de la Guia. Le 7 à midi, l'armée s'arrêta à quatre lieues de Sto Domingo, et à deux heures de l'après-midi, Christophe se trouvait en présence des divisions Pétion et Gabart.

Dessalines lui ordonna aussitôt d'aller s'établir sur la rive gauche de l'Ozama. L'armée du Nord remonta le long du fleuve, trouva un gué à Hellanos et le traversa sans obstacle. Clervaux et Christophe placèrent leurs gabions en face de la ville, et n'en furent séparés que par l'Ozama. Ces travaux furent terminés sous le feu des français. Des gabions furent également établis, du côté de la rive droite, par la division Gabart, sur les élévations de terre qui dominent la ligne Nord de la place. L'armée assiégeante, quoique la division du Sud, sous les ordres de Geffrard ne fût pas encore arrivée, était forte de 24,000 mille hommes environ.

La garnison de Sto.-Domingo montait à 3,500 hommes de troupes européennes, et la population de 12,000 âmes fournissait 1,300 gardes nationaux, à la tête desquels se trouvaient des officiers indigènes d'un rare courage, de l'ancienne partie française, particulièrement de St-Marc, les Faustin Répussard, les Savari. Le général Ferrand, capitaine général par intérim de la partie de l'Est, avait donc sous ses ordres 4,800 hommes. Mais la ville était dégarnie d'approvisionnements ; il n'y avait pas assez de farine pour soutenir un siège d'un mois. Ferrand prit la résolution de faire sortir de Sto Domingo toutes les bouches inutiles. Il enjoignit aux femmes de se tenir prêtes à s'embarquer à la première occasion favorable. Cette détermination jeta une profonde consternation dans la population ; mais Ferrand se montra inflexible.

Il déclara aux troupes que si les indigènes pénétraient dans la place, il la ferait sauter. Les soldats français accueillirent avec enthousiasme cette énergique détermination, et jurèrent de vaincre ou de mourir.

Les deux divisions de l'Ouest de l'armée assiégeante occupaient un vaste espace. La division Gabart, sous les ordres du général Daut, établie au nord de la place, s'étendait de l'Ozama au mont St-Carle, vers le Sud Ouest. Là, le général Cangé était à la tête d'une colonne dite du Centre, et le général Magny qui commandait l'aile droite de cette division avait étendu ses lignes de l'église de St Carle à la grande route de St Yague qu'il coupait. La division Pétion s'étendait, le long de la ligne Ouest, de la grande route de St-Yague au rivage de la mer; elle devait être renforcée de la division Geffrard.

Les généraux Christophe et Clervaux établis sur la rive gauche, empêchaient déjà les embarcations de remonter ou de descendre le fleuve. D'une autre part, les anglais, louvoyant à l'entrée du port,

Digitized by Google

capturaient tous les navires qui tentaient de percer leur ligne. Dans l'après-midi du 7 Mars, la ville était déjà étroitement bloquée.

Le lendemain 8, l'empereur, au milieu de la mitraille que vomissaient les canons des remparts, parcourut toutes les positions qu'occupait son armée. Quand il arriva vis-à vis du bastion de la Conception, élevé à l'angle nord-ouest des remparts, il s'arrêta pour l'examiner. Le général Ferrand était debout sur le bastion, au milieu de son état major. Il ordonna au capitaine d'artillerie Basquet de pointer une couleuvrine de 6 sur le groupe d'officiers indigènes où se trouvait Dessalines. La pièce partit, et l'adjudant général Damestois, un de nos braves militaires, fut renversé par le boulet, à côté de l'empereur. Dessalines continua à visiter ses lignes et rentra dans son quartier-général.

Dans la journée, deux navires français, chargés de femmes, sortirent de la rade; mais les vaisseaux anglais leur donnant la chasse, les forcèrent à y rentrer. Dans la nuit qui suivit les mêmes navires purent traverser la ligne anglaise, et gagner la haute mer. Mais au jour ils furent découverts, poursuivis et atteints.

Comme il n'y avait plus de fourrage dans la place, le général Ferrand en fit sortir un grand nombre de chevaux qui furent pris par les soldats de la 20e demi brigade.

Le 9, dans la matinée, les français canonnèrent et mitraillèrent sans relâche toutes nos lignes. Les haïtiens, sans artillerie, ne répondaient à leur feu que par la fusillade. Jusqu'aujourd'hui l'on voit sur les murs du fort St-Giles, au Sud Ouest de la ville, l'empreinte de nos balles.

Tout à coup le canon de la place cessa de se faire entendre, et le général Ferrand, à la tête d'une colonne de 1000 hommes, fit une sortie, et se porta résolument sur la position qu'occupait le général Magny dans le chemin de St Yague. Les haïtiens accueillirent l'ennemi par une vive fusillade, et demeurèrent inébranlables dans leurs retranchemens. Magny, après avoir épuisé l'ardeur des français, s'élança sur eux suivi de ses grenadiers, les culbuta et les refoula dans la place. Les haïtiens firent peu de pertes. Le chef de bataillon Lerebours avait été atteint d'un coup de mitraille. Le général Ferrand avait été ramené si rapidement qu'il avait abandonné ses blessés sur le champ de bataille. Dans la même journée un parlementaire anglais envoyé par le commandant de l'escadre de S. M. B. descendit en ville, et proposa au général Ferrand une capitulation que celui ci repoussa avec indignation.

Cependant tout semblait annoncer la chute prochaine de la place que les haïtiens serraient de très-près. Les malades dont l'hôpital était rempli périssaient, chaque jour, en grand nombre, privés d'alimens; on manquait même de bois à brûler. Ferrand ayant fait démolir les cases qui longeaient les remparts, fournit momentané-

Digitized by Google

ment aux besoins de la population. Il se montrait résolu à s'ensevelir sous les murs de la place. L'échec qu'il avait essuyé dans la journée du 9 ne l'avait pas découragé, et il se détermina à déloger le général Magny de la position de St.-Carle. Le 11, à huit heures du matin, la garnison sortit de la place, marchant sur trois colonnes: la première s'éleva contre la division Gabart au Nord; elle rencontra des retranchemens si formidables qu'elle fut obligée de se replier sur la deuxième qui attaquait résolument St.-Carle. En même temps la troisième colonne s'efforçait de tourner cette position. Deux cents tirailleurs de la 5e légère se jetèrent dans l'église de St.-Carle, et firent pleuvoir une grêle de balles à travers les ouvertures du bâtiment, sur la 14e haïtienne, pendant que la 3e colonne des français tournait ce corps. Le colonel de la 14e., Guillaume, s'apercevant de la manœuvre de la 3e colonne ennemie, sortit de ses retranchements, suivi de sa demi-brigade et de la 20e, s'élança sur les tirailleurs français et les délogea de St Carle. En même temps le général Pétion, s'apercevant que Magny s'était trop engagé, lança pour le soutenir, contre la 3e colonne française, le général Magloire Ambroise de sa division, à la tête des 22e. et 24e demi-brigades. La 3e. colonne française fut culbutée sur la première en avant de St Carle. Magny secondé de ce renfort de la division Pétion aborda résolument, à la baïonnette, les français déjà ébranlés, rompit leurs rangs et les poursuivit jusqu'aux portes de la ville. Magny vint réoccuper St.-Carle sous le feu des remparts. Le général Ferrand avait abandonné le champ de bataille couvert de morts et de blessés. Les haïtiens eurent à regretter le brave colonel Julien atteint d'une balle à la tête, et le capitaine Roulau. Les français tirèrent, sans cesse, le reste de la journée sur l'armée assiégeante. Si les haïtiens avaient eu de l'artillerie, la ville eût déjà succombé, car, après avoir fait une brèche, Dessalines eût ordonné à son armée de pénétrer dans la place, lors même qu'elle eût dû perdre la moitié de son monde. Dans la soirée du 11, le général Pétion s'apercevant que l'ennemi attachait une haute importance à la position de St-Carle, et qu'il pouvait, à chaque instant, s'efforcer d'en déloger Magny, renforça généreusement celui-ci de la 21e, quoique ce corps n'appartînt pas à la division Gabart.* Magny, comme nous

* Devant Sto-Domingo, le 12 Mars 1805.

Le général Pétion à l'Empereur.

Sire,

La position qu'occupe le général Magny paraissant être celle à laquelle l'ennemi porte le plus particulièrement son attention, j'ai pensé qu'il convenait de l'assister promptement, afin que ses retranchemens à l'église passent être au plus tôt terminés. En conséquence, étant le plus à sa portée, j'ai fait hier soir passer à ce général la 21.me demi-brigade avec une partie

Digitized by Google

l'avons vu, formait l'aile droite de la division Gabart, et la 21e faisait partie de la division Pétion. La division du Sud, commandée par Geffrard, qui était partie des Cayes pour Sto-Domingo, arriva au Port-au Prince dans les derniers jours de Février. Le colonel Germain Frère qui partageait l'animosité secrète de Dessalines contre Geffrard n'envoya pas une garde à la maison qu'occupait ce général. Geffrard lui en fit demander une; il lui répondit qu'il n'y avait pas un seul officier en ville. Geffrard lui commanda en termes durs et menaçans de venir monter la garde lui-même. Germain Frère se hâta de trouver un officier qu'il envoya à la tête d'une compagnie chez le général Geffrard pour lui rendre les honneurs militaires. Celui ci, dans son indignation, voulait que Germain Frère fût de service devant sa porte. Geffrard était, dans le Sud, presque aussi puissant que l'Empereur.

La division du Sud partit du Port-au-Prince, parvint le 12 Mars devant Sto. Domingo et renforça l'armée assiégeante de 6000 hommes. Elle était composée des 13.e, 15.e, 16.e, 17.e, 18.e, et 19.e, et deux escadrons du 3.e régiment de cavalerie. Le général Pétion se replia sur les lignes du général Gabart, et livra à Geffrard le terrein qu'il venait d'abandonner. Cette nouvelle division porta le chiffre de l'armée à 30,000 hommes environ.

Les bâtimens qui étaient mouillés dans le fleuve furent tellement incommodés par la fusillade des troupes qui occupaient la rive gauche, sous les ordres des généraux Christophe et Clervaux, qu'ils furent obligés de lever l'ancre, et de gagner l'embouchure de l'Ozama.

Les français bombardèrent, sans relâche, nos lignes, pendant les journées des 13, 14 et 15. Nous n'avions à leur opposer qu'une pièce de 8, que Christophe avait trouvée sur la rive gauche de l'Ozama, et qu'il avait fait dresser sur une éminence.

Les soldats haïtiens bravaient gaiement la mort; et ceux qui gardaient le quartier général, dansaient sous les yeux de l'empereur qui lui-même se livrait avec ardeur à toutes sortes de plaisirs. Ce fut au quartier-général de Gaillard que le *Carabinier* prit origine: danse nationale que les dames haïtiennes ont rendue si gracieuse, et que nos officiers exécutaient alors la carabine sur le dos. Mlle Euphémie Daguilh, une des maîtresses de l'empereur, était venue joindre l'armée avec la division Geffrard. Jeune, belle, pleine de grâces, elle donnait l'élan à tous ces plaisirs, et composait les airs que jouaient les musiciens. Sou-

de mes gabions et tous les outils que j'avais. Je prie, avec respect, votre Majesté, de me faire savoir si, comme il paraît nécessaire, je dois laisser ce corps à demeure dans ce poste pour renforcer les troupes déjà affaiblies qui le défendent.

Du reste il ne s'est ici rien passé de nouveau.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

(Signé) PÉTION.

Digitized by Google

vent les généraux divisionnaires se réunissaient auprès de Dessalines, à Gaillard. Pétion et Christophe vivaient dans une parfaite intimité; ils étaient toujours ensemble, et paraissaient se faire des confidences mutuelles; presque tous les hommes de l'époque assurent que dès lors ils censuraient les actes de Dessalines. Quand ils sortaient de Gaillard pour retourner à la tête de leurs troupes respectives, ils marchaient bras dessus bras dessous, et les soldats admiraient en eux les deux plus beaux militaires de l'armée.

Boisrond Tonnère, Chanlatte, Mentor, Diaquoi et les autres officiers de l'état major général parlaient de présenter une constitution à l'empereur, le jour de son entrée à Santo-Domingo, car toute l'armée croyait inévitable la chute de la place. Mais dans la journée du 16 Mars, S. M. I. reçut, à Gaillard, des dépêches par lesquelles elle apprit qu'une flotte française faisant voile pour les antilles avait été aperçue des anglais. Ces dépêches étaient arrivées en Haïti par un bâtiment américain; c'est sur ce même navire que revint dans le pays le général Martial Besse que Leclerc avait déporté en 1802.

Dessalines qui craignait qu'il n'arrivât des renforts et des munitions de bouche à la garnison de Sto. Domingo, ordonna de pousser le siège avec la plus grande vigueur.

Le 23 Mars les divisions de la rive droite s'étaient approchées des bastions nord de la place à une portée de pistolet. Les gabions établis vis à vis de la bastion Ste. Barbe y touchaient presque. Pour chasser nos troupes de la ligne nord le général Ferrand fit dresser contre elles deux pièces de 16 sur chacun des dômes des églises de la Merced et de San Francisco; et pour les inquiéter sur la rive gauche, il établit une batterie au sommet de l'église des Jésuites. Quoique le feu de ces trois nouvelles pièces fût des plus plongeants, il n'ébranla pas nos troupes.

Les souffrances des habitans leur arrachaient des plaintes qui parvenaient aux oreilles de Ferrand. Ils disaient que les français les avaient trompés en leur promettant l'extermination des *brigands*. Le bois à brûler qu'avaient fourni les vieilles baraques avait été consumé. Ferrand voulant faire du bois commanda une sortie. Le même jour, le général Dubarquier après avoir longé les murailles de la ville se rangea en bataille sur le rivage de la mer. Il commanda à une partie de ses soldats de couper des mangliers sous la protection de l'autre partie demeurée sous les armes. Dès que le général Geffrard s'aperçut de ce mouvement, il lança la 17e contre l'ennemi. Juste Vancol, à la tête de ce corps, fondit sur les français avec une rare intrépidité, les culbuta, et les refoula dans la place. Les mangliers qui déjà avaient été coupés et mis en fagots furent abandonnés sur le champ de bataille. Le jour qui suivit cette affaire, le général de brigade Gérin arriva au quartier-général de Gaillard,

Digitized by Google

accompagné seulement de quelques compagnies d'infanterie. Le lendemain l'empereur passa en revue les compagnies d'artillerie (qui n'avaient point de canons) et les mineurs, commandés par les chefs de bataillon Lys, Monblanc et Barré. Le même jour il envoya aux commandans des bourgs et villes qu'il avait conquis, l'ordre de réunir les habitans, hommes, femmes et enfans des communes espagnoles, et de les acheminer sur l'ancienne partie française. On réunit aussi la plupart des animaux, et on les envoya dans l'Ouest et le Nord. L'empereur manda auprès de lui à Gaillard tous les généraux conseillers d'Etat, et tint un conseil de guerre dans lequel il fut décidé qu'un assaut général serait donné à la place avant l'arrivée des renforts qui y étaient attendus. C'était le 26 Mars. Dans la journée, tout fut préparé pour l'assaut du lendemain. Les deux bâtimens anglais qui bloquaient le port avaient disparu; sans doute ils avaient appris la prochaine arrivée d'une force française, supérieure à la leur. Dans l'après-midi du 26 Mars, les troupes de la division Geffrard virent à l'embouchure de l'Ozama un brick de guerre et et une felouque qui louvoyaient et faisaient des signaux. Ces deux navires annoncèrent à Ferrand l'approche d'une escadre française.

Les assiégeans s'aperçurent aussitôt que quelques bonnes nouvelles étaient parvenues aux assiégés, par l'attitude et les chants de ces derniers. Le lendemain au point du jour, Geffrard et Pétion firent savoir à Dessalines que trois frégates, deux bricks et d'autres bâtimens de force venaient d'arriver. Le 27, jour où Dessalines devait donner l'assaut, le général Ferrand, enhardi par les renforts qui lui arrivaient, résolut de faire une sortie, et de nous chasser des positions que nous occupions. Il canonna nos retranchemens pendant plusieurs heures, et à quatre heures de l'après midi, toute la garnison sortit de la place, attaquant avec résolution les lignes qu'occupaient Geffrard, Pétion et Magny. Les haïtiens fléchirent trois fois sous cette vigoureuse impétuosité. Mais Pétion, Magny et Geffrard, s'exposant comme les derniers des soldats, les maintenaient sur le champ de bataille, pendant que notre cavalerie, par plusieurs charges heureuses, rompait les français. En vain le général Dubarquier essaya-t-il de rallier les fuyards; il fut renversé d'une balle non mortelle, et emporté par quelques uns de ses soldats. La ville eut infailliblement succombé si l'escadre française, qui s'était montrée le même jour (27), avait continué sa route, au lieu de s'approcher de l'embouchure de l'Ozama. Le hazard avait amené ce secours au général Ferrand. Le contre amiral Missiessy, parti de France, pour les petites antilles, par les ordres de Napoléon, avait atteint l'île de Newis. Après y avoir levé une contribution de 4000 livres sterlings, il en avait désarmé les fortifications, et y avait détruit cinq navires marchands et tout ce qu'il avait rencontré. Il visita ensuite l'île de Montserrat qu'il traita de la même manière. Quelques jours

Digitized by Google

après, il alla mouiller au Port-Royal de la Martinique, accompagné du général Lagrange. Il y trouva le brick le *Palinure*, nouvellement arrivé de France, porteur de dépêches par lesquelles on lui faisait connaître le retour de Villeneuve à Toulon. Le ministre de la marine lui enjoignait de retourner en Europe le plus tôt possible. Missiessy débarqua à la Martinique presque toutes les troupes qu'il avait à bord de l'escadre, et fit voile pour France, en passant par les eaux des grandes antilles. Ayant envoyé reconnaître l'état de Sto. Domingo, par ses avisos, il apprit que cette ville était réduite à la dernière extrémité, assiégée par une armée haïtienne. Le 28 Mars, à la pointe du jour, il s'approcha de l'embouchure de l'Ozama; et le général Lagrange débarqua dans la place, le seul bataillon qui lui restât, fort de 500 hommes, beaucoup d'argent et de provisions de bouche. Les haïtiens crurent qu'on avait débarqué 4000 environ, parce qu'à dessein, le général Lagrange avait employé toutes les chaloupes de l'escadre pour opérer le débarquement de ces 500 hommes: ces chaloupes, ne portant chacune que 4 ou 5 hommes, n'avaient cessé de se rendre, pendant plus de trois heures, de l'escadre au rivage, et du rivage à l'escadre.

La défaite de la veille avait tellement abattu le courage des assiégés qu'ils n'osèrent tenter une nouvelle sortie, quoique les troupes fraîches demandassent à grands cris à marcher contre l'ennemi. La place fut garnie de biscuit, de farine et de salaison pour plus d'une année. Le contre amiral Missiessy continua sa route; et quoiqu'il fût poursuivi par plusieurs escadres anglaises, commandées par des officiers entreprenans, il put aborder à l'île d'Aix dans la Mediterranée, le 20 Juin 1805 et y jeter l'ancre. *

Voyant l'escadre française faire voile vers l'Ouest, Dessalines crut que des troupes allaient être débarquées sur d'autres points de son empire; il y crut d'autant plus que de faux avis lui avaient annoncé qu'une expédition telle que celle de Leclerc avait abordé aux riva-

* Beaucoup de nos anciens officiers qui ont habité Sto-Domingo, pendant de nombreuses années, prétendent que cette escadre de Missiessy fut détruite par les anglais en vue de cette ville, en avril 1805, quelques jours après la levée du siège par Dessalines. Ils se trompent de date, et confondent cette escadre avec celle du contre-amiral Lessègnes qui, en 1805, quelque temps après la bataille de Trafalgar, fut détruite par les anglais, en vue des côtes de Sto. Domingo. Lessègnes perdit cinq vaisseaux de ligne; trois furent capturés, et deux, pour échapper aux anglais, se brisèrent contre les côtes de fer du Nisao. L'amiral Lessègnes, échappé au naufrage, demeura quelque temps à Sto-Domingo, et beaucoup de belles pièces de bronze retirées des deux vaisseaux échoués garnissent encore plusieurs batteries de la ville. Missiessy aborda à Sto.-Domingo à la fin de Mars 1805, et l'escadre de Lessègnes fut détruite après la bataille de Trafalgar qui eut lieu le 21 Octobre 1805.

Digitized by Google

ges d'Haïti. Il sentit que sa présence dans l'ancienne partie française était devenue indispensable. Toute l'île excepté l'enceinte de la ville de Sto. Domingo, était en son pouvoir.

L'empereur se résolut à lever le siège. Il ordonna aux chefs des différentes divisions de son armée d'évacuer leurs positions dans la nuit qui devait suivre..

Le 28 Mars à 2 heures de l'après-midi, la cavalerie haïtienne se répandit dans les environs de Sto. Domingo, réunit, en bandes, tous ceux des indigènes espagnols qu'elle put atteindre, leur fit prendre la route de l'ancienne partie française, les chassant comme des troupeaux, hommes, femmes et enfans. Dessalines partit de Gaillard au coucher du soleil, et traversa la plage de Bany, pendant la nuit.

A onze heures de la nuit du 28, l'infanterie évacua ses positions avec tant d'ordre et de silence que le général Ferrand ne s'en aperçut que le lendemain au point du jour; mais nos troupes étaient déjà loin. Les haïtiens livraient tout à feu et à sang sur leur passage. Les chevaux, les mulets et les autres animaux de charge qui, exténués de fatigue, ne pouvaient plus suivre l'armée, étaient mutilés. Dessalines voulait priver son ennemi de tout ce qu'il ne pouvait pas emmener avec lui. Les hommes et les femmes espagnols qui ne pouvaient pas suivre la retraite rapide de nos soldats étaient également mutilés. C'était déchirant de voir des femmes portant sur leurs seins épuisés des enfans à la mamelle, des filles jeunes et belles, livrées à la fureur d'une soldatesque effrénée. Les généraux Geffrard, Pétion, Magloire Ambroise usaient de toute leur influence pour calmer la rage des troupes; et dans leurs divisions la plupart des prisonniers furent épargnés.

Quand les haïtiens pénétrèrent dans la vallée de Bany, longeant une plage rocailleuse et entièrement découverte, ils furent accueillis par le feu le plus vif d'un brick français qui s'était embossé non loin du rivage. Gabart, Pétion, Geffrard, Gérin, évitèrent ce feu meurtrier en abandonnant la plage et en pénétrant dans les gorges des hauteurs de la rivière d'Ocoa. Ils n'avaient pas voulu perdre inutilement même quelques hommes. L'empereur accélérait sa marche, voulant atteindre Marchand, sa capitale, avant l'arrivée des troupes françaises qui, croyait il, devaient débarquer en Haïti. En quatre jours de marche il arriva de Sto.-Domingo à Marchand. Il y apprit avec fureur qu'il avait inutilement levé le siège, car aucun danger ne menaçait la patrie. Il avait parcouru plus de cent lieues en l'espace de quatre jours au travers d'affreux chemins. Il avait craint d'être surpris dans l'Est, par l'arrivée d'une armée française, comme l'avait été Toussaint Louverture en 1802. La division Geffrard gagna le département du Sud; celle de Pétion, la seconde division de l'Ouest;

Digitized by Google

celle de Gabart, la première division de l'Ouest ou l'Artibonite.

De leur côté, Christophe et Clervaux avaient abandonné les position qu'ils occupaient sur la rive gauche de l'Ozama le 28 à sept heures du soir. La division Clervaux formait l'arrière-garde. La cavalerie livra aux flammes, dans la même nuit, toutes les sucreries de la plaine de Sto-Domingo. Les colonnes haïtiennes de la division du Nord, armées de torches, répandaient la terreur de tous côtés; elles ne faisaient presqu'aucun quartier aux espagnols armés qu'elles rencontraient sur leurs passages. Elles incendièrent Monte Plata, San-Pedro, Cotuy, Macoris, la Véga. Ceux des habitans de ces cantons qui n'avaient pas eu le temps de s'éloigner de la route que suivaient Christophe et Clervaux furent soit tués soit faits prisonniers. Neuf cents personnes de la Véga furent conduites à St Yague par le chef de bataillon Col Antoine. Le colonel de la 29e demi-brigade, Jean Jacques Bazile, incendia les hattes don Miguel, Pedro Rivière, St. Aussaire, Aussé Cevailles, Mantiègue, Loharmance, Hoïtéare, Grepe Garcia. Il fit égorger un grand nombre des laboureurs de ces quartiers, livra aux flammes le bourg de Moca, et se rendit à St-Yague où il joignit Christophe. Etienne Albert, colonel de la cavalerie, et Raymond, colonel de la 27e, franchirent, à la tête de leurs corps, la rivière Yaque, et se rendirent à Banica et à Bernabel Blanque qu'ils livrèrent aux flammes. Les habitans de ces cantons, faits prisonniers en grand nombre, furent acheminés sur le Cap, escortés par des troupes haïtiennes. La ville de Puerto-Plata, port de mer, fut livrée au pillage, et ensuite incendiée par le colonel de la 2e, Campos Tarrabès et le chef d'escadron Pierre Poux. La place de Monte-Christ fut rasée par le capitaine Habilhomme, et celle d'Isabella par le chef de bataillon Roisy. Quatre cents hommes conduits par le commandant Brossard, parcoururent tout le pays qui s'étend entre la Véga et Savana la mar, incendièrent Macoris, et emmenèrent en captivité à St. Yague, une foule d'indigènes espagnols. Le 6 Avril toute la division du Nord se trouva réunie à St. Yague. Christophe mit le feu de sa propre main, aux édifices de cette jolie ville. En quelques heures les constructions à la romaine, la cathédrale, bâtie dans le style gothique au 16e siècle par les castillans, et quatre autres temples devinrent la proie des flammes. La plupart des prisonniers furent massacrés. Une vingtaine de prêtres étaient cernés dans le cimetière. Quand l'ordre fut donné de les exécuter, l'un d'eux, l'abbé Basquez, les voyant chanceler, leur dit: « ne craignez rien; recevez la mort avec bonheur; en vérité, je vous le dis, nous aurons aujourd'hui des couronnes de laurier dans le paradis. » Ils s'agenouillèrent, levèrent les bras vers ciel, et furent immolés, dans cette attitude, jusqu'au dernier. Le général Christophe conduisit dans le Nord 349 hommes, 430 enfans mâles, de l'âge le plus tendre à 15 ans, et 318 filles également de l'âge le plus tendre à 15

Digitized by Google

ans. Après avoir incendié Amira, il rentra au Cap le 9 Avril 1805.

Dans cette campagne, nous avons détruit les villes les plus anciennes du Nouveau Monde, pleines de jolies monumens gothiques. Nous nous sommes montrés cruels, en décimant cette population des campagnes composée de noirs et d'hommes de couleur. Indignés d'avoir rencontré une vigoureuse résistance devant Sto. Domingo, nous avons affaibli par ces excès, la grande gloire que nous avions acquise devant la plus ancienne place du Nouveau monde. Cependant on peut comprendre nos fureurs en se rappelant l'infâme arrêté de Ferrand du 6 Janvier 1805, et la conduite des hispano-indigènes qui s'étaient ralliés aux affreux principes de la servitude, et s'étaient armés en faveur des français.

Le trait suivant, qui fut alors considéré comme chose de nulle importance, donne une idée de la moralité du temps. Dessalines en arrivant à St. Jean, avait confié à un colonel, homme de mœurs douces, quatre espagnols qui devaient être exécutés à Marchand. Les quatre condamnés, profitant de la négligence de leurs gardiens, s'évadèrent. Le colonel, qui redoutait la colère de Dessalines, n'osa se résoudre à se présenter devant lui, pour lui déclarer la fuite de ces trois hommes. Il pénétra, suivi de ses grenadiers, dans un ajoupa rempli d'espagnols, en arrêta quatre au hazard, continua sa marche avec eux, et arriva à Marchand. Dès que Dessalines apprit que ces espagnols étaient emprisonnés, il les fit exécuter. Ce colonel était un des hommes vertueux de l'époque; et l'empereur crut qu'il avait fait périr les quatre vrais coupables.

Le siège de Sto. Domingo avait duré vingt jours: les hostilités commencées le 8 Mars, avaient cessé le 28. Mais l'empereur était demeuré en campagne six semaines, du 16 Février au 1.er Avril. Dans le court espace de vingt jours, Dessalines serra la ville de plus près et la réduisit à une plus grande extrémité que ne purent le faire en deux ans, (1808 et 1809) les indigènes espagnols soulevés contre les français. Encore ceux-ci accablés par des privations de tous genres, ne l'évacuèrent ils que par l'intervention d'une division de troupes anglaises, débarquée pour prendre part aux travaux du siège.

Le lendemain de son retour à Marchand (2 Avril) l'empereur adressa aux habitans d'Haïti la proclamation suivante:

« Un souverain dont la propre gloire réside dans celle de son pays, qui n'a incessamment pour objet que les intérêts et la prospérité de ceux dont il tient sa puissance et qu'il a rendus à l'existence civile et politique, éprouve un sentiment bien doux lorsqu'il entretient son peuple du motif, du but et du résultat de ses opérations. C'est pour satisfaire à ce besoin pressant de mon cœur, que ma voix se fait entendre, au retour d'une campagne entreprise pour l'honneur et le bien-être de cet empire. Décidé à ne reconnaître pour limites que celles tracées par la nature et les mers, persuadé que tant

Digitized by Google

qu'un seul ennemi respirerait encore sur ce territoire, il me resterait toujours quelque chose à faire pour remplir dignement la place où vous m'avez élevé; provoqué par un décret lancé par Ferrand, en date du 13 Nivôse an 13, dont j'ai ordonné que la teneur vous fût communiquée par la voie de l'impression, je résolus d'aller me ressaisir de la portion intégrante de mes états, et d'y effacer jusqu'aux derniers vestiges de l'idole européenne. En conséquence une force armée fut déployée contre la partie ci-devant espagnole. Notre marche fut rapide et nos pas furent signalés par autant de succès. Il était naturel de présumer que les indigènes espagnols, ces descendans des malheureux indiens immolés à la cupidité et à l'avarice des premiers usurpateurs de cette île, saisiraient avec avidité la précieuse occasion de sacrifier leurs tyrans aux mânes de leurs ancêtres; mais cette espèce d'hommes avilie et dégradée, préférant aux douceurs d'une vie libre et indépendante, des maîtres qui la tyrannisent, fit cause commune avec les français. C'était partager les crimes de ces derniers que de s'associer à leurs travaux liberticides; tout espagnol pris les armes à la main vit donc couler son sang dans celui de ces étrangers perfides.

Maîtres absolus de la campagne, nous n'eûmes rien de plus pressé que de tracer nos lignes autour de la ville de Sto. Domingo, et d'y former un rempart inexpugnable. Telle fut la noble émulation dont l'armée entière se trouva saisie, qu'en moins de cinq jours, toute communication avec le dehors lui fut interceptée, et qu'elle fut circonvenue d'une triple haie de gabions placés à une portée de pistolet de ses murs. Les assiégés, manquant de bois à brûler et d'autres objets nécessaires à la vie, n'ayant de ressource que dans leur désespoir, tentèrent plusieurs sorties dont tout le fruit fut d'être taillés en pièces, et rejetés, la baïonnette aux reins, dans leurs murailles. Fort de ma position avantageuse, de l'heureux état de mes troupes et de la situation critique de la place, déjà je la considérais comme devant tomber, sous très peu jours, en mon pouvoir, lorsque le vingt sept Février, contre toute probabilité, une division française composée de cinq vaisseaux, de trois frégates, trois bricks etc., vint la renforcer et la ravitailler; 4000 hommes furent débarqués. »....

L'empereur, après avoir raconté la cause de la levée du siège, que nous avons rapportée, annonça aux haïtiens qu'une armée française devait bientôt aborder nos rivages, qu'ils allaient cueillir de nouveaux lauriers et qu'il fallait que les fortifications de l'intérieur fussent totalement achevées.

Les espagnols-indigènes qui avaient été traînés dans l'ancienne partie française furent les uns jetés dans les cachots, d'autres contraints de se livrer aux travaux des fortifications. Beaucoup furent incorporés dans nos troupes. Ils menèrent la plupart une existence

Digitized by Google

misérable, loin de leur pays, aū milieu d'une population qu'ils considéraient comme hostile.

Au milieu de Mai 1805, pendant que l'amiral Missiessy se dirigeait vers l'île d'Aix, dans l'Océan, * don Augustin Franco Médina, ancien président du conseil des Notables de St. Yague, qui s'était retiré à Sto. Domingo, après le combat livré à Sérapio par Christophe sur les bords du Yaque, revint dans le département de Cibao, avec une troupe d'Indigènes espagnols qu'il avait réunis. Quoiqu'il eût fait plusieurs rencontres avec des patrouilles haïtiennes, dans lesquelles ils éprouva des pertes, il parvint à établir un fort au quartier *des Milices*, et poussa ses avant-postes jusqu'à villa Hobos et même à Las Matas. Il confia le commandement de villa Hobos à don Francisco Estèves, et celui de Las Matas au capitaine Roxa. Après d'héroïques efforts il parvint à refouler les postes haïtiens dans les limites de l'ancienne partie française.

Franco Médina fut maintenu par le général Ferrand dans le commandement du département de Cibao. Par ses excursions sur le territoire haïtien, il délivra beaucoup de prisonniers espagnols. La tranquillité se rétablit un peu; beaucoup de familles qui s'étaient réfugiées dans les bois lors de l'expédition haïtienne, revinrent sur leurs propriétés, et commencèrent à les relever.

* C'est par inadvertance qu'à la page 205 il est dit *l'île d'Aix dans la Méditerranée*. L'île d'Aix, dans l'Océan, est située á 7 kil. de l'embouchure de la Charente, (Charente inférieure), tandis que la ville d'Aix est dans le département des Bouches-du-Rhône, sur la rivière d'Arc, à quelques lieues de la mer. L'Arc se jette dans l'étang de Berre, lagune de la Méditerranée. L'étang de Berre forme plusieurs baies, entre autres celle de la Charente, á l'Ouest.

Digitized by Google

LIVRE QUARANTIÈME.

1805

Sommaire. Les généraux divisionnaires font travailler à l'achèvement des fortifications.—Caractère de Mentor.—Il parvient à séduire Dessalines; son ambition. —Christophe se montre le protecteur des hommes en disgrâce.—Jalousie que nourrit Christophe contre Capoix.—On excite en vain Dessalines à créer une noblesse.—Retour en Haïti du colonel Faubert.—Boisrond Tonnère et Chanlatte font une Constitution impériale.—Avant de la faire publier, Dessalines l'envoie aux généraux, dans leurs arrondissements respectifs, pour qu'ils la signent.—Lois de Dessalines.—Code pénal militaire.—Lois sur les enfans nés hors mariage, sur l'organisation des conseils spéciaux, sur le divorce, sur la manière de constater l'état civil des citoyens, sur l'arbitrage. — Publication de la Constitution et du code pénal militaire. — Discours de l'Empereur. — Résumé du discours du général Bazelais.—Repas.—Toasts.—Principales dispositions de la Constitution.—Vernet est maintenu dans sa charge de ministre des finances.—Gérin est nommé ministre de la guerre et de la marine.—Juste Chanlatte, secrétaire-général, remplit provisoirement les fonctions de secrétaire d'Etat.—Mode de fermage. —Prix des denrées en Mai 1805.—Mutations dans l'administration.—Etat et plaintes des troupes.— Lettre de Geffrard à Jean-Louis François.—Premières trames contre Dessalines.—Bruno Blanchet est l'agent de Christophe auprès de Geffrard.—Christophe installe les tribunaux du Cap.—Son discours.—Anniversaire de la fête du général Christophe.—Roumage jeune lui adresse un discours.—Rouanez jeune rédacteur de la gazette du Cap.—Arrivée de Dessalines au Cap. —Il reçoit les autorités.—Mort de Clervaux.—Circulaire du ministre des finances.—Décret qui fixe les émolumens des officiers supérieurs et des hauts fonctionnaires civils.—Fête de l'Empereur.— Discours que lui adresse le général

Digitized by Google

Christophe.—Réponse de l'Empereur —Festin.—Toasts.—Bal.—Propositions concernant Christophe faites par Dessalines à Capoix, ainsi qu'au médecin Justamont —Banquet donné aux Etats Unis en l'honneur d'Haïti.—Conduite perfide de Mentor —Deux partis existent dans l'empire.—Dessalines devient défiant.—Immoralité dans la société —Les troupes sont en guenille et presque nues —Mécontentement de la société —Subdivision des divisions militaires —Christophe nommé général en chef de l'armée d'Haïti —Décret concernant le départ furtif de la Louisiana.—Décrets concernant le tarif des frais d'impression et les droits curieux. —Décret qui détermine que chaque consignataire sera saisi, à tour de rôle, et suivant l'ordre du numéro de sa patente, de la vente et responsabilité des bâtimens étrangers.—Comment Dessalines faisait ces lois.—Dessalines se rend du Cap à Marchand.— Lettre de Capoix à Christophe. — Dessalines vient au Port au-Prince. — Il offre sa fille en mariage à Pétion — Dessalines exprime son indignation contre les dilapidateurs et ceux qui se font mettre en possession des biens de colons, appartenant à l'Etat —Dessalines se rend dans le Sud.—Mort de Gabart.— Mort de la mère de l'Impératrice.—Relations d'amour du capitaine Chancy avec la princesse Célimène.—Mort de Chancy.— Dessalines ne conçut jamais le projet de massacrer les hommes de couleur —Lettre du colonel Bazile à Dessalines.—Mission du directeur des domaines de l'Ouest à Jacmel.—Désordre commercial.—Opinion de Dessalines à l'égard de l'éducation du peuple.—Dessalines fait fermer les loges de francs-maçons.

Les généraux qui commandaient les arrondissemens ne laissaient pas se ralentir le travail des fortifications. Celles de Marchand furent achevées sous les yeux de Dessalines. Christophe seul n'avait pas encore mis le dernière main au fort de la Ferrière qui avait été commencé sur un plan gigantesque, sous la direction de Henri Barré, capitaine du génie. Quand Dessalines traversait les campagnes du département du Nord, il voyait avec admiration cette grande et formidable construction, élevée pour être le boulevard de l'indépendance; mais elle deviendra le tombeau de nombreux infortunés, victimes de la cruauté de Christophe. Ses murailles ont été cimentées du sang des populations qui y ont travaillé, et les pyramides d'Egypte ne témoignent pas davantage la vanité et la puissance de l'homme.

Nous avons déjà vu que Mentor était revenu dans le pays avant le siège de Sto. Domingo. Il avait été, en France, membre du Conseil des Cinq Cents, comme député de St. Domingue; et le 18 Brumaire, il avait été exclu de la Représentation Nationale. Mentor, né à la Martinique, était un noir d'une belle éducation. Il avait une élocution facile, * une humeur en apparence douce et bienveillante, des formes séduisantes, de l'audace et un grand courage. Il avait cru qu'Haïti était devenue presque barbare depuis l'évacuation des français, que les hommes les plus instruits n'y avaient que des connaissances élémentaires, et qu'il y

* Les haïtiens de l'époque disent que lorsqu'il parlait on croyait entendre un blanc européen de bonne éducation.

Digitized by Google

eût été facilement accueilli comme un prodige de lumières. Il avait donc conçu de grands projets d'ambition, et il avait pensé qu'il eût pu les réaliser. Mais sa déception avait été grande lorsqu'il s'était vu au milieu d'un certain nombre d'hommes vraiment éclairés, des Chanlatte, des Boisrond Tonnère, des Chareron, des Diaquoi, des Bonnet, des Bazelais, et d'habiles guerriers, des Geffrard, des Capoix, des Pétion, des Férou, des Christophe, des Gabart, des Clervaux, des Romain, des Daut Brave. Plusieurs de ces hommes avaient comme lui parcouru les contrées où brille la civilisation. Dès lors, il n'avait plus songé, pour atteindre à une haute position, qu'à capter la bienveillance et à s'attirer la confiance de l'empereur, en flattant ses passions. Dessalines admirait le langage brillant de Mentor, et celui-ci découvrit l'impression favorable qu'il avait produite. Il s'efforça de la fortifier en parlant avec chaleur de la férocité des français, de la haine qu'il leur avait vouée et de leur impuissance contre Haïti. Il dit dans un cercle d'officiers qu'il avait été chassé du Conseil des Cinq Cents, à cause de sa couleur noire. Dessalines, transporté, le serra contre son cœur.* Il flatta tellement les passions de l'empereur qu'il fut comblé de ses faveurs et admis dans son état-major. Son ambition se développa rapidement, et jugeant Dessalines incapable de gouverner Haïti, au sein de la paix, il rêva à l'empire.** Mais pour y parvenir, il fallait que nos guerriers les plus influens cessassent d'exister, ou tombassent dans une profonde disgrâce. Il ne craignit pas de s'efforcer d'inciter Dessalines contre Christophe, Geffrard, Pétion. Christophe ne tarda pas à découvrir qu'il ne convoitait pas moins que lui la première dignité de l'Etat. Il songea à miner l'autorité de Dessalines qui était déjà entré sous l'influence des adroites séductions de Mentor. Il avait connu ce dernier, au Cap, sous Toussaint Louverture, lors de la seconde mission de Sonthonax, et il le savait capable des projets les plus audacieux. Il se montra bienveillant envers ceux que repoussait l'empereur, se fit secrètement le protecteur des hommes en disgrâce, se créa des amis, continua ses relations avec les généraux Pétion, Geffrard, et leur représenta Mentor comme un agent

* Soixante et un députés furent exclus, de la représentation nationale de France, le 19 brumaire an VII, pour les excès auxquels ils s'étaient constamment portés, dit le décret du Conseil des Cinq-cents. Mentor fut compris dans le nombre des soixante et un, non pas à cause de sa couleur, mais pour ses opinions. Il était marié à une femme blanche qui lui était très dévouée et qui l'avait suivi en Haïti. Il en eut une fille, de couleur, qui devint remarquable par sa beauté.

** Presque tous les hommes de l'époque assurent que son ambition était parvenue à ce degré de développement.

Digitized by Google

du parti colonial. Il n'en garda pas moins, à l'égard de l'empereur, l'attitude du sujet le plus dévoué. Il ambitionnait la dignité de généralissime des armées de l'empire, quoique Clervaux fût le plus ancien des généraux, celui auquel cette dignité dut appartenir. Ce libéralisme, qu'affectait Christophe qui passait pour un homme de sang, depuis la guerre civile de 1799 et de 1800, ne trompait ni Pétion ni Geffrard. Quant à Capoix, tout en paraissant indifférent à ce qui se passait autour de lui, il surveillait la conduite du général Christophe, son ennemi personnel, dont les paroles ne tendaient qu'à le perdre dans l'esprit de l'empereur. Parce qu'il blâmait le gouvernement dont les caisses étaient pleines, de ne pas solder les troupes, il ne conspirait pas cependant. Les maîtresses et les favoris de Dessalines étaient comblés de ses largesses, et les vieux soldats de la guerre de l'indépendance étaient sans paie et presque nus. Ils avaient été habillés lors de la campagne de l'Est; mais depuis leur retour, ils étaient déguenillés. Christophe se faisait rendre compte des démarches et des paroles de Capoix par l'administrateur du Port-de Paix. La conduite de celui-ci souleva contre lui l'animadversion publique.

Quant à Dessalines, il était encore aimé des populations; dans les villes, on recherchait avec empressement ses faveurs, et comme on avait l'espoir qu'il instituerait une noblesse, on s'efforçait de lui plaire pour obtenir un titre de distinction; cependant il repoussait toujours l'idée de créer des ordres dans l'Etat. Les généraux Pétion, Geffrard, Ferou, Jean-Louis François résistaient à l'élan qu'on prenait de tous côtés, vers une monarchie héréditaire; ils ne déguisaient pas leur républicanisme, et déploraient l'ambition de ceux qui voulaient devenir nobles.

Ce fut à cette époque, que revint en Haïti le colonel Faubert, un des anciens lieutenans du général Rigaud. Il s'était réfugié à l'étranger après le triomphe de Toussaint-Louverture. Il se transporta à Marchand pour rendre ses hommages à l'empereur. Dessalines l'accueillit avec beaucoup de distinction. Il se montra frappé de la petitesse de taille de Faubert qu'il voyait pour la première fois, et dont il avait éprouvé l'intrépidité en 1799 et en 1800, au Grand Goâve, à Thausin, et au Petit Goâve, pendant la guerre civile. Il lui dit, en lui montrant du doigt une des portes les plus élevées de son palais: par la renommée de votre valeur, je vous croyais de cette hauteur.

On se rappelle qu'au quartier-général de Gaillard, les secrétaires de Dessalines avaient fait, à la hâte, une Constitution qui devait lui être présentée aussitôt après son entrée à Sto. Domingo. Après la campagne, Boisrond Tonnère et Chanlatte en rédigèrent une nouvelle sur l'invitation de Dessalines. Le 20 Mai 1805, l'empereur l'approuva, et la confia à un officier supérieur, chargé de la faire signer,

Digitized by Google

dans chaque quartier, par les généraux de division et de brigade de l'empire, membres du conseil d'Etat. En attendant qu'elle fut rapportée à Marchand, sanctionnée par tous les généraux, Dessalines rendit plusieurs lois, et le principe qui domina dans chacune d'elles fut l'expression de sa volonté absolue. Son conseil privé, sous sa présidence, fit, le 26 Mai 1805, le code pénal militaire pour toutes les troupes de l'empire. Les peines établies par ce code, rigoureusement appliquées, devaient maintenir dans l'armée une discipline de fer. La désertion à l'ennemi était punie de mort; et le militaire en faction ou en védette, qui abandonnait son poste, sans avoir rempli sa consigne, était aussi puni de mort. La désertion à l'intérieur était punie d'un an de prison, et de deux ans, si le soldat désertait avec armes et bagages. Le citoyen qui ne rejoignait par son corps, après en avoir reçu l'ordre, était considéré comme déserteur, était passé aux verges et puni de six mois de prison. Les embaucheurs, les espions de l'ennemi, les étrangers surpris à lever des plans de nos camps, quartiers, fortifications, étaient condamnés à la peine capitale. Tout militaire convaincu de pillage, d'incendie, de meurtre exercé sur un citoyen non armé était fusillé. Le viol commis par un militaire ou tout autre individu attaché à l'armée, était puni de dix ans de fer, si le viol avait été commis sur une fille âgée de moins de quatorze ans; et de cinq ans, s'il avait été commis sur une personne plus âgée. Si la fille ou la femme violée était morte des excès commis sur sa personne, le coupable était condamné à la peine capitale. Le vol et l'infidélité dans la gestion et manutention étaient punis de la dégradation et de l'emprisonnement. Le militaire qui ne se rendait pas à son poste, lorsque la générale était battue, était puni d'un mois de prison pour la première fois, de trois mois, pour la seconde, et pour la troisième fois était passé aux verges; presque tous les autres cas d'insubordination emportaient la peine capitale. Tout militaire qui était convaincu d'avoir frappé du bâton son subordonné était puni de deux ans de prison, à moins que ce ne fut pour maintenir dans les rangs ceux qui cherchaient à fuir devant l'ennemi. L'exécution des jugemens à mort avait lieu, en place publique, par quatre sergens, quatre caporaux et quatre fusiliers. Le 28 Mai, l'Empereur rendit une loi sur les enfans nés hors mariage. D'après cette loi la recherche de la paternité non avouée fut défendue; l'enfant reconnu par sa mère avait la faculté de prouver contre elle sa filiation; les enfans nés hors mariage étaient légitimés par le mariage subséquent de leur père et de leur mère, et un père engagé même dans les liens du mariage pouvait reconnaître un enfant naturel né pendant le cours dudit mariage; les droits de successibilité des enfans naturels reconnus étaient les mêmes que ceux des enfans légitimes; l'époux avait le droit de désavouer l'enfant adultérin qui, dans ce cas, n'héritait que de sa mère. Cette loi du 28 Mai 1805 sur

Digitized by Google

les enfans nés hors mariage était en harmonie avec les mœurs des haïtiens qui presque tous étaient enfans naturels. Dans l'ancien régime le blanc ne favorisait pas le mariage des hommes de couleur et des noirs libres ; ils ne permettaient que rarement à leurs esclaves de s'unir par les liens légitimes. Dessalines disait qu'il serait injuste d'établir des droits inégaux, dans les successions, entre des hommes qui sortaient tous de la servitude ou de la dégradation ; que nulle disposition de loi ne pouvait empêcher un haïtien d'hériter de celui qui lui avait donné le jour quand celui ci l'avait reconnu ; que les indigènes avaïent tous été, pour ainsi dire, légitimés par la révolution. Le 30 Mai, l'empereur rendit une loi sur l'organisation des conseils spéciaux militaires ; le 1er. Juin sur le divorce ; le 3 Juin, sur le mode de constater l'état civil des citoyens ; le 7 Juin, sur l'arbitrage, les justices de paix, les tribunaux civils, les juges d'appel, le ministère public, les greffiers, le tribunal suprême, les juges en matière de commerce.

La promulgation de ces lois était faite en ces termes : «Jacques, empereur 1er d'Haïti et chef suprême de l'armée par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'Etat, ordonne ce qui suit : »..... Elles étaient le plus souvent contresignées de Chanlatte, secrétaire général. Presque toutes portent l'empreinte du despotisme, caractère de l'époque.

Sur ces entrefaites, l'aide de camp de l'Empereur, qui avait été chargé de faire circuler la Constitution dans tout l'Empire, la rapporta à Marchand, revêtue de la signature des généraux de brigade et de division. Ceux ci la donnaient à la nation comme mandataires et organes du peuple d Haïti. L'Empereur y apposa sa signature en lui conservant la date du 20 Mai : Vu la présente Constitution, Nous, Jacques Dessalines, empereur d'Haïti et chef suprême de l'armée, par la grâce de Dieu, et la loi constitutionnelle de l'Etat, l'acceptons dans tout son contenu et la sanctionnons pour recevoir sous le plus bref délai, sa pleine et entière exécution, dans toute l'étendue de notre Empire, et jurons de la maintenir et de la faire observer dans son intégrité jusqu'au dernier soupir de notre vie.

Au palais impérial de Dessalines, le 20 Mai 1805, an 2ème de l'indépendance d'Haïti, et de notre règne le premier.

(Signé) DESSALINES.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-général,

Juste CHANLATTE.

Digitized by Google

Le 16 Juin, dès la pointe du jour, les troupes de la garnison de la capitale, le bataillon polonais, ainsi que le bataillon allemand,* étaient rangés sur la place d'armes, autour de l'autel de la patrie surmonté du trône. Il y avait grande joie dans la population. A 8 heures, l'empereur, suivi de son cortège, sortit du palais, et s'avança sur la place d'armes. Les troupes présentèrent les armes et s'agenouillèrent. Il monta sur l'autel de la patrie et s'assit sur son trône, entouré de ses principaux secrétaires et des généraux de l'Empire qui se trouvaient à Marchand. Le secrétaire-général Juste Chanlatte donna lecture de la Constitution au peuple et à l'armée. Le chef d'escadron Diaquoi lut ensuite, d'une voix forte, le code pénal militaire. Après une salve de tous les forts de Marchand, S. M. par l'organe de Boisrond Tonnère, prononça le discours suivant.

Peuple d'Haïti,

Les orages politiques qui ont grondé sur cette terre semblaient en avoir exilé pour jamais le règne des lois et leur douce influence. Aux tempêtes politiques un instant de calme a suivi, et vous avez voulu que le repos des guerriers fut honoré des veilles du législateur. En même temps que vos bras victorieux fertilisaient ce sol imbibé d'une rosée salutaire et expiatoire, vos regards se sont tournés vers une constitution qui assied vos droits sur des bases invariables, et vous fait prendre place au rang des nations civilisées.

S'il était réservé aux généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie d'être appelés un jour à l'honneur insigne de consacrer votre existence civile, morale et politique, par une constitution appropriée à vos mœurs, vos usages et votre caractère, le ciel destinait votre ancien ami, votre père, votre libérateur, votre empereur enfin, au bonheur infini de présider à la proclamation d'un pacte aussi saint.

Qu'il est beau ce jour où je vois triompher les lois, la liberté, et l'indépendance, en ces lieux où naguères, étendu sur un lit de douleur, ma voix mourante ralliait encore vos bandes dispersées contre les entreprises des tyrans, en ces lieux où l'aspect d'une montagne jadis aride et stérile a fait place comme par enchantement aux merveilles de l'art et aux productions de la nature, en ces lieux qu'un génie protecteur a créé le palladium de cette même constitution, le boulevard de vos droits, l'écueil et le tombeau de vos ennemis.

Honneur aux généraux dont la plume n'a pas dédaigné de stipuler les intérêts du peuple, après les avoir conquis à la pointe de l'épée.

Gloire au peuple qui a senti que tout privilège injuste, toute prérogative injurieuse, toute prééminence fondée sur des préjugés hu-

*. Ces deux bataillons étaient composés de soldats blancs allemands et polonais qui avaient été sauvés, lors du massacre général des français, en 1804.

Digitized by Google

mains disparaissent au moment où se croisent les baïonnettes, et qui, après avoir fait la noble épreuve de cette vérité, se soumet lui-même au frein des lois et de la discipline.

Je jure de respecter et de faire respecter la constitution dans toute son intégrité; je jure de soutenir la liberté et l'indépendance, et de forcer nos ennemis à les reconnaître ou de m'ensevelir sous les décombres de mes forteresses, dont les saluts répétés viennent de confirmer mon serment; c'est le premier que ma bouche ait prononcé, que mon cœur ait volontairement consenti, depuis que je parcours le cercle des vicissitudes dans lequel m'ont lancé les mouvemens révolutionnaires; ce serment est mon arrêt. Ce serment est la mort pour quiconque oserait frapper d'une main sacrilège l'édifice du bonheur public.

Vive la Constitution! vive la liberté! vive l'Indépendance!

Le général Bazelais, chef de l'état major général, prononça ensuite un discours dans lequel, « après avoir rappelé au peuple les » circonstances qui avaient précédé et suivi l'indépendance du pays, » il l'exhorta à apprécier le bonheur de voir un gouvernement ré» gulier succéder à l'incertitude de sa position politique, surtout » avant que ses ennemis aient pu faire encore de nouvelles tenta» tives pour ensevelir la liberté. Il exhorta le peuple à se soumet» tre aux lois et à se consacrer au maintien de la Constitution, » et il termina en jurant une haine éternelle aux Français qui » aspireront encore à gouverner Haïti Il s'écria: haine à l'esclavage! » haine à mort aux perturbateurs du repos public, aux ennemis de » l'union et de la fraternité! Haine et extermination à quiconque » méconnaîtrait l'autorité sacrée de notre Jean-Jacques 1er., Em» pereur! Obéissance, soumission et fidélité à l'immortel Dessali» nes! Respect et vénération à son auguste épouse l'Impératrice!»

Après la cérémonie, S. M. I. fut accompagnée au palais par les autorités civiles et militaires. Il y eut un splendide repas où furent portés les toasts suivans: par l'Empereur: « A la Constitution, à la liberté, à l'indépendance d Haïti! » Par le général Gabart: « A l'Empereur! » Par le général Cangé: « A son auguste épouse l'Impératrice! » Par le général Bazelais: « A la famille impériale! » Par l'adjudant-général Boisrond Tonnère: « A l'union, à la fraternité, à l'unique dénomination sous laquelle seront désormais connus les haïtiens, celle de noirs! » Par le chef d'escadron Diaquoi: « Aux généraux qui ont eu l'honneur de consacrer les droits et les devoirs du citoyen! » Par le secrétaire-général Chanlatte: « Aux Etats-Unis d'Amérique et aux nations neutres qui entretiennent avec cette île des relations commerciales! » Par tous les convives: « A la Constitution, à la liberté, à l'indépendance, aux succès des armes d'Haïti, aux autorités constituées! » Enfin

Digitized by Google

par l'Empereur : « Aux armées d'Haïti, depuis le simple soldat jusqu'au premier chef. » *

Le reste de la journée et la nuit qui suivit, il y eut de grandes réjouissances.

La Constitution fut publiée dans toutes les autres villes de l'Empire avec la plus grande solennité ; et le 27 Juin 1805, elle fut insérée au journal officiel. Elle commençait par la déclaration suivante des généraux :

« Nous, H. Christophe, Clervaux, Vernet, Gabart, Pétion, Geffrard, Toussaint Brave, Raphaël, Lalondrie, Romain, Capoix, Magny, Cangé, Daut, Magloire Ambroise, Yayou, Jean-Louis François, Gérin, Moreau, Férou, Bazelais, Martial Besse,

« Tant en notre nom particulier qu'en celui du peuple d'Haïti, qui nous a légalement constitués les organes fidèles et les interprètes de sa volonté, en présence de l'Etre Suprême devant qui les mortels sont égaux, et qui n'a répandu tant d'espèces de créatures différentes sur la surface du globe qu'aux fins de manifester sa gloire et sa puissance par la diversité de ses œuvres,

« En face de la nature entière dont nous avons été si injustement et depuis si longtemps réprouvés,

« Déclarons que la teneur de la présente Constitution est l'expression libre, spontanée et invariable de nos cœurs, et de la volonté générale de nos constituants.

« La soumettons à la sanction de S. M. l'Empereur, Jacques Dessalines, notre libérateur, pour recevoir sa prompte et entière exécution. »

Ses principales dispositions étaient les suivantes :

Le peuple haïtien se forme en Etat libre, souverain et indépendant sous le nom d'Empire d'Haïti. L'esclavage est à jamais aboli. Les citoyens d'Haïti étant frères, l'égalité aux yeux de la loi est établie.—La loi est une pour tous, soit qu'elle punisse soit qu'elle protège.—La loi n'a point d'effet rétroactif.—La propriété est sacrée et inviolable.—Nul n'est digne d'être haïtien s'il n'est bon père, bon fils, bon époux et surtout bon soldat. — Les pères et mères n'ont point la faculté de déshériter leurs enfans. Tout citoyen doit posséder un art mécanique. Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne pourra mettre le pied sur le territoire d'Haïti à titre de maître ou de propriétaire. (Art. 12).

L'article précédent ne pourra produire aucun effet, tant à l'égard des femmes blanches qui sont naturalisées haïtiennes par le gouvernement, qu'à l'égard des enfans nés et à naître d'elles;** sont aussi

* Gazette du Cap. (1805).

** Ces femmes blanches sont celles qui avaient été miraculeusement sauvées du massacre. Quand, quelques mois après les journées d'Avril 1804, elles se sont montrées, Dessalines ordonna de les respecter et de

Digitized by Google

compris dans les dispositions du présent article, les allemands et polonais naturalisés par le gouvernement. (Art. 13). Les Haïtiens n'importe leur couleur ne seront connus que sous la dénomination générique de *noirs*. L'Empire d'Haïti un et indivisible est partagé en six divisions militaires; chaque division militaire est commandée par un général de division. Ces généraux de division sont indépendans les uns des autres et correspondent directement avec l'empereur ou avec le général en chef qui sera nommé par S. M. I. L'empire comprend toute l'île d'Haïti. Le gouvernement est confié à un premier magistrat qui prend le titre *d'Empereur*, et de chef suprême de l'armée.— Le peuple reconnaît pour empereur et chef suprême de l'armée Jacques Dessalines, le vengeur et le libérateur de ses concitoyens.— On le qualifie de Majesté, ainsi que son auguste épouse l'Impératrice. La personne de Leurs Majestés est sacrée et inviolable. L'Etat accordera un traitement fixe à S M. l'Impératrice, dont elle jouira après le décès de l'Empereur à titre de princesse douairière. La couronne est élective et non héréditaire. L'empereur désigne son successeur. Dans aucun cas il ne pourra former des corps particuliers et privilégiés. Tout successeur de l'Empereur qui s'écartera des principes consacrés par la Constitution sera en état de guerre contre la société. En conséquence les conseillers d'état s'assembleront à l'effet de prononcer sa destitution et de pourvoir à son remplacement par celui d'entre eux qui en aura été le plus digne; et, s'il arrivait que ledit successeur voulût s'opposer à l'exécution de cette mesure autorisée par la loi, les généraux conseillers d'Etat feront un appel au peuple et à l'armée qui tout de suite leur prêteront main forte et assistance pour maintenir la liberté.

L'empereur fait sceller et promulguer les lois, nomme et révoque, à sa volonté, tous les fonctionnaires civils et militaires. L'empereur dirige les recettes et dépenses de l'Etat, surveille la fabrication des monnaies; lui seul en ordonne l'émission, en fixe le poids et le type. A lui seul est réservé le pouvoir de faire la paix ou la guerre, d'entretenir des relations politiques et de contracter au dehors. S. M. seule a le droit d'absoudre un coupable ou de commuer sa peine. L'empereur ne fera jamais aucune entreprise dans la vue de faire des conquêtes, ni de troubler la paix et le régime intérieur des colonies étrangères. Tout acte public sera fait en ces termes: « L'Empereur Ier d'Haïti et chef suprême de l'armée, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'Etat. »

Les généraux de division et de brigade sont membres nés du conseil d'état et le composent. Il y aura dans l'empire deux ministres,

les considérer comme haïtiennes. Quant aux Polonais et aux Allemands nous avons vu qu'ils avaient été épargnés, quoiqu'ils eussent servi dans les rangs français contre les armées indigènes.

Digitized by Google

le ministre des finances et de l'intérieur, le ministre de la guerre et un secrétaire d'état. Les articles 40, 41, 42, 43 concernaient les attributions des ministres. Le secrétaire-d'état est chargé de l'impression, de l'enregistrement et de l'envoi des lois, arrêtés, proclamations et instructions de l'empereur. Il travaille directement avec l'empereur pour les relations étrangères, correspond habituellement avec les ministres, reçoit de ceux ci les requêtes, pétitions et autres demandes qu'il soumet à l'Empereur, de même que les questions qui lui sont proposées par les tribunaux.

Il envoie aux ministres les jugements et les pièces sur lesquels l'empereur a statué.

Nul ne peut porter atteinte au droit qu'a chaque individu de se faire juger à l'amiable par des arbitres à son choix. Il y aura un juge de paix dans chaque commune, et six tribunaux dans l Empire d'Haïti, à St Marc, au Cap, au Port de Paix, aux Cayes, à l'Anse-à-Veau et au Port-au-Prince. L'empereur détermine leur organisation, leur nombre, leur compétence et le secrétaire formant le ressort de chacun. La loi n'admet point de religion dominante. La liberté des cultes est tolérée. L'Etat ne pourvoit à l'entretien d'aucun culte, ni d'aucun ministre. Dans chaque division militaire, il y aura une administration principale sous la surveillance du ministre des finances. A l'empereur et à l'impératrice appartiennent le choix, le traitement et l'entretien des personnes qui composent leur cour. Les crimes de haute trahison, les délits commis par les ministres et les généraux seront jugés par un conseil spécial nommé et présidé par l'empereur. Nul ne pourra être jugé sans avoir été légalement entendu. La maison de tout citoyen est un asyle inviolable. Toute propriété qui aura ci devant appartenu à un blanc français est incontestablement et de droit confisquée au profit de l'Etat. Dans chaque division militaire une école publique sera établie pour l'instruction de la jeunesse.

Les couleurs nationales seront noire et rouge.—Dans chaque division militaire un tribunal de commerce sera formé dont les membres seront choisis par l'Empereur et tirés de la classe des citoyens.—Le gouvernement assure sûreté et protection aux nations neutres et amies qui viendront entretenir avec cette île des rapports commerciaux, à charge par elles de se conformer aux règlemens et coutumes de ce pays. Il y aura des fêtes nationales pour célébrer l'indépendance, la fête de l'Empereur et de son auguste épouse, celle de l'Agriculture et de la Constiution. Au premier coup de canon d'alarme, les villes disparaissent et la nation est debout.

Les généraux « mettaient sous la sauvegarde des magistrats, des » pères et mères de famille, des citoyens et de l'armée le pacte ex» plicite et solennel des droits sacrés de l'homme et des devoirs » du citoyen; le recommandaient à leurs neveux, et en faisaient

Digitized by Google

» hommage aux amis de la liberté, aux philantropes de tous les » pays, comme un gage signalé de la bonté divine, qui, par suite de ses décrets immortels, leur avait procuré l'occasion de briser leurs fers et de se constituer en peuple libre, civilisé et indépendant. »

Vernet, qui était déjà ministre des Finances, fut maintenu dans sa charge; Gérin fut nommé ministre de la guerre, et Juste Chanlatte, secrétaire général, fut chargé provisoirement des fonctions de secrétaire d'Etat.

On lut, à l'époque, dans la gazette du Cap, à l'occasion de la publication de la Constitution : « Rien ne peut exprimer les divers sen» timens de joie, d'attendrissement, d'admiration et de reconnaissance » qu'ont éprouvés les haïtiens; il faut l'avoir connu ce plaisir doux et » ravissant d'un peuple jaloux de sa liberté et de son indépendance, » lorsqu'il possède enfin les moyens de conserver l'objet dont il » est ardemment épris, pour se faire une idée juste des délicieu» ses émotions qui enivrèrent, en ce moment, tous les cœurs. »

La Constitution limitait considérablement les libertés publiques. Dessalines, maître des hommes et des choses, la considérait comme une ordonnance impériale qu'il pouvait révoquer selon son gré. Elle consacrait le pouvoir absolu : le successeur de Dessalines, et non pas Dessalines lui même, devait être considéré en guerre ouverte contre la société, s'il la violait. Le conseil d'Etat ne pouvait juger que le successeur de l'Empereur; celui ci dirigeait seul les dépenses et les recettes de l'Etat; il formait et présidait les conseils spéciaux qui jugeaient les crimes de haute trahison. Quoique la Constitution ne reconnût pas de troupes privilégiées, la 4e. demi-brigade, de l'Artibonite, était devenue la garde de l'Empereur; beaucoup de simples soldats de ce corps portaient des passans d'or. Œuvre de Boisrond Tonnère et de Chanlatte, elle était en harmonie avec les instincts de despotisme de Dessalines. Les chefs militaires méprisaient les droits des citoyens, et aucun bourgeois n'eût osé, à cette époque, demander raison d'une injure à un officier supérieur. Malgré la publication de la Constitution et du code pénal militaire, beaucoup de commandans de place continuaient à faire rouer de coups les citoyens et les soldats. Les populations du Sud, ardentes et patriotiques, faisaient déjà entendre des murmures qui parvenaient aux oreilles de l'Empereur. Celui ci qui n'aimait que la guerre faisait des vœux pour qu'elles se soulevassent.

L'Empereur néanmoins portait une vive sollicitude à l'administration des domaines, quoiqu'il ordonnât souvent d'affermer les propriétés de l'Etat à ses favoris. Assailli, de toutes parts, de lettres par lesquelles on lui demandait la jouissance, à titre de fermier, de nombreux biens de l'Etat, il enjoignit aux directeurs des domaines de se conformer strictement au mode de fermage déterminé

Digitized by Google

par l'arrêté du ministre des finances, de Décembre 1804.— Il se montrait convaincu que pour faire prospérer l'Agriculture dans ses Etats, il fallait affermer les biens domaniaux. D'après l'arrêté de Décembre 1804, les habitations étaient adjugées, à l'extinction d'un feu, au plus offrant et dernier enchérisseur; la criée se faisait par le directeur des domaines en présence de l'administrateur principal, assisté du contrôleur, comme représentant des intérêts du gouvernement. Les baux à ferme étaient pour cinq ans; le prix de la ferme de chaque habitation était versé en nature, café beau et marchand, aux frais des fermiers, dans les magasins des préposés d'administration des paroisses, qui leur en délivraient bonne et valable quittance. Les fermiers ne pouvaient disposer de leurs denrées qu'après avoir justifié du paiement de la ferme; les préposés étaient personnellement responsables envers l'Etat des permis qu'ils délivraient. Le preneur, qui, à la fin de l'année, ne payait pas ses cultivateurs et le prix de sa ferme, avait son bail annulé de plein droit; il était lui-même incarcéré pendant six mois, et ses propriétés ou celles de sa caution étaient confisquées pour payer ce qu'il devait à l'Etat. Il était généralement dans l'obligation de fournir au gouvernement, chaque année, autant de fois 250 liv. de café ou de coton qu'il y avait de cultivateurs valides sur la propriété qu'il occupait; (et on entendait par cultivateurs valides, les individus de 15 à 70 ans.) Lorsque les preneurs avaient payé le prix de leur ferme, ils étaient assujettis à livrer à l'Etat le quart de subvention, qui consistait en 250 livres de café, etc, environ, par individu valide. On exigeait donc de chaque cultivateur mille livres par an. Les fermiers n'étaient tenus qu'à faire les réparations locatives, et à construire les bâtimens indispensables à la fabrication de la denrée qu'ils cultivaient; ils ne pouvaient prétendre, à l'expiration du bail, à aucune espèce d'indemnité. Etant considérés comme pères de leurs cultivateurs, ils les faisaient soigner et médicamenter, en cas de maladie, et remettaient le bien au moins, dans l'état où ils l'avaient pris.

Pour mettre aux enchères les biens à affermer on annonçait que le bureau du directeur des domaines serait ouvert, à cet effet, de 8 heures à midi. Quand les enchérisseurs étaient réunis, on allumait une bougie d'un pouce de longueur et de quatre lignes de diamètre, et le directeur des domaines énonçait la mise à prix. A l'extinction de la bougie on adjugeait au plus offrant. Quelquefois plusieurs individus avaient enchéri sur un favori de l'empereur; néanmoins la propriété était adjugée à ce favori. Alors il s'élevait un violent tumulte dans la réunion; le directeur des domaines, pour l'apaiser était obligé de transiger avec les autres enchérisseurs en leur adjugeant successivement d'autres propriétés à leur choix. Du reste, ces opérations avaient lieu au milieu du plus grand désordre: on se

Digitized by Google

battait à coups de poing et à coups de sabre. Sur les plaintes des des directeurs des domaines, l'empereur fut plusieurs fois obligé de punir des officiers supérieurs qui s'étaient livrés à ces excès. C'est pour ce motif qu'il mit aux arrêts, pendant trois mois, le colonel Macaque, commandant du 22e régiment de Jacmel. Ces biens étaient loués ou affermés à vil prix. Quelquefois pour 50 gourdes par an on obtenait une habitation rapportant cinquante milliers de café. Sous le président Pétion, quand on mettra les biens domaniaux en vente, la plupart des fermiers achèteront les propriétés qu'ils occupaient déjà, pour une année du prix de leurs fermages.

Les propriétés des plaines et des mornes étaient florissantes; le sucre était fabriqué avec abondance; le sucre terré se vendait en Mai 1805, dix-huit gourdes le cent; le sucre brut, sept gourdes le cent; le sirop ou mélasse, trois gourdins la velte, (six pintes); le tafia, cinquante à cinquante cinq gourdes la barrique; le café, vingt-sept à vingt huit sous la livre (au commerce); le coton quatorze gourdes, le cent; l'indigo, une gourde la livre; le cacao, quinze à seize sous la livre; cuirs de bœuf en poils, une gourde le quart; cuirs de mouton et cabrit, trois gourdins; cuirs tannés, deux gourdes le côté; bois de campêche, huit gourdes le millier; bois d'acajou de 4 pouces, une gourde le pied courant; en planche, d'un pouce, trois gourdes le pied carré; gomme de gaïac, trois gourdins la livre; écailles, quatre gourdes la livre; huile de palma-christi, une gourde et demie le gallon; casse médicinale, dix sous la livre; confitures sèches et liquides, deux gourdins la livre.*

Dessalines tenait presque en disgrâce tous ceux des fonctionnaires qui ne s'efforçaient pas de relever quelques habitations, en plaçant leurs fonds dans des exploitations agricoles. Il leur disait qu'aulieu d'employer dans le pays l'argent qu'ils réunissaient, par les bénéfices de leurs charges, ils se proposaient de l'envoyer à l'étranger, pour s'y rendre ensuite. Il se montrait de plus en plus satisfait d'Inginac et de Lhérisson, directeurs des domaines de l'Ouest et du Sud, qui remplissaient sévèrement les devoirs de leurs charges, et donnaient des soins réels aux propriétés qu'ils avaient affermées. Il chargea Inginac de vérifier les comptes des administrateurs de la 2e division de l'Ouest, et Lhérisson, ceux des administrateurs de la province du Sud. Ces deux hommes se créèrent beaucoup d'ennemis en s'acquittant trop rigoureusement de leurs nouveaux devoirs. Plusieurs fonctionnaires civils et militaires ne tardèrent pas à être destitués. Les uns perdirent simplement leurs emplois; d'autres reçurent l'ordre d'abandonner leurs foyers, et d'aller résider soit aux Gonaïves, soit à Marchand. Jean Baptiste Bayard remplaça l'administrateur particulier de Jacmel, dont il était le chef de bureau; l'adjudant-général

* Gazette du Cap.

Digitized by Google

Blanchet jeune se trouvait déjà aux Gonaïves en qualité de chef des bureaux de Vernet; Bruno Blanchet, son frère aîné, homme instruit, administrateur des finances, à Jérémie, fut remplacé par le chef de bataillon Bergerac Trichet qui lui-même ne tarda pas être remplacé par le citoyen Pierre Louis Gas. L'adjudant-général Papalier, administrateur des finances des Cayes, fut adjoint au général Moreau, commandant de l'arrondissement de cette ville, et remplacé par Chalviré fils.

Les troupes continuaient à n'être ni payées, ni habillées; la ration qu'elles recevaient en salaison était même très-irrégulièrement distribuée. Dans le département du Sud, elles murmuraient, désertaient, excitées par leurs officiers qui n'étaient pas mieux rétribués par l'Etat. Cependant les magasins du gouvernement étaient bondés d'habillemens; mais la caisse publique, au fur et à mesure qu'elle se remplissait, était vidée par les dilapidations. * On répandait, dans l'armée, que l'empereur employait ces fonds à satisfaire les folles passions de ses maîtresses. Dessalines depuis peu cédait à tous les désirs de ses courtisanes noires et jaunes, toutes généralement d'une rare beauté. En vain les officiers supérieurs des corps pétitionnaient auprès des généraux pour que leurs soldats fussent régulièrement

* Voici une lettre de Geffrard à Jean-Louis François relativement aux désertions des soldats.

EMPIRE D'HAÏTI.

—:oo:—

Aux Cayes, le 27 Avril 1805.

NICOLAS GEFFRARD,

Général de division, commandant le département du Sud,
Au général Jean Louis François.

Mon cher général,

Vos deux lettres des 25 & 26 courant viennent de m'être remises à l'instant. C'est avec une surprise que je ne puis n'exprimer que j'ai vu la conduite abominable qu'a tenue la 15e. demi brigade, je veux dire les officiers de ce corps. Au reçu de la présente vous voudrez bien faire arrêter et m'envoyer tous les officiers qui ont quitté la garnison de votre arrondissement sans un permis de vous ou du commandant militaire d'Aquin; et vous ordonnerez au colonel Francisque qu'il faut, au 2 du mois prochain, que sa demi-brigade se trouve à Aquin, dans son complet, pour être passée en revue, et si, vous apprenez la moindre lenteur de sa part, vous l'enverrez par devant moi. Soyez persuadé, général, que cette désertion a été suscitée par le chef de bataillon Vaval, d'après la pétition qu'il avait présentée. A l'égard des vivres pour la nourriture des troupes, vous êtes autorisé à en faire prendre sur les habitations affermées, en fournissant un bon. S'il y avait de l'argent en caisse, je vous en aurais envoyé pour acheter des vivres; mais malheureusement la plus grande pénurie règne en ce moment.

Je vous salue d'amitié.

N. GEFFRARD.

Digitized by Google

rationnés; la plupart des gardes-magasins, qui prévariquaient, faisaient naître toutes sortes d'entraves, et ajournaient la délivrance des rations. Le soldat, en garnison dans les villes, se nourrissait de maïs le plus souvent, comme lorsqu'il était dans les bois, pendant la guerre.

Les dilapidations qui avaient lieu dans le Sud et l'Ouest, existaient aussi dans le Nord. Dessalines s'en montrait outré, parce qu'elles dépassaient toutes les bornes. Il se plaignait de Christophe et des autres généraux qui les toléraient dans l'étendue de leur commandement. Dès cette époque, Christophe était en relations avec Bruno Blanchet que l'Empereur avait destitué, pour avoir été accusé d'intrigues contre l'autorité, de sa charge de trésorier à Jérémie. Depuis peu, Bruno Blanchet, devenu l'agent secret de Christophe, communiquait avec Geffrard et Férou qui voulaient élever le général du Nord sur les ruines de Dessalines, mais avec le projet de l'abattre ensuite, et de livrer l'autorité du pays aux masses représentées par une assemblée nationale. Il vint au Port-au-Prince, fit des ouvertures au général Pétion, en présence de l'adjudant général Bonnet. Pétion l'accueillit froidement, et tout en lui faisant la promesse de ne pas le trahir, lui déclara qu'il se défiait du cœur de Christophe. Blanchet se rendit dans le Sud, eut une entrevue avec Geffrard sur l'habitation Balance, dans les hauteurs du Corail, et s'entendit avec lui, au nom de Christophe, relativement au renversement de l'empire. *

Pendant cet intervalle, le général Christophe reçut une lettre de l'Empereur par laquelle celui ci l'invitait à installer *les corps judiciaires* du Cap, en vertu de l'article 47 de la Constitution. Christophe fit, à cette occasion, une magnifique cérémonie. C'était le 15 Juillet. Les membres du corps judiciaire prêtèrent, en ses mains, le serment de fidélité à l'Empereur et à la Constitution. Il leur adressa ensuite ce discours :

« Messieurs,

» Sa Majesté, fortement pénétrée que la discipline militaire et l'exécution des lois sont la garantie des Etats, et qu'une société politique ne peut exister sans ces deux liens de tout bon gouvernement, après avoir établi l'ordre dans ses armées par la promulgation d'un code pénal, source de la subordination et des vertus militaires, vient d'étendre sa sollicitude paternelle par l'établissement des tribunaux que les vœux des citoyens appelaient depuis longtemps; ces vœux sont exaucés, l'équité et la justice vont désormais recevoir la protection qu'elles attendent du gouvernement.

« Magistrats, désignés pour être les organes de la loi, et les appuis du trône, vous allez entrer dans l'exercice de vos fonctions judiciaires. Que la justice et l'équité soient toujours la règle de votre

* Traditions du département du Sud.

Digitized by Google

conduite, que l'impartialité préside à vos jugemens ! Pénétrez vous bien de l'importance de vos devoirs. S. M. se flatte que vous justifierez sa confiance, dans le poste où elle vous a placés et que vous contribuerez par votre sagesse, à la gloire de son règne et à la prospérité de son empire.

« Il m'est bien doux et bien glorieux, en ma qualité de militaire, d'être chargé, par sa majesté, de l'installation des tribunaux du ressort de la division que j'ai l'honneur de commander, et de présenter à mes concitoyens des magistrats dignes par leur patriotisme, leurs mœurs et leurs talens, de terminer leurs différends et leurs contestations. Tant de bienfaits doivent imprimer dans vos âmes les sentimens de la plus vive reconnaissance pour le héros auguste qui nous gouverne, et qui mérite si bien notre amour, et l'admiration de la postérité.

« Au nom du peuple, je prononce l'engagement de porter aux tribunaux et à leurs jugemens, le respect et l'obéissance que tout citoyen doit à la loi et à ses organes. »

Des tribunaux civils furent également installés dans les autres villes de l'Empire désignées par la Constitution.

Le même jour, (15 juillet), fut célébrée avec la plus grande pompe par la ville du Cap la fête de Christophe. Les autorités civiles et militaires se rendirent à son hôtel, et lui présentèrent leurs hommages. Mr. Roumage jeune, administrateur principal de la division, lui adressa le discours suivant :

« Général,

« Les membres, composant l'administration de cette division dont j'ai l'honneur d'être l'organe en cette occasion, manquent d'expressions assez fortes pour vous témoigner les sentimens d'intérêt, de respect et d'attachement qu'ils portent tous au fond de leur cœur pour vous. Les vertus et les qualités éminentes qui vous distinguent si justement leur ont inspiré pour votre honorable personne l'attachement et le dévouement le plus sincère. Oui, général, nous sentons à chaque instant le bienfait inexprimable dont nous jouissons en vous possédant ; aussi nous apprecions bien le grand avantage qui résulte de l'harmonie et du bonheur que vous procurez à vos concitoyens qui trouvent en vous un père, un chef vertueux, éclairé et impartial, le consolateur des malheureux et leur soutien, et un magistrat dont l'humanité dirige toutes les actions.

« Nous ne pouvons donc saisir une meilleure circonstance que celle qui se présente aujourd'hui qui est l'anniversaire de votre auguste fête, pour vous renouveler l'assurance sincère des sentimens les plus vifs que nous vous avons voués, et adresser à l'Etre Suprême les vœux que nous faisons, afin qu'il vous accorde sa divine protection, et qu'il répande sur vous, votre respectable épouse et vos enfans,

Digitized by Google

ses plus ineffables faveurs, qu'il vous fasse jouir de la plus parfaite satisfaction et d'une entière prospérité, qu'il préserve vos jours précieux de tout danger, et qu'il les conserve pour notre bonheur et pour seconder et porter à leurs fins les travaux paternels et bienfaisans que notre auguste Empereur ne cesse d'entreprendre pour la félicité et la conservation de son fidèle peuple. »

Christophe fut sensible à ce discours et démontra dans sa réponse la dignité d'un monarque. Le rédacteur de la gazette du Cap, Rouanez jeune, homme instruit, dressait les programmes de ces solennités, et composait, le plus souvent, les discours que prononçait Christophe, d'après les notes que lui fournissait ce dernier. Les citoyens de la ville du Cap étaient, en général, beaucoup plus dévoués à Christophe qu'à l'empereur. Pendant que le général Christophe recevait ainsi les hommages qu'on n'adressait qu'au chef de l Etat, dans la plupart des autres villes de l'empire, Dessalines entra au Cap dans la soirée de la même journée. (15 Juillet). Aussitôt après son arrivée, toutes les autorités se transportèrent au palais, et lui exprimèrent en termes chaleureux l'expression de leur dévouement simulé.

Dessalines était parvenu à découvrir la vaste conspiration qui se formait déjà contre lui; il avait appris que le Nord correspondait avec le Sud;* le peuple, par des chants symboliques, prédisait sa chute prochaine. La conspiration était conduite avec tant d'habileté que l'empereur ne put en saisir les fils; ses instincts lui désignaient Chistophe et Geffrard qu'il n'osait cependant ouvertement frapper. Les généraux divisionnaires étaient presque aussi puissans que l'empereur dans les quartiers où ils avaient fait la guerre contre les français; les troupes, sous leurs ordres, leur étaient généralement attachées, et Dessalines, contre son gré, usait souvent de ménagemens envers eux.

Pendant cet intervalle, le général Clervaux était gravement malade à la Marmelade. Christophe lui avait envoyé pour lui donner des soins, Justamont, son médecin; Clervaux était le plus ancien des généraux de l'empire; la dignité de généralissime qu'ambitionnait Christophe devait lui revenir. Il fallait qu'il succombât pour que ce dernier y parvînt. On ne tarda pas à apprendre sa mort. Dessalines qui ne doutait pas de sa fidélité, se montra profondément affligé. Clervaux, natif de la Marmelade, avait été un des premiers compagnons d'armes de Dessalines; ils avaient été promus au grade de chefs de bataillon le même jour, par le gouverneur Laveaux, sur la demande de Toussaint Louverture. Le bruit circula aussitôt que Christophe l'avait fait empoisonner par Justamont. On n'a cependant

* C'est un fait que constatent toutes les traditions du pays.

Digitized by Google

aucune preuve matérielle de ce crime. Les dernières paroles de Justamont, rendant la vie, en 1810, sous les coups de bâton que Christophe lui fit donner, en sa présence, dans un accès de fureur, pourraient seules fournir du crédit aux traditions de la province du Nord. Justamont, vaincu par la douleur, demanda qu'on lui tranchât la tête, et s'écria : « Clervaux est bien vengé! » La mort de Clervaux donna une libre carrière à l'ambition de Christophe qui n'eut plus de concurrents parmi les généraux ; Capoix seul, dont le caractère était indomptable lui inspirait des inquiétudes ; il continua à surveiller sa conduite avec une nouvelle assiduité, et instruisait Dessalines de ses moindres paroles qu'il dénaturait pour le perdre. Pourcely, colonel de la 9e, et Jacques Louis rendaient compte à Christophe de toutes les démarches de Capoix. Celui-ci plus intrépide que Christophe, mais d'un esprit moins perspicace, moins étendu, donnait prise à son ennemi en ne contenant pas l'essor de son caractère violent. Il fit passer aux verges une femme qui n'avait pas salué son épouse au fort des *Trois Pavillons*. Entendant les soldats de la 9e, ses vieux compagnons d'armes, se plaindre de n'être pas payés, il les fit solder sans les ordres de l'empereur. Cette dernière circonstance parvenue à Dessalines exaspéra ce dernier au point qu'il voulut faire arrêter et exécuter le général Capoix qui lui avait été représenté comme voulant vivre dans une sorte d'indépendance de son autorité. Il fut détourné de son projet par de sages conseils.

Depuis la proclamation de l'indépendance, beaucoup de citoyens s'étaient fait mettre en possession de nombreuses propriétés qui avaient appartenu aux blancs jusqu'au dernier moment de l'occupation française, et auxquelles ils n'avaient droit qu'en vertu de ventes simulées que leur avaient passées ces mêmes blancs, soit au moment de l'évacuation, soit lors du massacre général. Ces mises en possession contraires à l'arrêté de Dessalines qui annulait ces sortes de ventes, privaient l'Etat de beaucoup de propriétés qui réellement lui appartenaient. Dessalines voulant faire rentrer ces biens dans les domaines, ordonna au ministre des finances et de l'intérieur de vérifier les titres de tous les propriétaires, et d'anéantir ceux qui ne seraient pas reconnus en due forme.

En conséquence le ministre des finances prit la mesure suivante :

Le ministre des finances et de l'intérieur,

« Voulant mettre ordre aux abus qui ont eu lieu dans toutes les parties de l'empire, en prenant des mesures pour assurer aux véritables propriétaires la paisible jouissance de leurs biens, et réprimer les mises en possession illégales qui ont eu lieu ;

» Considérant qu'il est urgent de réunir tous les moyens de l'Etat, épars, et d'en former une masse de revenus suffisans pour

Digitized by Google

subvenir aux dépenses publiques et alimenter une armée considérable que notre état de guerre nécessite ; vu l'article 1er du titre II de la loi du 28 Mai qui ordonne que les enfans nés hors mariage, reconnus antérieurement à la présente loi, qui auront été mis en possession des biens de leurs père et mère, en tout ou en partie, n'importe par quelle autorité légalement constituée, sont tenus de justifier de nouveau, et ce pardevant le ministre des Finances, des titres en vertu desquels ils ont été mis en possession ;

» Vu les dispositions de la susdite loi, arrête ce qui suit :

» Art. 1.er A dater du 1er. d'Août prochain, tous les propriétaires, indistinctement, sont tenus de se présenter au secrétariat des finances et de l'intérieur, nantis de leurs titres de propriété ou mises en possession, n'importe par quelle autorité, pour être vérifiés, visés et enregistrés pour recours au besoin, et leur être délivré de nouvelles mises en possession ; ils se présenteront aussitôt après pardevant l'administrateur de leur division, pour faire enregistrer leurs susdites mises en possession.

» 2.° Les propriétaires sont tenus d'annexer à leurs titres de propriété leur pétition où sera mentionné le nombre des pièces qu'ils auront produites et la nature de leurs affaires ; ladite pétition restera déposée aux archives des finances pour recours.

« 3.° Tout individu qui sera convaincu d'avoir cherché à surprendre ma religion, soit en introduisant des actes contrefaits, ou par des détours mensongers, seront poursuivis suivant la rigueur des lois.

« 4.° Les administrateurs des divisions militaires, sont tenus de former le cadastre général des propriétaires de leurs divisions, d'après les nouvelles mises en possession qui leur seront délivrées en vertu de l'article 1er dudit arrêté. Nul ne pourra disposer de ses denrées qu'au préalable il ne se soit conformé à la présente disposition.

5° En exécution de l'article sept du mode d'affermage, les directeurs des domaines des six divisions militaires feront le cadastre général des habitations affermées où sera relaté le nom du fermier, celui de l'habitation, le genre de produit, celui de la ferme et le nombre des cultivateurs, il sera rédigé de même le cadastre général des propriétaires reconnus, lesquels cadastres servent à former les tableaux de population, et donnent un aperçu des revenus de l'empire. Les directeurs des domaines sont responsables de l'exécution du présent article, sous le plus bref délai, sous peine de destitution. Il seront également tenus de me présenter, avec ledit cadastre, le tableau et le produit des fermes des maisons, bacs, salines, boucheries, et les moyens de l'Etat en mulets, chevaux, bœufs, etc. etc.

Le présent sera soumis à la sanction de sa majesté, pour en ordonner ce qu'elle jugera à propos.

Digitized by Google

Approuvé comme ci dessus, au palais impérial du Cap, le 24 Juillet 1805, l'an 2e. de l'indépendance d'Haïti.

Signé, DESSALINES.

Le ministre des finances et de l'intérieur,
Signé, VERNET.

Pour copie conforme, le secrétaire du ministre des finances et de l'intérieur,
Signé, VASTEY.

Aussitôt après la publication de cet arrêté, tant au Cap que dans les autres villes de l'empire, les propriétaires et les fermiers se hâtèrent de s'y soumettre, en envoyant leurs titres ou en les apportant eux-mêmes au visa du ministre des finances et de l'intérieur. Ce fut une occasion d'énormes bénéfices pour les employés de ce ministère; il se firent donner plusieurs piastres pour chaque signature apposée au bas des pièces; plusieurs d'entre eux firent même viser, en transigeant avec leurs devoirs, des titres qui n'étaient pas en règle. Nous avons déjà dit que Vernet ne savait ni lire ni écrire, et qu'il ne signait que son nom. Plus tard ces mêmes titres portant le visa du ministre seront anéantis par les directeurs des domaines, qui seront spécialement chargés d'une nouvelle vérification, car ils reconnaîtront facilement la fraude. Néanmoins, plusieurs des agens de l'empereur, mûs par la cupidité, sortiront des bornes de l'arrêté que nous venons de rapporter, déposséderont de véritables propriétaires pour se rendre fermiers de leurs biens, et exciteront une indignation générale. Ce sera une des causes principales de la chute de l'empereur.

Le même jour (24 Juillet) Dessalines fixa par un décret, les émolumens des officiers tant civils que militaires. Ces émolumens furent déterminés ainsi qu'il suit:

Le général en chef (qui n'avait pas encore été nommé.)	36,135 livres.
Général de division	24,090
Général de brigade	15,064
Adjudant général, et chef de brigade	12,055
Chef de bataillon et chef d'escadron	9,033
Administrateur de division	11,220
Directeur des domaines	8,052
Contrôleur	8,052
Trésorier	3,300
Directeur de douane	6,600

Digitized by Google

Dans l'après midi du même jour, les forts de la ville du Cap annoncèrent, chacun par une salve, la fête de l'empereur qui devait être célébrée le lendemain. Les barges armées répétèrent ce salut. Le 25 Juillet, jour de la saint Jacques, les autorités civiles et militaires se réunirent à l'hôtel du général Christophe, pour se rendre au palais impérial. Elles devaient former le cortège de S. M. qui avait annoncé, la veille, qu'elle assisterait à l'office divin. Mais Dessalines, qui, depuis son entrée au Cap, exprimait à ses favoris intimes, combien il était mécontent du faste que déployait Christophe, prétexta une indisposition pour ne pas se rendre à l'église. Il craignait que pendant la cérémonie, Christophe ne fût, même en sa présence, l'objet de l'attention publique Le général Christophe se rendit à l'église, accompagné des autorités de la ville, et se tint à côté du trône de l'empereur qui était dressé près du grand autel. Après la cérémonie, le cortège se rendit au palais impérial. Dessalines accueillit tous les fonctionnaires avec une noble politesse, et écouta avec le plus grand calme le discours suivant que lui adressa le général Christophe :

« Sire,

« La fête de votre majesté revient sous les plus heureux auspices. Ce jour si cher voit, dans toute l'étendue de l'empire, tous les cœurs haïtiens portés vers leur vengeur et leur libérateur, lui payer ce tribut d'éloges, de respect, d'amour et de reconnaissance qui est dû à la véritable vertu, au cœur paternel de votre majesté qui donne, tous les jours, à son peuple, des marques de sa sollicitude, et qui consacre, pour son bonheur et sa félicité; les travaux, les veilles, les fatigues, et tous les immenses devoirs qu'entraîne l'art de gouverner. Aussi, au-dedans de vos états, les fruits de la plus touchante concorde, de l'aimable fraternité, de la douce égalité qui règne, forment le gage précieux de la prospérité et de la durée de votre empire.

« Grâces immortelles vous soient rendues, Jacques le bien-aimé, père du peuple. La postérité vous confirmera ces titres chers et sacrés, que vos contemporains se plaisent à vous donner! que le Dieu tout puissant, protecteur de notre cause sacrée, daigne répandre sur vos jours ses saintes bénédictions, ainsi que sur ceux de sa majesté l'impératrice et de toute votre auguste famille, et qu'il vous conserve longtemps à la tendresse de votre armée et du peuple, votre seconde famille.

« Je me félicite d'être auprès de votre majesté l'écho de la voix publique, et je profite de la solennité de ce jour pour renouveler à votre majesté impériale les assurances du plus profond respect, du plus sincère attachement et de la parfaite soumission dont je suis pénétré. »

Digitized by Google

S. M. répondit à son excellence le général Christophe : « Que le « vœu de son cœur avait toujours été la prospérité de son peuple, « et que son bonheur serait la plus douce récompense de ses veilles « et qu'il n'y avait que le mérite et les services rendus à la cause « publique par son excellence le général Christophe qui pussent éga- « ler l'estime et l'amitié de S. M. et la confiance entière qu'elle « mettait en lui.* »

L'administrateur principal de la division du Nord, Roumage jeune, prononça ensuite le discours suivant, au nom du corps administratif :

« Sire,

« Nos cœurs éprouvent une bien douce satisfaction, en ce jour qui est l'anniversaire de votre auguste fête, en vous témoignant le bonheur que nous éprouvons de vous posséder au milieu de nous. Grâces soient rendues à la Divinité de nous avoir conservé un héros dont les jours nous sont si précieux ! Vous êtes le vrai fondateur et le sauveur de notre liberté et de notre immortelle indépendance; vous qui avez tout sacrifié pour notre patrie, afin de la soustraire à la tyrannie sous laquelle on voulait la replonger. Après nous avoir donné l'indépendance, vous ne cessez de travailler à la défense de notre liberté, et de consacrer entièrement votre temps à la prospérité et à la gloire de votre empire.

« Déjà nous voyons, pour chacun de nous, l'aurore du bonheur; permettez donc, en reconnaissance des bienfaits dont vous nous avez comblés et des services que vous avez rendus à notre chère patrie, de présenter à votre majesté nos hommages respectueux ; permettez nous de vous prier d'agréer, en ce jour mémorable, l'assurance sincère de notre gratitude et des sentimens d'attachement, de fidélité et de dévouement que nos cœurs renferment pour vous. Puisse le ciel couronner d'un succès complet toutes vos entreprises, protéger votre personne sacrée, ainsi que celle de notre digne impératrice, qui est notre idole, et assurer la prospérité de votre auguste famille; qu'il conduise à leur fin les travaux que vous ne cessez d'entreprendre pour la félicité publique qui fait votre sollicitude continuelle. Tels sont les vœux que nous ne cessons d'adresser pour votre gloire, et dont l'accomplissement peut seul assurer notre bonheur. »

S. M. en répondant à l'administrateur exprima aux officiers civils combien était grande la bienveillance qu'il leur portait.

S. M. salua les fonctionnaires qui étaient réunis autour de lui, et se retira dans ses appartements particuliers, au milieu des cris de vive l'Empereur !

* Gazette du Cap.

Digitized by Google

En même temps on achevait de servir une table dans une vaste pièce richement décorée. L'empereur se représenta dans la salle de réception, et invita tous les fonctionnaires à le suivre. Il les conduisit dans la pièce du festin et s'assit à l'extrémité nord de la table, ayant à ses côtés leurs excellences, les généraux Christophe, Bazelais, chef de l'état-major de S. M., Romain, Martial Besse, Capoix et Yayou. Capoix s'était rendu du Port de-Paix au Cap, dès qu'il avait appris que l'empereur y était arrivé. Yayou était parti de Marchand où il avait été mandé, et accompagnait l'empereur dans sa tournée. Les officiers de la cour, ceux de l'état major de la division du Nord, les employés d'administration, les négocians étrangers assistaient au banquet. Au dessert les toasts suivants furent portés : Par l'empereur: à la Liberté et à l'Indépendance d'Haïti ! Par le général Christophe : à l'Empereur, et à notre auguste Impératrice ! Par le général Bazelais: au général Christophe et à tous les généraux de l'armée ! Par l'adjudant-général Mentor : aux Etats Unis et aux négocians américains, amis de notre indépendance ! Par une députation spéciale du commerce américain : aux Peuples libres de l'univers, et à la conservation du Gouvernement et de l'Indépendance d'Haïti. Le festin se termina par plusieurs couplets en harmonie avec la circonstance que chanta Chanlatte, le secrétaire-général. Le repas s'était prolongé jusqu'au commencement de la nuit. Le palais fut magnifiquement illuminé de feux aux couleurs diverses. De nombreuses dames y arrivèrent, accompagnées des officiers de l'état-major de l'empereur et de celui du général Christophe. Un orchestre composé de nombreux jeunes gens du Cap que Christophe enthousiasmait par l'éclat de son imagination fit retentir les appartemens d'une musique harmonieuse et brillante, et S. M. l'empereur ouvrit le bal par un rond de carabinier. Nos jeunes filles excitèrent la plus vive admiration des étrangers par leur beauté, leurs grâces et leur mise élégante. L'empereur qui aimait la danse avec passion, s'y livrait avec une sorte de délire ; il tenait la main gauche dans son gilet et sautait sur un pied. Le général Christophe, qui ne prenait point part aux plaisirs de la danse, se tenait isolé, grave, portant un habit bleu de ciel garni d'or, et ayant une attitude belle et fière. Pas un des généraux n'était aussi brillant que lui. Il promenait sur toute la société bondissante des regards sévères. Tout-à coup l'empereur fit un saut, et s'étendit ensuite presque par terre, aux genoux de sa danseuse. La musique répétait le refrein : *L'empereur vini voir Couloute danser.* * Dessalines, dont les yeux étincelaient, était ivre de plaisir. Christophe dit assez-haut pour être entendu d'un général qui se tenait près de lui : Voyez Sa Majesté ! N'est-il pas honteux que nous ayons à notre

* Couloute était une des maîtresses de l'Empereur, jeune femme de Jérémie, sur laquelle le peuple avait composé un carabinier.

Digitized by Google

tête un tel sauteur? Ces paroles qui furent entendues de quelques favoris de l'empereur lui furent rapportées après le bal. Déjà, à la fête de l'Indépendance du 1.er Janvier 1805, à Marchand, Christophe avait dit à Pétion, les mêmes paroles, sur Dessalines. Celui ci contenant sa fureur s'écria: Je n'ignore pas les propos de M. Christophe, il croit sans doute que sa Ferrière peut le mettre à l'abri de mes coups! Eh bien! je le couvrirai d'honneurs, je le laisserai grandir! qu'il se soulève! mon bras sera assez long pour l'atteindre partout.

Dessalines témoigna à Capoix toutes sortes de bienveillance, et parut avoir oublié les rapports qui lui avaient été faits contre lui. Il l'exhorta à abattre Christophe en lui tendant un piège. Capoix, quoique ennemi personnel de Christophe se refusa à commettre un crime. Dès lors l'empereur résolut sa perte, et le livra à la haine implacable de Christophe contre laquelle il l'avait un peu protégé jusqu'alors. Quelques hommes scélérats conseillèrent à Dessalines, mais sans succès, de faire empoisonner Christophe par le médecin Justamont, français qui avait été sauvé du massacre, en 1804.

Les étrangers qui se trouvaient au Cap avaient été flattés de l'accueil qu'ils avaient reçu au palais impérial; d'après les ordres de Dessalines, ils avaient été entourés de toutes sortes de considérations. Du reste les anglais n'applaudissaient pas seuls à notre indépendance; les américains qui avaient des relations avec notre île la fêtaient aussi, même dans leur pays. Ecoutons la gazette d'Haïti de cette époque: « Parmi les hommes qu'attirent sur nos rivages les précieuses denrées de notre fertile territoire, il en est que l'intérêt seul ne gouverne pas entièrement, et qui ne sont pas étrangers au cri de la nature et à celui du droit des gens, en même temps qu'ils cherchent à obtenir un gain licite que tout honnête négociant a droit d'espérer d'un commerce équitable. Messieurs Jacob Lewis, Samuel J. Ogden et Washington Morton, écuyers, principalement intéressés dans l'armement du convoi américain parti du Port-au-Prince, et arrivé à New York le 18 Mai dernier, ont donné à bord du navire l'Indostan, à l'occasion de l'heureuse arrivée de ce convoi, un diner de plus de cent personnes parmi lesquelles se trouvaient l'honorable Rufus King, le juge Livingston, le général Stevans, le général Morton, Mr. Woodworth, procureur général de l'Etat, Mr. Riken, procureur du district, et plusieurs des magistrats de la ville. Plusieurs toasts portés pendant le repas, au bruit du canon, font voir que la cause de la liberté de tous les hommes et particulièrement celle de l'indépendance de notre pays, trouve encore des partisans dans la classe des hommes vraiment éclairés, et qu'un esprit de vertige et d'anciens préjugés n'ont pas entièrement aveuglés sur le sort de leurs semblables. On ne sera peut être pas fâché de trouver ici les vœux de cette compagnie respectable pour notre gouver-

Digitized by Google

nement. Voici les toasts, ainsi que la gazette de New-York les a rapportés : A la Liberté, ce beau présent du Ciel aux hommes! dans quelques lieux qu'il se trouve des hommes, puissent-ils jouir de sa douce présence!

« Au gouvernement d'Haïti fondé sur les seules bases légitimes de toute autorité, *le choix du peuple!* Puisse-t-il être aussi durable que ses intentions sont pures. »

On ne devrait pas s'étonner, qu'à cette époque, les américains fissent des vœux pour la prospérité agricole d'Haïti, et parussent admirer nos institutions. Depuis l'évacuation des troupes françaises, ils faisaient, conjointement avec les anglais, presque tout le commerce d'Haïti. Sous les capitaines généraux Leclerc et Rochambeau, ils avaient été privés des avantages dont ils jouissaient sous Toussaint Louverture; et de 1802 à décembre 1803, ils avaient toujours souhaité la chute de la domination française. Depuis la proclamation de l'indépendance d'Haïti ils avaient été replacés chez nous dans leurs anciennes prérogatives. Ce n'était pas véritablement la philantropie qui les portait à cette bienveillance, à notre égard, en 1805; c'était l'intérêt, car ils maintenaient alors, comme aujourd'hui, dans la servitude ou la dégradation, les noirs et les hommes de couleur de l'Union.

Jacob Lewis et la plupart des autres convives avaient des relations commerciales avec nous et avaient obtenu toutes nos commandes de munitions; par des démonstrations d'admiration, ils voulaient continuer à se faire bien venir de Dessalines qui faisait leur fortune. Dans leur pays ils étaient sans entrailles pour les noirs et les hommes de couleur, et en réclamant sous le président Boyer, le solde d'un compte que devait à Jacob Lewis le gouvernement de 1804, ils traitèrent de monstre et de barbare, Dessalines dont le système était pour eux en 1805, un modèle d'administration. Néanmoins quels qu'aient été les motifs des américains pour nous donner des louanges en 1805, nous devons nous féliciter des égards qu'ils nous témoignaient alors, sans être tenus de les approfondir. Mais aujourd'hui que nous sommes plus avancés en civilisation, que notre organisation est meilleure, ils ne font entendre leur voix que pour nous condamner, quoiqu'ils entretiennent toujours avec nous des relations commerciales assez actives. L'humanité gémit en voyant la marche ascendante des préjugés américains à l'égard de notre race, préjugés barbares, maintenant en 1848, au sein d'une république qui pratique la démocratie la plus large, un système d'esclavage beaucoup plus dur que celui de l'antiquité et uniquement basé sur l'épiderme.

« Dans les temples protestans d'Amérique, dit M. Roger de Beauvoir, vous verrez encore les noirs, à l'heure qu'il est, parqués dans un endroit à part. »

Cependant nous ne devons pas oublier les nobles efforts que font

Digitized by Google

les quakers américains pour parvenir à l'abolition de la servitude dans les états méridionaux de l'Union, efforts encouragés et soutenus de quelques hommes d'élite qui siègent au congrès.

Dessalines reçonnaissant combien était puissante l'influence dont jouissait au Cap le général Christophe se résolut à flatter son ambition et à l'intéresser à son gouvernement en le comblant de ses plus hautes faveurs. Christophe les acceptera pour travailler avec plus de sécurité à la ruine de l'empereur. Dessalines qui avait le génie de la guerre, n'avait nulle idée d'administration, et depuis la paix, au lieu de s'entourer d'hommes de moralité et d'expérience, il se laissait gouverner par ses passions qu'incitaient encore quelques hommes immoraux. Il était devenu, depuis qu'il ne doutait plus de l'existence d'une conspiration, d'un caractère totalement absolu, et la moindre contrariété l'irritait jusqu'à la fureur. L'adjudant général Mentor qui s'étudiait toujours à se tenir à ses côtés, s'efforçait d'atteindre à une haute position. Il ne cessait néanmoins de répéter que toute son ambition ne consistait qu'à demeurer auprès de la personne de S. M. Les hommes de l'époque ont cru, pendant longtemps, qu'il avait été un agent secret du gouvernement français, travaillant à susciter la guerre civile dans l'empire. Il était parvenu à inspirer à Dessalines des inquiétudes relativement à la fidélité des hommes de couleur. Il lui disait toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, que ces derniers ne rêvaient qu'aux moyens de détruire l'indépendance d'Haïti pour livrer le pays aux blancs leurs pères. D'une autre part, il exprimait à quelques hommes de couleur que Dessalines était un ignorant, un affreux tyran, ne cherchant que l'occasion de *dévorer* ceux qui lui étaient supérieurs en connaissances. Comme il savait que David Troy ne pouvait qu'être très-hostile à l'empereur, il lui dit un jour, en le rencontrant dans une rue: « est-ce qu'un ignorant tel que Dessalines est fait pour nous commander; des hommes tels que nous devraient être à la tête du gouvernement; j'organise un parti contre l'empereur; sois des nôtres, tu acquerras une haute position quand j'aurai réussi; je veux que Dessalines commette tant d'injustices que le peuple soit obligé de se soulever contre lui. » David Troy qui connaissait sa perfidie, et qui, de son côté, travaillait les esprits contre Dessalines, en faveur de Geffrard tout en mettant en avant le nom de Christophe, lui répondit: « Si vous avez une liste des personnes entrées dans votre conspiration, n'y portez pas mon nom; je suis convaincu que vous ne réussirez pas. De la manière que se conduit Dessalines, sous l'influence de vos conseils, vous parviendrez à le faire succomber; mais sa chute entraînera votre mort; vous n'êtes qu'un *Martiniquais* n'ayant pas même fait la révolution dans ce pays; vous n'y avez pas de racines; vous n'êtes point connu des troupes et des montagnards, vous n'exercez sur eux aucune influence. » David Troy

Digitized by Google

se sépara de lui, en lui disant qu'il n'était point hostile à l'empereur.

Juste Chanlatte et Boisrond Tonnère s'efforçaient de neutraliser l'influence qu'acquérait à la cour l'adjudant-général Mentor ; mais ils étaient, eux aussi, animés de mauvaises passions ; ils étaient peu propres à faire entrer Dessalines dans la voie de la légalité. Le chef de l'état major général, Bazelais, accablé sous le poids des fatigues qu'il avait supportées pendant la guerre civile et celle de l'indépendance, se montrait dégoûté de la vie, et ne s'occupait que de ses devoirs militaires.

Il existait alors dans l'empire deux partis qui agissaient sourdement et activement. Celui de Christophe auquel se ralliaient dans le Sud, en se servant de son nom, pour réussir, mais avec l'arrière pensée de le combattre, les Geffrard, les Férou, les Wagnac et la plupart des officiers sous leurs ordres ; et celui de l'empereur dont les officiers les plus dévoués étaient les Gabart, les Bazelais, les Charlotin, les Boisrond Tonnère, les Chanlatte, les Diaquoi, les Vernet, dans l'Artibonite ; dans le Sud, les Bazile, les Moreau ou Cocoberne ; les Guillaume Lafleur, et les Lhérisson, directeur des domaines, et dans l'Ouest, Lamarre, colonel de la 24e. du Petit-Goâve, Germain frère, commandant de l'arrondissement du Port au Prince, et Inginac, directeur des domaines.

Dans le département du Nord les frères Roumage, Rouanez jeune, et les autres principaux citoyens du Cap étaient dévoués à Christophe. Capoix, au Port-de-Paix, se tenait isolé, en garde et contre l'empereur et contre Christophe ; au Port-au Prince, le général Pétion, peu attaché à Dessalines, mais n'ayant nulle confiance en Christophe, ne voulait pas se prononcer ; du reste il ne s'était pas encore abouché avec Geffrard, et ignorait les véritables dispositions de celui-ci à l'égard de Christophe. Boisrond Tonnère et Chanlatte dont l'existence était liée pour ainsi dire à celle de l'empereur, et qui étaient disposés à sacrifier leurs jours pour sa conservation, surtout Boisrond, étaient si corrompus qu'ils travaillaient à la perte de S. M., en voulant la servir, par les violentes mesures qu'ils lui faisaient prendre. Moreau avait exaspéré Geffrard par l'opiniâtreté de ses dénonciations, qui étaient favorablement accueillies. Il l'accusait auprès de Dessalines d'être un ami des blancs, d'en avoir beaucoup sauvé, de négliger son devoir, de laisser décroître les produits en négligeant la culture, de tolérer la licence dans les troupes. Geffrard, au contraire, était un officier de la plus grande sévérité ; il s'efforçait de réprimer les abus ; il est vrai que lors du massacre des blanches, il en avait sauvé beaucoup ; il se justifiait en disant qu'il avait pris les armes contre les soldats de la France, mais non contre des femmes et des enfans. Une sédition venait d'éclater parmi les troupes de la garnison des Cayes ; il l'avait énergiquement réprimée,

Digitized by Google

quoiqu'il ne fût pas partisan du système par lequel on passait aux verges le soldat. Un grenadier de la 13e. demi-brigade des Cayes avait été condamné à recevoir une centaine de coups de verges; les compagnies d'élite de la 17e, autre corps de la garnison, s'ameutèrent, et voulurent s'opposer à l'exécution. Elles méconnurent, et même menacèrent leurs officiers. Geffrard, apprenant qu'il y avait sédition dans les troupes, se présenta sur la place d'armes, imposa aux soldats par son attitude et son langage énergique, fit passer aux verges le militaire coupable, sous ses yeux, fit incarcérer les principaux agitateurs, et rétablit le prestige de la discipline.

Dessalines jusqu'au milieu de 1805 avait été juste et équitable envers ses lieutenans; il avait fait de vrais efforts pour éteindre toute espèce de préjugés de castes, pour établir une parfaite union entre l'homme de couleur et le noir. Il avait même fait fusiller plusieurs individus qui avaient cherché à exciter le noir contre l'homme de couleur. Mais depuis qu'il avait appris qu'on tramait contre son autorité, il avait totalement changé de conduite, et la malveillance trouvait accès auprès de sa personne. Ne mettant plus aucun frein à ses passions, il voyageait suivi d'histrions, de danseurs, de musiciens et même de courtisanes. Danseur infatigable, dès qu'il arrivait en un endroit il donnait un bal. Sous Toussaint Louverture, pour plaire au gouverneur-général, chacun s'approchait de la sainte-table; sous Dessalines on se faisait une gloire de bien danser. L'empereur se livrant à des plaisirs scandaleux oublia qu'il était le chef de l'Etat. La plus grande immoralité régnait autour de lui. D'une gaîté par fois grotesque, il disait aux dames qui fréquentaient la cour, combien il admirait soit leur beauté, soit leur laideur. A son exemple les officiers de son état major entretenaient des concubines dans chacune des villes de l'empire, et le général Geffrard qui condamnait sa conduite, se livrait aussi, aux Cayes, à ce déréglement de mœurs. Comme les enfants naturels jouissaient des mêmes droits civils que les enfans légitimes, les citoyens ne se mariaient pas la plupart. En ne prenant pas en considération l'esprit de la loi qui doit toujours être interprété en faveur de la morale, l'enfant adultérin même pouvait être reconnu par l'auteur de ses jours. Cependant sans le mariage il n'y a pas de famille, et sans famille pas de société. Le général Christophe qui, lorsqu'il devint roi, proscrivit le concubinage, condamnait dès lors ce déréglement de mœurs. Quand l'empereur entrait dans une ville, les femmes honnêtes étaient dans de graves inquiétudes, car leur vertu était menacée non-seulement par lui, mais encore par les officiers de son état major. Beaucoup de mères de famille tenaient leurs filles renfermées pour les soustraire aux regards de ceux qui étaient assez puissants pour les posséder, impunément, par la violence.

Les troupes, quant à l'habillement, étaient dans un état pitoyable;

Digitized by Google

elles avaient été vêtues avant l'expédition de l'Est, comme nous l'avons déjà dit ; mais, à présent, elles étaient presque nues. L'empereur ne donnait quelque soin qu'à la 4e demi-brigade qui avait son cantonnement à Marchand. Cependant le ministre des finances avait employé des sommes considérables à des acquisitions de drap et de toile pour l'habillement de l'armée. Mais les administrations étaient livrées à une sorte de pillage, et l'empereur, plongé dans les plaisirs, négligeait de réprimer efficacement ces désordres qui se commettaient d'une manière scandaleuse. Il eût fallu, pour les faire cesser, qu'il n'eût pris aucune part aux dilapidations. Quand il passait les troupes en revue, il leur disait : « Vous rivalisez de nudité avec les bouteilles. » Le soldat humilié de ces affronts dévorait son indignation. Quand on se rappelle que Dessalines avait été simple grenadier, qu'il avait vécu de l'existence du soldat, qu'il était parvenu à sa haute dignité, en passant par tous les grades, on est vivement surpris du peu de sollicitude qu'il portait à l'armée. Essentiellement homme de guerre, il avait toujours eu des entrailles pour le soldat ; il savait que les troupes sont humiliées d'être négligées, qu'elles ont droit de se plaindre quand elles ne sont ni vêtues, ni payées, parce qu'elles versent leur sang pour la patrie, et que la gloire qu'elles acquièrent rejaillit en entier sur leur chef ; il savait que lorsqu'elles souffrent, elles deviennent accessibles aux suggestions des agitateurs de tous genres ; cependant en 1805, il fermait l'oreille aux plaintes de l'armée, et la narguait même de sa nudité. Ceux des hommes de l'époque qui existent encore, et qui lui ont été dévoués jusqu'au dernier moment, assurent que ses favoris, voulant le perdre, le poussaient à dessein dans une fausse voie, et le portaient à ne pas habiller les troupes afin qu'elles se soulevassent. Mais la nation, en général, jugeait, à cette époque, qu'il était ébloui par la toute puissance, et qu'il était séduit, par les douceurs de la paix auxquelles il se livrait sans aucune préoccupation des intérêts généraux. Comme il se passionnait pour toutes les choses qu'il aimait, il mettait aux plaisirs la même ardeur qu'il avait déployée pendant la guerre. Heureusement pour la génération qui vécut sous son gouvernement, il était sobre, car s'il s'était livré aux liqueurs fortes, ses violents instincts l'eussent porté à des excès abominables ; la passion qui le dominait était celle des femmes ; accessible à la générosité, il pardonnait facilement, et ceux qui avaient été l'objet de sa clémence n'avaient plus à redouter d'être de nouveau poursuivis. Dans son essai sur les causes de la révolution et des guerres civiles d'Haïti, publié à Sans Souci en 1819, sous les yeux de Christophe, devenu roi, Vastey s'exprime ainsi qu'il suit relativement à l'époque de Dessalines : * « Un désordre général eut lieu dans l'empire ; les fi-

* Nous savons que Vastey était le chef des bureaux de Vernet ministre des finances, en 1804, 1805 et 1806, sous Dessalines.

Digitized by Google

« nances désorganisées, les troupes sans paye et sans habillemens, « la vérification des titres de propriété poussée à l'extrême, sans un « juste examen; la corruption des gens qui occupaient les fonctions « les plus éminentes, un mécontentement général qui se manifestait « sourdement dans le peuple et les troupes menaçaient l'Etat d'une « subversion prochaine.

« Toutes ces calamités étaient encore envenimées et aggravées par « les complices de Pétion, les partisans des français qui arrivaient « de tous côtés, et se rendaient dans l'Ouest et le Sud pour préludder au grand drame qui devait avoir lieu.* Dans ce débordement « de mœurs corrompues, le général en chef Christophe cherchait, en « vain, à y opposer une digue; il avait maintenu, autant qu'il était « en son pouvoir, plus d'ordre et de régularité dans l'administration, et la discipline parmi les troupes. Sa conduite privée, ses « mœurs régulières *avaient fait tourner tous les regards vers lui*; il « était l'espoir des gens de bien et des pères de famille. L'Empereur n'apportait aucun remède à ces maux; il les ignorait complètement, il était aveuglé par sa prospérité et par les flatteurs, « ses alentours, qui lui cachaient les gémissemens du peuple; ces vils « flatteurs, ces hommes corrompus et méchans ne s'occupaient que « de futilité, de danses, de bagatelles, d'intrigues de femmes; « ils étaient bien éloignés de vouloir lui donner des conseils salutaires qui pouvaient lui faire ouvrir les yeux sur sa situation, et le « sauver du péril qui le menaçait, et consolider son gouvernement; « l'empereur se jetait lui-même dans le piège que lui tendaient ses « ennemis, qui l'entraînaient à négliger ses devoirs et à commettre « des actions indignes de lui, pour lui faire perdre l'amour et la « vénération du peuple, et être immolé ensuite avec plus de facilité. »

Les lieutenans de l'empereur, par les violences auxquelles ils se livraient, faisaient naître dans le peuple un véritable mécontentement. Ainsi que sous Toussaint Louverture, le laboureur était maintenu au travail sous la verge et le bâton, et le citoyen qui ne le dénonçait pas à l'autorité, lorsqu'il était parvenu à sa connaissance qu'il s'était réfugié en ville, était condamné à douze gourdes d'amende. Le commandant de la place du Port au-Prince, le colonel Bedouet, ne le cédait pas, en sévérité, à Germain-Frère. Mademoiselle Miss, d'une famille respectable, fut accusée d'avoir donné asile à une cultivatrice. Elle fut mandée au bureau de la place, condamnée

* Vastey écrivait sous l'influence de Christophe qui, en 1807, après avoir échoué devant le Port-au-Prince, sauvé par les généraux Yayou et Pétion, se proclama le vengeur de Dessalines. Cependant il avait sanctionné, en 1806, comme général en chef, tous les actes qui avaient été publiés au Port-au-Prince, contre Dessalines; mais alors il n'était pas encore en lutte avec Pétion, qu'il représenta, dès que commença la guerre civile, aux populations du Nord et de l'Artibonite, comme un ambitieux, un traître.

Digitized by Google

et passée aux verges, parce qu'elle ne put pas, tout de suite, compter douze gourdes d'amende. Cet acte de rigueur fit éclater la plus violente indignation. Quand le peuple rugira contre Dessalines, Bédouet n'échappera à la mort qu'en se cachant.

S. M. l'empereur était toujours au Cap. Les autorités de cette ville l'y retenaient en lui donnant chaque jour de nouvelles fêtes. Par une ordonnance du 26 Juillet, Dessalines nomma Christophe, général en chef de l'armée d'Haïti, dignité que celui-ci ambitionnait depuis longtemps, André Vernet, ministre des finances et de l'intérieur, et Etienne Elie Gérin, ministre de la guerre et de la marine. Vernet et Gérin avaient déjà été nommés ministres, le premier depuis 1804, et le second, aussitôt après la publication de la constitution. Par une ordonnance du 28 Juillet, les départements du Nord, de l'Ouest, et du Sud, furent partagés chacun en deux divisions. La première division du Nord fut confiée au général Paul Romain, devenu divisionnaire; elle renfermait les arrondissemens du Port-de-Paix et de la Marmelade; la seconde division comprenait les arrondissemens du Cap et de Ouanaminthe; elle fut confiée au général François Capoix. L'empereur voulait détruire la grande influence que ses lieutenans exerçaient dans tout l'empire. Il affaiblissait leur puissance en subdivisant les provinces qui leur étaient confiées et en leur opposant des officiers sur la fidélité desquels il croyait pouvoir compter. Actuellement l'autorité de Christophe, devenu généralissime des armées d'Haïti, répandue sur tous les généraux de l'empire, s'affaiblissait d'autant plus qu'elle s'étendait et agissait moins directement sur un quartier. Capoix enlevé aux habitans du Port-de Paix sur lesquels il avait une puissante influence, fut obligé de se tenir au chef lieu de la seconde division du Nord, sous les yeux de Christophe. La 1re division de l'Ouest, confiée au général Louis Gabart, qui possédait toute la confiance de l'empereur, comprit les arrondissemens des Gonaïves et de Dessalines, capitale de l'empire. * Le général Pétion conserva le commandement de la seconde division de l'Ouest, comprenant les arrondissemens du Port-au-Prince et de Jacmel. L'autorité du général Geffrard fut restreinte au commandement en chef de la première division du Sud comprenant les arrondissemens d'Aquin et des Cayes. La seconde division du Sud comprenant les arrondissemens de l'Anse à-Veau et de Jérémie, fut confiée au général Jean Louis François, assez dévoué à l'empereur, quoique celui ci se fût efforcé, mais sans succès, de répandre le trouble dans sa famille.

On apprit au Cap qu'un navire américain la *Louisiana* avait appareillé, sortant d'un de nos ports, sans avoir payé les droits d'exportation.

* Nous avons déjà vu que Marchand, fondé par l'Empereur, avait reçu le nom de Dessalines et était devenu la capitale d'Haïti.

Digitized by Google

Dessalines, à cette occasion, décréta, le 1er. Août 1805, « vu le « départ furtif de la *Louisiana*, que tout capitaine étranger, à son « arrivée dans un des ports de l'île, serait tenu de faire cautionner son « bâtiment par une maison de commerce haïtienne ou américaine, « expressément commissionnée *ad-hoc*, à laquelle il confierait le dépôt « de la vente des marchandises par lui importées ; sinon le bâtiment « et les marchandises seraient confisqués. » Le 30 Août, l'empereur rendit un décret déterminant le tarif des frais de justice, les taxes des notaires et officiers de l'état civil ; le tarif des droits curiaux, le tarif des frais d'impression, le prix des écoles et pensions particulières. Chaque enfant externe qui apprenait seulement à lire et à écrire payait 4 liv. 2 s. 6 d. par mois; celui qui apprenait à lire, à écrire etc. par mois, 8 liv. 5s. 0 d ; chaque enfant pensionnaire, logé, nourri, apprenant à lire et à écrire, par an, 825 livres. Les instituteurs de l'Etat n'étaient point compris dans ce règlement.

Il apprit que des négocians, intéressant à leurs spéculations des commandans militaires, recevaient toujours à leur consignation les navires les plus importans par leur chargement, au détriment de leurs collégues et au mépris des arrêtés du ministre des finances. Pour mettre fin à ces abus scandaleux, il décréta, le six Septembre, que chaque consignataire serait saisi à tour de rôle, et suivant l'ordre du numéro de sa patente, de la vente et de la responsabilité des marchandises des bâtimens étrangers. Nul négociant, de quelque nature que fût sa réclamation, ne pouvait prétendre à une quantité de navires excédant le nombre de ceux reçus par les autres consignataires. Avant la publication de ce décret, d'après les ordres de l'empereur aux administrateurs, ce système de consignation existait comme nous l'avons vu. Presque tous les actes de cette époque ne faisaient que sanctionner ce qui était déjà mis en pratique, d'après les instructions, souvent verbales, de l'empereur.

Les lois et les décrets rendus par Dessalines étaient habituellement discutés par son conseil privé, composé de Juste Chanlatte, secrétaire-général, tenant presque toujours la plume, de Mentor, de Boisrond Tonnère, de Diaquoi, d'Alexis Dupuy. Quand Dessalines se trouvait à Marchand, le conseil se composait, outre ses secrétaires, de Jean-Jacques Chareron, administrateur à St. Marc, homme de probité et de capacité, de Louis Auguste Daumec, procureur général impérial, de Jean-Baptiste, juge et chef de la justice à St. Marc, homme vertueux, mais sans énergie. Quand il était au Cap, il adjoignait au conseil, toujours composé de ses secrétaires, le général Christophe, le citoyen Charrier, les frères Roumage, César Thélémaque et Beaubert. Dessalines, qui présidait toujours le conseil, se faisait lire les anciens règlemens concernant la loi qu'il voulait rendre ; quand il désirait apporter un changement aux anciennes dispositions, il exposait son opinion et disait : « Ce serait

Digitized by Google

mieux ainsi, qu'en pensez-vous, messieurs? » On était presque toujours de son opinion. Cependant sa manière de voir était quelquefois combattue. Alors il se montrait mécontent, et disait: j'entends qu'il en soit comme je veux; écrivez, monsieur le secrétaire-général. Juste Chanlatte s'empressait de rendre sa pensée et de lui en donner lecture. Quand la loi qu'il voulait décréter n'avait aucun rapport avec celles qui avaient existé, il exposait clairement sa pensée, en langage créole, et demandait aux membres du conseil leurs opinions. Ils lui répondaient: très bien! très bien! et la loi était votée. Les séances du conseil duraient une heure, une heure et demie, quelquefois deux heures.

Dessalines partit du Cap, et retourna à l'Artibonite, laissant Christophe et Capoix dans une complète mésintelligence, l'un surveillant l'autre. Capoix alors à Laxavon, commandant la seconde division du Nord, entretenait des agens dans la partie espagnole et s'efforçait d'y susciter des révoltes en faveur d'Haïti. Mais les populations hispano-indigènes demeuraient fidèles aux français. La lettre suivante de Capoix, adressée à Christophe, nous fait connaître quels étaient les renseignemens qu'on avait alors, dans l'ancienne partie française, sur la province de St. Yague.

FRANÇOIS CAPOIX,

Général de division, commandant la deuxième division du Nord,
A Son Excellence le général en chef de l'armée d'Haïti.

Monseigneur,

D'après les rapports du général Brave, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il y a ici un espagnol, sortant de Mock, qui déjà était avec nous. Il a déclaré qu'il s'était sauvé d'ici en allant à la maraude; et comme il ne fut pas bien traité dans la partie de St. Yague, il est revenu se rendre à nous, et a déclaré que les noirs n'y ont pas beau jeu, tant esclaves que libres, et qu'on les prend toujours pour les envoyer à Sto. Domingo. Le général Brave lui a fait des questions sur les français; il a répondu qu'il n'y en a pas du tout à St. Yague, et que les espagnols seuls habitent cet endroit. Il a déclaré aussi que tous les espagnols des hattes sont à se réunir pour former une cavalerie, dans le but de venir prendre leurs camarades qui sont ici, à Laxavon avec nous, et qu'ils sont à achever un fort à St. Yague même où il y a déjà six pièces de canon en fer. Cet espagnol se nomme Juste Capéyant; on le retient en prison en attendant de nouveaux ordres de vous.

Mon général, rien de plus qui soit digne de votre attention.

J'ai l'honneur d'être avec respect.

F. CAPOIX.

Digitized by Google

L'empereur partit de Marchand et vint au Port-au-Prince avec son état-major, accompagné de Vernet, ministre des finances. Le plus grand désordre régnait toujours dans l'administration. Dessalines, ne sachant pas lire, s'en rapportait au ministre des finances qui lui-même était gouverné par Vastey, le chef de ses bureaux. Le ministre des finances et de l'intérieur était dans l'obligation de parcourir, chaque année, les principaux quartiers de l'empire, pour vérifier les comptes des administrateurs. Du Port au Prince il se rendit à Léogane. Vastey trouva très-irrégulièrement tenus les comptes de l'administrateur de cette ville. Il était descendu chez celui ci qui l'avait accueilli avec distinction. Au sortir d'un bain qui lui avait été préparé, il trouva sur sa table un rouleau de doublons. Il fit au ministre des finances un rapport favorable à l'administrateur. Vernet continua sa tournée. Des employés dont les comptes étaient parfaitement en règle, mais qui avaient négligé de faire à Vastey quelques gratifications furent destitués peu de temps après. La plupart des agens de Dessalines, ne cherchant qu'à satisfaire leurs intérêts, lui créaient, de tous côtés, de nombreux ennemis. Mais si un souverain recueille toute la gloire qu'acquièrent ses sujets, il est, d'une autre part, responsable des maux qu'ils endurent. Dessalines disait de Vernet : « mon pauvre compère ne s'occupe qu'à faire de bons déjeuners et sa partie de bête; il s'en rapporte à Vastey dont la bourse se remplit chaque jour. » Et il ne prenait néanmoins à l'égard de Vastey qu'il aimait aucune mesure de rigueur.

Pendant son dernier séjour dans le Nord, il avait acquis la conviction que son ennemi le plus redoutable était Christophe que néanmoins il ménageait, ne pouvant l'abattre sans en venir à une lutte, car la garnison et les citoyens du Cap eussent soutenu celui ci dans sa résistance. D'une autre part, il ne doutait pas que Geffrard ne prît les armes dans le Sud, si Christophe se soulevait dans le Nord. Avant d'agir contre ces deux généraux auxquels cependant il ne refusait pas ses faveurs, il songea à s'assurer de la fidélité du général Pétion dont l'influence était immense sur les populations de l'Ouest tant des villes que des campagnes, et dont la loyauté généralement connue lui inspirait quelque confiance. En s'attachant Pétion, il se rendait maître de l'opinion de l'Ouest, et pouvait contenir le Sud. Ce résultat obtenu, il lui devenait facile, soutenu du peuple et des troupes de l'Artibonite, d'assaillir Christophe et de le terrasser. Il résolut d'attacher Pétion à sa destinée par les liens du sang. Il témoigna de la froideur à Mentor qui l'obsédait de perfides conseils, et parla, de nouveau, de l'union étroite qui dût exister entre le noir et le jaune. Il avait une demoiselle, la princesse Célimène, jeune et gracieuse, dont l'éducation avait été soignée depuis sous le gouvernement de Toussaint Louverture. C'était une des personnes les plus accomplies de l'époque. Il se résolut à la

Digitized by Google

marier au général Pétion, et en fit part à l'impératrice qui en éprouva une vive satisfaction. Il partit de Marchand plein de cette idée qui lui souriait; le long de la route il fut gai, bienveillant; jamais son entourage ne l'avait vu sous de plus agréables influences. Quand il parvint au Port-au-Prince, il fit au général Pétion qui s'était transporté au devant de lui, au portail St-Joseph, un accueil plein d'affabilité. Dans la soirée qui suivit son arrivée, il donna un grand bal, et fit illuminer toute la ville. Le lendemain, les autorités civiles et militaires, selon l'usage, se réunirent pour le saluer, dans la grande salle de réception.

L'empereur fit entrer dans ses appartemens particuliers le général Pétion et plusieurs de ses favoris les plus intimes, après les avoir accueillis avec une noble politesse. Il leur parla de l'union étroite du noir et du jaune, comme chose essentielle au bonheur de l'empire; il ajouta qu'il souhaitait que le peuple haïtien devînt *bronzé* par la fusion des deux races noire et jaune. Il annonça qu'il favoriserait cette fusion par des alliances dans sa propre famille, et qu'il aurait l'intention de donner au général Pétion la main de la princesse Célimène, sa fille. Tous les regards se portèrent sur Pétion que ces paroles avaient profondément déconcerté. Il demeura consterné. Tout dans son attitude annonçait qu'il n'accueillait pas le projet de S. M. Il répondit qu'il n'aimait pas le mariage. Dessalines l'exhorta à réfléchir sur ce qu'il venait d'entendre, et lui dit que le bonheur du pays en dépendait. Il sortit de la salle, la physionomie sombre, croyant avoir deviné que Pétion ne voulait pas entrer dans sa famille. Son projet était patriotique et en harmonie avec sa conduite passée.

Pétion fit cette réponse à l'empereur, dut-il encourir toute sa disgrâce, parce que l'un de ses aides-de-camp, le capitaine Chancy, lui avait déjà avoué que la princesse Célimène, éperdument éprise de lui, s'était laissée succomber à ses séductions.

Pétion retourna à son hôtel, accompagné des officiers de son état-major. Il paraissait plein de préoccupation. Ceux de ses amis auxquels il confia ce qui venait de se passer dans les appartemens de l'empereur, blâmèrent la réponse qu'il avait faite. Il leur dit qu'il avait bien saisi la pensée de Dessalines qui eut voulu, par cette union, symboliser l'alliance étroite du noir et du jaune, mais qu'il n'aimait pas le mariage. Il trompait ses amis, de même qu'il avait présenté à l'empereur un faux prétexte; il ne voulait pas divulguer le secret que lui avait confié Chancy, secret dont nous verrons bientôt le triste éclat. *

Du reste cette proposition de mariage demeura alors inconnue à

* Quelques-uns de nos vieillards assurent que Pétion s'apercevant que Dessalines se perdait, ne voulut pas lier sa destinée à la sienne.

Digitized by Google

la généralité des citoyens; elle ne sortit pas du cercle des intimes du général Pétion; et l'empereur, de son côté, n'en parla jamais publiquement.

Pétion en déclarant à Dessalines qu'il n'aimait pas le mariage lui avait cependant exprimé un sentiment qu'il éprouvait profondément. Malgré les instances de ses meilleurs amis, il ne voulut jamais s'unir à une femme par les liens légitimes. Il mourut sans même avoir reconnu une enfant conçue sous son toit avant ses derniers momens. La belle figure de cette jeune personne qui a grandi sous les yeux de la population contemporaine de Pétion, reproduisait tous les traits de ce général.

Dessalines qui était entré au Port-au Prince, sous de si bonnes influences, était redevenu sombre et agité; il se montrait très préoccupé de la correspondance qui existait entre Christophe et Geffrard. Il disait qu'on travaillait, de toutes parts, à sa ruine, qu'on ne le secondait pas, que chacun s'efforçait d'obtenir des richesses, par n'importe quel moyen, que l'empire ressemblait à une ville prise d'assaut et livrée au pillage; que ceux qui auraient dû le soutenir, le trahissaient et le rendaient odieux aux populations; mais qu'heureusement pour Haïti et pour lui, Dieu l'avait doué de courage et lui avait donné des baïonnettes. Il se plaignait de ce que les biens qui avaient appartenu aux blancs et qui auraient dû entrer dans les domaines, devinssent la propriété de nombreux particuliers qui, dès avant la révolution, avaient un bien-être. «On trouve, disait-il, des protecteurs, des complaisans, pour se faire mettre en possession de ces biens! n'est ce pas voler impunément? Eh bien! de même que je fais fusiller ceux qui volent des poules, des denrées et des bestiaux, je ferai mourir ceux qui permettent, par complaisance, qu'on se mette en possession des biens de l'État. Qu'on ne pense pas que je tienne un vain langage, car sur ma foi de Jean-Jacques, c'est ce que je ferai.» La veille de son départ pour Marchand il s'exprima énergiquement en présence des généraux Bazelais, Martial Besse, Mentor, du commandant de l'arrondissement Germain frère, du commandant de la place Bédouet, de l'administrateur Ogé et du directeur des domaines Inginac, réunis au palais, contre ceux des habitans des villes qui mettaient tout en œuvre pour s'emparer des biens des colons sacrifiés en 1804. «Nous avons fait la guerre pour les autres, dit il; avant notre prise d'armes contre Leclerc, les hommes de couleur, fils de blancs, ne recueillaient point les successions de leurs pères; comment se fait-il, depuis que nous avons chassé les colons, que leurs enfans réclament leurs biens; les noirs, dont les pères sont en Afrique, n'auront donc rien; j'ai su qu'il n'y a pas dans tout le Sud cent habitations ou maisons séquestrées, et cependant j'en ai fait disparaître toutes les familles de colons. Ah! messieurs, si cela

Digitized by Google

doit continuer ainsi, les affaires iront fort mal. On ne se contente pas de dilapider l'Etat, on conspire, on veut se soulever contre moi; mais qu'on prenne les armes et on le paiera cher; est-ce qu'on aurait déjà oublié la guerre civile sous Toussaint et Rigaud ? J'ai, dans chaque localité, des gens sur lesquels je puis compter; tant pis pour les insensés qui s'agiteront. » Il était plein de colère. Il dit au directeur des domaines : « Sans doute il n'y a plus de biens domaniaux dans la 2e. division militaire de l'Ouest; d'après vos rapports de complaisance, les Vastey, les Blanchet auront mis en possession des biens de l'Etat les fils des colons au préjudice de mes pauvres noirs. Prenez garde à vous! nègres et mulâtres, nous avons tous combattu contre les blancs; les biens que nous avons conquis en versant notre sang, appartiennent à nous tous; j'entends qu'ils soient partagés avec équité. » Inginac voulut répondre; mais Dessalines lui imposa silence. L'empereur toujours agité annonça qu'il ne tarderait pas à s'occuper d'une révision générale de toutes les mises en possession qui avaient été délivrées. Il annonça à Inginac qu'il l'enverrait à Jacmel avec mandat de vérifier les titres de propriété, et de punir les contrebandiers et les prévaricateurs. Il lui remit plusieurs lettres dans lesquelles on accusait l'administrateur, le directeur de la douane, le trésorier de Jacmel d'avoir transigé avec leur devoir, et beaucoup de citoyens d'avoir obtenu, par la complaisance des autorités, des mises en possession. Il confia à Inginac une lettre à l'adresse de Magloire Ambroise, commandant de l'arrondissement de Jacmel, et lui ordonna de partir.

Le lendemain l'empereur prit la route de la province du Sud, disant hautement qu'il ne tarderait pas à sévir contre les agitateurs.

Ce fut à cette époque que le général Gabart mourut à St. Marc, le 30 Octobre 1805. L'empereur fut profondément affligé de cette perte. Gabart et Clervaux, tous les deux hommes de couleur, avaient été ses premiers compagnons d'armes. D'après le dire de nos vieillards, Gabart *était brave comme jamais homme ne le fut.* Par sa mort Dessalines perdit un de ses bras; Gabart s'était identifié à ses mœurs, à son caractère, à son système; son existence était un reflet de celle de l'empereur; c'était, pour ainsi dire, la même âme animant deux corps. Ses restes furent déposés dans l'église de St. Marc, et son cœur transporté à Marchand, fut enterré au fort Culbutez. Dessalines fit graver sur sa tombe l'inscription suivante : « Ci-git Louis Gabart, géné-
« ral de division, conseiller d'état, commandant en chef la 1re division
« de l'Ouest, chef lieu de l'empire d'Haïti, né le 28 Octobre 1776,
« dans la paroisse de St. Martin du Dondon, département du Nord,
« décédé à St. Marc, département de l'Ouest, le 30 Octobre 1805,
« 2e année de l'Indépendance d'Haïti, et la première du règne glo-
« rieux de Jacques I.er

Digitized by Google

« Tant qu'il vécut il consacra ses momens à la liberté de son pays, et mérita le titre d'ami de son souverain. »

« Soldat, si tu aimes la gloire, repose un instant tes regards « sur sa tombe, et plains celui qui fut un héros avant d'avoir atteint « l'âge où les grands hommes se font même deviner. » Gabart était âgé de vingt neuf ans.

Madame Marie Elisabeth, mère de S. M. l'impératrice, mourut à l'Artibonite, à l'âge de 56 ans, le 2 Novembre 1805. Ses funérailles eurent lieu à Dessalinesville, le lendemain, avec la plus grande solennité.

Le général de division Pétion avait, dans son état major, un jeune officier instruit, d'une haute taille, bien fait, élégant, ayant une noble figure, qu'il affectionnait beaucoup. C'était le capitaine Chancy, âgé de 23 ans, dont nous venons de parler, neveu de Toussaint Louverture, celui que nous avons vu figurer dans les rangs subalternes, à l'arrivée de l'armée française. Dès 1802, la princesse Célimène aimait avec passion le capitaine Chancy. Celui-ci, qui répondait à son amour, l'appelait sa fiancée à la cour de Toussaint Louverture, et disait souvent à Dessalines qu'il deviendrait un jour son gendre. Dessalines était alors très flatté des attentions que portait à sa fille le neveu du gouverneur. Mais depuis qu'il était devenu empereur, il s'était prononcé contre ce mariage, en déclarant que son sang ne se mêlerait jamais avec celui de Toussaint Louverture. Chancy avait l'habitude de se rendre à Marchand toutes les fois que le général Pétion y expédiait des dépêches. Ses voyages, du Port-au-Prince à la capitale, devinrent plus fréquents; il renoua clandestinement ses liaisons avec la fille de l'empereur et les rendit si étroites que le bruit circula que la princesse était devenue enceinte. Ce bruit parcourut la province de l'Artibonite, et parvint aux oreilles de Dessalines qui, après avoir traversé l'Ouest et le Sud, était revenu à Marchand. Il se sentit outragé; il n'eut jamais pensé qu'un de ses sujets eut méprisé la mort au point de porter le déshonneur dans sa famille. Il se renferma dans son palais, tellement exaspéré que la plupart de ses amis les plus intimes n'osèrent l'approcher. Il formait mille projets de vengeance; tantôt il voulait faire périr sa fille, tantôt il voulait mander à Marchand le capitaine Chancy, et le livrer, sous ses yeux, au dernier supplice. Pendant qu'il était en proie à ces cruelles et douloureuses pensées, Mentor auquel n'échappa jamais l'occasion de le porter au mal, pour le perdre, s'approcha de lui et lui dit : « Sire, je ressens toute votre douleur! Cet affront ne peut être lavé que dans le sang; un mulâtre seul pouvait concevoir l'affreuse idée de jeter le déshonneur dans la famille de Votre Majesté. Jamais un de vos sujets noirs n'eût commis un tel crime! » Dessalines fit entendre un profond soupir; le mot de mulâtre sortit de sa bouche, avec aigreur, pour la première fois, depuis la proclamation de l'indépendance. Sagest,

Digitized by Google

citoyen vénéré dans le quartier de l'Artibonite, qui lui avait sauvé la vie, à l'époque des français, se rendit au palais, et s'efforça de le calmer: Sire, nous partageons tous vos douleurs; mais l'offense que Votre Majesté a reçue n'est pas irréparable. Dessalines se leva et voulut le chasser de sa présence. Pardon, sire, continua Sagest, non elle n'est pas irréparable! La souveraineté que vous exercez vous permet ce que ne pourraient faire la plupart des pères de famille dans une pareille circonstance: donnez la main de la princesse au capitaine Chancy.—Il ne l'épousera pas, s'écria Dessalines plein de fureur. Peu de jours après, il envoya en mission, au Port-au-Prince, le colonel Daran, de son état-major, avec une compagnie de dragons, commandée par Prophète.

Daran et Prophète laissèrent les dragons à la Source Matelas, distante de sept lieues du Port au Prince et entrèrent seuls en cette ville. Germain Frère manda aussitôt le capitaine Chancy au bureau de l'arrondissement. Il annonça au jeune officier qu'il serait envoyé à Marchand auprès de S. M.; mais qu'en attendant son départ, il serait emprisonné. Daran et Prophète le conduisirent à la geole et le firent mettre au cachot. Dès que le général Pétion apprit qu'il avait été incarcéré, il lui envoya ses propres pistolets de poche dans une boîte à manger, et lui fit dire que, l'empereur persistant à ne pas lui accorder la main de sa fille, il ne lui restait plus qu'à se donner la mort. Dans la nuit qui suivit, des dragons qui étaient de service à la geole, accoururent au cachot du prisonnier, au bruit d'une détonnation. Chancy s'était ôté la vie d'un coup de pistolet. Pétion, après en avoir averti Germain Frère, fit transporter le cadavre près de sa demeure, dans une maison rue américaine, pour lui rendre les honneurs funèbres. Le corps demeura exposé, pendant toute la nuit. Des dames et beaucoup de jeunes filles firent des prières et chantèrent des cantiques jusqu'au jour. Des malintentionnés firent circuler le bruit qu'on voulait massacrer les hommes de couleur. De jeunes militaires qui aimaient Pétion, en grand nombre, noirs et jaunes, qui savaient que les jours de ce général, seuls, pouvaient être exposés, se réunirent chez lui, et y demeurèrent jusqu'à ce qu'on eût donné la sépulture à Chancy. En séduisant la fille de l'empereur, cet infortuné jeune homme s'était précipité, de son propre mouvement, au devant de la mort. Dès lors Dessalines commença à se montrer sourdement hostile à Pétion, quoiqu'il eût enfin compris le refus qu'avait fait ce général de la main de sa fille; d'une autre part, il s'établit entre lui et Mentor une si grande intimité que celui-ci partagea son lit.

On a beaucoup accusé Dessalines d'avoir conçu le projet d'égorger la population de couleur. Cette accusation n'est fondée sur aucun fait; elle est en outre victorieusement combattue, par tous les actes de sa vie. Dessalines, en 1805 et en 1806,

Digitized by Google

devait être convaincu de l'impossibilité de la réalisation d'un tel projet. Les hommes de couleur qui commandaient des arrondissemens, des divisions militaires, et de nombreux régimens, exerçaient sur les troupes et les cultivateurs une influence incontestable qu'ils s'étaient acquise pendant la guerre contre les français; ils étaient assez puissans pour contrarier tout ce qui pouvait être tenté contre eux. Dessalines n'eût pu réussir à accomplir leur destruction, s'il en avait conçu l'idée. Dans le Sud et dans l'Ouest, Geffrard, Férou, Gérin et Pétion étaient aimés et respectés du peuple; presque toutes les administrations étaient dirigées par des hommes de couleur; Vernet était aux finances et à l'intérieur, Gérin à la guerre et à la marine; Boisrond Tonnère, Chanlatte, Chareron, Bazelais, Dupuy, Charlotin, les principaux officiers de son état major, étaient hommes de couleur, et un septième de la plupart des corps était composé de mulâtres qui vivaient fraternellement avec les noirs à côté desquels ils n'avaient cessé de combattre les blancs. Dessalines savait que les hommes de couleur du Sud, soutenus des masses noires de ce département, en 1799 et 1800, eussent vaincu Toussaint, s'ils avaient eu à leur tête un chef plus habile que le général Rigaud. Ce qui surtout ne pouvait permettre de rêver à ces immolations infructueuses, c'était la crainte alors grave d'une nouvelle invasion française. Dessalines sentait profondément que la patrie avait besoin des bras de tous ses enfans. D'une autre part, le général Ferrand avait poussé ses avant-postes presque jusqu'au Mirebalais, vers le Sud, et jusqu'aux environs de Ouanaminthe, dans le Nord, et faisait fréquemment des excursions sur les terres de l'empire. Il n'attendait que de nouvelles forces pour entreprendre la conquête de l'ancienne partie française, et si la guerre civile avait éclaté parmi les haïtiens, il les eût attaqués résolument et eût obtenu des succès. * Dessalines se défiant d'un grand nombre d'officiers, noirs et couleur, qui contrariaient, de tout leur pouvoir, le système alors établi par lequel il n'y avait qu'un chef absolu et des troupeaux de sujets embrigadés et aveuglement obéissans, s'efforçait de se défaire d'eux, sans cependant songer à entreprendre l'extermination de toute une caste. Les généraux qui, de leur côté, travaillaient à la ruine de l'empereur, pour rallier, à leur parti, les hommes éclairés et humains noirs et jaunes, faisaient propager que Dessalines voulaient massacrer les mulâtres. Celui-ci ne comprenant pas qu'à toutes les paroles qui sortent de la bouche d'un Chef d'Etat, le vulgaire attache une haute importance, semblait confirmer ce qui se disait par des propos contre tel ou tel mulâtre. Dessalines avait, au contraire, toujours exercé de l'humanité à l'égard de

* Ferrand se disposait à nous attaquer en 1808, pendant la guerre civile entre Christophe et Pétion, quand les indigènes-espagnols se soulevèrent contre la France.

Digitized by Google

l'homme jaune; sous Toussaint il le favorisa autant qu'il fut en son pouvoir. Les désordres affreux et insupportables introduits dans l'administration générale, par son peu de capacité comme Chef d'Etat, la cupidité insatiable de ses agens, et non la crainte du massacre des hommes de couleur, ont fait naître l'insurrection qui l'a abattu.

Dans différents quartiers de l'île, particulièrement dans le Sud, ceux qui voulaient hâter la chute de l'empereur inquiétaient les populations par toutes sortes d'alarmes. Les autorités du Sud, qui, en général, étaient hostiles à Dessalines, les entretenaient en leur donnant, à dessein, trop d'importance. Geffrard, Férou, et la plupart des autres anciens lieutenans de Rigaud, nourrissaient contre Dessalines une animosité implacable qui datait de la guerre civile. Tantôt des femmes prétendaient avoir entendu de gens, qu'elles ne connaissaient *jamais*, que les noirs dussent massacrer les jaunes; tantôt des étrangers même qui avaient intérêt au bouleversement du pays répandaient ces bruits. Le colonel de la 18e. demi-brigade de Jérémie, Bazile Dukéroite, qui avait la réputation, dans la Grand'Anse, d'être tout dévoué à Dessalines, était l'objet de la haine, de la malveillance et des persécutions de ceux qui mettaient tout en œuvre pour culbuter l'empereur. La lettre suivante fait connaître les moyens que, dès le mois de Juin 1805, on employait pour agiter le pays.

Jérémie 22 Juin 1805.

Le chef de brigade Bazile, commandant la 18e à S. M. J. JACQUES 1.er

« Je ne puis taire plus longtemps à votre majesté les propos destructeurs qu'on se plait à répandre pour ternir mon honneur et me perdre, surtout, depuis mon retour du Nord.

« Le général Férou, étant malade et voulant aller prendre les eaux, me confia le commandement de l'arrondissement de la Grand'Anse, en son absence; et j'ai mis le plus grand soin à maintenir l'ordre et la tranquillité publique. Dernièrement, à l'arrivée du général Geffrard, mon 1er bataillon reçut l'ordre, de même que moi, d'aller prendre garnison à Tiburon. J'avais déjà donné connaissance au général Férou que, me trouvant malade, j'étais dans la nécessité d'aller changer d'air à la campagne, ce qu'il avait approuvé. Quelques jours après le départ du général Geffrard, étant sur mon habitation pour changer d'air, de faux bruits coururent dans la ville que je devais y entrer pendant la nuit, à la tête de trois colonnes, pour égorger tous les hommes de couleur. Le bruit courait qu'ils avaient été égorgés dans le Nord, et que j'avais mission de porter le même coup ici. Le citoyen Croquignole qui répandait ce bruit, répondit à la

Digitized by Google

sœur de l'administrateur Gas qui le sollicitait d'en parler à son frère, qu'il ne pouvait l'en prévenir parce qu'il serait mal vu de *sa couleur*. J'ai été prévenu de ce que je viens de vous dire par un officier de couleur de ma demi-brigade, lequel apercevant ce mouvement, se rendit, pendant la nuit, auprès de moi, pour me prévenir que les hommes de couleur en ville, étant très inquiets, s'étaient réunis armés dans une maison. Le lendemain je me rendis en ville auprès du commandant de la place, lui demandai des nouvelles; il me répondit qu'il n'y avait rien d'extraordinaire. Je lui ai demandé alors quel sujet avait porté les hommes de couleur à se réunir et à passer la nuit en armes. Il me répondit qu'il ne savait rien de tout cela. Alors je me rendis chez l'administrateur Gas où je trouvai le commandant Thomas Durocher qui me demanda ce que je faisais sur ma ferme. Je lui répondis : vous ne devez pas ignorer que c'est pour cause de maladie. «Eh bien! me répondit-il, je vous engage à rentrer en ville, car de mauvais bruits se répandent sur votre compte.» Je me suis empressé d'en avertir le général Férou qui était en tournée afin qu'il revînt en ville pour rétablir la tranquillité. Le lendemain le citoyen Laforest, nouvellement arrivé d'Europe, est venu m'avouer que, depuis trois jours, les hommes de couleur avaient été dans les plus vives alarmes, à cause de ce que l'on m'avait attribué, et dont on voyait alors le contraire. Vous verrez que ces bruits, dont quelques négociants, les employés d'administration et le chef de bataillon Nicolas Régnier avaient connaissance, tandis que les autres chefs de bataillon et officiers du corps n'en savaient rien, n'étaient que des calomnies contre moi pour me perdre dans votre esprit et dans celui des autres chefs. Aussi je demande à Votre Majesté la grâce de me retirer du Sud où je serai victime et de m'appeler dans le Nord. Je ne puis pas non plus vous taire que le citoyen Bergerac Trichet, ci devant administrateur principal de cette commune, venant des Cayes, a rapporté au général Férou que le général Magloire et l'administrateur de Jacmel ne pouvant rendre leurs comptes, ont mis le feu à l'administration, et que l'adjudant général Papallier lui avait dit que, s'il lui fallait rendre ses comptes, il en ferait de même aux Cayes, et qu'il se réfugierait à Jérémie pour faire résistance, et qu'il avait demandé à lui Bergerac quel était l'homme qui pourrait le plus lui nuire dans ses projets à Jérémie, et qu'il lui avait répondu que c'était le colonel Bazile, et que tout de suite l'adjudant-général Papallier avait dit qu'il serait facile de s'en défaire en lui faisant sauter la tête. Le général Férou a répondu qu'il saurait empêcher les intrigans d'entrer dans son arrondissement pour troubler l'ordre, et en rendrait compte à son supérieur. Il m'a tout de suite fait appeler pour me raconter tout cela, en me disant que si on lui demande de ses officiers supérieurs aux Cayes, il ne les enverra point, et vous fera connaître son motif.

Digitized by Google

« Je serai toujours avec fidélité et le plus profond respect, jusqu'à la mort. »

On voit par cette lettre alors toute confidentielle combien Dessalines songeait peu à un massacre d'hommes de couleur; car ce qui tourmente le plus Bazile faussement accusé de vouloir commettre ce crime, c'est la crainte d'être perdu dans l'esprit de l'empereur et des gens de bien.

Le directeur des domaines de l'Ouest, B. Inginac était arrivé à Jacmel, accompagné de deux de ses employés Flon et Toulmé. Il avait pour instructions de vérifier les comptes de l'administration et les mises en possession des biens qui avaient appartenu aux colons sacrifiés ou proscrits. Après un examen sévère, il trouva les deux tiers des mises en possession tout à fait irréguliers ; il en fit aussitôt son rapport à Dessalines. Il s'adjoignit une commission de vérification qu'il composa du général Magloire Ambroise, de l'adjudant général Lacroix, du chef de bataillon Gabriel Raimond. Il vérifia la caisse du citoyen Fabre, trésorier particulier, vieillard généralement estimé à Jacmel. Fabre avait prêté l'argent de la caisse publique à plusieurs négocians qui trafiquaient avec St. Thomas. Inginac, voulant le tirer du plus grand embarras, prolongea, à dessein, son opération, pendant plusieurs jours, afin de lui procurer le temps de réunir assez de fonds pour combler le déficit. Il vérifia ensuite les comptes de toutes les administrations. Les autorités de Jacmel dénoncèrent à Dessalines, qu'au lieu de sévir contre les dilapidateurs, le directeur des domaines les favorisait. L'empereur croyant Inginac incapable de trahir son devoir n'ajouta pas foi à ce rapport.

Apprenant que plusieurs maisons de commerce frustrait à l'Etat la plupart de ses droits d'importation et d'exportation, Inginac se transporta à la douane, plaça des garnisaires à bord des navires déjà chargés et se fit remettre un état fidèle des denrées qui avaient été embarquées. Sur sa demande, on lui confia les livres de la douane et particulièrement ceux de pesage. Le chiffre des produits embarqués fut trouvé beaucoup plus élevé que celui porté sur les registres de la douane. Inginac fit confisquer au profit de l'Etat la différence qui existait entre les deux chiffres. Il y avait en rade, entre autres navires, un trois mâts le *Chesapeck*, et deux bricks l'*Orion*, et le *Décatur*, à la consignation d'un négociant, Thomas Thuat, anglais européen, établi à Jacmel depuis trente ans, homme obscur, devenu riche par la contrebande depuis 1804, et considéré comme haïtien. En chargeant ces trois bâtimens, Thomas Thuat avait enlevé à l'Etat une somme de 24,000 piastres. Inginac établit saisie sur les navires et ne les laissa appareiller qu'après que Thomas Thuat eut payé les 24,000 de droit qu'il avait frustrées, et une somme pareille à titre d'amende. Thuat versa au trésor public 48,000 piastres. En même

Digitized by Google

temps le feu prit au magasin de l'Etat et le consuma. Il fut dit, à l'époque, que les administrateurs avaient porté sur leurs livres, comme existant en magasin, des denrées dont ils avaient disposé, et qu'ils avaient eux-mêmes incendié le magasin de l'Etat pour ne pas rendre leurs comptes.

Dans la plupart des ports ouverts au grand commerce, les négocians étrangers, en corrompant les agens de douane, faisaient débarquer, par contrebande, la plus grande partie des marchandises qu'ils importaient. Ils exportaient les denrées par le même moyen. Ils faisaient de rapides fortunes, et suscitaient toutes sortes d'embarras à ceux des agens du gouvernement qui refusaient de transiger avec eux. Ces derniers étaient sans cesse en lutte avec la corruption que les étrangers répandaient de toutes parts, et succombaient quelquefois sous leurs attaques réitérées par de fausses dénonciations.

Le système par lequel les navires, qui arrivaient dans nos ports, étaient consignés par ordre de numéros, produisait dans le commerce le plus violent mécontentement. Les négocians que ce système contrariait s'en plaignaient amèrement et communiquaient au peuple leurs dispositions hostiles. L'obligation de charger les navires en trois espèces de denrées, café, sucre et coton, nuisait aussi aux opérations commerciales. Pour l'expédition des navires qui ne pouvaient appareiller que chargés de ces trois espèces de denrées, l'administration éprouvait les plus grandes difficultés. Au Port-au-Prince, l'administrateur principal Ogé était assailli de réclamations auxquelles il n'osait faire droit quoiqu'elles fussent souvent fondées; il en perdait la raison; il craignait Dessalines, disait-il, comme le tonnerre. Le général Pétion se prononçait hautement contre ces sortes de mesures qui ne pouvaient que ruiner le commerce. Le navire le *Turnboule*, capitaine Webster, occasionna un grand scandale avant de quitter le port. N'ayant besoin que d'un chargement de café, et contraint d'embarquer du sucre et du coton, il vendit sur le warf, à raison de deux gourdes, le sucre qu'il avait acheté quatre gourdes, et se défit de la plus grande partie de son coton en le jetant à la mer.

Du Port-au-Prince on adressait des pétitions à l'empereur et on lui demandait avec instances l'abrogation des décrets qui régissaient le commerce. En les recevant Dessalines entrait en fureur et disait qu'il avait des baïonnettes et qu'il saurait faire exécuter ses arrêtés, qu'il lancerait ses grenadiers sur ceux qui ne s'y soumettraient pas. Bazelais et Charlotin lui exposaient en vain qu'il était injuste de contraindre le commerce à acheter ce dont il n'avait pas besoin. Au milieu de ses plaintes et ses emportemens il disait que la corruption atteignait même la classe des laboureurs. Alors quelques employés qui n'appartenaient pas à son entourage l'exhortèrent à donner des soins à l'éducation morale et religieuse du peuple, afin qu'il ne pût

Digitized by Google